

Archives départementales de la Somme

Sous-série 5 M

SANTÉ PUBLIQUE ET HYGIÈNE

(1800-1947)

Répertoire numérique détaillé

par

Jean-Michel Schill
chargée d'études documentaires
et

Christine Blondin, rédacteur territorial
Fatima Brenner, adjoint au patrimoine
David Peltier, adjoint au patrimoine

sous la direction de
Olivier de Solan, directeur des Archives départementales de la Somme

Amiens
2012, 2015

Table des matières

INTRODUCTION.....	6
Dates extrêmes	6
Niveau de description.....	6
Importance matérielle.....	6
Service producteur	6
Historique de la conservation.....	6
Histoire administrative.....	6
Contenu et intérêt du fonds.....	6
Conditions d'accès	8
Conditions de reproduction	8
BIBLIOGRAPHIE.....	9
Ouvrages généraux.....	9
Ouvrages locaux	10
<i>Médecine et pharmacie</i>	10
Généralités.....	10
Ecole de médecine et de pharmacie d'Amiens.....	10
Société de médecine d'Amiens	11
Biographies (à titre indicatif).....	11
Périodiques.....	12
<i>Santé et hygiène</i>	12
Généralités.....	12
Epidémies.....	13
Laboratoire départemental de bactériologie	13
Maladies vénériennes.....	13
Vaccination.....	13
Etablissements dangereux, insalubres ou incommodes.....	14
SOURCES COMPLÉMENTAIRES.....	15
Archives départementales de la Somme	15
Archives départementales du Nord.....	24
Archives municipales d'Amiens (après 1919).....	24
Archives nationales	24
REPERTOIRE NUMERIQUE.....	27
PERSONNEL MÉDICAL ET PARAMÉDICAL.....	28
Jury médical	28
<i>Présentation</i>	28
Officiers de santé, médecins, chirurgiens, pharmaciens, sages-femmes	30
<i>Listes nominatives</i>	30
<i>Exercice de la médecine</i>	31
Renseignements collectifs.....	31
Dossiers individuels.....	31
<i>Personnel de santé exerçant pour des administrations</i>	31
<i>Sages-femmes</i>	32
Présentation	32
Pharmaciens - Inspection des pharmacies	33
<i>Exercice de la pharmacie</i>	33
<i>Police de la pharmacie : remèdes, substances</i>	33
Présentation	33
<i>Inspection annuelle des pharmacies, drogueries, épiceries et dépôts d'eaux minérales</i>	34
Présentation	34
<i>Société de pharmacie d'Amiens</i>	36
Enseignement médical et paramédical	36
<i>Ecole de médecine et de pharmacie de d'Amiens</i>	36
Présentation	36
<i>Ecole d'infirmière des hospices civils d'Amiens</i>	38

Présentation	38
<i>Cours d'accouchement</i>	40
Présentation	40
Cours d'accouchement public et gratuit du département de la Somme (jusqu'à 1809)	41
Cours d'accouchement public et gratuit du département de la Somme (1810-1831)	41
Cours d'accouchement du département de la Somme (fin XIXe siècle)	42
Cours d'accouchement de la Maison d'accouchement de l'Hospice de la maternité de Paris.....	43
ORGANISMES CONSULTATIFS ET SERVICES D'HYGIÈNE	44
Généralités	44
Service existant avant 1848	44
<i>Présentation</i>	44
Conseil et commissions d'hygiène publique et de salubrité (décret de 1848 et loi de 1902)	45
<i>Présentation</i>	45
Inspection départementale d'hygiène.....	48
<i>Présentation</i>	48
Service départemental de désinfection	50
<i>Présentation</i>	50
Office départemental d'hygiène sociale	50
<i>Présentation</i>	50
Bureaux municipaux d'hygiène	52
<i>Présentation</i>	52
Bureau d'hygiène militaire de la place d'Amiens.....	53
Commission sanitaire maritime	53
<i>Présentation</i>	53
<i>Organisation administrative</i>	55
<i>Membres - Personnel</i>	56
<i>Organisation matérielle</i>	56
<i>Fonctionnement</i>	56
<i>Informations et actions sanitaires maritimes</i>	56
RÈGLEMENTS SANITAIRES COMMUNAUX	58
MÉDECINE PRÉVENTIVE ET SOINS MÉDICAUX.....	59
Vaccination.....	59
<i>Présentation</i>	59
<i>Documents généraux</i>	62
<i>Réglementation et Organisation</i>	63
Avant l'an XII : Jury de santé et comité médical du département de la Somme	63
A partir de l'an XII	63
<i>Fonctionnement</i>	65
<i>Bilans des campagnes annuelles de vaccination</i>	67
Présentation	67
Maladies vénériennes	72
Désinfection.....	74
Laboratoire départemental de bactériologie.....	75
<i>Présentation</i>	75
Autres actions préventives et soins médicaux	76
EPIDÉMIES	77
Présentation	77
Généralités	79
Epidémies ordinaires.....	81
Epidémies de choléra.....	88
<i>Présentation</i>	88
<i>Epidémie de 1832</i>	89
Présentation	89
<i>Epidémie de 1849</i>	91
Présentation	91
<i>Epidémie de 1854</i>	92
Présentation	92
<i>Epidémie de 1866</i>	93
Présentation	93
Autres épidémies.....	95

EAUX ET ASSAINISSEMENT	97
Eaux potables et de cours d'eau	97
Assainissement	98
Eaux minérales et thermalisme	99
Bains de mer, bains publics	100
<i>Présentation</i>	100
HYGIÈNE ALIMENTAIRE - RÉPRESSION DES FRAUDES	101
Application de la législation antérieure à 1905	101
<i>Présentation</i>	101
Service de la répression des fraudes sur les boissons, les denrées alimentaires, les produits agricoles et les engrais (loi du 1er août 1905)	102
<i>Présentation</i>	102
LOGEMENTS INSALUBRES	108
Présentation	108
Application de la loi du 13 avril 1850	110
Application de la loi du 15 février 1902	111
ÉTABLISSEMENTS DANGEREUX, INSALUBRES OU INCOMMODOES	112
Présentation	112
Généralités	115
<i>Règlementation</i>	115
<i>Bilans</i>	115
<i>Autorisations</i>	116
<i>Surveillance, plaintes</i>	116
Machines à vapeur placées sur terre	117
Liquides inflammables	118
Tueries particulières	119
Dossiers individuels des établissements classés	119
<i>Administrations, établissements publics et officiers ministériels</i>	120
<i>Agriculture</i>	120
<i>Commerces</i>	121
<i>Entreprises du bâtiment</i>	121
<i>Entreprises de sondages</i>	122
<i>Entreprises de transports et de déchargements</i>	122
<i>Entreprises de travaux publics</i>	122
<i>Établissements religieux</i>	123
<i>Établissements industriels et artisanaux (dossiers par commune)</i>	123
<i>Tueries particulières</i>	145
<i>Établissements dont l'activité est indéterminée</i>	145
<i>Particuliers</i>	145
ANNEXES	147
MÉDECINS DES ÉPIDÉMIES (LISTE)	149
SERVICE DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES : MESURES LÉGISLATIVES PARTICULIÈRES .	152
TABLEAU DE CONCORDANCE DES COTES	156

INTRODUCTION

Dates extrêmes

An VIII-1963.

La sous-série 5 M regroupe les dossiers relatifs à la santé publique et à l'hygiène de la préfecture de la Somme, de 1800 (an VIII) à 1940, en théorie, mais un peu plus tard, en réalité, car il a été convenu de ne pas scinder les dossiers homogènes qui dépasseraient le terme réglementaire.

Niveau de description

Série organique.

Importance matérielle

La sous-série se compose de 658 articles, représentant 50 mètres linéaires.

Service producteur

Préfecture de la Somme.

Historique de la conservation

La série M regroupe les archives de la préfecture de la Somme (1800-1940) entrées aux Archives départementales en plusieurs versements et à différentes époques. Elle peut comporter également des éléments de dossiers des sessions du conseil général ; en effet, certains dossiers du début du XX^e siècle semblent avoir été dépecés et les sous-dossiers ont été répartis dans différentes sous-séries en fonction de leur thématique. A ce stade, il n'est plus possible de les reconstituer, et la seule solution était de leur conserver la place qui leur avait assignée lors du classement provisoire.

Ces archives étaient cotées précédemment dans une sous-série 99 M fictive, répartie de façon méthodique dans les sous-séries réglementaires du cadre de classement des archives départementales. Ces dossiers ont été regroupés avec ceux de la série temporaire KZ, regroupant l'arriéré des versements du précédent dépôt des Archives de la Somme, rue Gauthier-de-Rumilly, à Amiens, et classés par Nicole Dargaisse, chargée d'études documentaires. Un tableau de concordance des cotes, en annexe à ce répertoire, permet de rapprocher les cotations actuelle et ancienne.

Histoire administrative

D'un point de vue général, en France, la salubrité publique est principalement confiée au pouvoir municipal (notamment dans la loi du loi du 5 avril 1884). Les principales sources d'archives sont donc à rechercher dans les archives des communes. L'Etat (le préfet) se réserve plus particulièrement :

- la police sanitaire des épidémies et des épizooties ;
- les travaux généraux d'assainissement et de salubrité ;
- la surveillance des établissements insalubres ;
- la salubrité des substances alimentaires (aliments, boissons, prévention des falsifications, d'où la création d'inspections et de laboratoires dédiés).

Les éléments historiques particuliers correspondants à chaque partie du répertoire sont placés en tête de ces parties.

Contenu et intérêt du fonds

La sous-série 5 M « *Santé publique et hygiène* » retrace l'évolution des progrès sanitaires et la surveillance de l'hygiène dans le département au cours du XIX^e siècle et jusqu'au premier tiers du XX^e siècle.

Les progrès de l'hygiène sont essentiels pour l'amélioration de la santé publique et de celle des individus. Au niveau des pouvoirs publics, un ensemble procédures et de moyens, en constante évolution, sont mis en oeuvre pour améliorer l'hygiène et la santé. Cela passe d'abord par la surveillance des compétences du personnel de santé, leur recensement et leur formation, la lutte contre le

charlatanisme, le contrôle de la qualité des remèdes et l'inspection des pharmacies et herboristeries, qui font l'objet de la première partie.

Afin de superviser et de coordonner l'ensemble des mesures relatives à l'hygiène publique, une organisation est mise en place, notamment à partir de l'année 1848. Au niveau départemental, au comité consultatif d'hygiène publique de France répondent les conseils départementaux et commissions d'arrondissement d'hygiène publique et de salubrité, chargés de superviser la mise en œuvre des dispositions légales et administratives ayant pour but de sauvegarder la santé publique. Une inspection départementale d'hygiène apparaît au début du XX^e siècle, placée auprès du préfet, et un office départemental d'hygiène sociale en 1931, créé par le conseil général. Organisme vétérinaire, créé au début des années 1820, la commission sanitaire maritime, basée à Saint-Valery, faisait partie d'un réseau côtier chargé de faire barrage aux épidémies exotiques. Enfin, la création de bureaux municipaux d'hygiène, regroupant tous les services sanitaires, est rendue obligatoire par la loi de 1902 sur la santé publique. La ville d'Amiens en disposait depuis 1884. Les archives relatives à la tutelle de l'ensemble de ces services font l'objet de la seconde partie de ce répertoire.

Prescrite par la loi de 1902 pour toutes les communes, la rédaction d'un règlement sanitaire communal renvoie aux fondamentaux de l'action publique en matière d'hygiène et de santé, réaffirmant le caractère incontournable de l'échelon municipal dans la lutte contre les maladies transmissibles, lutte qui passe par l'assainissement (eau potable, eaux usées), la salubrité des logements et de la voirie, et la désinfection. L'ensemble des règlements des communes du département est regroupé dans la troisième partie.

Le combat contre les maladies épidémiques passe d'abord par des mesures préventives, au rang desquelles figure la vaccination qui, au XIX^e siècle, concerne l'éradication de la variole. L'essentiel des archives concernant la vaccine a été conservé, permettant de retracer au fil des ans les progrès de ce combat, de suivre ses acteurs, et de connaître le nombre des victimes de la maladie. La lutte contre les maladies vénériennes est un autre combat important, allant de pair avec la réglementation de la prostitution. Sur ce sujet, les archives conservées ici représentent peu de choses. Pour le reste, il faut se tourner vers les archives des communes et des hôpitaux. Dans cette partie, il faut noter également la présence d'une enquête départementale de 1895 sur les asiles de nuit. La prévention constitue la quatrième partie de ce répertoire.

Principale cible de l'ensemble de ces mesures d'hygiène publique, la lutte contre les épidémies et leurs effets sont l'objet de la cinquième partie, aussi abondante avec celle concernant le personnel médical (9 ml chacune), notamment pour la première moitié du XIX^e siècle. Le service des épidémies est chargé de veiller à limiter la propagation des maladies transmissibles et, en cas d'épidémie déclarée, de la surveillance, des soins et secours aux victimes dans la population pauvre. Les épidémies se partagent en deux grands groupes : les épidémies ordinaires (fièvre typhoïde notamment) et les épidémies exceptionnelles, au premier rang desquelles figure le choléra, les plus importantes étant celles de 1832, 1849 et 1866. On peut également noter un dossier sur l'épidémie de suette militaire (dite parfois suette picarde) de 1849, concomitante de celle de choléra.

Les principes de base de l'hygiène publique sont l'assainissement et la pureté de l'eau potable, avec la vaccination. La surveillance de l'eau d'usage domestique - surveillance qui concerne également les eaux de source et la fabrication des eaux gazeuses - et l'assainissement sont également centraux dans les dispositifs d'hygiène publique, tout comme la surveillance des denrées alimentaires. Concernant les eaux, les municipalités sont chef de file et ont trouvées donc l'essentiel des sources dans les archives communales. Concernant la répression des fraudes, l'administration préfectorale est en tête, et les archives sont ici abondantes, surtout après 1905 et la loi instituant un véritable service de répression des fraudes. La sixième et la septième partie de ce répertoire regroupent les archives sur ces matières.

La huitième partie concerne les logements insalubres. Là encore, les maires ont la responsabilité de l'application des lois, celle de 1850 puis celle de 1902, concernant l'hygiène des logements et la surveillance des constructions nouvelles. Les archives de la préfecture sont donc peu abondantes en ce domaine.

Ce n'est pas le cas des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, neuvième et dernière partie de ce répertoire, et la plus volumineuse car, là encore, l'administration préfectorale supervise le dispositif. Ces archives constituent une source importante pour l'étude des établissements industriels et artisanaux, et aussi de l'essor de la machine à vapeur, dont le premier exemplaire fut installé en 1832 dans le département de la Somme.

Pour résumer, la salubrité publique en France est essentiellement confiée au pouvoir municipal, et concerne plus les villes que les petites communes. On trouvera donc une grande partie des sources sur

ce sujet dans la sous-série 5 I des archives communales, ayant trait à l'hygiène publique et à la salubrité, et dans la sous-série O des archives départementales, concernant la voirie (travaux d'adduction d'eau, etc.). L'Etat se réserve plus particulièrement la surveillance du personnel médical, la police sanitaire des épidémies et des épizooties (pour les maladies animales, voir en sous-série 7 M, agriculture), les travaux généraux d'assainissement et de salubrité, la surveillance des établissements insalubres et la salubrité des substances alimentaires.

A noter enfin que ces archives sont très riches pour la première moitié du XIX^e siècle, un peu moins pour la seconde. Elles sont assez lacunaires pour les vingt premières années du XX^e siècle, et ce qui nous est parvenu des années suivantes est anecdotique.

Conditions d'accès

Aux termes de la loi n°2 008-696 du 15 juillet 2008, les archives publiques sont communicables de plein droit, sauf application de délais spéciaux. La totalité de ce fonds est communicable.

Conditions de reproduction

Conformément au Code de la propriété intellectuelle, la reproduction des documents n'est autorisée qu'après une demande faite en salle de lecture. De plus, la reproduction n'est autorisée que pour un usage personnel.

BIBLIOGRAPHIE

Étant donné l'abondance de la littérature sur le sujet, cette bibliographie n'est qu'indicative. Elle mentionne quelques études portant sur la santé et l'hygiène en général, mais surtout dans le département de la Somme.

Sauf exceptions, ces ouvrages peuvent être consultés aux Archives départementales de la Somme. Les cotes sont indiquées à la suite des notices entre crochets. Ceux conservés dans le fonds du diocèse d'Amiens contiennent la référence « DA ».

Ouvrages généraux

BONNAUD, Laure, MARTINAIS, Emmanuel, *Des usines à la campagne aux villes industrielles : la cohabitation ville/industrie saisie à travers l'histoire du droit des établissements classés, Développement durable et territoires*, dossier 4 (2005), La ville et l'enjeu du développement durable. Disponible sur internet : <http://developpementdurable.revues.org/749> [consulté le 10 décembre 2013]

BOURDELAIS (Patrice), *Les hygiénistes, enjeux, modèles et pratiques*, Paris, Belin, 2001, 540 p. [8°3504]

BOYER (Anne), *Des sources pour l'histoire de la médecine : Guide*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2008, 181 p. [8° 4885]

CONSEIL SUPÉRIEUR D'HYGIÈNE PUBLIQUE DE FRANCE, *Recueil des actes officiels et documents intéressant l'hygiène publique*, Melun, impr. administrative, 1925-1926, 2 vol. (1015 + 835 p.), t. 43-45 + t. 54. Concernent les années 1913-1915, 1924 [8° 2316/1 & 2]

CRISENOY (J. de), *Questions d'assistance et d'hygiène publiques traitées dans les conseils généraux en 1892*, Paris, Berger-Levrault et Cie, 1893, VI-298 p. Extraits des annales des Assemblées départementales. Tome VII [Cote : 8° 1439]

CURVEILLER (Stéphane), WILLIOT (Jean-Pierre), *L'eau et la ville du Moyen Age à nos jours*, Bulletin historique et artistique du Calaisis, 2004, n° 179-180, 291 p. [8° 4096]

Dictionnaire des médecins, chirurgiens et pharmaciens français légalement reçus, avant et depuis la fondation de la République, Paris, Moreau et Cie, an X, 676 p. [8° 2328]

FAURE (Olivier), *Les Français et leur médecine au XIX^e siècle*, Paris, Belin, 1993, 317 p. [8° 3505]

FAURE (Olivier), *Histoire sociale de la médecine, XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Anthropos, 1994, 272 p. [8° 2721]

FAURE (OLIVIER), BOURDELAIS (P.), *Les nouvelles pratiques de santé, XVII^e-XX^e siècles*, Paris : Belin, 2005, 383 p. [8° 4106]

FRIOUX (Stéphane), *Les Batailles de l'hygiène : Villes et environnement de Pasteur aux Trente Glorieuses*, Paris, P.U.F., 2013, 388 p. [8° 5441]

GIRARD (Dr.), *Essai sur le charlatanisme*, Amiens, Yvert et Cie impr., 1931, 15 p. [BR 501]

GRIBAUDI (Maurice), MAGAUD (Jacques), *L'action publique et ses administrateurs dans les domaines sanitaire et social en France. 1800 à 1900*, Paris, EHESS, [2003], 150 p. Disponible sur internet : http://www.ehess.fr/ldh/documents/docs_BD/Rapp_Administrateurs_99.pdf [consulté le 10 décembre 2013]

HEYBERGER (L.), *Santé et développement économique en France au XIX^e siècle : essai d'histoire anthropométrique*, Paris, L'Harmattan, 2003, 164 p. [8° 3769]

L'hygiène populaire [périodique], 1910-1912 [140 REV 1-30]

JORLAND (Gérard), *Une Société à soigner : Hygiène et salubrité publiques en France au XIX^e siècle*, Paris, Gallimard, 2010, 361 p. [8° 4923]

LEONARD (Jacques), *La France médicale au XIX^e siècle*, Paris, Gallimard-Julliard, 1978, 289 p., 16 p. [8° 2720]

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, *Médailles décernées à l'occasion de l'épidémie cholérique de 1866*, Paris, E. Panckoucke et Cie impr., 1867, 42 p. [BR 1697]

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, *Situation sanitaire : bulletin sanitaire [statistiques], 1920-1956* (20 PO)

MINISTÈRE DU COMMERCE, *Statistique du personnel médical de la France d'après l'enregistrement des diplômés aux préfectures et sous-préfectures*, [Paris], [s.n.], 1883, 17 p. [BR 1387]

MURARD (L.), ZYLBERMAN (P.), *L'haleine des faubourgs. Ville, habitat et santé au XIX^e siècle*, Fontenay-sous-Bois, éd. Recherches, 1978, 453 p. [8° 3793]

PERRAUD-CHARMANTIER, André, *Code pratique des établissements classés comme dangereux, insalubres ou incommodes : leur réglementation nouvelle (loi du 19 décembre 1917, modifiée par la loi du 20 avril 1932), [décret du 24 décembre 1919, complété par le décret du 3 août 1932]*, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1933, 269 pages.

Réglementation des appareils à vapeur, lois des 21 juillet 1856, 18 avril 1900, 18 juillet 1892, décrets des 1er février 1893 et 9 octobre 1907, Paris, M. Rivière, 1908, 40 p. Disponible sur internet : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6119798n> [consulté le 10 décembre 2013]

SOURNIA (Jean-Charles), *Histoire de la médecine*, Paris, La Découverte, 1992, 358 p. [8° 2836]

NYSTEN (P.-H.), LITTRÉ (E.), ROBIN (C.), *Dictionnaire de médecine, de chirurgie, de pharmacie, des sciences accessoires et de l'art vétérinaire*, 11e éd., Paris, J.-B. Baillière et fils, 1858, 1671 p. [8° 2274]

RULLIERE (Roger), *Abrégé d'histoire de la médecine*, Paris, Masson, 1981, 376 p. [8° 2835]

THÉNARD-DUVIVIER (Franck), *Hygiène, santé et protection sociale de la fin du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Ellipses, 2012, 288 p. [8° 5221]

TISSOT (Samuel Auguste), *De la médecine civile ou de la police de la médecine*, éditions BHMS, 2009, 159 p. [8° 5089]
Concerne le XVIII^e siècle.

VIGARELLO (Georges), *Histoire des pratiques de santé, le sain et le malsain depuis le moyen âge*, Paris, Seuil, 1999, 390 p. (8° 3285)

WAROLIN, Christian, « Le remède secret en France jusqu'à son abolition en 1926 », *Revue d'histoire de la pharmacie*, 2002, vol. 90, n° 334, p. 229-238. Disponible sur internet : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/pharm_0035-2349_2002_num_90_334_5359 [consulté le 10 décembre 2013]

Ouvrages locaux

Annuaire administratif et statistique du département de la Somme. [30 REV]

Paru sous des titres divers, à partir de 1806 de façon lacunaire, à partir de 1876 chaque année. A consulter pour l'organisation administrative.

Médecine et pharmacie

Généralités

BAX (Lucien), *Médecine d'hier, d'aujourd'hui, de demain : Discours de réception à l'Académie d'Amiens 15 mars 1935, réponse de Monsieur Armand Jumel*, Amiens, Yvert Cie impr., 1935, 44 p. [93 J 641]

BOIMARE (Nadia), *Médecins et malades au XIX^e siècle dans le département de la Somme*, 1991, 100 p. Mém. D.E.A. : Histoire : Amiens : 1991 [4° 1289]

PANCIER (Félix), *Apothicaires et pharmaciens dans le département de la Somme, 1502-1940*, [S.l.] : [s.n.], [ca 1940], dactylogr. [BR 2780 à BR 2784]

PANCIER (Félix), *Jurys médicaux et inspection des pharmacies en Picardie 1803-1940*, [S.l.], [s.n.], [s.d.], 16 p. [BR 2658]

Ecole de médecine et de pharmacie d'Amiens

Dossier du fonds du diocèse d'Amiens « Hôpitaux, école de médecine », contenant des documents imprimés divers : discours de rentrée, de distribution des prix, etc. [DA 555]

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉTUDIANTS DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE D'AMIENS, *Compte-rendu de l'assemblée générale du 23 avril 1898. Statuts*, Amiens, T. Jeunet impr., 1898, 35 p. [BR 689]

BERLEMONT (Henri), *Histoire de l'École de Santé d'Amiens*, Picardie L'encyclopédie picarde, publié le 24 février 2012. Disponible sur internet : http://www.encyclopedie.picardie.fr/index.php/Ecole_de_sant%C3%A9_d%27Amiens [consulté le 28 octobre 2013]

CAMUS, *L'École pratique de santé d'Amiens 1804-1806 et les cours pratiques de médecine, de chirurgie et de pharmacie 1806-1820 : Discours de M. Camus, président de Chambre à la Cour d'Appel d'Amiens à l'occasion de la rentrée solennelle de l'école de médecine, le 9 novembre 1950*, 16 p. [93 J 287]

CAMUS (André), « Un élève des cours pratiques de médecine d'Amiens », *Bulletin Société des Antiquaires de Picardie*, t. 52, 1967, p. 141-144. [2 REV 52]

HERBET, H., *Rentrée de l'école de médecine d'Amiens le 11 novembre 1861 : discours*, Amiens, Caron, 1861, 21 p. [GUER 246]

LENOEL, *Notice sur l'école de médecine et de pharmacie d'Amiens 1800-1895*, Abbeville, T. Jeunet, 1895, 16 p. [93 J 624]

LEROY (Fabien), *L'histoire de l'hôpital d'Amiens de 1929 à 1966 et de l'école de médecine d'Amiens de 1804 à 1966*, 1986, 83 f. Thèse d'exercice : Médecine : Amiens : 1986 [BU Amiens WX 100 LER]

NÉMITZ (Eglantine), *Histoire de l'École de santé d'Amiens : de l'École pratique aux Facultés de médecine et de pharmacie (1804-2004)*, 2004, 213 p. Thèse d'exercice : Médecine : Amiens : 2004 [BU Amiens WZ 40 NEM]

PANCIER (Félix), *L'enseignement de la pharmacie en province et plus particulièrement à Amiens au début du XIXe siècle*, *Revue d'histoire de la pharmacie*, 1935, 21 p. [BR 528]. Disponible sur internet : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/pharm_0035-2349_1935_num_23_90_11017 [consulté le 28 octobre 2013]

Société de médecine d'Amiens

Dossier du fonds du diocèse d'Amiens « Hôpitaux, école de médecine », contenant des documents imprimés sur la Société de médecine d'Amiens : comptes-rendus d'activités [DA 555]

ANDÉRODIAS (Noël), *Centenaire de la Société médicale d'Amiens 1803-1903. Discours prononcé par M. le docteur Noël Andérodias dans la séance solennelle du 25 juin 1903 : La société médicale d'Amiens, ses origines, ses fondateurs*, Amiens, Imprimerie Picarde, 1903, 24 p. [93 J 182 ou GUER 25]

COURTILLIER (Dr.), *Etude sur la Société de Médecine d'Amiens : commentaire historique, biographique et critique des cinquante premières années de son existence, comme institution publique et comme compagnie savante dans ses rapports avec les doctrines médicales du temps*, Paris, P. Asselin, 1864, 544 p. [8° 405]

La Gazette médicale de Picardie : organe officiel de la société médicale d'Amiens, septembre 1889-mars 1951 [218 PER]

Biographies (à titre indicatif)

BLERIOT (Paul), *Le docteur Victor Pauchet : sa vie son oeuvre (1869-1936)*, Paris, J. Oliven, 1947, 206 p. [BIB DA 2379]

COURTELLEMONT (V.), *Barbier d'Amiens*, Amiens, Impr. Picarde, 1912, 14 p. [GUER 603]

FOURNIER (C.), *Académie des Lettres, des Sciences et des Arts d'Amiens, Le docteur Jules Lenoël (1826-1900) : discours de réception prononcé à la séance du 2 décembre 1901*, Amiens, Impr. Yvert & Tellier, 1902, 50 p. [41 REV 11]

GARNIER (J.), *Notice sur le docteur [Marcel] Rigollot*, [S.I.], [s.n.], [s.d.], 11 p. [GUER 359]

Nécrologie, le docteur [Dominique-François] Alexandre, Amiens, T. Jeunet, 1881, 26 p. [BR 1127 ou BR 3152]

PANCIER (Félix), *Notice biographique : Paul-Louis-Jean-Marie-René Moynier de Villepoix (1851-1934)*, 1934, 8 p. Tiré à part de : *Bulletin des sciences pharmacologiques*, t. 41, 1934 [Br 438 ou 93 J 383]

REMBAULT (Gabriel), *Obsèques du docteur Rigollot [Marcel-Jérôme] décédé à Amiens le 29 décembre 1854*, [S.I.], [s.n.], 1855, 16 p. Extrait du *Mémorial d'Amiens*, 3 janvier, 1855 [BR 727]

TAVERNIER, *Eloge de M. J.-B.-G. Barbier, décédé, directeur honoraire de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie d'Amiens, professeur de botanique, de clinique interne, médecin en chef de*

l'Hôtel-Dieu, chevalier de la Légion d'honneur : Prononcé à la séance publique de l'Académie d'Amiens le 31 août 1856, Amiens, Lenoel-Herouart, 1856, 30 p. [93 J 247]

TAVERNIER, *Notice sur M. Rigollot, décédé, directeur de l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie d'Amiens, lue à la séance de rentrée de l'école le 5 novembre 1855*, Amiens, Typ. d'Alfred Caron, 1855, 15 p. [93 J 129]

UNIVERSITÉ DE PICARDIE JULES VERNE, *Humanisme et médecine : un exemple de diffusion des savoirs à travers les siècles : la bibliothèque d'Emile et Lucien Bax*. Catalogue d'exposition, 2010, 35 p. [BU Santé : WZ 100 HUM]

Périodiques

L'Actualité médicale picarde, août 1920-février 1925 [175 PER 1]

Bulletin du syndicat des pharmaciens de la Somme, nov. 1903-oct. 1924 [185 PER 1]

Bulletin officiel de l'union professionnelle des médecins de la Somme, juin 1912-novembre 1913 [671 PER 1]

La Picardie médicale, 1904-1939 [201 PER 1-4]

La Revue médicale d'Amiens, septembre-décembre 1907 [667 PER 1]

Santé et hygiène

Généralités

A signaler : Legs du Dr. Baudelocque aux Archives municipales d'Amiens. Important fonds sur les épidémies et l'hygiène, XIXe siècle.

BUREAU D'HYGIÈNE DE LA VILLE D'AMIENS, *Rapports, 1884-1902* [DA 623, DA 624, DA 625]

COET (Emile), *Topographie médicale et statistique de la Ville de Roye*, Arras, Rousseau-Leroy, 1861, 188 p. [BIB DA 752]

CONSEILS D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME, *Travaux*.

Tome I : année 1856, tome II : année 1857, tome III : année 1858, tome IV : année 1859, tome XI : année 1867, tome XIII : année 1869 [BIB DA 2006/1-6]. Années 1882-1911 [813 PER 1]

DEFLANDRE (J. F. Eugène), *Essai sur l'hygiène des campagnes de la Picardie*, Paris, 1853. Th. : Méd. : Paris : 1853. [à la BNF]

DESBUREAUX (Pierre), *La Pauvreté en Picardie de 1789 à 1936*, Amiens, Librairie du Labyrinthe, 2009, 149 p. [8° 4751]

HECQUET (A.), *Histoire météorologique d'Abbeville ou résumé des observations météorologiques faites en cette ville, de 1840 à 1860 : Suivi de quelques considérations sur les maladies observées dans ce pays, Abbeville*, P. Briez impr., 1864, 134 p. Mémoire publié par la Société d'Emulation d'Abbeville [BIB DA 250]

HECQUET (A.), *Recherches sur les eaux de l'arrondissement d'Abbeville : Précédées de quelques considérations sur les maladies observées dans ce pays*, Amiens, Alfred Caron fils, 1869, 184 p. [BIB DA 252]

HECQUET (A.), *Topographie physique et médicale de la ville d'Abbeville : Comprenant l'exposé des influences qui réagissent sur la santé des habitants, la statistique de la population et de la mortalité, plusieurs propositions d'hygiène et quelques notes sur l'histoire naturelle de l'arrondissement d'Abbeville*, Amiens, Lenoel-Hérouart, 1857, 152 p. [8° 440]

MANS (Dr Antonin), *Inspection départementale d'hygiène. Office départemental d'hygiène*, Amiens, Yvert et Cie, 1936, 58 p. [8° 1924]

MOYNIER DE VILLEPOIX (R. de), *Rapport sur l'organisation et le fonctionnement des services concernant la protection de la santé publique*, Amiens, Yvert et Tellier impr., 1916, 38 p., 1 dépl., tabl. [BR 386]

SOCIÉTÉ MÉDICALE D'AMIENS, *Topographie médicale du département de la Somme, Abbeville, Gamaches, Montdidier*, Amiens, Lenoel, 1857, 203 p. [BR 2394]

Travaux des conseils d'hygiène et de salubrité du département de la Somme et des commissions sanitaires, 1858-1937 [99 REV 1-63]

Epidémies

BOIMARE (Laurent), *Hygiène et épidémies dans la Somme au XIX^e siècle*, 1994, 85 p. + 13 p. Mém. D.E.A. : Histoire : Amiens U.P.J.V. - U.F.R. d'Histoire, 1994. [4° 1424]

BUCQUOY (D.), *Commission de salubrité de l'arrondissement de Péronne [sur l'épidémie de choléra de 1866]*, Péronne, J. Quentin, s.d. [1866], 2 p. [BIB DA 59]

BUCQUOY (D.), *Commission de salubrité de l'arrondissement de Péronne : Instruction relative à l'épidémie de suette miliaire qui vient de se manifester dans cet arrondissement* [BIB DA 59]

CORRIEZ [pharmacien-médecin à Amiens], *Le Choléra. Sa guérison par des antidotes naturels. Moyens de le prévenir et de se guérir soi-même. : Précédé d'un aperçu sur la manière dont l'électricité organique concourt au maintien, à l'entretien de la vie et de la santé, suivi de quelques considérations sur la vraie cause et la cause probable des fièvres intermittentes*, Amiens, Langlois, s.d [après 1866], 236 p. [BIB DA 739]

DEBIONNE (Dr.), *Le choléra à Amiens en 1866*, Amiens, Yvert et Tellier impr., 1915, 80 p. [8° 564]

« Epidémies et maladies au XIX^e siècle », *Textes et documents de la Somme*, Amiens, 1992, n° 46, 26 p. [184 REV 46]

HOFFMAN-GLÉMANE (Philippe), *Etude sur le choléra à Amiens en 1832*, 71-XVII p. Thèse de doctorat : Amiens : Université de Picardie, U.E.R. de pharmacie, 1985 [DA 565]

JONG, Servaas de, *Le choléra dans son rapport avec l'hygiène*, Amiens :T. Jeunet impr., 1867, 23 p. Disponible sur internet : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5425336q> [consulté le 12 décembre 2013]

Mémoire sur la rougeole épidémique qui a régné à Abbeville (Somme) pendant l'année 1855, Paris, J.-B. Baillière et fils, 1857, 72 p., Mémoires de l'Académie impériale de médecine, t. XXI [BIB DA 4]

PETIT (J.), *Histoire du choléra-morbus asiatique, avec les mesures administratives auxquelles il donna lieu en 1832, à Amiens, et dans le département de la Somme, etc.*, Amiens, Allo-Poiré ; Amiens : Veuve Darras ; Abbeville : Grare, 1833, 600 p. [BIB DA 723]

SOCIÉTÉ MÉDICALE D'AMIENS, *La fièvre typhoïde Amiens, ses causes, ses remèdes : Rapport présenté au conseil municipal au nom de la Société médicale d'Amiens*, Amiens, Impr. Picarde, 1901, 14 p. [DA 565]

TRANNOY (Pierre-Amable-Jean-Baptiste), *Traité élémentaire des maladies épidémiques ou populaires, à l'usage des officiers de santé*, Amiens, Ledien-Canda impr., 1819, VII-586 p. [BIB DA 1339]

Laboratoire départemental de bactériologie

Dossier du fonds du diocèse d'Amiens « Hôpitaux, école de médecine », contenant des rapports d'activités imprimés du laboratoire de bactériologie [DA 555]

MOYNIER DE VILLEPOIX (R.), *Laboratoire départemental de bactériologie, fonctionnement en 1915, rapport*, Amiens, Yvert et Tellier impr., 1916, 8 p. [BR 396]

SOCIÉTÉ DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL DE BACTÉRIOLOGIE DE LA SOMME, *Statuts*, Amiens, T. Jeunet, Yvert et Cie impr., 1901, 1933, 8 + 8 p. [BR 669/1-2]

Maladies vénériennes

BOIMARE (Nadia), *La prostitution à Amiens, 1830-1880*, 97 p. Mém. maîtrise : Amiens : U.P.J.V., U.F.R. Hist.-Géo, 1988-1989. [4° 1283]

CLAIS (Benoît), *La prostitution à Amiens au XIX^e siècle*, Amiens, Bibliothèque municipale, 1993, 141 p. [4° 9/72]

Vaccination

Bulletin sur la vaccine, septembre 1811 [790 PER 1]

DEBOURGE, J.-B. [médecin à Rollot], *Un mot sur la vaccine et sur les revaccinations*, Montdidier, impr. Radenez, 1851, 12 p. [DA, boîte n° 908]

DORIEUX (Gustave), *Appréciation philosophique et littéraire de la médecine dévoilée de J.-P. Chevalier, pharmacien-chimiste à Amiens*, 6e éd., Paris, Ledoyen, 1856, 15 p. [Br 431]

Contient le rapport contre la vaccine adressé au ministre de l'Intérieur par Joseph-Philippe Chevalier.

Société de médecine d'Amiens, formant le comité central de vaccine du département de la Somme. Séance publique 1850, Amiens, Duval et Herment impr., 1850, 39 p. [BR 400]

Etablissements dangereux, insalubres ou incommodes

Association des propriétaires d'appareils à vapeur de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise [périodique], 1893. [675 PER 1]

BUNEL (Henri), *Établissements insalubres, incommodes et dangereux : législation, inconvénients de ces établissements et conditions d'autorisation...*, Paris, Berthoud frères, 1876, III-499 p. Disponible sur internet : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k54424677> [consulté le 12 décembre 2013]

BUNEL (Henri), *Établissements insalubres, incommodes et dangereux. Législation, jurisprudence et conditions techniques d'autorisation...*, Paris, André, Daly fils et Cie, 1887. 2e éd., VIII-623 p. Disponible sur internet : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5688640q> [consulté le 12 décembre 2013]

DÉPARTEMENT DE LA SEINE. PRÉFECTURE DE POLICE. 2^E DIVISION. BUREAU DU TRAVAIL, *Législation et nomenclature des établissements dangereux, insalubres ou incommodes*, Melun, Impr. Administrative, 1915, 59 p. Disponible sur internet : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k61052866> [consulté le 12 décembre 2013]

Lois, décrets, arrêtés concernant la réglementation du travail et nomenclature des établissements dangereux, insalubres ou incommodes. Avril 1911, Paris, Berger-Levrault, 1911, 186 p. Disponible sur internet : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k61118869> [consulté le 12 décembre 2013]

MAGISTRY (Léopold), *Traité général sur l'application de la nouvelle législation des établissements classés : établissements dangereux, insalubres ou incommodes, réglementation, conditions d'autorisation, commentaires des articles de la loi, jurisprudence*, Paris, au siège de l'association des établissements classés de France, 1923, XIV-710 p. Disponible sur internet : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5463071m> [consulté le 12 décembre 2013]

Nomenclature des établissements insalubres dangereux ou incommodes annexée aux décrets du 3 mai 1886 et suivants jusqu'au 10 octobre 1899, Nancy : imp. de Berger-Levrault, 1899, 22 p. Disponible sur internet : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6105106t> [consulté le 12 décembre 2013]

RUMEAU (Guillaume), *Les établissements classés dangereux, insalubres, incommodes : prévention technique de leurs nuisances*, Paris, éd. Eyrolles, 1955, 407 p. [8° 3596]

VERNOIS (Maxime), *Traité pratique d'hygiène industrielle et administrative, comprenant l'étude des établissements insalubres, dangereux et incommodes*, Paris, J.-B. Baillière et fils, 1860, XCII-668 p., 680 p. Disponible sur internet : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k107845v> (tome 1) et <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1078467> [consulté le 12 décembre 2013]

SOURCES COMPLÉMENTAIRES

Archives départementales de la Somme

Les cotes commençant par « 99 + lettre de série » et « KZ » sont provisoires et correspondent à des répertoires provisoires.

série C : Administrations provinciales (avant 1790)

- 1 C 34 à 49 Intendance de Picardie
Santé publique, médecine (1731-1788).
Ces liasses recouvrent les mêmes problématiques que celles de la sous-série 5 M.
- 1 C 1673 Subdélégation d'Amiens
Santé publique, médecine. - États des sages-femmes (1786).
- 1 C 2132 Assemblée départementale d'Amiens
Procès-verbaux de l'assemblée. - F° 87 : Rapports y transcrits du bureau du bien public, relativement aux épidémies, aux chirurgiens et aux sages-femmes, et relativement aux manufactures et aux suites funestes du traité de commerce avec l'Angleterre (1788).

série 1 E : Féodalité, communes, bourgeoisie, familles

Corporations d'arts et métiers

Entre autres, réception des chirurgiens et des sages-femmes.

- 1 E 891-893 Maîtres chirurgiens d'Abbeville (1761)
- 1 E 894-903 Maîtres chirurgiens d'Amiens (1732)
- 1 E 904-919 Maîtres chirurgiens de Montdidier (1739)
- 1 E 920-921 Maîtres chirurgiens de Péronne (1744)
- 1 E 922-924 Maîtres chirurgiens de Roye (1740)

série L - Administrations et tribunaux de la période révolutionnaire (1790-1800)

En dehors des articles mentionnés, il ne faut pas omettre la consultation des documents généraux, notamment les registres de délibérations des administrations du département et des districts.

Département.

- L 422 Médecine, santé publique (1790-an VII)
- L 423-424 Epidémies (1791-an VII)

District d'Amiens

- L 1512 Santé publique, médecine (1790-an III)

District de Doullens

- L 1963 Santé publique(an III)

District de Montdidier

- L 2122 Santé publique. Epidémies (1791)

District de Péronne

- L 2445 Réponse au questionnaire sur les chirurgiens et sages-femmes. Epidémie à Buire, près Albert (1791)

série M - Administration générale et économie (1800-1940)

1 M - Administration générale du département (fonds du cabinet du préfet).

- KZ 2553 Médaille d'honneur des épidémies (1885-1941)
- KZ 2547 Médaille d'honneur des épidémies (1912-1919).
- 99 M 79966 Epidémies de choléra. Actes de dévouement aux malades et indigents (1833-1834, 1849-1858).

99 M 107043/2 [Choléra de 1866]. Fête populaire du 26 août 1866, médaille offerte par la ville d'Amiens à Madame Cornuau, discours. Affiches.

99 M 98568/7 Choléra de 1866. - L'Impératrice à Amiens, l'épidémie de choléra, dons, achats d'estampes.

99 M 69/1 Inauguration de l'office municipal d'hygiène sociale d'Abbeville (1926).

99 M 157 Inauguration du Centre d'Hygiène sociale d'Airaines (1936).

KZ 2531 Légion d'honneur, dossiers individuels (1919-1940) : Lettres M-Pe, dont dossier de Félix Pancier, directeur de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie d'Amiens, ouvrages joints dont "inauguration de la statue Parmentier, 7 juin 1931" ; "Hommage aux membres du corps médical de Picardie morts pour la France en 1914-1918, inauguration du monument commémoratif, Ecole de Médecine, 24 juillet 1921" ; "Pierre de Ribeaucourt, maître apothicaire abbevillois" ; "Quelques dates de l'histoire des apothicaires d'Amiens".

4 M – Police

4 M 487 Assistance aux familles, aux enfants, aux victimes d'accident du travail, aux vieillards. Œuvres antituberculeuse, antialcoolique et philanthropique. Association Valentin Hauy. Sourds et muets. (1868-1939)

4 M 563 Lutte contre l'alcoolisme¹. Publication de la loi sur l'ivresse du 23 janvier 1873, débits de boissons existants ou fermés par mesures réglementaires, commerce des boissons alcoolisées, enquêtes ministérielles : états numériques récapitulatifs (1853, 1857, 1873-1874), réponses des maires (1857), relevés nominatifs des personnes autorisées à vendre de l'alcool (1853), rapports sur l'ivrognerie (1868), correspondance, presse, affiches (1851-1874). Affiche "Avis sur les dangers de l'abus des boissons alcooliques", conçue par l'Académie de médecine et imprimée par la Société française de tempérance (1877).

4 M 772-777 Police des mœurs, prostitution (1809-1936).

6 M - Population. Affaires économiques. Statistiques

6 M 2057-2058 Description générale du département de la Somme : mémoires, notices, enquêtes ministérielles. La plupart de ces documents, rédigés vers l'an IX-1806, semblent constituer le brouillon et la documentation d'une étude générale du département.

6 M 1425 Dénombrement de 1856, dont : Service des accouchements de la ville d'Amiens : renseignements statistiques.

6 M 2056 Approvisionnement en produits pharmaceutiques des populations civiles des régions libérées (1918-1919).

6 M 2058 Dont :

Engrais (dont un "Mémoire sur les engrais" de Lapostolle) [an XIII/1806].

Santé (vaccin, école de santé, cours d'accouchement, jury médical, maladies, épidémies) [an XIII/1806].

Enquête ministérielle concernant les départements situés sur les bords de la mer relatives aux maladies qui tiennent aux vents froids et humides (1809).

6 M 2401-2456 Statistiques industrielles et commerciales

6 M 2457-2510 Statistiques sanitaires et sociales

6 M 2548 Maisons d'accouchement. - Situation administrative et financière, personnel et mouvement des malades : feuilles de dépouillement et états numériques par établissement (1857-1865)

7 M - Agriculture. Eaux et forêts

Station agronomique de la Somme. La Station a compétence en matière d'observations météo mais aussi de répression des fraudes.

8 M - Commerce et tourisme

On pourra consulter le répertoire numérique provisoire, qui contient de nombreuses références aux activités industrielles, en complément des établissements classés.

99 M 80075/1 Commerce maritime. Bateaux à vapeur, transport maritime entre Saint-Valery-sur-Somme et Londres : service régulier du bateau à vapeur anglais "L'Eclipse", arrêté préfectoral, instructions concernant la police des voyageurs, 1841; projet de société

¹ Voir aussi 4 M 487.

pour l'établissement d'un ou plusieurs bateaux à vapeur desservant Abbeville, Amiens, Saint Quentin, entreprise de M. Durand, Le Havre, 1839 ; Rapport sur la navigation du steamer "Le Castor" dans la Baie de Somme. (1839-1841).

9 M Industrie.

On pourra consulter le répertoire numérique provisoire, en complément des établissements classés.

série N - Administration et comptabilité départementales (1800-1940)

1 N - Conseil général du département et commission départementale

Dans le cadre des attributions du conseil général dans le domaine social, on trouve, dans la sous-série 1 N, des dossiers concernant l'hygiène et la santé publique. On peut dans un premier temps se reporter aux procès-verbaux de sessions annuelles du conseil général, par exemple :

1 N 247 Rapport du Dr Antonin Mans, médecin-inspecteur des services départementaux d'hygiène, présenté lors de la deuxième session ordinaire de 1932 du conseil général, sur le service de protection de la santé publique (service des épidémies, service départemental de désinfection, vaccinations, surveillance des eaux alimentaires du département, travaux des assemblées sanitaires et commissions spéciales, colonie scolaire de Cayeux-Brighton) et l'office départemental d'hygiène sociale, et rapport du préfet sur l'inspection médicale des écoles.

4 N - Immeubles et bâtiments départementaux. Mobilier départemental. Service départemental d'architecture.

Les dispensaires (ou centres départementaux) d'hygiène sociale sont gérés par l'Office départemental d'hygiène sociale, organisme créé par le Conseil général.

- KZ 3639 Dispensaire d'Airaines, construction (1934-1937).
- KZ 3644 Centre départemental d'hygiène sociale de Doullens, location par bail emphytéotique de l'immeuble dans lequel le centre est installé, propriété de la commission administrative des hospices de Doullens (1938-1940).
- KZ 3640 Dispensaire de Friville-Escarbotin, construction (1932).
- KZ 3641 Dispensaire de Montdidier, construction (1932-1934).
- KZ 3643 Centre départemental d'hygiène sociale de Saint-Léger-lès-Domart, location d'un immeuble par bail emphytéotique (1938-1940).

série O - Administration et comptabilité communales (1800-1940)

2 O - Dossiers d'administration communale.

Dossiers classés par commune, concernant toutes les affaires municipales, dont celles qui se rapportent à l'hygiène et aux mesures d'assainissement.

A noter :

- 99 O 224 Amiens, école de médecine (avant 1869).
- 99 O 3387 Centre départemental d'hygiène sociale de Saint-Léger-lès-Domart.

série R - Affaires militaires, organismes de temps de guerre (1800-1940)

- 99 R 3500 Affiches et journaux relatifs à la guerre 1914-1918
 - Dont :
 - 99 R_CP_3500/10 – Affiche "Journée Nationale des Tuberculeux anciens militaires"
 - 99 R_CP_3500/12 – Affiche "Les blessés de la tuberculose : Comité central d'assistance aux militaires tuberculeux"
 - 99 R_CP_3500/13 – Affiche "Journée Nationale des Tuberculeux anciens militaires : Sauvons-les".

2 R - Organisation de l'armée

- KZ 1689 Dépôts d'hydrocarbures : listes départementales, circulaires ministérielles, instructions (1935-1939)

10 R - Organismes temporaires du temps de la première guerre mondiale

- 99 M 107869/1 Service d'Hygiène dans les Régions Libérées (1916-1922, 1925).
- KZ 1616 Postes d'hygiène : situation (1924)

- KZ 247 Mission militaire française attachée à l'armée britannique, sûreté générale : Lutte contre la prostitution (1914-1915).
 10 R 81 Dommages de guerre 1914-1918, Amiens : service d'hygiène.

série S - Travaux publics et transports (1800-1940)

4 S - Mer. Ports. Transports maritimes.

- 99 M 96831/2 Bateaux à vapeur circulant sur les fleuves et rivières et sur mer (1833-1870).
 99 S 1717 Bateaux à vapeur (1877-1938).

8 S – Mines et énergie.

- 99 S 378585 Machines à vapeur (nombre et nombre d'épreuves), mines, carrières, tourbières, automobiles : rapports annuels de l'ingénieur en chef des mines (impr.), 1910-1928 (lac.).

série T - Enseignement général. Affaires culturelles. Sports. (1800-1940)

1 T - Enseignement général.

Fonds du rectorat d'Amiens (an XII-1848)

On peut se référer à l'inventaire sommaire de la sous-série II T, qui contient des références éparses à l'école de médecine, mais aussi aux épidémies en milieu scolaire, ou au jury médical.

Une liste des professeurs de l'école de médecine, avec quelques renseignements biographiques, figure dans le tome 2 de l'inventaire sommaire, p. 170, en note aux cotes II T 424-427.

- II T 424 à 427 Ecole de médecine d'Amiens (1806-1848).

Fonds de l'inspection académique d'Amiens (postérieur à 1848)

- 60T 3224 Ecole de médecine et de pharmacie d'Amiens (1848-1850, 1865)
 60T 3225 Ecole de médecine et de pharmacie d'Amiens (1860-1862)
 60T 3226 Ecole de médecine et de pharmacie d'Amiens (1863-1865)
 60T 3268 Ecole de médecine et de pharmacie d'Amiens (1858-1882)
 60T 3411 Ecole de médecine et de pharmacie d'Amiens : certificat d'études secondaires (1886-1900)
 60T 3412 Ecole de médecine et de pharmacie d'Amiens : certificat d'études secondaires (1879-1900)
 60T 3520 Ecole de médecine et de pharmacie d'Amiens : lettres du directeur au recteur sur divers sujets (1848-1849)
 60T 3555 Ecole de médecine et de pharmacie d'Amiens (1850-1897)
 60T 36321 Ecole de médecine et de pharmacie d'Amiens : affiches de l'école de médecine d'Amiens et diverses écoles de médecine et de facultés (1893-1897)
 99T 396422 Ecole de médecine et de pharmacie d'Amiens, affiches : annonce de l'ouverture des cours et programmes (1912, 1915), emplois d'enseignants à pourvoir, annonces de concours (1911-1914)
 99T 396522 Ecole de médecine et de pharmacie d'Amiens : factures, dépenses réglées, matériel, mobilier (1910-1913)
 99T 396705 Ecole de médecine et de pharmacie d'Amiens (1850-1854)
 99T 396706 Ecole de médecine et de pharmacie d'Amiens (1855)
 99T 396707 Ecole de médecine et de pharmacie d'Amiens (1856-1857)
 99T 396708 Ecole de médecine et de pharmacie d'Amiens (1858-1859)
 99T 396709 Ecole de médecine et de pharmacie d'Amiens (1860-1867)
 99T 396710 Ecole de médecine et de pharmacie d'Amiens (1868-1873)
 99T 396711 Ecole de médecine et de pharmacie d'Amiens (1874-1876)
 99T 396712 Ecole de médecine et de pharmacie d'Amiens (1878-1880)
 99T 396713 Ecole de médecine et de pharmacie d'Amiens : années antérieures à 1850, années postérieures à 1880, documents sans date (s.d.)
 99T 396729 Ecole de médecine et de pharmacie d'Amiens : correspondance diverse (1858-1859)
 99T 397152 Ecole de médecine et de pharmacie d'Amiens : budgets et comptes d'administration (1895-1913)
 99T 397163 Ecole de médecine et de pharmacie d'Amiens : états sommaires des droits perçus pour tous actes accomplis et acquis au trésor public ou à la ville (1915)

- 99T 397209 Ecole de médecine et de pharmacie d'Amiens : états des droits perçus pour tous actes accomplis et acquis au trésor public ou à la ville (1909-1913)
- 99T 397212 Ecole de médecine et de pharmacie d'Amiens : factures diverses dues à des fournisseurs (1914-1915)
- 99T 397232 Ecole de médecine et de pharmacie d'Amiens : états des droits perçus pour tous actes accomplis et acquis au trésor public ou à la ville (1911-1914)
- 99T 397278 Ecole de médecine et de pharmacie d'Amiens : certificat d'études secondaires, procès-verbaux des examens (1892-1893)
- KZ 3133 Enregistrement des certificats de grammaire pour les élèves de l'école de médecine (1854)
- 60T 3601 Service médical et d'hygiène des écoles communales : projet de création par la ville d'Amiens (1876)
- 99T 287 Vaccination.- Rougeole.- Petite vérole.- Croup et autres épidémies.- Correspondance y relative (1851-1892, 1894-1896)
- 99T 396574 Hygiène.- Instruction médicale des écoles.- Nominations de médecins.- Epidémies.- Fermeture d'écoles.- Puériculture.- Tuberculose et mesures à prendre.- Conducteurs électriques.- Victimes, soins à donner.- Divers (1890-1920)
- 99T 396734 Epidémies :correspondance y relative (1893-1896, 1904-1915)
- 99T 397262 Inspection médicale des écoles. - Inspection médicale scolaire dans les secteurs rattachés aux Postes du ministère des Régions libérées (zone dévastée) : organisation, nominations des médecins (1920-1924)
- 99T 397310 Personnel de médecine scolaire du lycée de garçons d'Amiens : dossiers individuels de nomination (MM. les docteurs Moulouquet (1905), Hurtrel (1919), Lamare (1924), Crépon (1912), Mme Laubier infirmière (1934))

série U – Justice (classement en cours)

2 U - Cours d'appel. Cours assises.

Dossiers de procédure concernant l'exercice illégal de la médecine.

3 U - Tribunaux de première instance

Les greffes avaient, au titre du contrôle et de la légalisation, la charge de l'enregistrement et de la transcription des diplômes des docteurs en médecine, officiers de santé, chirurgiens-dentistes, pharmaciens et sages-femmes.

4 U - Justices de paix. Tribunaux de simple police.

En théorie, contient l'inscription des élèves en pharmacie.

série X -Assistance et prévoyance sociale (1800-1940)

La sous-série 5 M et la série X sont naturellement liées, puisqu'une parce qu'une grande partie de cette série concerne également la santé : établissements hospitaliers (1 X), etc.

1 X – Administration hospitalière

- KZ 3587 Hospices : statistiques, enquêtes sur les cours d'accouchement, les épidémies... Comptabilité : instructions sur les comptes à rendre par les receveurs et les administrateurs des pauvres et des hospices en exécution du décret du 7 floréal an XIII ; états de journées employées et des dépenses dans les hospices, récapitulatif général du mouvement des hospices du département (1806).

3 X - Assistance sociale

- 99 X 463364 Surveillance du tour de hospice dépositaire Saint-Charles d'Amiens et des maisons d'accouchement : instructions, correspondance (1855).
- 99 M 93701 Cures thermales, gratuité et secours aux fonctionnaires et aux indigents. - Généralités : instructions officielles, circulaires et prospectus des établissements thermaux, notamment pour les conditions d'admission gratuite des indigents à l'hôpital civil de Vichy (1847, 1854, 1862-1908). Attribution des aides. – Indigents : correspondance, avis d'attribution de gratuité (1862-1905). Fonctionnaires, sauf instituteurs et institutrices : correspondance, avis d'attribution de gratuité (1870-1908). Instituteurs et institutrices : correspondance, états nominatifs des personnes aidées (sauf 1876-1889), avis d'attribution de secours ou de gratuité, certificats de

- séjour (1876-1906).
- 99 M 93634 Tuberculose, création d'un dispensaire, rapport de la commission de tuberculose, lutte antituberculeuse, délibérations de la commission sanitaires (1906-1907).
- KZ 1699 Tuberculose, session du Conseil général. Mai 1920.
- 99 X 463102 Assistance aux tuberculeux : spécimens de documents conservés après triage (1919-1926).
- KZ 3642 Sanatorium interdépartemental de Saint-Gobain (Aisne), travaux, conditions de fonctionnement : budget départemental, rapport au Préfet de la Commission départementale (1928-1936). Baraquements du Service de santé des Armées ayant servi pour le traitement de tuberculeux, projet de cession : instructions, correspondance (1919).
- 99 M 107869/2 Service d'Hygiène dans les Régions Libérées : Préventorium, sanatorium. - Statistiques, rapports, dossiers. Application de la circulaire ministérielle du 15 février 1924. Enfants placés en préventorium ou colonies de vacances : Participation des familles ou des collectivités à l'entretien des enfants, reversements au trésor, circulaire des 9 février 1924, 15 janvier 1925.
- KZ 2698 Association du préventorium de Valloires : But, fonctionnement, notice historique, travaux, subventions (1922-1930).
- 99 X 463672 Création de dispensaires : Renseignements généraux (1857).

série Z - Sous-préfectures (1800-1940)

Les sous-préfectures sont chargées essentiellement de la police administrative et de la tutelle des communes. Elles servent de courroie de transmission entre l'administration communale et l'administration préfectorale. Leurs archives renferment donc, à leur niveau et pour leur territoire, des documents se rapportant aux mêmes affaires que celles traitées par la préfecture. Ainsi, dans le domaine de la santé et de l'hygiène publique, on peut y trouver des archives sur les commissions d'hygiène, le personnel médical, l'inspection des pharmacies, la prévention, les épidémies, les eaux, la répression des fraudes et les établissements insalubres (notamment ceux de 3^e classe).

On se reportera donc utilement à ces archives pour compléter celles de la sous-série 5 M.

série W (archives publiques postérieures au 10 juillet 1940)

Afin de poursuivre la recherche après la période concernée par la sous-série 5 M, voici un aperçu de ce qui peut se trouver dans les archives publiques entrées par voie ordinaire postérieures à 1940.

(d'après l'état des versement des archives contemporaines en mars 2012)

- | | |
|--|---|
| 7 W Fonds
Herdhebut,
architecte des
bâtiments civils,
architecte en chef
du département | 7 W 374 – Amiens, Ecole de droit et Ecole de médecine : lettres des entrepreneurs (1956-1962).
7 W 376-378, 380, 382 - Amiens, Ecole de médecine et de pharmacie, rue Frédéric-Petit
7 W 376 – 1957-1959.
7 W 377 – Pièces diverses (1956-1963).
7 W 378 – Situations (1959-1961).
7 W 380 – Situations (1956-1959)
7 W 382 – 1959-1967.
7 W 455 - Amiens, Ecole de médecine : correspondance (1962-1968). |
| 21 W Cabinet du préfet | 21 W 48 : Correspondance alphabétique, lettre H : hygiène ; pharmaciens condamnés à l'indignité nationale ; répartition de la pénicilline ; instructions, etc. (1947-1948).
21 W 57 : Prostitution (1947-1948).
21 W 271 : Vaccination antipoliomyélitique, variolique (1955-1960).
21 W 272 : "Vie libre", mouvement de lutte contre l'alcoolisme (1962-1963).
21 W 282 : Prostitution (1939-1945).
21 W 417 : Rapports au préfet, dont : exercice illégal de l'art dentaire à Amiens (1960). |
| 26 W 8 Cabinet du préfet | Correspondance du préfet, lettre E : dont école de médecine |

- (1939-1945).
- 31 W Cabinet du préfet 31 W 17 : École de médecine.- Rentrées solennelles : prestation de serment des nouveaux directeurs. Travaux de reconstruction de l'école. Inauguration de l'école de médecin d'Amiens. Presse. (1940-1960)
31 W 44 : Faculté de médecine : coupure de presse (1960).
École d'infirmières. – Versement d'indemnités aux professeurs (1966).
- 35 W 178 Cabinet du préfet Médaille d'honneur des épidémies : Propositions (1941-1945).
- 36 W Cabinet du préfet Santé et action sociale (1940-1970).
- 43 W 124-175 Cabinet du préfet Syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable. - Délibérations, arrêtés, autorisations de travaux (1932-1960).
- 46 W Cabinet du préfet 46 W 5 : Renforcement et extension du réseau d'alimentation en eau potable à Abbeville : subventions [1970].
46 W 6 : Mers-les-Bains. - Extension du réseau d'assainissement (1970).
- 54 W 89 Cabinet du préfet Alimentation en eau potable de la commune de Tronchoy. Avant projet 51966°.
- 56 W Préfecture, 4^e division, 1^{er} bureau Plusieurs dossiers concernant des travaux d'assainissement (années 1940-1960).
- 56 W Préfecture, 4^e division, 1^{er} bureau Plusieurs dossiers concernant l'adduction d'eau potable (56 W 292, 622-660, 714, 729, 733-734, 749-775, 777, 780-791, 862-867) (années 1940-1960).
56 W 229 : Appareils distributeurs d'essence, autorisations (s.d.).
Canalisations d'eau potable (s.d.).
- 60 W 224* Préfecture, 4^e division, 2^e bureau Répression des fraudes : registre d'inscription des échantillons prélevés, contrôles bactériologiques (1947-1953).
- 64 W SGAR Programme de modernisation et d'équipement (1952-1977).
Voir notamment les rubriques :
Équipement sanitaire et social
Assainissement, eau potable, viabilité
Industrie, commerce, artisanat, entreprises
- 65 W 1-6 Cabinet du préfet 65 W 1-6 : Pharmacies (1941-1962).
65 W 8, 13 : Conseil départemental d'hygiène. – Réunions (1959).
65 W 21 : Nominations, démissions du personnel médical. – Dossiers [1961].
65 W 23-24 : Maladies vénériennes. – Prophylaxie (1939-1941).
- 71 W 219 Archives de la direction des dommages de guerre du M.R.U. Amiens, école de médecine et de pharmacie – (50 A 13). Dossier financier. Rapport d'expertise. Notification définitive de créance. Correspondance. Expertise. Plans. (1952, 1954, 1957-1960).
- 1052 W 296 Cabinet du préfet Emploi, commerce et contrôle des professions : Dentistes, médecins (1974-1980).
- 1070 W Préfecture, direction des finances, 1^{er} bureau 1070 W 92 - Santé : Ordonnances et divers (1971)
1070 W 100 - Santé : Arrêtés de nomination médecins (1960-1975)
- 1095 W 66 SGAR Aisne, Oise, Somme, équipement sanitaire. Action sociale. Programme (1971).
- 1100 W Préfecture : bureau de finances locales Syndicats d'alimentation en eau potable ; travaux d'assainissement, de bordures et de voirie ; électrification rurale, syndicats scolaires, travaux divers (1980-1984).
- 1102 W Préfecture, 4^e division, 1^{er} bureau Assainissement ; transport ; voirie ; énergie ; eau ; urbanisme ; reconstruction ; circulation automobile ; voies fluviales ; voies ferrées (1940-1982).
- 1102 W 170 Préfecture, 4^e division, 1^{er} bureau 1102 W 170 : Appareils à vapeur : règlementation, états (1940-1960).
1102 W 180 : Distributeur de carburant (1955-1962).

		1102 W 484 : Urbanisme (projets : alimentation en eau potable, assainissement...) (1942-1949).
1113 W	SGAR	1113 W 8-9 -Santé. : Nominations : arrêtés, décisions ministérielles. 1982 – 1983 1113 W 18 : Commission régionale d'action sanitaire et sociale : réunions. 1979 - 1982 1113 W 19 : Commission régionale de l'équipement sanitaire : réunions. 1974 - 1980 1113 W 20 : Commission régionale des institutions sociales et médicosociales : réunions. 1980 - 1981
1139 W	Cabinet du préfet	1139 W 55 : Epidémies (1970-1974). 1139 W 59 : Santé publique (1978-1980). 1139 W 76 : Pollution (1979).
1152 W	Préfecture. Bureau de l'urbanisme et de l'environnement	Rapports d'expertise du géologue agréé pour l'alimentation en eau potable des communes et syndicats de communes (1977-1981).
1218 W 223-227	Cabinet du préfet	Corps médical (médecins, dentistes, pharmaciens, santé, hôpitaux, aide médicale) (1979-1987).
1227 W 175	Cabinet du préfet	1227 W 175 : Santé, social : divers (1983-1987). 1227 W 177 : Comité contre l'alcoolisme (1980-1983). 1987-1993. Dont eau potable, assainissement.
1323 W	Conseil général. Service des équipements communaux	
1364 W 2	Sous-préfecture de Péronne	Personnel médical. Police sanitaire (1942-1955).
1525 W	Conseil général. Laboratoire départemental	Laboratoire bactériologique et de contrôle des eaux (1895-2006)

Etablissements classés

34 W 11	Cabinet du préfet	Affaires communales : établissements insalubres (1953-1955).
1279 W	Cabinet du préfet	Contrôle des établissements dangereux et insalubres (Abbeville à Bus-les-Artois) (1951-1981).
1280 W	Cabinet du préfet	Contrôle des établissements dangereux et insalubres (Bus-les-Artois à Hornoy-le-Bourg) (1951-1978).
60 W 168-192, 195-203	Préfecture, 4 ^e division, 2 ^e bureau	Etablissements classés (1948, 1956-1959).
1503 W 1-147	Préfecture, bureau urbanisme et environnement	Installations classées pour la protection de l'environnement (1940-2005).

Sous-série E-dépôt communes - Archives communales déposées (toutes périodes)

Consulter notamment les séries et sous-séries :

- 5 I - Hygiène et salubrité publique
- O - Travaux publics, voirie [pour les travaux d'adduction d'eau, assainissement, etc.]

Série H-dépôt - Archives versées ou déposées par les établissements hospitaliers

Consulter ces fonds pour les thématiques suivantes :

- Maladies vénériennes
- Epidémies
- Ecole de médecine (hôtel-Dieu d'Amiens)
- Cours d'accouchement (hôtel-Dieu d'Amiens)
- Ecole d'infirmières (hôtel-Dieu d'Amiens)

Série J - Archives d'origine privée (entrées par voie d'achat, don, legs ou dépôt)

- 1 J 1047 Pharmaciens de la Somme. – Notes de M. Pancier à d'après les dossiers des jurys médicaux conservés aux Archives nationales [1 p. pap., 1941].
- 1 J 2490 Ecole de pharmacie de Paris. – Inscription d'Antoine Pierre François Vaudet, originaire de Montdidier : extrait du registre des inscriptions (1811).
- 1 J 3171 Nesle. – Pharmacie de M. Damis : police d'assurance, registre de copies d'ordonnances, factures à en-tête, correspondance personnelle. 1906-1916. 1 registre pap, 278 p. pap.
- 1 J 4053 Pharmacie Roger Buriez, de Corbie : calendrier publicitaire (1949).
- 1 J 4092 Papiers privés de la famille Peugnet de Péronne : testament, listes d'obligations, états de créances hypothécaires, comptes, notes de frais d'inhumation, facture de pharmacie, quittances (1836-1842).
- 1 J 4123 Hôtel-Dieu d'Amiens. - Cours de médecine, de chirurgie et de pharmacie : certificat délivré à Frédéric Dubois d'Amiens. 1816. 1 p. pap.
- 1 J 4155 Papiers privés de Marguerite Morel de Bougainville. – Cahier d'Anglais, cahier de brouillon, buvard publicitaire de la Grande pharmacie de Paris à Amiens (1933-1934).
- 1 J 4207 Lettre témoignant de l'épidémie de choléra à Amiens en 1866.
- 1 J 4220 Papiers privés et professionnels du Docteur Descamps d'Amiens. – Factures à en-tête, notes d'honoraires de consultation, reçus de location de voiture, photographies représentant le docteur en activité lors de la première Guerre mondiale, photographie du docteur et de son petit fils, carte postale adressée au docteur en souvenir des exercices du service de santé au bois de Gentelles. 1895-1928. 20 p. pap.
- 14 J Fonds Herménégilde DUCHAUSSOY
 14 J 11 : Service d'hygiène [Amiens] : état numérique des demandes d'autorisation de louer en garnis (août 1914-13 avril 1916). Prostitution, maladie vénérienne [Amiens] : rapport du commissariat de police, correspondance dont lettre au capitaine Bruce (25 novembre 1916), plaintes, statistiques (15 juin 1917), notes de Duchaussoy.
- 96 J Collection Vieillard
 96 J 148 : Amiens. – Epidémie de choléra : programme de la fête donnée au profit des victimes de l'épidémie (1866).

Fonds du diocèse d'AmiensBoîte DA 565 - Epidémies à Amiens (1800-1940)

Documents de l'autorité ecclésiastique, un peu d'iconographie (avec les reproductions des tableaux sur le choléra de 1866), plusieurs recueil ou plaquettes de poèmes publiés lors du choléra de 1866, une thèse de doctorat de pharmacie (université de Picardie) intitulée *Etude du choléra à Amiens en 1832*, par Philippe Hoffman-Glémane, 1985.

Série FI - Documents figurés et assimilés entrés par voie extraordinaire

- 17 Fi Fonds du laboratoire départemental de bactériologie et de contrôle des eaux.
Petit fonds de photographies.
- 26 Fi Affiche du dépôt légal à caractère administratif :
 26 Fi 45 : Lithotritte, maladies des voies urinaires et des femmes, traitement du Dr Parent (1852), lutte contre la tuberculose (1927-1928).
 26 Fi 46 : Personnel de santé (chirurgiens, médecins, etc.), vétérinaires, listes nominatives du personnel médical, des pharmaciens (1942-1943) et des vétérinaires (1938, 1942), vaccinations (1942-1943) ; traitements médicaux et chirurgicaux : avis (an XI-1926) ; traitement aux noyés (1811), asphyxiés par le gaz méphitique (s.d), maladies des yeux (1820). Vente de rhum et cognac dans les pharmacies : arrêtés (1918). Campagnes de vaccination antivariolique (loi du 15 février 1902). Etc.
- 34 Fi Collection d'étiquettes et publicités pour la pharmacie.
Petite collection d'étiquettes de produits pharmaceutiques et publicités pour la pharmacie concernant notamment la Pharmacie L. Caron à Feuquières-en-Vimeu et la Pharmacie Desplanques au Crottoy.

Archives départementales du Nord

série T - Enseignement général. Affaires culturelles. Sports.

1 T - Enseignement général.

Ecole de médecine et de pharmacie d'Amiens :

- 2 T 1173-1193 Budgets, comptes d'administration, états mensuels des droits acquis, personnel, demandes d'inscription, programme des cours, procès-verbaux d'examens, correspondance. (1854-1929)
- 2 T 1194 Rapports hebdomadaires puis bi-mensuels. (1873-1904)
- 2T1201 Ecoles de médecine d'Amiens, Arras et Lille: registre des diplômes délivrés aux officiers de santé, pharmaciens de 2e classe, sages-femmes et herboristes (1855-1887); diplômes délivrés aux docteurs en médecine et pharmaciens de 1re classe (1877-1887).
- 2 T1202 Enregistrement des remises de diplômes de docteurs en médecine, officiers de santé, pharmaciens de 1re et 2e classe, sages-femmes et herboristes (1887-1896).
- 2 T1203-1207 Sessions d'examen des officiers de santé, pharmaciens et sages-femmes (1855-1879).

Archives municipales d'Amiens (après 1919)

série R - Instruction publique. Sciences. Lettres et arts. Sport.

1 R - Enseignement.

Ecole de médecine et de pharmacie d'Amiens :

- 1 R 28 Budgets, pièces de dépenses, rémunération du personnel (1919-1961).

Archives nationales²

Salle des inventaires virtuelle des Archives nationales :

<https://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/>.

Série AD - Archives imprimées

Sous-série AD XIX I - Intérieur

- AD XIX I 115-115^{bis} Statistique sanitaire de la France (1887).
- AD XIX I 116 Statistique du personnel médical et pharmaceutiques de la France (1896-1898).
- AD XIX I 117 Révision des règlements de police sanitaire (1895).
- AD XIX I 122 Laboratoire du Conseil d'hygiène (1912).
- AD XIX I 137 Comités départementaux d'hygiène : rapports (1906-1907).
- AD XIX I 158 Comité consultatif d'hygiène publique : travaux (1883-1911).
- AD XIX I 164 Epidémies en France (1896).

Série BB - Ministère de la Justice

Sous-série BB/1 - Personnel

- BB/1/204-211 Médecins, chirurgiens et accoucheurs autorisés (loi du 19 ventôse an XI) (an XI-1827).

Série F - Versements des ministères

Sous-série F/7 - Police générale

- F/7/9731-9736 Affaires administratives. - Choléra en 1832, 1852-1854.

² Ce sont les sources mentionnées dans le répertoire numérique de la sous-série 5 M des archives départementales d'Indre-et-Loire.

Sous-série F/8 - Police sanitaire

Le contenu de cette sous-série des Archives nationales correspond à celui de la sous-série 5 M. Il s'agit donc de la source complémentaire la plus importante. Voir répertoire numérique détaillé (avec index) :

Police sanitaire : XVIIe siècle-1923 : état numérique détaillé de la sous-série F/8, Paris, Archives nationales, 2008, XXX-352 p. [100 INV 230]

Sous-série F/12 - Ministère du Commerce et de l'Industrie

F/12/5080-5300 Légion d'honneur accordée à des médecins des services d'hygiène rattachés au ministère de l'Intérieur : dossiers individuels de propositions (1815-1916).

Sous-série F/17 - Instruction publique

F/17/1146-1147 Enseignement et police de la médecine et de la pharmacie. (an II-1821).

F/17/2288 Officiers de santé : affaires diverses (1847) (dossiers classés par ordre alphabétique de nom de personne).

F/17/2385-2473 Exercice et enseignement de la médecine, jurys médicaux, maternités et cours d'accouchement (an IV-1881).

F/17/4524-4530 Officiers de santé : conditions d'examen et d'exercice (1829-1846) (classement par ordre alphabétique des officiers).

F/17/4531-4534 Pharmaciens : conditions d'examen et d'exercice (1829-1846) (classement par ordre alphabétique des pharmaciens).

Sous-série F/20 - Statistique

F/20/512 Tableaux numériques du personnel médical dans les départements (1853-1854).

REPertoire NUMERIQUE

PERSONNEL MÉDICAL ET PARAMÉDICAL

JURY MÉDICAL

PRÉSENTATION

La Révolution française avait laissé un vide législatif favorable à la prolifération du charlatanisme dans les professions médicales. Ceux qui avaient étudié pendant sept ans et demi dans les trois écoles de médecine instituées par la loi du 14 frimaire an III pouvaient à peine faire constater les connaissances acquises et se distinguer des prétendus guérisseurs.

Afin de combler ce vide et de lutter contre le charlatanisme en mettant en place des procédures d'agrément du personnel médical, le ministère de l'Intérieur incita les préfets à créer une instance d'agrément. Ainsi, suite à un avis ministériel et par arrêté préfectoral du 21 vendémiaire an IX (1) (13 octobre 1800), un jury de santé fut institué dans le département de la Somme (en l'an X, il prend le nom de "Jury de santé et Comité médical du département de la Somme"). Cet organisme était chargé de l'admission des officiers de santé et des sages-femmes et de la répression du charlatanisme, mais aussi de l'extinction des épidémies et des épizooties et de l'étude des effets de la vaccine.

Cette initiative est entérinée par la loi du 19 ventôse an XI (10 mars 1803) "relative à l'exercice de la médecine", qui régit l'exercice de la médecine jusqu'en 1892. Cette loi institue dans chaque chef-lieu de département un jury médical chargé d'examiner les candidats à la profession d'officier de santé (art. 16 de la loi). "Les fonctions de membres de ce Jury sont d'examiner, à chaque session, les candidats qui se sont fait inscrire, et de leur délivrer un diplôme de capacité, s'il y a lieu ; de faire connaître aux Procureurs impériaux près les tribunaux, les individus qui contreviendraient aux différentes lois rendues sur l'exercice de la Médecine, Chirurgie et Pharmacie." (2).

Son renouvellement est quinquennal, ses membres sont nommés par le préfet. Un arrêté ministériel du 29 brumaire an XII nomme les "commissaires pour présider les Jurys de médecine". Dans la Somme, les médecins Marc-Edouard Rigollot et Pierre Salleron sont désignés.

La loi du 21 germinal an XI (11 avril 1803) portant sur l'organisation des Ecoles de pharmacie et sur la police de la pharmacie élargit les attributions du jury, lui conférant un double rôle. Augmenté de quatre pharmaciens, il est chargé de faire subir un examen aux aspirants pharmaciens afin de juger de leurs aptitudes avant de leur délivrer la patente (en réalité, les examens se passent soit devant le jury médical du département, soit dans un école de pharmacie). L'autre rôle du jury est de visiter au moins une fois l'an, assisté d'un commissaire de police, les officines des pharmaciens et les droguistes. Organe de l'inspection des pharmacies, le Jury médical fut remplacé en 1859 par les inspecteurs des pharmacies choisis parmi les membres des Conseils d'hygiène publique, avec les mêmes fonctions (circulaires des 24 avril et 30 octobre 1859).

Les jurys médicaux sont également chargés de l'agrément des sages-femmes.

Ils ont été supprimés par le décret du 22 août 1854.

(1) Cette date figure dans l'ouvrage "Etude sur la Société de Médecine d'Amiens", par le Docteur Courtyllier, publié en 1864 (voir la bibliographie).

(2) Annuaire statistique et administratif du département de la Somme, 1806, p. 298.

5 M 1

Jury de santé ou Comité médical du département de la Somme. - Création, organisation, nomination des membres : correspondance, statuts (vendémiaire-brumaire an IX). Affaires traitées par le jury : lutte contre le charlatanisme médical (an IX) ; organisation des cours d'accouchement (an IX) ; application des nouveaux poids et mesures à l'exercice la médecine, avec une affiche intitulée "Tableau du nouveau système métrique à l'usage des pharmacies" (an X) ; correspondance et arrêté préfectoral concernant la vente et la distribution des remèdes et poisons, dont les "grains de santé du

Docteur Franck (an IX) ; examen des candidatures à l'exercice de la médecine, autorisations d'exercer ou refus (an X-an XI) ; dénonciation de la concurrence instituée par la ville d'Amiens qui crée un médecin et un chirurgien des pauvres (an X) ; prospectus, mémoire manuscrit de L.C. Deneux, chirurgien, intitulé "*Considérations générales sur l'art de guérir*" (an X-an XI) ; recherches sur le galvanisme (an XI) : instructions, correspondance, affiches.

Ce jury de santé à été créé à l'instigation du ministère de l'Intérieur pour lutter contre le charlatanisme et mettre en place des procédures d'agrément du personnel médical. En l'an X, il prend le nom de "*Jury de santé et Comité médical du département de la Somme*".

an IX-an XI

5 M 2-7

Jury medical.

Le Jury médical, créé par la loi du 19 ventôse an XI (10 mars 1803) *relative à l'exercice de la médecine*, succède au "*Jury de santé et Comité médical du département de la Somme*" créé en l'an IX.

5 M 2

Membres. - Renouvellements quinquennaux et remplacements ponctuels : instructions, correspondance, arrêtés préfectoraux (an XII-1813, 1820-1859).

an XII-1859

5 M 3-7

Sessions annuelles pour l'examen des candidatures aux fonctions d'officiers de santé, pharmaciens et sages-femmes : correspondance (y compris des candidats), états nominatifs des candidats, états numériques des candidats retenus, procès-verbaux des délibérations, pièces comptables.

an XII-1854

5 M 3

an XII-1814

A noter. Envoi par les sous-préfets au préfet des anciens registres de réception des chirurgiens et des sages-femmes utilisés avant la loi du 19 ventôse an XI : correspondance (an XIII).

Comporte aussi des pièces concernant l'attribution d'une partie des excédents des sommes provenant du produit des réceptions d'officiers de santé à un fonds national en faveur des cours d'accouchements (1806-1807, 1809, 1813) puis pour indemniser les membres du jury des frais de visite des pharmacies (1813-1814).

5 M 4

1815-1825

5 M 5

1826-1832

5 M 6

1833-1843

A noter. Problème relatif à la reconnaissance de la profession de dentiste, qui n'est pas prévue par la loi de vendémiaire an XI (1837).

5 M 7

1844-1854

OFFICIERS DE SANTÉ, MÉDECINS, CHIRURGIENS, PHARMACIENS³, SAGES-FEMMES⁴

LISTES NOMINATIVES⁵

- 5 M 8 Médecins, chirurgiens, apothicaires et sages-femmes. - Etats nominatifs par arrondissement.
Ces états ont été dressés à la demande du préfet (circulaire préfectorale du 16 vendémiaire an XI) avant la loi du 19 ventôse an XI réglementant l'exercice de la médecine.
an XI
- 5 M 9-10 Agrément des médecins, officiers de santé, chirurgiens, sages-femmes suite à la promulgation de la loi du 19 ventôse an XI *relative à l'exercice de la médecine* : dossiers individuels des candidats (lettres de candidature, diplômes et attestations), listes établies pour l'enregistrement des diplômes et certificats présentés par les candidats.
Documents préparatoires à la constitution de la première liste des agents de santé du département suite à la promulgation de la loi du 19 ventôse an XI *relative à l'exercice de la médecine*.
an XI-an XII
- 5 M 9 Arrondissements d'Abbeville et d'Amiens.
Pour l'arrondissement d'Amiens : dossiers individuels uniquement, pas de liste récapitulative. *A noter* : un livret de comptes d'un officier de santé de l'armée (an III-an IV).
- 5 M 10 Arrondissements de Doullens, de Montdidier et de Péronne.
Dossiers individuels pour l'arrondissement de Montdidier : chirurgiens uniquement.
- 5 M 11-18 Liste annuelle des personnels de santé. – Etablissement, révision.
Médecins, chirurgiens, officiers de santé, sages-femmes, pharmaciens, herboristes.
an XIII-1920
- 5 M 11 an XIII-1819
Liste de l'an XIII : correspondance (an XII-an XIII), trois listes manuscrites (minutes), affiche imprimée (5 ex.).
Liste de 1806 : correspondance (1806), affiche imprimée (6 ex.), listes supplémentaires manuscrite.
Liste de 1813 : correspondance (1807-1813), listes manuscrites par arrondissement (1812), affiche imprimée (10 ex. et 5 incomplets).
Liste de 1818 : correspondance (1818-1822), affiche manuscrite (minute), affiche imprimée (3 ex.).
Liste de 1819 : affiche manuscrite (minute).
La correspondance porte entre autres sur des réclamations de médecins, chirurgiens, etc. qui se plaignent d'avoir été oubliés sur la liste.
- 5 M 12-18 Correspondance, états, tableaux, affiches.
Jusqu'en 1882, la liste du personnel médical se présente sous la forme d'un tableau manuscrit et sous la forme d'une affiche imprimée à partir de 1895⁶.

³ Les pharmaciens se retrouvent également dans la partie suivante où l'on a regroupé ce qui les concerne plus spécifiquement, avec l'inspection des pharmacies.

⁴ Vaccinateurs : voir 5 M, partie *Médecine préventive et soins médicaux*.

⁵ Les listes annuelles paraissent également au *Recueil des actes administratifs*, à partir de 1848.

1829-1920

5 M 12	1829
5 M 13	1836, 1841, 1846-1854
5 M 14	1855-1866
5 M 15	1867-1882 (sauf 1880)
5 M 16	1895-1902
5 M 17	1903-1911
5 M 18	1912-1920

Pour 1915-1918, correspondance seule.

EXERCICE DE LA MÉDECINE

Renseignements collectifs

5 M 19	Enquêtes du ministère de l'Instruction publique. - Etats numériques des officiers de santé reçus par le jury médical entre 1803 et 1833 et entre 1803 et 1854 : instructions, correspondance, états (1834, 1864). Projet de loi sur l'enseignement et l'exercice de la médecine, nombre de praticiens exerçant dans les communes de moins de 2000 habitants en 1835 et en 1845 : correspondance, états par arrondissement (1845).	1834-1864
5 M 20	Examens annuels obtenir de l'autorisation d'exercer pour les officiers de santé, sages-femmes, pharmaciens et herboristes ⁷ . – Organisation : correspondance (1855-1869, sauf 1857, 1867-1868).	1855-1869
5 M 21	Exercice illégal de la médecine : correspondance, états nominatifs.	1851

Dossiers individuels

5 M 22-23	Exercice illégal de la médecine et de la chirurgie et demandes d'autorisation provisoires d'exercer ⁸ (dossiers individuels) : correspondance, certificats.	an XIII-1882
5 M 22	an XIII-1829, 1832-1850 <i>A noter.</i> Dossier de dénonciation d'un fraudeur pourvu d'un faux diplôme en parchemin, qui est joint au dossier (an XIII) ; deux affiches reproduisant des jugements prononcés contre des officiers de santé (1806).	
5 M 23	1851-1869, 1874-1882 Très peu de dossiers postérieurs à 1869.	

PERSONNEL DE SANTÉ EXERÇANT POUR DES ADMINISTRATIONS

5 M 24	Commissaires aux décès. – Nominations : correspondance, arrêtés (1806-1814, 1821, 1824-1832).	
--------	---	--

⁶ A partir de 1892, la liste est constituée en application de la loi du 30 novembre 1892 *sur l'exercice de la médecine*.

⁷ Après la suppression des Jury médicaux en 1854, c'est l'Ecole pratique de santé d'Amiens qui prend la succession pour l'agrément de ces agents de santé.

⁸ En attendant la session annuelle du Jury médical.

Les commissaires chargés de constater les décès dans les communes chefs-lieux d'arrondissement de sous-préfecture ont été institués par l'arrêté préfectoral du 14 février 1806, approuvé par le ministre de l'Intérieur le 1er mars 1806. Cette mesure tend à prévenir les inhumations prématurées. Le relevé des causes des décès peut devenir la base d'un travail sur l'état de mortalité dans le département, la nature des maladies les plus fréquentes.

1806-1832

5 M 25 Agents sanitaires attachés à l'administration publique et salariés par elle (épidémies, thermalisme, dépôt de mendicité, maison de correction, hospices, prisons, dépôts de vaccins). - Mouvement de personnel : correspondance (1813-1821, 1828-1841), états nominatifs départemental et par arrondissement (1813).

1813-1841

5 M 26 Médecins inspecteurs des établissements thermaux. – Nomination : circulaire du 6 avril 1852, correspondance⁹.

1852

5 M 27 Médecins chargés de constater l'état de santé des fonctionnaires demandant un congé ou une mise à retraite pour cause de maladie¹⁰. - Nominations : instructions, correspondance, arrêtés.

1854-1887

5 M 28 Saint-Valery-sur-Somme : honoraires du médecin requis pour visiter les cadavres trouvés dans la baie de Somme.

1863-1864

SAGES-FEMMES

Présentation

Aux termes de la loi du 19 ventôse an XI, nulle ne peut exercer la profession de sage-femme avant d'avoir obtenu le diplôme ou le certificat d'aptitude prescrit délivré à des conditions bien précises, avoir suivi au moins deux cours théoriques d'accouchement et avoir pratiqué ou vu pratiquer dans un hospice pendant six mois.

5 M 29 Généralités : instructions (an XIII), état nominatif de sages-femmes de l'arrondissement d'Abbeville (1850).

an XIII, 1850

5 M 30 Exercice illégal et demandes d'autorisation provisoires d'exercer¹¹ (dossiers individuels) : correspondance (1813-1826, 1831-1836, 1839-1862, 1868, 1872, 1876, 1889, 1892).

1813-1892

5 M 31 Maisons d'accouchement. – Demandes d'autorisation de sages-femmes de tenir pensionnaires des femmes en couches : correspondance.

1859-1862

⁹ La réponse indique que cette affaire ne concerne pas le département de la Somme.

¹⁰ Application de la loi du 9 juin 1853 relative au régime de retraite des fonctionnaires.

¹¹ Affaires traitées en attendant la session annuelle du Jury médical, qui en est normalement chargé.

PHARMACIENS ¹² - INSPECTION DES PHARMACIES

EXERCICE DE LA PHARMACIE

- 5 M 32 Généralités : instructions, circulaires, correspondance (an XI-1832), état des citoyens admis à l'examen de pharmacien (an XII). Invalidation des réceptions de pharmaciens faites postérieurement à la promulgation de la loi du 21 germinal an XI ¹³ par l'ancien jury de santé du département de la Somme : instructions, correspondance (an XI-an XIII).
an XI-1832
- 5 M 33-34 Autorisations d'exercer, exercice illégal : dossiers individuels.
an XI-1918
- 5 M 33 Demandes d'agrément des pharmaciens suite à la promulgation de la loi du 21 germinal an XI : instructions, dossiers individuels (correspondance, diplômes et attestations fournis par les candidats) (an XII).
Dossiers individuels (an XI, an XIII, 1808, 1816-1833, 1838-1859).
A noter. Plaintes contre les sœurs de la Charité pour exercice illégal de la pharmacie.
- 5 M 34 Dossiers individuels (1860-1900, 1918).

POLICE DE LA PHARMACIE : REMÈDES, SUBSTANCES

Présentation

Remèdes secrets

La loi du 21 germinal an XI (portant sur l'organisation des Ecoles de pharmacie et sur la police de la pharmacie) interdit aux pharmaciens de vendre ou d'afficher des remèdes secrets. Seuls les médicaments et préparations inscrits au Codex ainsi que les préparations magistrales prescrites par le médecin peuvent être distribués par un pharmacien.

Le décret du 25 prairial an XIII assouplit cette disposition extrême en autorisant la vente des remèdes secrets qui avaient été approuvés avant la loi de l'an XI. Il autorisait également la vente de préparations et remèdes qui, après avis des écoles ou sociétés de médecine, auraient été approuvés par le Gouvernement, quoique leur composition fût tenue secrète.

Le décret du 18 août 1810 portait que les permissions accordées pour la vente des remèdes secrets cesseraient à compter du 1er janvier 1811, et enjoignait leurs inventeurs à en déposer la recette auprès d'une commission chargée de l'examiner nommée près le ministre de l'Intérieur. Cette commission devait évaluer l'efficacité du remède et, si elle était reconnue, proposer à son inventeur une somme destinée à le dédommager en échange de la livraison du secret à la publicité, à l'effet de quoi un traité était passé avec celui-ci. Ces dispositions valaient aussi pour les remèdes inventés postérieurement. Ce décret, qui avait pour objectif de lutter contre le charlatanisme, ne fut appliqué que pour un seul médicament.

Le décret du 26 décembre 1810 prolongea au 1er avril 1811 le délai accordé aux inventeurs pour déposer le secret de leurs remèdes puis, de décret en décret, ce délai fut indéfiniment prolongé. En

¹² Pour les listes des pharmaciens, voir ci-dessus les listes départementales du personnel médical.

¹³ Loi du 21 germinal an XI (11 avril 1803) portant sur l'organisation des Ecoles de pharmacie et sur la police de la pharmacie

conséquence, les remèdes secrets, qui auraient du disparaître en application du décret d'août 1810, ne disparurent jamais.

Le décret du 3 mai 1850 "portant que les remèdes qui auront été reconnus nouveaux et utiles par l'Académie de médecine et dont les formules, approuvées par le ministère de l'Agriculture et du Commerce, auront été publiées dans son Bulletin, avec l'accords de leurs inventeurs, ne seraient plus considérés comme secrets et pourraient être vendus en pharmacie. Les jurys médicaux devaient être tenus informés des remèdes autorisés.

Le décret du 13 juillet 1926 abolissait les remèdes secrets et décidant que les médicaments ne peuvent être considérés comme remèdes secrets lorsqu'ils portent leur composition sur leur emballage. En effet, jusque là, un médicament pouvait être considéré comme remède secret même si sa composition était indiquée sur l'étiquette.

Cependant, la loi du 21 germinal an XI reste en vigueur jusqu'en 1941, date à laquelle une refonte complète de la législation est entreprise.

5 M 35-36	Remèdes secrets, produits, substances, remèdes nouveaux et utiles, médicaments, substances et procédés dangereux. - Contrôle de la vente, autorisations ou refus de commercialisation, contraventions pour vente illégale : correspondance, prospectus imprimés, affiche, rapports d'expertise, arrêtés préfectoraux, avis de l'Académie de médecine.
	<i>A noter.</i> Traitement des maladies incurables (surdit�, c�cit�, �pilepsie, paralysie, rhumatismes, scrofules ou �crouelles, suppression des menstrues, fi�vres intermittentes et rebelles, etc.) par l'�lectricit� : M. Lapostolle, professeur de chimie pharmaceutique � l'h�tel-Dieu d'Amiens, souhaite ouvrir un �tablissement gratuit pour utiliser ce proc�d� (1819). Boisson ferment�e � l'usage des cultivateurs. Mesures concernant les purgatifs et vomi-purgatifs du Sr Leroy (1821-1825). R�glementation de la vente du bleu liquide � Amiens (1835). Rem�de dit "Rob" du Dr. Boyreau-Laffecteur (d�puratif v�g�tal) : demandes d'autorisation de vente, prospectus, affiche (1846-1849). Lemaire, fabricant de produits chimiques � Amiens, pr�tend avoir trouv� un proc�d� pour conserver l'eau douce (1848). Appareil � r�duire les fractures de M. Pauchet, officier de sant� � Rue (1865).
	an XII-1905
5 M 35	an XII-1859
5 M 36	1860-1875, 1895-1905

INSPECTION ANNUELLE DES PHARMACIES, DROGUERIES,  PICERIES ET D P TS D'EAUX MIN RALES

Pr sentation

La loi du 21 germinal an XI (11 avril 1803) confie la police de la pharmacie aux jury médicaux d partementaux, augment s de quatre pharmaciens. Le r le du jury est de visiter au moins une fois par an, assist  d'un commissaire de police, les officines des pharmaciens et les droguistes. Organe de l'inspection des pharmacies, le Jury m dical est remplac  en 1859 par les inspecteurs des pharmacies choisis parmi les membres des Conseils d'hygi ne publique et de salubrit , avec les m mes fonctions (circulaires des 24 avril et 30 octobre 1859).

Cette situation perdure jusqu'au d but du XX^e si cle et la loi sur la r pression des fraudes. La loi du 1^{er} ao t 1905 sur la r pression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denr es alimentaires et des produits agricoles est  galement applicable aux substances m dicamenteuses et hygi niques (art. 3).

La loi du 25 juin 1908 portant modification des articles 29, 30 et 31 de la loi du 21 germinal an XI sur l'organisation des  coles de pharmacie, et ses d crets d'application des 5 et 6 ao t 1908, met l'inspection des pharmacies entre les mains des seuls titulaires du dipl me de pharmacien, nomm s et commissionn s par le pr fet. L'inspection des offices des pharmaciens, et g n ralement, de tous les lieux o  sont fabriqu s, entrepos s ou mis en vente des produits m dicamenteux ou hygi niques, devra  tre effectu e au moins une fois l'an. Le service de l'inspection des pharmacies est d sormais organis  par r gion sous l'autorit  du ministre de l'Agriculture et du ministre de l'Instruction publique et sur proposition des directeurs des  coles de pharmacie. Son fonctionnement est confi  par le ministre de l'Agriculture au pr fet pour chacun des d partements constituant la r gion.

En 1941, l'Etat prend directement en charge l'Inspection des pharmacies.

5 M 37-39	Correspondance, procès-verbaux de visites individuels.	1818-1850
5 M 37	1818-1830	
5 M 38	1831-1840 (1831 incomplet)	
5 M 39	1841-1850	
	Dont mise en oeuvre d'une circulaire ministérielle pour l'application du système métrique aux prescriptions médicamenteuses (1841).	
5 M 40-64	Inspections : rapports généraux, procès-verbaux de visites individuels (classés par arrondissement), synthèses des visites par arrondissement, procès-verbaux d'analyse d'échantillons prélevés (jusqu'à 1863 pour les analyses). Nominations des inspecteurs. Règlement des frais d'inspection.	1851-1883
5 M 40	1851-1854	
5 M 41	1855-1859	
5 M 42	1860	
5 M 43	1861	
5 M 44	1862	
5 M 45	1863	
5 M 46	1864	
5 M 47	1865	
5 M 48	1866	
5 M 49	1867	
5 M 50	1868	
5 M 51	1869	
5 M 52	1870-1871	
	Pour 1870, procès-verbaux de visite uniquement.	
5 M 53	1872	
5 M 54	1873	
5 M 55	1874	
5 M 56	1875	
5 M 57	1876	
	Procès-verbaux de visite uniquement.	
5 M 58	1877	
5 M 59	1878	
	Procès-verbaux de visite uniquement.	
5 M 60	1879	
5 M 61	1880	
	Procès-verbaux de visite uniquement.	
5 M 62	1881	
	Procès-verbaux de visite uniquement.	

- 5 M 63 1882
Procès-verbaux de visite uniquement.
- 5 M 64 1883
Procès-verbaux de visite uniquement.
- 5 M 65-70 Inspections : rapports des inspecteurs, relevés statistiques généraux, états récapitulatifs des visites, procès-verbaux de prélèvements d'échantillons pour analyse (à partir de 1909). Règlement des frais d'inspection.
A partir de 1908, l'opération s'intitule « *Inspection des pharmacies et Répression des fraudes sur les substances médicamenteuses et hygiéniques* » (décrets de 5-6 août 1908).
1893-1919
- 5 M 65 1893-1899
- 5 M 66 1900-1905
- 5 M 67 1906-1908
- 5 M 68 1909
Ce dossier de 1909 contient également un « *Recensement départemental des pharmacies, drogueries, épiceries et autres établissements* » (fiches par commune).
- 5 M 69 1910-1912
Pour 1912, le dossier contient en plus des résultats d'analyses d'échantillons prélevés.
- 5 M 70 1913-1919
Pour les années 1915 à 1919, pas de prélèvements d'échantillons pour analyse.
- 5 M 71 Registre spécial d'inscription des échantillons prélevés par les pharmaciens-inspecteurs et par les inspecteurs adjoints au cours de leurs visites d'inspection : 3 registres.
1911-1939
- 5 M 72 Inspecteurs des pharmacies, nomination : correspondance.
Contient un prospectus illustré et un protège cahier publicitaire de la pharmacie Ruin, 21 rue Saint-Leu à Amiens.
1926-1930

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE D'AMIENS

- 5 M 73 Création par autorisation ministérielle du 19 août 1816 : correspondance.
1816

ENSEIGNEMENT MÉDICAL ET PARAMÉDICAL

ECOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE D'AMIENS

Présentation

L'école pratique de santé d'Amiens, établie dans l'hôtel-Dieu, fut fondée par arrêté préfectoral du 2 thermidor an XII (21 juillet 1804). Elle est à l'usage des élèves qui se destinent à la profession d'officier de santé dans le département de la Somme. Le Comité central de vaccine du département de la Somme est chargé de rédiger le règlement sur les cours et l'admission des élèves et de désigner les professeurs chargés des six chaires de l'école.

Dans l'article 2 du règlement du 13 fructidor an XII (31 août 1804), il est précisé que les membres composant le Comité central de la société de vaccine (formé par la Société médicale d'Amiens) et la commission administrative des hospices d'Amiens sont à l'initiative de la formation de cette école.

Le décret du 2 juillet 1806 officialise son existence : "Il sera établi, dans les hospices de malades, des villes de Bruxelles, Gand et Amiens, des cours pratiques de médecine, chirurgie et pharmacie destinés spécialement à l'instruction des officiers de santé." (art. 1)

Voir aussi http://fr.wikipedia.org/wiki/Université_de_Picardie [consulté le 14/09/2012].

- 5 M 74 Généralités. – Instructions générales (1820-1875, 1883). Création de l'école à l'instigation de la commission administrative des Hospices d'Amiens, organisation : correspondance, délibérations, arrêtés préfectoraux, règlements (an XII-1809). Consultation gratuite organisées en exécution du règlement de l'école : correspondance, tableaux des consultations (1808-1810), états des médicaments distribués (1^e, 2^e et 3^e trimestre 1811, 2^e trimestre 1812, 1^e trimestre 1813), désignation des membres de la Société médicale d'Amiens pour concourir à ce service (1810-1820). Etat de situation de l'école pour l'année 1812 (demande du ministre de l'Intérieur) : instructions, correspondance, état des élèves, comptes, rapport (1813). Dénomination de l'école, réclamation du Dr. Barbier : mémoire, correspondance (1831). Etudiants facétieux porteurs de bonnets rouges : correspondance, rapport de police (1854). Projet de réorganisation et de construction d'un nouveau bâtiment, rue Fernel à Amiens, suite à la loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine, qui supprime le titre d'officier de santé : délibérations du conseil municipal d'Amiens et du conseil général, notice historique sur l'école rédigée par son directeur, correspondance (1895-1896).

A noter, à propos de la dénomination de l'école. L'Ecole pratique de santé d'Amiens ouvre en germinal an XII. En vertu d'un décret du 2 juillet 1806, elle prend la dénomination de *Cours pratique de médecine, de chirurgie et de pharmacie* puis de *Cours d'instruction médicale* en octobre 1808. En 1831, le Dr. Jean-Baptiste Grégoire Barbier (1776-1856), directeur de 1821 à 1853, fait une réclamation au sujet de ce que le préfet a substitué le titre de *Cours pratique d'instruction médicale* à celui d'*Ecole Secondaire de médecine*.

an XII-1896

- 5 M 75 Budgets et comptes. – Dépenses de l'école, prise en charge par le conseil général de la Somme : délibération (1818). Traitement des professeurs et dépenses journalières : correspondance, états de frais, listes de professeurs (1821-1832). Budget : correspondance, délibérations, états des recettes et des dépenses (1847-1848, 1854), comptes de gestion (1853-1854). Frais de chauffage : correspondance (1840). Travaux pratiques, exonération des droits en faveur du préparateur : délibérations du conseil municipal d'Amiens (1883). Subvention annuelle du conseil général pour l'école : correspondance, budgets des recettes et des dépenses et comptes administratifs de l'école, délibérations du conseil général et du conseil municipal d'Amiens (1842, 1884-1909).

1818-1909

- 5 M 76 Enseignement. – Cours de chimie, état des instruments de physique appartenant au département¹⁴ et dévolus à l'Ecole de médecine pour son cours de chimie : correspondance, liste (1816-1817). Cours de chimie appliquée aux arts et manufactures (ouvert en 1820), création, frais d'entretien du cours, distribution des prix : correspondance, rapport (1820-1821). Pratique de l'anatomie et des accouchements, réorganisation du cours

¹⁴ Cette collection avait été constituée pour servir à l'enseignement dans l'ancienne Ecole centrale du département de la Somme.

d'accouchement pour les élèves de l'école de médecine¹⁵ : correspondance (1831) ; remise des cadavres à l'école : instructions, correspondance (1820, 1832-1845). Cabinet pour les préparations anatomiques, construction : correspondance, devis, affiche, procès-verbal d'adjudication des travaux (1838-1839). Programme des cours : affiches (années scolaires 1822/23, 1823/24, 1826/27, 1831/32, 1835/36, 1837/38, 1841/42, 1842/43, 1843/44, 1845/46, 1847/48, 1849/50, 1851/52, 1853/54, 1854/55, 1859/60, 1861/62, 1865/66), brochures (années scolaires 1884/85, 1890/91).

L'affiche du programme des cours de 1865/66 est en mauvais état.

1816-1890

5 M 77 Personnel, nomination. – Professeurs : correspondance, arrêtés (1808-1810, 1813-1814, 1821-1833, 1837-1840). Appareur : correspondance (1828). Directeur : correspondance¹⁶ (1853).

1808-1853

5 M 78-79 Elèves.

1808-1919

5 M 78 Admission : correspondance, délibérations (1808-1844, 1850). Subventions du conseil général pour des élèves¹⁷ (1913-1919).

5 M 79* Registre d'immatriculation¹⁸ (1897-1909).

5 M 80 Distribution des prix pour l'école de médecine, pour le cours d'accouchement des élèves sages-femmes et pour le service de santé de l'hôtel-dieu (prix des pansements) : correspondance, délibérations, arrêtés préfectoraux (1809-1812, 1814-1831, 1833-1839, 1851, 1875), affiches (1814, 1823, 1834-1838, 1851).

A noter. Concerne le service de santé seul pour 1838-1839 et 1851.

1809-1875

ECOLE D'INFIRMIÈRE DES HOSPICES CIVILS D'AMIENS

Présentation

Une circulaire du ministre de l'Intérieur et des Cultes du 17 juillet 1899 incite à créer dans "les principales villes et notamment celles où il existe des facultés ou écoles de médecine, auprès de grands hôpitaux à services multiples [...], des écoles d'infirmiers et d'infirmières".

En 1901, la commission administrative des hospices d'Amiens organise, auprès de l'école de médecine, des cours d'infirmiers, infirmières et gardes-malades suivis d'un concours et de délivrance de diplômes.

Une circulaire du 28 octobre 1902, constatant que celle de 17 juillet 1899 était restée à peu près sans effet, impose aux commissions hospitalières la création d'écoles d'infirmières ; elle précise qu'il s'agit "non pas d'une série de conférences destinées au personnel déjà existant, mais d'une véritable école ouverte à des élèves désirant prendre la carrière d'infirmières". Cette mesure vise à rendre plus efficace le fonctionnement des hôpitaux et prépare une véritable laïcisation hospitalière.

Début 1904, le ministre de l'Intérieur invite le préfet de la Somme à "aboutir avant la réouverture des cours de l'année scolaire 1904-1905" à la création d'une école d'infirmières. Dans un premier temps, il devra inciter les commissions hospitalières de la Somme à voter des crédits pour permettre à

¹⁵ Suite à la suppression du cours d'accouchement pour les élèves sages-femmes.

¹⁶ En 1853, M. Rigollot fils remplace Jean-Baptiste Barbier au poste de directeur. Ce dernier quitte ce poste, qu'il occupait depuis 1821, pour raisons de santé.

¹⁷ Gilbert Hempel, d'Abbeville, et Lucien Doutrelot, d'Amiens.

¹⁸ A ce moment, l'école s'intitule « Ecole Préparatoire réorganisée de Médecine et de Pharmacie d'Amiens ».

des jeunes filles de suivre les cours existants. Lorsqu'une véritable école avec internat sera instituée à Amiens, ces élèves deviendront les élèves boursières de la nouvelle école.

Cependant, la création d'une école d'infirmières est alors conditionnée par l'achèvement des travaux en cours à l'hôtel-dieu d'Amiens.

Enfin, la commission administrative des hospices d'Amiens fonde, le 20 septembre 1904, une école d'infirmiers et de d'infirmières avec internat, sise à l'hôtel-dieu d'Amiens (109, rue Saint-Leu) et subventionnée par le conseil général. La scolarité durait un ans. Les cours commencent le 3 novembre 1904.

Le 24 août 1904, le conseil général crée dix bourses de 500 francs chacune pour les élèves infirmières. Cependant, constatant lors de sa session d'août 1907 "l'insuffisance des résultats obtenus", et que "le régime des bourses n'avait pas donné de résultats satisfaisant par suite du manque de choix des candidats et du manque d'appréciation de ces candidats", et que "l'organisation de l'Ecole d'Infirmiers et d'Infirmières n'existait réellement que sur le papier", l'administration départementale décide de transformer le crédit de 5000 francs consacré jusqu'alors à ces bourses "souvent inutilisées ou imméritées" en une subvention destinée "à amorcer le fonctionnement effectif et sérieux de l'Ecole".

La situation évolue suite à la publication du décret du 27 juin 1922 relatif à la création du brevet d'infirmière diplômée de l'Etat français. S'y étant conformée, l'école d'Amiens fut reconnue administrativement par arrêté du ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociale du 10 octobre 1923. Son règlement fut signé le 26 novembre 1923.

5 M 81

Création : circulaires, correspondance, délibérations des commissions administratives des hospices du département tendant à voter des fonds pour y envoyer des élèves (1899-1904), règlement (imprimé, 1904). Enquête auprès des autres départements sur l'organisation et le fonctionnement de leurs écoles : réponses au questionnaire, règlements de ces écoles (1910). Renseignements sur les écoles d'infirmières existant dans le département de la Somme : circulaire ministérielle, correspondance (1920). Modifications du règlement : correspondance, délibérations de la commission administrative, règlement de 1923 (1922-1926, 1938, 1944). Fonctionnement et personnel : délibérations (1939-1944). Bourses départementales du conseil général pour les élèves infirmières, transformées en subvention aux hospices d'Amiens pour l'école : correspondance, rapports du préfet, délibérations, dossiers de candidatures (1905-1910).

Signature autographe d'Emile Combes, président du Conseil et ministre de l'Intérieur (courrier du 18 février 1904).

1899-1944

COURS D'ACCOUCHEMENT

Présentation

Ces notes résultent de la consultation des archives ici présentes et ne prétendent pas à l'exhaustivité.

A compter de l'an VIII, et pour des raisons évidentes de salubrité publique, divers cours d'accouchement furent organisés tant à Amiens¹⁹ qu'Abbeville et Montdidier, mais ils n'eurent pas le succès escompté. Quelques sages-femmes étaient également envoyées pour se perfectionner à l'Hospice de la Maternité de Paris, aux frais du trésor public.

La loi du 19 ventôse an XI sur l'exercice de la médecine prescrivait l'établissement, dans l'hospice le plus fréquenté de chaque département, d'un cours annuel et gratuit d'accouchement théorique et pratique destiné particulièrement à l'instruction des sages-femmes (1). En exécution de cette loi, un cours d'accouchement fut institué à l'hospice d'Amiens.

Le cours gratuit d'accouchement institué à l'Hospice d'Humanité d'Amiens durait six semaines chaque année. Les leçons se donnaient à l'hôtel-dieu. Les élèves étaient logées et nourries. Celles déclarées indigentes par le maire de leur commune étaient dispensées du paiement des frais de logement et de nourriture ; la commune devait y pourvoir.

Chaque année, deux des femmes ayant suivi ce cours d'accouchement et y ayant le plus brillamment réussi, avaient la possibilité d'aller se perfectionner à l'Hospice de la Maternité de Paris, aux frais du Département.

Les élèves sages-femmes ne pouvaient se présenter au Jury médical pour y être examinées et reçues avant d'avoir suivi au moins deux cours d'accouchement et vu pratiquer des accouchements pendant neuf mois ou pratiquer elles-mêmes des accouchements pendant six mois dans un hospice ou sous la surveillance d'un professeur.

Le règlement déterminant l'organisation du cours gratuit semestriel d'accouchement théorique et pratique institué à l'Hospice d'Humanité d'Amiens fut signé en 1810 (approbation ministérielle du 3 février). Deux cours étaient professés chaque année pour les élèves sages-femmes. Chaque cours durait six mois, de janvier à juin et de juillet à décembre. Le nombre d'élèves admis à chaque cours était fixé à quinze. Quatre étaient entretenues aux frais du Département, les onze autres aux frais des différents hospices du département.

Il existait en réalité deux cours d'accouchement, l'un pour les élèves sages-femmes, l'autre pour les élèves en chirurgie. En 1827, prenant acte de la baisse du nombre des élèves sages-femmes, un projet de réunion des deux cours fut évoqué (5 M 81).

Après cette date, le cours semble péricliter. Le dernier dont on ait trace dans nos archives eut lieu en 1831. Une lettre des administrateurs des hospices d'Amiens au préfet, du 17 novembre 1831, évoque d'ailleurs "la suppression du cours des élèves sages-femmes qui existait à l'hôtel-Dieu d'Amiens". Le docteur Barbier, directeur de l'école de médecine, dans un courrier adressée au préfet le 29 septembre 1831, nous éclaire sur la suppression du cours, mesure qui bénéficiera aux élèves de l'école qui, jusqu'à présent, "se trouvoient privés de toute participation à la pratique des accouchements [...]. Un obstacle se reconçoit toujours et paroïsoit insurmontable ; c'étoit la présence des élèves sages-femmes, et les rapports qui pouvoient s'établir entre elles et nos élèves." Le Dr Barbier justifie en suite la suppression du cours : "Dans les villes comme dans les campagnes, la pratique des accouchements est passée presque exclusivement dans les mains des docteurs et des officiers de santé, aussi voit-on le nombre des élèves sages-femmes décroître de jour en jour". (5 M 74)

Dans un document de 1835, il est précisé que "le Département n'a plus de bourses à entretenir à l'hôtel-dieu d'Amiens. Les cours sont supprimés". D'autre part, les aides pour les élèves désirant se perfectionner à l'Hospice de la Maternité de Paris avaient été supprimées dès 1825. (5 M°90)

En 1847, le département de la Somme ne propose toujours plus de cours d'accouchement. Une note en marge d'un courrier de novembre 1865 précise : "il n'existe pas d'école [d'accouchement] dans la Somme".

¹⁹ Le cours d'Amiens existait avant la Révolution mais il avait été fermé.

En 1879, il n'existe à Amiens ni de maternité ni de cours départemental d'accouchement, mais une clinique libre dirigée par des professeurs de l'école de médecine, située à l'hôtel-dieu (5 M 88), et dans laquelle des élèves sages-femmes sont reçues pour y préparer un diplôme de 2^e classe.

Création de bourses

En 1883, le conseil général de la Somme crée des bourses annuelles départementales d'externat de 600 francs pour quatre élèves. Ainsi, durant l'année 1884-1885, 14 élèves sages-femmes au total sont admises au cours, dont quatre boursières. Les bourses leur sont attribuées à condition qu'elles s'engagent par écrit à résider et à exercer pendant dix ans après la réception du diplôme dans une commune du département de la Somme comptant au plus 1500 habitants. A défaut, elles doivent rembourser au département le montant de la bourse attribuée.

La Commission départementale sélectionne les boursières, après une enquête sur l'aptitude, la moralité et la situation de famille des aspirantes, âgées de 18 ans au moins et 24 ans au plus et qui auraient subi avec succès un examen, portant sur l'orthographe et le calcul, devant un jury réuni par le préfet. Le montant total de la dépense annuelle était de 2600 francs.

Les bourses sont attribuées par la Commission départementale, après une enquête sur l'aptitude, la moralité et la situation de famille des aspirantes, âgées de 18 ans au moins et 24 ans au plus et qui auraient subi avec succès un examen, portant sur l'orthographe et le calcul, devant un jury réuni par le préfet. Le montant total de la dépense annuelle était de 2600 francs.

Dans sa session d'août 1888, le conseil général, considérant le nombre restreint de candidates, réduit à deux le nombre des bourses de 600 francs. Le dépense annuelle totale est ramenée à 1350 francs.

En août 1890, le conseil général rétablit le nombre de quatre bourses et vote un crédit de 2600 francs. En effet, le nombre des candidates ayant augmenté depuis 1888, la commission attribue des $\frac{1}{2}$ ou $\frac{3}{4}$ de bourses et les élèves vivent dans des conditions misérables. Par ailleurs, le nombre des médecins exerçant en milieu rural tendant à diminuer, et le Gouvernement étant en passe de supprimer les officiers de santé, la nécessité d'appeler le plus possible de femmes aux études obstétricales devient pressante.

Le décret du 25 juillet 1893 ayant porté à deux années la durée des études, le conseil général, dans sa session d'août 1893, décide qu'une bourse seulement, de 600 francs, serait attribuée chaque année à une des élèves sages-femmes autorisées à suivre le cours après avoir subi avec succès l'examen préparatoire exigé des aspirantes au titre d'élève sage-femme.

(1) En l'an XI, il se trouvait 239 sages-femmes dans le département.

Cours d'accouchement public et gratuit du département de la Somme (jusqu'à 1809)

5 M 82 Organisation, fonctionnement, désignation des élèves : instructions, correspondance, pièces justificatives pour la nomination des élèves, affiches annonçant l'ouverture du cours, états nominatifs des élèves, rapports sur les cours, pièces concernant les frais de scolarité, réponse à un questionnaire ministériel sur le cours (an XIV).

A noter. Documents concernant le rétablissement du cours à Amiens en l'an VIII (le cours, qui existait avant la Révolution, avait été supprimé) ; l'ouverture d'un cours à Abbeville en l'an IX, à Péronne en l'an IX ou X et enfin à Montdidier en l'an XI (à un moment, les cours d'Amiens et d'Abbeville sont même doublés). A partir de l'an XII, il n'y a plus qu'un seul cours annuel par département (une affiche l'annonce).

an VIII-1809

Cours d'accouchement public et gratuit du département de la Somme (1810-1831)

5 M 83 Organisation : correspondance, règlement du 3 février 1810 (1810), modifications du règlement (1827-1831).

1810-1831

5 M 84 Frais de pension des élèves sages-femmes aux hospices d'Amiens. – Paiement par la préfecture de la Somme : correspondance, états de frais

(1813-1831). Cote part due par les autres hospices du département : correspondance, états de frais (1811-1826).

A noter. Les états comportent la liste des élèves concernés.

1811-1831

5 M 85 Acquisition de matériel. – Livres pour l'instruction des élèves sages-femmes : correspondance (1815-1829). Nouveau mannequin pour les démonstrations : correspondance (1825).

1815-1829

5 M 86-89 Elèves sages-femmes.

1810-1851

5 M 86-88 Admission : instructions, correspondance de l'administration, demandes formulées par les élèves et pièces justificatives à l'appui, états nominatifs des élèves ayant suivi le cours.

1810-1831

5 M 86 1810-1817

5 M 87 1818-1824

5 M 88 1825-1831

5 M 89 Demandes d'inscription sans suite après la disparition du cours : correspondance.

1832-1851

Cours d'accouchement du département de la Somme (fin XIXe siècle)

5 M 90 Généralités : instructions (1887-1897), réponses à des questionnaires sur les cours d'accouchement dans le département de la Somme (1865, 1879, 1885, 1888, 1890, 1929).

1865-1929

5 M 91 Projet de création d'un internat pour l'Ecole de sages-femmes d'Amiens : correspondance, réponses à une enquête de la préfecture de la Somme auprès d'autres départements, délibération du conseil général.

1898-1899

5 M 92-94 Bourses départementales du conseil général pour les élèves sages-femmes à l'école de médecine d'Amiens. – Création par le conseil général, en avril et août 1883 : correspondance, délibération (1882-1883). Admission des élèves : correspondance, affiche annonçant les examens, attestations fournies par les candidates, copies d'examen, délibérations de la commission départementale répartissant la bourse. Vote du crédit correspondant par le conseil général (1883-1918).

A noter. En 1918, suite à l'évacuation de la ville d'Amiens, les élèves sages-femmes furent admises à poursuivre les cours de la Maternité de l'Hospice général de Rouen.

1882-1918

5 M 92 1882-1888

5 M 93 1889-1902

5 M 94 1903-1918

Cours d'accouchement de la Maison d'accouchement de l'Hospice de la maternité de Paris

- 5 M 95 Généralités : instructions, circulaires (an X, 1825-1834, 1845, 1864), règlement (1807). Distribution des prix : procès-verbaux (brochures imprimées, 1810, 1832, 1834, 1836, 1852, 1860, 1863).
A noter. Parmi les instructions, l'une réclame un niveau d'instruction suffisant de la part des élèves sages-femmes, soit au moins savoir lire et écrire (1845).
an X-1864
- 5 M 96 Admission des élèves sages-femmes du département de la Somme : correspondance, pièces justificatives pour la nomination des élèves, états de frais pour le paiement des pensions par la préfecture de la Somme (an XI, an XIII, 1807-1824).
an XI-1824
- 5 M 97 Demandes de bourses départementales ou d'admission gratuite d'élèves sages-femmes du département postérieurement à 1825 : correspondance (1825-1860, 1863-1865, 1879-1882).
A noter. En 1825, le Conseil général de la Somme, « ayant reconnu le degré de perfection qu'avait obtenu le cours d'accouchement établi à l'hôtel-dieu d'Amiens », décide de ne plus envoyer d'élèves sages-femmes aux frais du département à l'Hospice de la maternité de Paris (lettre du préfet du 9 mai 1825). Les demandes postérieures à 1825 font donc l'objet d'un refus systématique.
1825-1882

ORGANISMES CONSULTATIFS ET SERVICES D'HYGIÈNE

Il s'agit des dossiers de la préfecture et non des services eux-mêmes.

GÉNÉRALITÉS

- 5 M 98 Renseignements sur les services d'hygiène existant dans le département, demandés par le ministre des Travaux publics : correspondance, liste des services d'hygiènes. 1893
- 5 M 99 Comptes-rendus sommaires du fonctionnement des services d'hygiène.
Comptes-rendus trimestriels et par arrondissement (cela concerne les conseils d'hygiène et de salubrité publique et les services des épidémies), puis, à partir de 1905, pour le département en plus des arrondissements. 1899 (3e trimestre)-1907 (4e trimestre)

SERVICE EXISTANT AVANT 1848

PRÉSENTATION

Avant 1848, l'institution de conseils d'hygiène était facultative et dépendait du bon vouloir des préfets ou des maires. Il en existait cependant dans les villes importantes, notamment les villes manufacturières. Nous conservons ainsi quelques traces de la commission de santé de la ville d'Amiens, créée par arrêté municipal du 23 février 1819. Elle était chargée de tous les objets intéressant la santé publique et la salubrité de la ville, de donner son avis au maire sur ces questions et de lui adresser des rapports et observations sur tous les objets de sa compétence. Elle s'occupe de la propagation de la vaccine, et avertit l'autorité lorsque la petite vérole se déclare dans la ville. Le fonds se trouve aux archives municipales.

Par ailleurs, par son arrêté du 18 avril 1832, le préfet de la Somme nommait des conseils de salubrité, en remplacement des intendances et commissions sanitaires précédemment organisées, en 1831, pour faire barrage à l'épidémie de choléra. Malheureusement, nous n'avons aucune trace de ces services dans ce fonds, sinon indirectement par un courrier du préfet (pour plus de détails, voir ci-dessous la partie sur la commission sanitaire maritime).

-
- 5 M 100 Commission de santé de la ville d'Amiens, règlements (1820, 1832) ; membres : nomination (1830, 1833, 1834), liste (1832) ; rapport sur l'état sanitaire de la ville d'Amiens (1834). 1820-1834

CONSEIL ET COMMISSIONS D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ (DÉCRET DE 1848 ET LOI DE 1902)

PRÉSENTATION

L'arrêté du président du Conseil des ministres du 18 décembre 1848 crée dans chaque arrondissement un conseil d'hygiène publique et de salubrité et un conseil d'hygiène publique et de salubrité de département au chef-lieu, qui réunit les compétences des conseils d'arrondissement plus des attributions particulières. Les membres des conseils sont nommés pour quatre ans par le préfet, renouvelés par moitié tous les deux ans. La possibilité est offerte de créer des commissions d'hygiène publiques cantonales, par arrêté préfectoral et sur avis du conseil d'arrondissement.

Les conseils sont présidés par le préfet ou le sous-préfet, et par le maire du chef-lieu de canton pour les commissions de canton. Les conseils d'arrondissement et les commissions de cantons se réunissent au moins une fois par trimestre. Les membres des commissions d'hygiène de cantons peuvent être appelés aux séances du conseil de l'arrondissement où ils ont voix consultative.

Les conseils d'hygiène d'arrondissement sont chargés de l'examen de toutes questions relatives à l'hygiène publique de l'arrondissement, qui leur seront renvoyées par le préfet ou le sous-préfet.

Ils peuvent être consultés spécialement sur les objets suivants :

- L'assainissement des communes et des habitations ;*
- La prévention des maladies épidémiques ;*
- Les épizooties et les maladies des animaux ;*
- La propagation de la vaccination ;*
- L'organisation et la distribution de secours aux malades indigents ;*
- Les moyens d'améliorer les conditions sanitaires des populations industrielles et agricoles ;*
- La salubrité des ateliers, écoles, hôpitaux, maisons d'aliénés, établissements de bienfaisance, casernes, arsenaux, prisons, dépôts de mendicité, asiles, etc. ;*
- Les questions relatives aux enfants trouvés ;*
- La qualité des aliments, boissons, condiments et médicaments du commerce ;*
- L'amélioration des établissements d'eaux minérales et leur démocratisation ;*
- Les demandes d'autorisation, translation ou révocation concernant les établissements dangereux, insalubres ou incommodes ;*
- Les grands travaux d'utilité publique (constructions d'édifices publics, ports, prisons, casernes, canaux, fontaines, réservoirs, halles, égouts, marchés, cimetières, voiries, etc.) sous le rapport de l'hygiène publique.*

Ils doivent aussi constituer des documents relatifs à la mortalité et à ses causes, à la topographie et à la statistique de l'arrondissement, en ce qui touche la santé publique. Ces pièces sont transmises au préfet qui en transmet copie au ministre de l'Agriculture et du Commerce.

Le conseil d'hygiène du département coordonne et centralise les travaux des conseils d'arrondissement et établit pour le préfet un rapport annuel sur ces travaux. Il doit aussi donner son avis sur les questions communes à plusieurs arrondissements ou relatives au département entier.

Le décret du 18 décembre 1848 est complété par un arrêté du 14 février 1849 qui fixe le nombre des membres des conseils d'hygiène et de salubrité de département et d'arrondissement.

La loi du 15 février 1902 sur la santé publique modifie peu cette organisation. Les conseils départementaux d'hygiène et les conseils d'hygiène d'arrondissement sont supprimés et remplacés par des conseils départementaux d'hygiène et des commissions sanitaires de circonscription. Ces circonscriptions sont délimitées par une délibération du conseil général, qui établit également le mode de fonctionnement des commissions sanitaires correspondantes. Il peut y avoir plusieurs commissions par arrondissement. Les membres de ces instances sont toujours nommés pour quatre ans, renouvelables par moitié tous les deux ans. Leur champ de compétences demeure celui fixé par le décret de décembre 1848 ; elles peuvent également être consultées "sur l'alimentation en eau potable

des agglomérations, sur la statistique démographique et la géographie médicale, sur les règlements sanitaires communaux et généralement sur toutes les questions intéressant la santé publique, dans les limites de leurs circonscriptions respectives" (art. 21).

Les commissions sanitaires de circonscription du département de la Somme entrent en fonction le 19 février 1903. Elles sont alors au nombre de quinze (voir le tableau ci-dessous). Cette subdivision du territoire est rapidement modifiée. En 1908, Péronne perd deux circonscriptions et Abbeville en gagne une, ce qui réduit le total à quatorze. La diminution est plus radicale en 1911, puisque le département ne compte plus désormais que sept circonscriptions : deux pour Abbeville, deux pour Amiens et une pour les trois autres arrondissements. En 1927, suite à la suppression de l'arrondissement de Doullens, la circonscription correspondante est rattachée à celle d'Amiens ; le nombre de circonscription reste inchangé. Enfin, en 1936, Amiens perd une circonscription et le total départemental est ramené à six.

Arrondissement	Circonscriptions	Etendue (cantons)
Amiens	1 ^{ère}	ville d'Amiens
	2 ^{ème}	Boves, Corbie, Villers-Bocage
	3 ^{ème}	Molliens-Vidame, Oisemont, Picquigny
	4 ^{ème}	Conty, Hornoy-le-Bourg
Abbeville	1 ^{ère}	Abbeville Nord et Sud, Ailly-le-Haut-Clocher, Crécy-en-Ponthieu, Nouvion, Rue
	2 ^{ème}	Ault, Gamaches, Hallencourt, Moyenneville, Saint-Valery-sur-Somme
Doullens	1 ^{ère}	Acheux-en-Amiénois, Bernaville (en partie), Doullens
	2 ^{ème}	Bernaville (en partie), Domart-en-Ponthieu
Montdidier	1 ^{ère}	Montdidier, Roye
	2 ^{ème}	Ailly-sur-Noye, Moreuil, Rosières-en-Santerre
Péronne	1 ^{ère}	Albert
	2 ^{ème}	Bray, Combles
	3 ^{ème}	Ham, Nesle
	4 ^{ème}	Péronne, Chaulnes
	5 ^{ème}	Roisel

5 M 101 Instructions, organisation. – Liste des instructions réglementaires relatives aux conseils d'hygiène, promulguées de 1848 à 1868 (aide-mémoire manuscrit, 1 page, s.d., ca 1872). Organisation, délimitation des circonscriptions sanitaires et des commissions sanitaires d'hygiène correspondantes, en application de l'article 20 de la loi du 15 février 1902 : délibération du conseil général (1902), proposition de réorganisation par l'inspecteur département d'hygiène (1909) ; suppression de la commission sanitaire de Doullens et son rattachement à 2^{ème} commission sanitaire de l'arrondissement d'Amiens (1935) : arrêté ; création de commissions cantonales, et nomination des membres : arrêtés préfectoraux, correspondance (1883-1884).

[1872]-1935

5 M 102 Membres. – Conseils d'hygiène publique et de salubrité du département et des arrondissements, renouvellement, remplacement : correspondance, arrêtés de nomination, états nominatifs (1857-1902) ; distinctions honorifiques : instructions, correspondances, arrêtés (1866-1876, 1881-1889, 1902). Conseil d'hygiène départemental et commissions sanitaires de circonscription, listes nominatives des membres (1904), nomination des membres de la commission sanitaire de Doullens (1933).

1857-1933

5 M 103*	<p>Registre des délibérations du conseil départemental d'hygiène de la Somme. Tables des matières pour les années 1910-1913.</p> <p style="text-align: right;">1910 (3 février)-1924 (10 janvier)</p>
5 M 104-127	<p>Bilan annuel des travaux du conseil d'hygiène départemental et des conseils d'arrondissement (commissions sanitaires d'arrondissement à partir de 1902) du département de la Somme, préparation de la publication : correspondance, procès-verbaux des séances des commissions, rapports annuels et pièces annexes pour les années 1886-1888, 1890-1891, 1895-1900, 1905-1907, 1909, épreuves imprimées de la publication pour les années 1889-1904, 1908, 1910, 1925.</p> <p><i>Le Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département est chargé de centraliser et de coordonner les travaux des conseils d'arrondissement, et d'établir pour le préfet un rapport annuel sur les travaux des conseils d'arrondissement. Les dossiers suivants sont donc ceux du conseil départemental, qui, pour le rapport annuel, réunit les travaux des conseils d'arrondissement. Les dossiers originaux des conseils d'arrondissement doivent se retrouver dans les fonds des sous-préfectures.</i></p> <p style="text-align: right;">1848-1938</p>
5 M 104	1848-1856
5 M 105	<p>1857-1859</p> <p style="text-align: center;">A noter, un rapport sur la construction et l'assainissement des fosses d'aisance.</p>
5 M 106	<p>1860-1870</p> <p style="text-align: center;">A noter, un rapport du Dr. Bucquoy, médecin des épidémies de l'arrondissement de Péronne, intitulé "Quelques considérations sur la topographie médicale de Péronne" (6 février 1868).</p>
5 M 107	1871-1880
5 M 108	1881-1888
5 M 109	1889-1890
5 M 110	1891
5 M 111	1892
5 M 112	1893-1894
5 M 113	1895-1896
5 M 114	1897
5 M 115	1898-1899
5 M 116	1900-1902
5 M 117	1903-1904
5 M 118	1905-1906
5 M 119	1907
5 M 120	1908
5 M 121	1909
5 M 122	1910-1911
5 M 123	<p>1912-1913</p> <p style="text-align: center;">Dossiers incomplets, il manque des arrondissements.</p>
5 M 124	1914
5 M 125	<p>1917-1925</p> <p style="text-align: center;">Dossiers incomplets.</p>

5 M 126	1926-1934
5 M 127	1937-1938
5 M 128	Commissions sanitaires de circonscription. – Mise en place, nomination des membres, procès-verbaux des séances (1902-1909). Commission sanitaire de l'arrondissement d'Amiens : délibérations sur la malpropreté des rues d'Amiens (1932). La loi du 15 février 1902 crée des commissions sanitaires de circonscription. Elles succèdent aux conseils d'hygiène publique d'arrondissement. 1902-1932

INSPECTION DÉPARTEMENTALE D'HYGIÈNE

PRÉSENTATION

La loi du 15 février 1902 relative à la protection de la santé publique permet au préfet d'organiser un service de contrôle et d'inspection de l'hygiène. Son existence est facultative et subordonnée à une délibération du conseil général. Dans le département de la Somme, l'inspection départementale d'hygiène est créée le 23 août 1907 et le premier inspecteur départemental est nommé le 1er janvier 1908. Il est notamment chargé de superviser les différents services et commissions d'hygiène du département.

En 1920 est créé un ministère de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales. A partir de cette époque, le ministre plaide pour une généralisation et une professionnalisation des inspections départementales d'hygiène.

Le décret du 30 octobre 1935 portant organisation des inspections départementales d'hygiène généralise l'existence de ces services, placés auprès du préfet et dont la compétence s'étend à toute question se rattachant à la protection de la santé publique et à l'hygiène sociale. Il crée à cette occasion le règlement sanitaire départemental type. Ce texte est complété par le décret du 15 avril 1937 sur l'organisation de l'hygiène départementale et l'arrêté du 12 août 1937 sur les attributions des inspections départementales d'hygiène. En 1937, les inspecteurs et leurs adjoints sont dotés du statut de fonctionnaire.

L'arrêté du ministre de la Santé publique du 12 août 1937 concernant les attributions des inspecteurs départementaux d'hygiène comporte une liste de trente-deux points, aux termes desquels l'inspecteur est chargé notamment, du contrôle de l'application de la loi du 15 février 1902, du contrôle des bureaux d'hygiène du département, de l'examen et de l'instruction des plaintes pour insalubrité, du service des épidémies, de la vaccination, de la direction du service de désinfection et du laboratoire départemental de bactériologie, de la surveillance et du contrôle des eaux alimentaires, des projets d'évacuation des eaux usées et d'assainissement, de l'examen des permis de construire, du secrétariat des divers organismes, commissions et office départementaux chargés de l'hygiène sociale, du contrôle technique de tous les établissements ou organismes d'assistance et de protection de la santé publique (hôpitaux, organismes de lutte contre la tuberculose, le cancer, etc.), de l'organisation et du contrôle de l'inspection médicale des écoles (en liaison avec l'autorité académique), de l'organisation sanitaire de la défense passive, de la surveillance du contrôle médical des pupilles de la Nation, de la surveillance du contrôle des établissements classés, de l'établissement et de la mise à jour du casier sanitaire départemental, de la direction de la propagande éducative dans le département, de la police de l'exercice de la médecine, de l'art dentaire et de la pharmacie, etc.

A partir de 1937 également, l'Etat se renforce au niveau départemental dans les domaines de la santé et de l'hygiène. Un véritable service d'administration sanitaire et médico-sociale, aux compétences vastes, se constitue.

Cependant, cette nouvelle organisation sera remise en cause dès 1940 et ne pourra ainsi produire tous ses effets. La loi du 18 septembre 1940 prévoit la suppression des services d'inspection départementale d'hygiène et des bureaux municipaux d'hygiène.

Malheureusement, les quelques dossiers conservés ici sont assez pauvres et ne débordent guère la première guerre mondiale.

Inspecteurs départementaux de l'hygiène de la Somme (1)

- Dr. Léon LACOMME (1^{er} janvier 1908-août 1914), chevalier de la Légion d'honneur en 1919.
- Pr. René MOYNIER DE VILLEPOIX, inspecteur par intérim suite à la mobilisation du Dr. Lacomme, et délégué sanitaire départemental (23 septembre 1914-15 février 1919).
- Dr. Léon LACOMME (15 février 1919-30 juin 1920, démissionnaire). Le Dr Lacomme signait des articles polémique sous le nom de "Docteur Oméga".
- Dr. Lucien BAX, par intérim (1^{er} juillet-31 décembre 1920), directeur du laboratoire départemental de bactériologie.
- Dr. Julien SALMON (1^{er} janvier 1921-[1922]), chevalier de la Légion d'honneur en 1921.
- Dr. François CLIPPET (1922-décédé le 27 février 1931), officier d'académie, né à Licques (Pas-de-Calais, le 25 juillet 1875.
- Dr. Antonin MANS (1^{er} juillet 1931-[1945]).

(1) Prend le titre d'Inspecteur départemental de santé à partir de 1941.

5 M 129

Généralités.

Rapports annuels de l'inspecteur départemental d'hygiène sur l'organisation et le fonctionnement des services concernant la protection de la santé publique (imprimé, 1909-1928, sauf 1913, 1922)

Avant la guerre de 1914-1918, les services concernés sont les suivants : assemblées sanitaires, service de la vaccination, service des épidémies, service départemental de la désinfection, service d'inspection et de contrôle. Pendant la guerre, il s'agit des délégations sanitaires mises en place en août 1914. A partir de 1920, il n'est plus question d'organisation mais uniquement de fonctionnement et la présentation est moins sectorielle.

"Mémoire sur l'organisation et le fonctionnement des services de la protection de la santé publique (loi du 15 février 1902)", adressé au préfet par le Dr. Lacomme, inspecteur départemental d'hygiène (janvier 1911).

Dans son mémoire de 1911, le Dr. Lacomme décrit en détail et de manière vivante le fonctionnement de l'Inspection départementale d'hygiène de la Somme et les aléas de sa mise en place, à compter du 1^{er} janvier 1908. Il fait des propositions afin de remédier aux nombreux de problèmes de fonctionnement qu'il soulève.

1909-1928

5 M 130

Personnel. – Instructions relatives aux attributions et au recrutement des inspecteurs départementaux d'hygiène (1924-1939). Renseignements fournis au ministère de la Santé publique sur les médecins inspecteurs d'hygiène de la Somme et sur les directeurs de bureaux municipaux d'hygiène d'Abbeville et d'Amiens (1935-1937). Dossiers personnel des inspecteurs départementaux d'hygiène de la Somme : Dr. Léon Lacomme (1907-1924) ; Dr. Antonin Mans (1931-1945).

1924-1945

5 M 131

Hygiène publique, réclamations et signalement de problèmes. - Répertoire chronologique des réclamations et demandes reçues concernant l'hygiène publique (22 juillet 1909-5 septembre 1912, document très incomplet). Correspondance, rapports de l'inspecteur (1904-1914, 1919).

Tous problèmes relatifs à l'hygiène publique : logements insalubres, eaux infectées, épidémies (composant l'essentiel des documents de 1911-1914), fermetures d'écoles, etc. Courriers adressés par des particuliers, des maires ou des administrations au préfet (ou transmis au préfet par les sous-préfets), traitement par l'inspecteur d'hygiène, avis du conseil départemental d'hygiène.

Il s'agit là des dossiers concernant l'hygiène publique de la préfecture et non de l'inspecteur, dont l'avis est sollicité par le préfet. Ceci explique pourquoi ce dossier débute avant la création de l'inspection (1908), puisque, bien entendu, les affaires de salubrité publique traitées préexistaient à la création de l'inspection. Le premier courrier de l'inspecteur est daté du 6 novembre 1908.

1904-1919

5 M 132

Délégué sanitaire départemental (durant la première guerre mondiale),

nomination : correspondance (concerne également les délégués de circonscriptions), arrêtés (1914, 1918) ; fonctionnement : instructions nationales, correspondance, rapports, circulaires et affiches produites par le délégué (1914-1915).

Concerne les maladies contagieuses (déclaration et information des cas), l'hospitalisation des militaires malades contagieux, des mesures prophylactiques exceptionnelles, la lutte contre l'alcoolisme, etc. Le délégué départemental nommé était aussi inspecteur départemental d'hygiène par intérim.

1914-1918

SERVICE DÉPARTEMENTAL DE DÉSINFECTION

PRÉSENTATION

En exécution de la loi du 15 février 1902 relative à la protection de la santé publique, un service départemental de désinfection est institué par l'arrêté préfectoral du 26 octobre 1907. Le règlement du service figure à la suite de l'arrêté, paru au Recueil des actes administratifs du département de la Somme de 1907 (p. 457). Un nouveau règlement est approuvé par le conseil général dans sa séance du 17 mai 1932, pour entrer en vigueur le 1er juin.

Ce service était placé sous la direction de l'inspecteur départemental d'hygiène.

5 M 133 Règlement de 1932 (brochure impr.). Matériel, achat, entretien, réparations : correspondance, soumissions (1922-1932). Garages pour les véhicules, achat : correspondance, acte de vente (1932-1934). Personnel, nomination d'un auxiliaire au poste de désinfection d'Amiens (1936).

1922-1936

OFFICE DÉPARTEMENTAL D'HYGIÈNE SOCIALE

PRÉSENTATION

L'Office départemental d'hygiène sociale de la Somme est créé par délibération du conseil général du 28 avril 1931, prenant appui sur un vœu émis lors de la séance du 2 octobre 1930 et sur une circulaire ministérielle du 21 février 1931.

Le bureau est présidé par le préfet. Il comprend un vice-président, un trésorier et des membres du bureau.

Les membres de l'Office se partagent entre membres désignés par le conseil général, membres désignés par des oeuvres privées et membres désignés par le préfet.

L'Office comprend trois commissions :

- Commission de la maternité et de l'enfance*
- Commission des maladies sociales*
- Commission des établissements hospitaliers et de l'habitation*

Son budget est intégré au budget départemental.

Le règlement de l'Office est présenté par le préfet lors de la séance du conseil général du 28 avril 1931 et adopté le même jour (1 N 240, p. 88-96, p. 232-234).

Article 1^{er} – Définition [extrait]:

« [L'office] constitue le seul organisme qualifié pour exercer, dans les conditions prévues par les lois d'assistance et d'hygiène, l'intervention publique dans toute l'étendue du Département.

Il a pour mission d'élaborer le programme de lutte départemental contre les maladies sociales, d'hygiène sociale et de protection de l'Enfance, soit en coordonnant l'action des établissements

existants, soit en provoquant la création des organismes reconnus nécessaires et en déterminant leur champ d'action.

D'une façon générale, il dirigera l'éducation prophylactique, facilitera, conformément aux lois et règlements, aux malades atteints de l'une des maladies entrant dans son programme, le bénéfice des lois et services d'assistance et d'hygiène.

A cet effet, il se tiendra en relation avec les services départementaux et communaux d'assistance et d'hygiène, ainsi qu'avec les œuvres privées agréées, comme il est dit ci-après, afin de coordonner dans l'intérêt général, les efforts faits par l'initiative publique et privée.

Il s'efforcera de réaliser l'entente la plus étroite entre les services et corps médicaux.

C'est dans ces conditions qu'il prendra en main :

- 1° la lutte contre la tuberculose ;
- 2° la lutte contre la syphilis et le cancer ;
- 3° la protection de la mère et de l'enfant et l'inspection médicale des écoles ;
- 4° l'amélioration des conditions générales d'hospitalisation ;
- 5° la lutte contre les taudis ; »

Article 13 – Dispensaires

« Des dispensaires départementaux d'hygiène sociale – créés par l'Office – ou des dispensaires privés agréés par lui, affectés à la préservation antituberculeuse, à la protection maternelle et infantile et même, s'il y a lieu, à la lutte contre les maladies vénériennes ou le cancer, seront établis dans le Département suivant un programme déterminé. »

[Annuaire administratifs : l'Office figure encore dans celui de 1944 mais plus dans de 1945.]

Maison maternelle départementale d'Albert

Dans la séance du 30 octobre 1931 (1 N 241, p. 1638 sq), le Conseil général, dans le cadre de l'Office départemental d'hygiène sociale, adopte la création d'une maison maternelle départementale à l'hôpital-hospice d'Albert, en conformité avec le circulaire ministérielle du 15 juillet 1931, et d'y annexer une pouponnière.

L'Académie de Médecine définit ainsi la Maison maternelle : « La maison maternelle est une institution où sont hébergées sous la garantie du secret, les femmes enceintes quelques mois avant le terme de la gestation, où elles peuvent accoucher et où elles demeurent après l'accouchement tout le temps que dure l'allaitement maternel. » (1 N 241, p. 1647). La maison maternelle, qui poursuit le double but de la diminution des abandons et de celle de la mortalité infantile, permet de procurer un refuge hygiénique aux futures mères dénuées de ressources. Elles pourront y cacher leur grossesse et, après l'accouchement, élever leur enfant sous surveillance médicale.

La Maison maternelle départementale d'Albert ouvre le 1^{er} janvier 1932. Elle complète la maternité secrète de l'hôtel-Dieu d'Amiens.

Archives du service

Malheureusement, les archives du service lui-même ne nous sont pas parvenues.

5 M 134	Organisation. - Règlement de 1931 (brochure impr.).	1931
5 M 135-140	Dispensaires (ou centres départementaux) d'hygiène sociale.	1931-1940
5 M 135	Personnel. – Infirmières visiteuses chef des dispensaires d'hygiène sociale de la Somme : dossiers personnels (1931-1940). Infirmières visiteuses déléguées : dossiers personnels (1933-1940). Infirmières visiteuses chef : Rémy, Jeanne (septembre 1931-décembre 1933). Leguéré, Marie-Louise (janvier 1934-démissionnaire en juillet 1938, également directrice par intérim de l'hôpital-sanatorium de Péronne à compter d'octobre 1935). Filliol, Marguerite Suzanne (mai-novembre 1939). Boullen, Georgette Jeanne (décembre 1939-).	1931-1940

5 M 136-140 Locaux. 1932-1940

5 M 136 Dispensaire d'Araines. – Construction, installations du chauffage central, fourniture d'appareils de radiologie : adjudications, plan (1935-1937).

5 M 137 Centre départemental d'hygiène sociale de Doullens, location de l'immeuble Menchon appartenant aux hospices de Doullens : bail emphytéotique (1938-1940).

5 M 138 Dispensaire de Friville-Ercarbotin. – Construction : adjudication (1932-1933).

5 M 139 Dispensaire de Montdidier. – Construction : adjudications, plan (1932-1934).

5 M 140 Centre départemental d'hygiène sociale de Saint-Léger-lès-Domart, location du presbytère appartenant à la commune : bail emphytéotique (1938-1940).

5 M 141 Maison maternelle départementale d'Albert, personnel. – Directrice, nomination, avancement : correspondance, arrêtés préfectoraux. 1931-1940

BUREAUX MUNICIPAUX D'HYGIÈNE

PRÉSENTATION

La loi du 15 février 1902 relative à la protection de la santé publique confie la protection de la santé publique aux maires : déclaration des maladies transmissibles, vaccination antivariolique obligatoire au cours de la première année, désinfection, assainissement, etc. Les communes de plus de 20.000 habitants sont tenues d'instituer un bureau municipal d'hygiène, pour assurer l'exécution de la loi.

Cependant, certaines villes, se fondant sur la loi municipale, et les différentes lois relatives à l'hygiène, avaient déjà créé leur bureau d'hygiène, centre administratif regroupant tous les services sanitaires. Ce fut le cas d'Amiens en 1884.

5 M 142 Bureau municipal d'hygiène d'Amiens.- Organisation : correspondance, délibérations municipales, règlement (1884). Réorganisation, en fonction de la loi de 1902 : instructions, correspondance, délibérations municipales (1906-1909). Personnel, nomination des médecins titulaires et suppléants : arrêtés municipaux (1886, 1889-1900) ; nomination du directeur : correspondance, arrêtés municipaux, coupures de presse (1907-1922). Conflit entre la municipalité et l'inspecteur départemental d'hygiène : correspondance, presse (1910-1911). Statistiques sanitaires produites par le bureau : correspondance (1884-1886). 1884-1922

5 M 143 Bureau municipal d'hygiène d'Abbeville. – Personnel, nomination du directeur : correspondance. 1938-1939

BUREAU D'HYGIÈNE MILITAIRE DE LA PLACE D'AMIENS

5 M 144

Désignation des membres civils par le préfet : correspondance.

1931-1937

COMMISSION SANITAIRE MARITIME

PRÉSENTATION

La police sanitaire ou régime sanitaire comprend l'ensemble des mesures à prendre pour empêcher la pénétration en France des épidémies qui règnent à l'étranger.

Des maladies comme la peste, la fièvre jaune ou le choléra exigent dans certaines circonstances la prescription de mesures d'isolement et le séjour des malades et des passagers dans un lazaret.

La loi de 1822

Avant 1822, il existait en France quelques règlements sanitaires, mais pas de loi, de code sanitaire pouvant s'appliquer au pays entier. Lorsqu'en 1821 la fièvre jaune apparut à nos frontières, en Catalogne, la France se sentit menacée et le pouvoir vota la loi du 3 mars 1822 concernant la police sanitaire.

Cette loi, qui jette les bases d'un régime sanitaire sur les côtes et les ports, et l'ordonnance du 7 août 1822 relative à l'exécution de cette loi organisent la police sanitaire en créant sur tout le littoral français un ensemble d'administrations dénommées intendances sanitaires et commissions sanitaires, qui subsistent jusqu'au début de 1851.

Les ordonnances des 7 juillet 1824 et 9 octobre 1825 déterminent le ressort des intendances et des commissions sanitaires des départements maritimes. Ainsi, l'intendance sanitaire du Havre couvre les côtes de la Manche et les rives de la Seine jusqu'à Quilleboeuf ; elle chapeaute plusieurs commissions. La commission sanitaire de Saint-Valery-sur-Somme, elle, est placée directement sous l'autorité du préfet. Ses premiers membres ont été nommés par arrêté du 29 juillet 1825, date qui marque les débuts de cette institution.

La législation issue de 1822 est complétée notamment par les ordonnances du 13 novembre 1839 et du 20 mai 1845 relatives à la police sanitaire et du 18 avril 1847 "relative aux provenances des pays suspects de la peste".

1831-1832, le choléra : mesures contre l'invasion

Devant la menace épidémique, l'ordonnance du 16 août 1831 "établit des intendances sanitaires dans vingt départements du Royaume pour prévenir l'invasion du choléra-morbus". Comme tous les départements du littoral et des frontières, la Somme est concernée. Le texte précise que des commissions sanitaires seront créées dans les chefs-lieux de sous-préfecture de ces départements. Ces commissions agiront sous la direction des intendances. Cependant, dans les départements où il existe déjà des intendances et des commissions établies pour le littoral (dont celle de Saint-Valery-sur-Somme), celles-ci "conserveront leur ressort et leurs attributions et ne seront pas soumises à l'autorité de l'intendance à créer au chef-lieu du département". Dans un courrier du 3 septembre 1831 adressé au préfet de la Somme, le ministre du Commerce espère que la mise en place des ces autorités nouvelles "ne sera que temporaire". (5 M 147)

La menace d'invasion cholérique se précisant, l'ordonnance du 20 septembre 1831 complète celle du mois d'août en établissant des intendances sanitaires dans les chefs-lieux de quinze autres départements. Il y est précisé, dans l'article 4 : "Des commissions sanitaires devant agir sous la direction immédiate de l'intendance du département, seront formées dans chaque chef-lieu de sous-préfecture où il n'en existe pas. Dans les chefs-lieux de sous-préfecture qui sont ports de mer et où des commissions sanitaires sont déjà établies, le ressort de ces commissions s'étendra à tout

l'arrondissement." Ces différentes dispositions sont la source d'un conflit entre la commission de Saint-Valery-sur-Somme et l'intendance nouvellement établie à Amiens.

Les intendances et commissions sanitaires créées en 1831 n'ayant pas produit l'effet escompté, à savoir préserver la France de l'invasion de choléra-morbus, puisque la maladie s'est manifestée à l'intérieur du royaume, elles sont supprimées par l'ordonnance du 10 avril 1832 "qui supprime les Intendances et les Commissions sanitaires créées dans plusieurs départements, et porte qu'elles pourront être transformées en Conseils ou Commissions sanitaires". Cette possibilité est sitôt saisie par le préfet du département de la Somme, ainsi qu'en témoigne un courrier du 18 août 1832 adressé au sous-préfet d'Abbeville : "M. le maire d'Abbeville a exprimé le désir que je lui fisse connaître les véritables attributions du comité de salubrité, afin d'éviter toute collision entre lui et ce comité. Je ne puis à cet égard que vous rappeler les principes développés dans ma circulaire du 19 avril dernier, contenant envoi d'un arrêté du 18 du mois qui nommait, comme conseils de salubrité, les diverses intendances sanitaires précédemment organisées et qui venaient d'être supprimées, par une ordonnance du 10 avril. L'administration avait trop bien apprécié le zèle et les lumières des intendances sanitaires pour se priver absolument de leur concours. Si l'apparition du choléra-morbus avait rendu inutile la conservation du service, tel qu'il avait été institué par les ordonnances du 16 août et 20 septembre 1831, il n'en était pas moins nécessaire de conserver l'utile secours qu'on avait obtenu de la part des honorables citoyens qui composaient les intendances et commissions sanitaires. Ainsi, M. le sous-préfet, l'influence qu'ils ont perdue comme administration de salubrité, ils l'ont retrouvée toute entière, sur le rapport des sages conseils qu'ils sont appelés à donner à l'autorité. Les comités, tels qu'ils sont organisés aujourd'hui, ont pour mission de rechercher les causes qui compromettent ou peuvent compromettre la santé publique, et de les indiquer aux maires, ainsi que les mesures qu'ils pensent devoir être prises pour les faire cesser. Ces comités, enfin, ne sont plus que des corps consultatifs, et non des corps ayant action pour préserver, agir ou décider. [...]" (5 M 147).

Le tournant de 1851

Le décret du 24 décembre 1850 sur la police sanitaire entraîne la réorganisation du service sanitaire du littoral. La police sanitaire est exercée par des commissions ou agences, présidées par le préfet ou le sous-préfet. En outre, chaque département maritime doit être pourvu d'au moins un agent principal et d'agents ordinaires du service sanitaire, chargés de veiller à l'exécution de la législation et des règlements sanitaires. Le décret définit, bien entendu, les conditions de visite des bateaux, la patente de santé (1), les mesures de quarantaine, etc .

Les circonscriptions sanitaires se mettent en place en 1851. Désormais, le littoral du département de la Somme dépend de la 2ème circonscription sanitaire dont Le Havre est l'agence principale. Ainsi, la commission de Saint-Valery-sur-Somme, devenue agence, cesse d'exister dans sa forme ancienne et cette zone n'est plus sous tutelle préfectorale.

Le décret du 4 juin 1853 "pour l'exécution de la Convention sanitaire internationale conclue entre la France et la Sardaigne et diverses autres puissances maritimes" ordonne l'application de la convention et du règlement sanitaire international promulgué en 1853 "dans tous les ports de l'empire et de ses possessions situées sur la Méditerranée, à dater du 15 juin 1853, à l'égard des navires portant le pavillon sarde". Cette convention et ce règlement sanitaire deviennent la règle principale des pratiques sanitaires françaises. Les prescriptions, très sévères en 1822, sont quelque peu adoucies.

Ce règlement est complété par le décret du 7 septembre 1863 "relatif à la durée des mesures sanitaires applicables aux arrivages en patente brute de fièvre jaune, dans l'Océan et la Manche" et celui du 23 juin 1866 qui institue un nouveau règlement contre le choléra (2). Ces textes comblent les insuffisances du règlement de 1853.

Un nouveau règlement, basé sur la loi de 1822, fut promulgué par décret du 22 février 1876 "concernant la police sanitaire maritime", modifié par le règlement du 11 mai 1885. Il comprend toutes les dispositions essentielles pour protéger notre pays contre les invasions des trois grandes maladies contagieuses (choléra, fièvre jaune et peste) et d'autres qui pourraient survenir. Les règlements antérieurs sont abrogés.

Le littoral est subdivisé en circonscriptions sanitaires. Chacune a à sa tête un agent supérieur appelé directeur de la santé. Des agents principaux, des agents ordinaires et des sous-agents sont répartis dans les différents ports. Un conseil sanitaire est chargé d'exercer une surveillance générale sur le service sanitaire de la circonscription.

Pour mémoire, les textes plus récents réglementant le service sanitaire maritime sont les décrets du 4 janvier 1896 "portant règlement de la police sanitaire maritime" et du 26 novembre 1921, abrogés par le décret du 8 octobre 1927 "portant règlement de la police sanitaire maritime".

- (1) Il existe deux espèces de patente : la patente nette, qui constate l'absence de maladie épidémique dans le ou les pays d'où vient le navire, et la patente brute, quand une maladie de cette nature y est signalée.
 (2) Décret relatif aux mesures sanitaires applicables aux arrivages en patente brute de choléra.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

- 5 M 145 Commission de santé (avant 1822). – Formation d'une commission de santé chargée de la visite des bâtiments considérés comme suspects sur toute la côte : règlement du 1er juillet 1813, rédigé par le commissaire de marine du port de Saint-Valery-sur-Somme (1813). Modifications apportées au règlement de la commission de santé de Saint-Valery-sur-Somme du 22 juin 1816 : correspondance, texte des modifications (1819, 1821). Droits perçus sur la visite des navires et la délivrance des visas de patentes de santé : demandes de renseignements (1820).
1813-1821
- 5 M 146 Organisation découlant de la législation de 1822.
 Instructions : loi du 3 mars 1822 relative à la police sanitaire (plaquette, affiche de la préfecture), ordonnance royale du 7 août 1822 réglant les diverses parties du service sanitaire, "Instructions concernant la police sanitaire" (s.d., postérieur à 1825), autres instructions (1824-1843).
 Organisation du service sanitaire de Saint-Valery-sur-Somme et fixation du tarif des droits et taxes sanitaires (en exécution de la loi du 3 mars 1822 et de l'ordonnance du 7 août 1822), publication : affiches imprimées par la préfecture, délibérations, correspondance, modèle de tableau des quarantaines (1822) ; fixation des sièges des intendances et commissions sanitaires maritimes : ordonnance du 7 juillet 1824 ; fixation du ressort de la commission sanitaire de Saint-Valery-sur-Somme : correspondance (1824-1825) ; nouveau règlement sanitaire du 19 octobre 1826 et tarif des droits à percevoir dans le port de Saint-Valery-sur-Somme : instructions, correspondance, projet de règlement et règlement approuvé (1824-1828) ; nouveau tarif des droits sanitaires de la commission de Saint-Valery (1843) ; perception des droits sanitaires et délivrance des patentes de santé : instructions, correspondance (1844-1848).
1822-1848
- 5 M 147 Législation provisoire de 1831. – Ordonnance du 16 août 1831 sur la mise en place des intendances et commissions sanitaires dans certains départements (dont la Somme) pour prévenir l'invasion de choléra redoutée. Membres des commissions sanitaires des arrondissements d'Abbeville, Doullens, Montdidier et Péronne, nomination : correspondance, listes des médecins et pharmaciens, arrêtés, procès-verbaux d'installation (1831). Règlements de l'Intendance sanitaire d'Amiens et de la Commission sanitaire de Saint-Valery-sur-Somme en cas d'invasion de choléra-morbus sur les côtes du département de la Somme : correspondance, projet de règlement (1832). Transformation des intendances et commissions sanitaires en conseils de salubrité : correspondance (1832).
1831-1832
- 5 M 148 Organisation postérieure à 1850. – Réorganisation du service sanitaire en vertu du décret du 24 décembre 1850 et de ses modifications postérieures : instructions (dont décret imprimé), correspondance, arrêtés, délibérations (1850-1852, 1854, 1868). Réorganisation en vertu du règlement sanitaire maritime du 22 février 1876 : circulaire concernant la composition des conseils sanitaires (1876).
1850-1876

MEMBRES - PERSONNEL

- 5 M 149 Membres de la commission, nominations et remplacement : correspondance, délibérations de la commission, arrêtés préfectoraux (1821, 1825-1850), état nominatif des membres (juin 1851) ; désignation des membres chargés de la visite des bâtiments naufragés : correspondance (1822).
1821-1851
- 5 M 150 Personnel. – Secrétaire de la commission, fixation du traitement (1821, 1833) et nomination (1831, 1849) : correspondance. Agents du service sanitaire, création de postes et nominations : correspondance, arrêtés préfectoraux (1832-1833, 1844-1845, 1850, 1853, 1876-1881, 1891-1940).
1821-1940

ORGANISATION MATÉRIELLE

- 5 M 151 Cordon de cavalerie détaché sur la côte pour veiller à l'observation des mesures sanitaires : correspondance (1821-1822, 1832). Location d'un bâtiment croiseur (le sloop La Bonne Mère) : correspondance, délibérations (1831-1832). Mesures à observer à l'égard des cadavres jetés par la mer sur les côtes : correspondance, délibérations (1830-1831). Etablissement de deux bouées d'amarrage à Saint-Valery-sur-Somme pour les bâtiments en quarantaine (sur la plage près de tour Harold) : correspondance, délibération, pièces comptables (1837-1839). Projet de construction de deux maisons de refuge pour les naufragés : rapport du préfet (1844). Mobilier de la commission, inventaire : instructions, correspondance, inventaire (1845). Aménagement d'un lazaret et installation d'une tonne de quarantaine indiquant le mouillage aux navires : pièces comptables (1877).
1821-1877

FONCTIONNEMENT

- 5 M 152 Délibérations de la commission sanitaire, extraits des registres (6 février 1832-28 août 1837).
Lacunaire, surtout après avril 1833.
1832-1837
- 5 M 153-154 Budgets et comptes.
1821-1851
- 5 M 153 1821, 1825-1843
Pour 1821 et 1825-1827, correspondance uniquement. Pour 1828-1830, les informations comptables sont très sommaires.
- 5 M 154 1844-1851
Pour 1850-1851, budgets uniquement.

INFORMATIONS ET ACTIONS SANITAIRES MARITIMES

- 5 M 155-156 Informations et mesures relatives aux épidémies étrangères, précautions à prendre contre les provenances de certains pays, navires soumis à surveillance : instructions ministérielles, signalements, correspondance.
an IX-1911

5 M 155 an IX, 1810, 1815-1851

A noter. A l'occasion de l'épidémie qui ravage l'Angleterre en l'an IX, le général Gaspard, commandant du département de la Somme, écrit au préfet : "Des renseignements positifs et officiels m'ayant appris que les Anglais avaient été punis de leur barbarie devant Cadix, en gagnant l'épidémie qui désole ces contrées, et en la communiquant dans leur patrie, j'avais cru ne pouvoir mettre assez de promptitude dans mon départ d'Amiens pour me rendre sur la côte prendre des mesures de concert avec le commissaire de marine porteur de l'avis et les autorités civiles du port de Saint-Valery." (7 frimaire an IX). Fièvre jaune aux Antilles françaises (1817-1821). Risque d'invasion de la fièvre jaune provenant d'Espagne, avec deux rapports imprimés (1821), une brochure sur la fièvre jaune de Barcelone (1822) et des documents concernant les mesures prises par la commission de Saint-Valery-sur-Somme (septembre-décembre 1821). "Des moyens proposés comme préservatifs de la peste et de la fièvre jaune", par Lapostolle, extrait du Journal de la Somme du 22-12-1821 (imprimé). "Notice sur la maladie pestilentielle importée aux îles de France et de Bourbon, et désignée sous le nom de choléra-morbus de l'Inde", par Alex. Moreau de Jonnés, 1821 (imprimé) "Rapport au Conseil supérieur de la santé sur la maladie pestilentielle désignée sous le nom de choléra-morbus de l'Inde et de Syrie", par Alex. Moreau de Jonnés, 1824 (imprimé).

5 M 156 1853, 1857, 1882, 1910-1911

5 M 157 Invasion de choléra-morbus de 1831-1832, mesures sanitaires : instructions (dont signalements de bateaux), correspondance, extraits de délibérations de la commission sanitaire de Saint-Valéry-sur-Somme, de l'Intendance sanitaire d'Amiens et de la direction des douanes d'Abbeville.

Contient quelques pièces en mauvais état (août-septembre 1831), non consultables ; elles sont isolées dans une chemise en papier neutre.

1831-1833

5 M 158 Interventions de la commission.

Etats périodiques du mouvement des navires dans le port de Saint-Valery-sur-Somme, envoi au ministère du Commerce : instructions, correspondance (1826, 1846-1847), pièces de transmission des états (1816-1857, nombreuses lacunes).

A noter, dans un courrier du sous-préfet d'Abbeville au préfet, du 28 novembre 1826 : "[...] depuis l'année 1823 jusques y compris les neuf premiers mois de 1826, 128 bâtiments tant Français qu'étranger sont entrés dans le port de Saint-Valery et ont été susceptibles de droits de patente et de reconnaissance ; sur ce nombre, six seulement ont eu des droits de quarantaine d'observation à acquitter dont la durée n'a pas excédé 7 à 8 jours."

Décisions en quarantaine : correspondance, délibérations, mémoires (1823, 1825, 1832-1833).

A noter, le dossier concernant la quarantaine de la galiote Aurora (1832-1833). La galiote hanovrienne Aurora, chargée de graines de lin en provenance de Riga, entra dans le port de Saint-Valery-sur-Somme le 23 décembre 1831, après avoir subi une quarantaine à l'île de Tahitou sans qu'aucun problème ait été relevé. Malgré cela, la commission sanitaire de Saint-Valery-sur-Somme décida qu'il était nécessaire de procéder à l'assèchement [sic] et à la désinfection du chargement et dirigea à cet effet le bâtiment au lieu de quarantaine du Crotoy. Le ministre du Commerce, trouvant cette mesure exagérée, après la quarantaine déjà subie à Tahitou, désavoua la commission qui menaça de démissionner. Après maints incidents, la galiote partit pour Bordeaux le 20 février 1832 sans s'acquitter des frais et droits sanitaires. En réaction, la commission envisagea d'abord d'entamer un procès. Elle y renonça, au regard de la modestie de ses ressources, mais, en juillet 1832, fit adresser un courrier au consul de Hanôvre afin de lui réclamer la somme due. Après s'être perdu dans les services du ministère du Commerce, ce courrier fut à nouveau adressé au consulat en mars 1833, par l'entremise du ministère des Affaires étrangères. L'affaire se termina en juin 1833 par l'annonce du paiement d'une somme de 166 fr. 40 par le consul général d'Angleterre et de Hanôvre à Bordeaux.

Navires échoués : correspondance, rapport de gendarmerie (1817-1822).

1816-1857

RÈGLEMENTS SANITAIRES COMMUNAUX

La loi du 15 février 1902 relative à la protection de la santé publique impose aux maires, "afin de protéger la santé publique, de déterminer, après avis du conseil municipal et sous forme d'arrêtés municipaux portant règlement sanitaire", les précautions à prendre pour prévenir ou faire cesser les maladies transmissibles (notamment les mesures de désinfection), et les prescriptions destinées à assurer la salubrité des maisons, logements et voies privées, notamment relatives à l'alimentation en eau potable ou à l'évacuation des matières usées.

Ces règlements sanitaires communaux sont approuvés par le préfet, après avis du conseil départemental d'hygiène. Aux communes qui n'auraient pas de règlement dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la loi, il en sera imposé un d'office, par arrêté préfectoral.

5 M 159	Dossier général : instructions, correspondance avec les maires et les sous-préfets, règlements sanitaires types. Dossier de suivi de l'application de la loi ; il comporte principalement des rappels aux communes qui tardent à produire leur règlement sanitaire.	1903-1909
5 M 160-171	Règlements sanitaires communaux, délibérations des conseils municipaux, arrêtés municipaux, avis du conseil d'hygiène départemental et du préfet.	1903-1920
5 M 160-162	Arrondissement d'Abbeville.	1903-1907
	5 M 160 Communes A à E.	
	5 M 161 Communes F à M.	
	5 M 162 Communes N à Y.	
5 M 163-164	Arrondissement d'Amiens.	1903-1907
	5 M 163 Communes A à F (1903-1907, sauf Amiens, 1905-1920).	
	5 M 164 Communes G à Y.	
5 M 165-166	Arrondissement de Doullens.	1903-1907
	5 M 165 Communes A à G.	
	5 M 166 Communes H à W.	
5 M 167-169	Arrondissement de Montdidier.	1903-1910
	5 M 167 Communes A à D.	
	5 M 168 Communes E à N.	
	5 M 169 Communes O à W.	
5 M 170-171	Arrondissement de Péronne.	1903-1907
	5 M 170 Communes A à H.	
	5 M 171 Communes I à Y.	

MÉDECINE PRÉVENTIVE ET SOINS MÉDICAUX

VACCINATION

PRÉSENTATION

La vaccine ou vaccination est un procédé destiné à immuniser l'homme contre une maladie terrible qui faisait d'immenses ravages, la petite vérole (ou variole).

Quoique le principe en fût connu depuis très longtemps, on en attribue la découverte mais plus encore l'essor au médecin anglais Edward Jenner, qui, à la fin du XVIII^e siècle, mena des expérimentations visant à inoculer à l'homme la vaccine (cow-pox en anglais), maladie de la vache ressemblant à la variole et transmissible à l'homme, mais bénigne pour lui. Un individu, touché par cette épizootie par contamination ou par inoculation, se trouve protégé de la forme humaine de la variole.

An IX-an XI. Premières expériences par le Jury de santé du département de la Somme

Un Comité central de vaccine fut créé à Paris en l'an VIII, afin d'expérimenter et de diffuser le procédé de Jenner. Par la suite, notamment à partir de 1809, il prit une importance nationale en étant officiellement chargé de recueillir et de traiter les informations fournies au ministre de l'Intérieur par les préfets, les vaccinateurs et les comités locaux de vaccine.

Dans le département de la Somme, l'aventure commence au début du 2^{ème} trimestre de l'an IX. En réponse à une demande du préfet du 24 nivôse an IX (14 janvier 1801), le Jury de santé ou Comité médical du département de la Somme (créé le 21 vendémiaire an IX ou 13 octobre 1800), après lecture d'un rapport sur le sujet, le 1^{er} ventôse (20 février), se déclare favorable à l'introduction de la vaccine dans le département.

Dans un arrêté du 3 ventôse, le préfet autorise le jury à vacciner des enfants de l'hospice Saint-Charles d'Amiens ; la première inoculation est pratiquée le 11 ventôse. Au même moment, le 5 ventôse, le sous-préfet d'Abbeville demande au préfet d'autoriser la création d'un comité chargé de la vaccination à l'hospice civil Abbeville. L'autorisation est accordée, et le 27 ventôse, le maire d'Abbeville fait placarder une affiche invitant les indigents à venir se faire vacciner, en échange de quoi ils recevront une livre de pain.

Le 11 germinal (1^{er} avril 1801), le jury de santé propose au préfet, Nicolas Quinette, de faire vacciner sa fille : "Vous avez une fille d'une si belle constitution, d'une figure si jolie, qu'il y aurait dommage et risque à différer la préservation [...]. Vous agirez en père et comme chef du pays vous donnerez l'exemple. La vaccine pourrait-elle encore ensuite avoir des détracteurs ?". Après avoir accepté ("Je ne balance point à soumettre ma petite aimée à l'opération de la vaccine."), il se rétracte, le 26 germinal ("des circonstances particulières n'ont pas permis que je disposasse de ma petite aimée comme je vous l'avais d'abord proposé"), et, en échange, propose son fils comme sujet d'expérience. Son fils sera effectivement vacciné, et aussitôt, le maire d'Amiens l'imite "pour préserver de l'infection la nombreuse famille dont il est le père" (lettre du 10 prairial an IX ou 30 mai 1801).

Le 25 germinal (15 avril 1801), le Dr. Lemerchier, futur maire d'Amiens, alors jeune médecin établi à Péronne depuis quatre ans, présente un rapport, dans lequel il annonce avoir vacciné 318 sujets depuis le 15 pluviôse (4 février 1801) et expose ses observations sur la question.

En floréal (avril-mai), le jury de santé propose d'expérimenter la vaccine dans six communes de l'arrondissement d'Amiens.

Le 4 thermidor (23 juillet), le jury affirme dans un rapport que la petite vérole n'a pas de prise sur les sujets inoculés de la vaccine. Depuis le 11 ventôse (2 mars), 600 personnes ont été vaccinées. Les expériences se poursuivent. La vaccination gratuite des enfants des familles pauvres, dans les maisons communes et les hospices, est encouragée.

Dans une lettre du 6 prairial an XI (26 mai 1803), le ministre de l'Intérieur invite les préfets à faire en sorte que la vaccine "devienne une pratique générale parmi le peuple". Le 18 messidor (7 juillet), le préfet adresse une circulaire en ce sens aux maires du département.

An XII. La Société centrale de vaccine du département de la Somme prend la suite du Jury de santé

Dans une circulaire de l'an XII (non datée), le ministre de l'Intérieur incite les préfets à créer un réseau destiné à favoriser la propagation de l'inoculation de la vaccine, constitué d'un comité départemental, de comités d'arrondissement si nécessaire et, au niveau des cantons, d'un ou deux officiers de santé désignés pour vacciner gratuitement les pauvres.

En réponse à ces recommandations, l'arrêté préfectoral du 2 thermidor an XII (21 juillet 1804) institue une Société centrale de vaccine dans le département de la Somme, présidée par le préfet. Au sein de cette société est formé un Comité central de vaccine composé des membres du jury médical, des officiers de santé attachés aux hospices d'Amiens et des membres de la Société médicale d'Amiens.

Les membres du comité central doivent en outre mettre en place à Amiens une école pratique de santé pour former les officiers de santé.

Un comité de vaccine d'arrondissement est placé auprès de chaque sous-préfet. Les comités centralisent et distribuent les vaccins aux officiers de santé et autres personnes qui pratiquent la vaccine. Le comité central est chargé de l'arrondissement d'Amiens.

Les comités d'arrondissement désignent dans chaque canton plusieurs officiers de santé qui sont leurs correspondants. Ils sont chargés de former les tableaux de recensement des personnes vaccinées, ainsi que celles attaquées par l'épidémie variolique. Les officiers de santé vaccinent les enfants suivant les instructions délivrées par les comités. Les enfants des pauvres sont vaccinés gratuitement.

Dans chaque hospice du département, il existe une séance hebdomadaire de vaccine au bénéfice des pauvres. Chaque enfant admis dans les hospices est soumis à cette opération.

La première séance de la Société centrale de vaccine, présidée par le préfet, se déroule le 1er vendémiaire an XIII (23 septembre 1804).

1809. Une réglementation nationale

La réglementation de la vaccination est établie par le décret du 16 mars 1809 sur la propagation de la vaccine et l'extinction de la petite vérole, complété par celui du 7 novembre 1809.

1813. Entrée en scène de la Société médicale d'Amiens et nouveau règlement départemental

La Société centrale de vaccine, dont les travaux avaient été suspendus, est remise en activité en 1813. Un "Règlement sur la vaccine" est signé par le préfet le 16 novembre 1813. Il charge notamment la Société médicale d'Amiens de former le comité central établi dans le sein de la Société de Vaccine (art. 2).

La Société médicale d'Amiens

La Société médicale succède au Jury de santé et comité médical du département de la Somme en fructidor an XI (août-septembre 1803), au moment où un Jury médical, institué officiellement dans tous les départements de manière uniforme, prenait en charge les attributions relatives à l'examen et à la réception des officiers de santé et des sages-femmes que le jury de santé exerçait précédemment. En dehors donc de l'examen des professionnels de santé, cette société poursuit les travaux débutés en l'an IX par le jury de santé ; l'article 12 de son règlement du 3 janvier 1809 en décrit succinctement l'étendue : « La Société s'occupe essentiellement des maladies régnantes, de tous les objets de salubrité et de la topographie médicale du département. »

La Société médicale, comme le jury de santé, consacrait d'ores et déjà une partie de ses efforts à propager la découverte de Jenner. Quatre de ses membres étaient chargés de pratiquer des vaccinations gratuites, qui furent au nombre de 491 en 1808. Par ailleurs, la Société distribuait du vaccin et en tenait à la disposition des hommes de l'art du département.

Nouvelle organisation du service de la vaccine en 1813

Le règlement de 1813 institue un comité central de vaccine et des comités d'arrondissement. La Société médicale fait à la fois fonction de comité central et de comité de vaccine de l'arrondissement d'Amiens.

Le comité central et les comités d'arrondissement entretiennent une correspondance régulière sur tous les objets relatifs à la vaccine, aux épidémies et épizooties varioliques.

Dans chaque canton est établi un comité particulier de vaccine, composé des membres des bureaux centraux de bienfaisance et présidé par le juge de paix.

Les comités de vaccine désignent des correspondants dans la campagne chargés "d'éclairer le peuple et de faciliter l'opération des vaccinateurs" (art. 8).

Les officiers de santé vaccinateurs vont au moins deux fois par an dans les communes des cantons qui leur sont désignées, et vaccinent gratuitement les personnes qui leur sont présentées. Outre ces tournées annuelles, ils se rendent ponctuellement dans les communes où leur présence est jugée utile par les autorités compétentes.

Ils tiennent un registre où sont inscrits les nom, âge et sexe des individus vaccinés.

En février de chaque année, la Société médicale d'Amiens, formant Comité central, présente dans la séance générale de la Société centrale de vaccine, un rapport sur l'état de la petite vérole et de la vaccine dans le département, et désigne à la reconnaissance publique les vaccinateurs qui auront montré le plus de zèle. Ce rapport est inséré au journal administratif.

Les bureaux de bienfaisance ne doivent accorder aucun secours à domicile aux parents qui se seraient refusés à faire vacciner leurs enfants.

Toute atteinte de la petite vérole doit être déclarée au maire, sous peine de contravention. Le maire en informe les officiers vaccinateurs et le sous-préfet qui transmet au préfet. Toutes les mesures doivent être prises pour arrêter la propagation de la maladie. Tous les dix jours, un rapport sur l'état de la maladie est adressé au sous-préfet.

La liste nominative des individus morts ou estropiés de la petite vérole est rendue publique chaque année par insertion au journal administratif.

Les frais de bureau et de correspondance des comités de vaccine sont réglés sur les fonds du département, sur présentation de justificatifs.

Des gratifications sont accordées aux vaccinateurs qui auront fait des voyages fréquents, et une prime en livres de médecine ou en instruments de chirurgie, d'une valeur de 100 francs, à ceux qui auront obtenu des succès importants.

1820. Création de l'Académie royale de médecine

L'ordonnance du 20 décembre 1820 "établit à Paris, pour tout le Royaume, une Académie royale de Médecine". Cette Académie (1) est chargée de seconder l'administration pour tout ce qui regarde la santé publique, y compris la propagation de la vaccine. Elle est chargée de répondre aux demandes de vaccin des départements ; elle reçoit tous les documents transmis par les préfets au ministre, notamment le tableau annuel des vaccinations ; elle soumet chaque année au ministre un rapport sur les travaux entrepris pour la propagation de la vaccine (arrêté ministériel du 16 juillet 1823). Elle établit enfin annuellement la liste des vaccinateurs les plus zélés, à qui il sera décerné l'une des récompenses suivantes : 1° un prix de 1.500 francs ; 2° quatre médailles en or ; 3° cent médailles en argent (décision royale du 10 décembre 1823).

L'Académie de médecine succède notamment au Comité central de vaccine, et prend en charge ses attributions.

1824. Création des commissaires de charité et nouveau règlement

L'arrêté du préfet de la Somme du 15 mars 1824 "remplace les comités cantonaux de vaccine par des commissions de charité" et en définit les attributions. Cet arrêté s'apparente à un nouveau règlement du service de la vaccine.

A la décision du préfet, les cantons sont divisés en circonscriptions comprenant un certain nombre de communes ; chacune d'entre elles est sous la responsabilité d'un commissaire de charité dont les fonctions sont gratuites.

Les fonctions des commissaires de charité "seront de surveiller tout ce qui a rapport aux règlements sur la vaccine et les épidémies, et de rechercher, dans chacune des communes de leur circonscription, les moyens de soulager l'indigence et de détruire la mendicité et le vagabondage".

Les commissaires doivent faire vacciner les personnes qui ne le sont pas.

En cas d'épidémie (2), le commissaire de charité doit être prévenu par le maire et veille à ce que l'officier de santé des épidémies se rende sur place. Il fait vacciner les habitants de la commune qui ne sont pas immunisés. Il est tenu informé chaque semaine des progrès ou de la décroissance de l'épidémie.

Les commissaires et les maires rédigent des états et rapports qui serviront de base au rapport à faire au comité d'arrondissement et au comité central de vaccine.

Par ailleurs, les commissaires de charité doivent rechercher les moyens de venir au secours des indigents. Ils en dressent l'état avec le maire ; avec son aide, ils sont chargés de trouver de l'ouvrage à

donner aux indigents valides et des ressources (3) pour secourir à domicile les non valides. Ils présentent au sous-préfet un rapport sur l'état de l'indigence dans la circonscription en proposant des mesures propres à la soulager.

Il n'est pas question de primes pour les vaccinateurs dans l'arrêté de 1824.

1835. Nouveau règlement

Le 31 décembre 1835, le préfet signe le nouveau "Règlement sur la vaccination". Ce travail répond aux souhaits exprimés par le ministre du Commerce et des Travaux publics dans sa circulaire du 12 novembre 1833. Constatant un relâchement inquiétant dans les vaccinations pratiquées en France, il préconise une juste indemnisation des vaccinateurs, l'établissement de comités de vaccine dans les chefs-lieux d'arrondissement, avec des dépôts de vaccin, et l'institution de médecins cantonaux. Sur ce dernier point, le préfet de la Somme fait remarquer que mettre en place 41 vaccinateurs cantonaux coûterait 20.500 francs, ce qui n'est pas envisageable étant donné que le département n'a jamais dépensé plus que 4 à 5.000 francs par an pour la propagation de la vaccine.

Ce nouveau règlement remet notamment en activité la Société centrale de vaccine et les comités d'arrondissement (présidés par le sous-préfet qui en nomme les membres) et de canton (présidés par le juge de paix). Les comités de cantons doivent subdiviser leur territoire en circonscriptions, regroupant chacune un certain nombre de communes, et désigner un vaccinateur par circonscription.

Les dispositions relatives aux opérations de vaccination sont à peu près les mêmes que dans le règlement 1813.

Tous les ans, une prime de 50 centimes est accordée pour chaque vaccination aux vaccinateurs à condition qu'ils en aient réalisé plus de vingt.

En outre, cinq primes d'honneur sont distribuées chaque année, en livres ou en instruments de chirurgie, d'une valeur de cent francs chacune.

Le règlement de 1835, modifié par l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1856, reste en vigueur jusqu'à la mise en application de la loi du 15 février 1902, en 1906.

1905. Dernier règlement

Avec loi du 15 février 1902 relative à la protection de la santé publique, la vaccination antivariolique devient pour la première fois obligatoire. Elle est réalisée au cours de la première année de la vie, et la revaccination au cours de la onzième et de la vingt et unième année. Les parents et tuteurs sont tenus responsables de l'exécution de cette mesure.

Dans la Somme, le règlement départemental du service de la vaccination et de la revaccination est signé le 28 mars 1905.

Grâce à la vaccination, la variole a été éradiquée de la surface de la terre. Le dernier cas a été diagnostiqué en Somalie en 1977. En France, la vaccination n'est plus obligatoire depuis 1979.

Notes

(1) "Cette académie sera spécialement instituée pour répondre aux demandes du Gouvernement sur tout ce qui intéresse la santé publique, et principalement sur les épidémies, les maladies particulières à certains pays, les épizooties, les différents cas de médecine légale, la propagation de la vaccine, l'examen des remèdes nouveaux et des remèdes secrets, tant internes qu'externes, les eaux minérales naturelles ou factices, etc." (Bulletin des lois, 1821, n° 427, p. 4)

(2) Dans ce cas, il est indiqué que le maire doit faire placer sur la façade de la maison infectée, une inscription portant les mots : Ici règne la petite vérole. Il est aussi "défendu aux instituteurs et institutrices primaires, sous peine de révocation, de recevoir dans leurs écoles des enfants qui n'auraient pas été vaccinés". Enfin, les curés et desservants "sont priés d'employer l'influence que leur donne leur ministère, pour engager les parents à préserver leurs enfants, par le moyen de la vaccine, des dangers de la petite vérole".

(3) Allocation au budget communal, pour les communes qui le peuvent ; quêtes ; droits prélevés sur les jeux et danses lors des fêtes publiques, etc. Par ailleurs, "les secours seront, autant que possible, donnés en nature et non en argent".

Source complémentaire dans cette sous-série : 5 M 331 : déclarations de cas et épidémies de variole.

DOCUMENTS GÉNÉRAUX

5 M 172 Documentation imprimée nationale ou d'autres départements : brochures, opuscules, prospectus (an IX-1877).

A noter. Instruction sur la vaccine de l'Académie de médecine (1836-1877). Brochure "Sur le cow-pox (petite vérole des vaches) découvert à Passy près de Paris le 22 mars 1836", par J.B. Bousquet, avec une planche colorisée présentant les boutons de vaccine de l'ancien (1800) et du nouveau virus

(imprimé, 2 exemplaires). "Lettre sur les moyens d'éteindre la petite vérole en France", par M. Castéra, ca 1839. Réclame pour le "Journal de vaccine et des maladies des enfants" du Dr. L.-M. James : correspondance, spécimens, prospectus (1831-1838).

Différend au sein corps médical amiénois concernant l'efficacité de la vaccine, sur les caractères distinctifs de la petite vérole volante et de la petite vérole, différend alimenté par un article de presse : correspondance, rapports, exemplaires du Journal de la Somme (1820).

Une partie du dossier est en très mauvais état.

Observations, expérimentations sur la vaccine émanant de personnes du département : correspondance (1832, 1838, 1857, 1861).

Renseignements demandés sur le service de la vaccine de la Somme (avec la réponse) : correspondance (1878).

an IX-1878

RÉGLEMENTATION ET ORGANISATION

Avant l'an XII : Jury de santé et comité médical du département de la Somme

5 M 173 Premières expériences et opérations faites par le jury de santé et comité médical du département de la Somme, et par le comité de vaccine créé aux hospices civils d'Abbeville : instructions, correspondance, arrêtés, rapports, avis du maire d'Abbeville pour inviter les habitants à profiter des avantages de la vaccine (affiche, 27 ventôse an IX), analyse des travaux du jury de santé de l'an IX à l'an XI (an XII), brochures nationales ou d'autres départements sur la propagation de la vaccine (imprimés).

an IX-an XII

A partir de l'an XII

5 M 174-175 Réglementation, organisation dans le département de la Somme.

an XII-1910

5 M 174 Instructions, circulaires, arrêtés, règlements préfectoraux, comptes-rendus de séances de la Société centrale de vaccine : documentation imprimée de la préfecture de la Somme (an XII-1813, 1816-1824, 1835, 1862).

Nouveau règlement sur la vaccine du 16 novembre 1813 : correspondance, arrêtés, texte du règlement manuscrit et imprimé (1813-1814, 1821).

Projet abandonné d'établissement d'un vaccinateur unique par canton (1823-1824).

Commissaires de charité, création : correspondance, arrêté préfectoral du 13 octobre 1823 ; organisation du service et nominations : tableaux des circonscriptions et des candidats proposés, liste des vaccinateurs nouvellement nommés (1824), démissions, remplacements des commissaires (1824-1831, 1835).

Classement par arrondissement. A noter, en rapport avec l'une des missions des commissaires – "rechercher les moyens de soulager l'indigence et de détruire la mendicité et le vagabondage" – un rapport d'un commissaire de l'arrondissement d'Abbeville, Vion, maire de Neuilly-le-Dien, daté du 15 juillet 1824, dans lequel il expose ses idées sur la question.

an XII-1862

- 5 M 175 Nouveau règlement sur la vaccination du 31 décembre 1835, réorganisation du service de la vaccine en conséquence, délimitation des circonscriptions de cantons, nomination subséquente des vaccinateurs : correspondance, délibérations, règlement imprimé (1835-1836) ; rappel au règlement concernant les enfants scolarisés : circulaire préfectorale, correspondance (1838).
- Règlement départemental du service de la vaccination et de la revaccination du 28 mars 1905 (pris en application de la loi de 1902) : correspondance, délibérations du conseil général, règlement imprimé (extrait du Recueil des actes administratifs), arrêté préfectoral modificatif du 10 novembre 1906, rapports de l'inspecteur départemental d'hygiène sur l'organisation du service (1903-1910).
- Propositions concernant l'organisation du service : correspondance, délibérations de comités d'arrondissement (1854, 1856).
- 1835-1910

- 5 M 176 Société centrale de vaccine du département de la Somme.
- Création de la Société centrale de vaccine par arrêté préfectoral du 2 thermidor an XII : circulaire du ministre de l'Intérieur incitant à créer des comités départementaux, règlement (imprimé, 2 thermidor an XII), discours d'ouverture de la première séance par le préfet, le 1er vendémiaire an XIII (an XII-an XIII).
- Réorganisation (augmentation du nombre de ses membres et leur nomination) : correspondance, arrêté (1818).
- Documentation. – Séance générale de la Société centrale de vaccine, Paris, 21 frimaire an XIII (63 p., imprimé). Désinfection de l'air par fumigation d'acide muriatique oxygéné, méthode de M. Guyton-Morveau, envoi de deux appareils par le ministre de l'Intérieur : instructions, précis sur la méthode (imprimés) (an XIII, 1809).
- Les documents sur la désinfection font partie du dossier de la Société centrale depuis l'origine, aussi ne les en a-t-on pas dissociés.
- an XII-1818

- 5 M 177 Société médicale d'Amiens, formant Comité central de vaccine.
- La Société médicale d'Amiens étant chargée des questions de vaccination à travers le Comité central de vaccine qui lui était attaché, on a choisi de rassembler ici tout ce qui la regarde, même s'il ne s'agit pas de vaccination.
- Organisation : règlement du 3 janvier 1809, modification (1820), correspondance (1835-1836, 1844).
- Membres, nominations, démissions, renouvellements du bureau : correspondance (an XII, 1806-1834, 1838-1849).
- Comptes-rendus des travaux : correspondance, rapports sur les activités des années 1809, 1810 et 1827 à 1831 (1808-1833).
- Le rapport d'activités de 1809 comporte une liste des membres de la Société, un rapport analytique de ses travaux, des observations sur la météorologie et les maladies régnantes, sur la topographie médicale, les épidémies, la petite vérole et la vaccine (une partie des membres de la Société font des vaccinations gratuites à Amiens et la Société envoie du vaccin "à un grand nombre" de médecins du département).
- Séances publiques de la Société, au cours desquelles a lieu la distribution des récompenses aux vaccinateurs : circulaire (1889), affiche (1895).
- Budgets, comptes. - Pièces comptables (1816-1832). Subventions du conseil général : correspondance, délibérations (1855-1856, 1879-1881). Franchise

postale pour l'envoi de son bulletin, demande (1878).

"Mémoire sur les moyens de perfectionner et d'étendre la pratique de la médecine" par M. Joullietton : mémoire, son analyse par les membres de la Société médicale (1809).

Inoculation de la vaccine aux moutons, observations du Comité central (1817).

an XII-1895

FONCTIONNEMENT

5 M 178

"Propagation de la vaccination, an 1807 à 1810".

Note sur un choix de classement. Ce dossier, avec son titre ("Propagation de la vaccination, an 1807 à 1810, 2^e portefeuille", a été constitué de la sorte à l'origine, avec ses onze liasses numérotées, enserrées dans un portefeuille en carton ficelé. Chaque sous-chemise porte l'analyse des documents qui y sont contenus. Il s'y trouve mêlés à peu près tous les objets qui se retrouvent dans la suite de ce répertoire, mais dans un classement différent. Le choix qui se présentait était soit de constituer des dossiers homogènes pour l'ensemble de cette sous-partie, ce qui revenait à dépecer ce dossier, soit de le conserver dans son état originel. Cette dernière solution a été retenue.

Liasses n° 1 à 5. Comité central de vaccine et comités d'arrondissement, nomination des membres et des officiers de santé chargés des vaccinations, transmission des rapports concernant les opérations de vaccine, demandes de vaccin, déclarations d'épidémie, création de l'école pratique de santé d'Amiens : correspondance, listes nominatives des membres des comités et des officiers de santé, état des personnes vaccinées et atteintes par la maladie dans les arrondissements d'Amiens et de Doullens en 1807 (an XII-1807).

Liasse n° 6, "Préfecture". Règlement du service de la vaccine de la Somme (manuscrit et imprimé, 2 thermidor an XII), "Instruction pour la propagation de la vaccine dans le département de la Somme, à l'usage des campagnes", par le Comité central de vaccine (imprimé, 28 fructidor an XII), correspondance (an XII-an XIII).

Liasse n° 7, "Ministère de l'Intérieur". Instructions, correspondance, "Mémoire ou observations sur l'état de la vaccine dans le département de la Somme [depuis l'an IX] jusqu'à l'époque du 1^{er} vendémiaire an XIV" adressé par le préfet au ministre de l'Intérieur et daté du 31 janvier 1807, rapport sur la vaccination gratuite des pauvres (décembre 1806-janvier 1808).

Liasse n° 8, "Ministère de l'Intérieur". Bilans an XIV-1807 : correspondance, états nominatifs et/ou numériques par arrondissement des personnes mortes de la petite vérole et des personnes vaccinées, "Rapport sur l'état de la vaccine, dans le département de la Somme, pendant les 100 jours de l'an XIV et les années 1806 et 1807" (mars 1808) (an XIV-1808).

Liasse n° 9. Rapport sur l'état de la vaccine pendant l'année 1808 : correspondance, états numériques des personnes mortes et vaccinées, rapport général pour le département et rapport particulier pour la ville d'Amiens (1809).

Liasse n° 10. Rapport sur l'état de la vaccine pendant l'année 1809 : correspondance, états numériques des personnes mortes et vaccinées (très incomplet), "Rapport sur les causes qui peuvent s'opposer à la propagation de la vaccine et sur les moyens d'y remédier" par Jean-Baptiste Boullon, médecin, membre du comité de vaccine d'Abbeville (1810).

Liasse n° 11. Rapport sur l'état de la vaccine pendant l'année 1810 : états nominatifs des enfants trouvés des hospices d'Abbeville vaccinés pendant les 1^{er} et 4^e trimestres 1810 et le 1^{er} trimestre 1811 (1810) et des hospices de Nesle vaccinés pendant les 2^e, 3^e et 4^e trimestres 1810 (1810-1811), état négatif des individus vaccinés à l'hospice civil de Saint-Valery pendant le 4^e trimestre 1810 (1811).

an XII-1811

- 5 M 179 Comités d'arrondissements et de cantons. – Comités d'arrondissement (sauf Amiens), nomination des membres : correspondance, arrêtés (1816). Comité d'arrondissement d'Abbeville, nomination des membres : arrêté (1873, 1875, 1879). Comités cantonaux, réorganisations de comités désorganisés : correspondance (1836-1849) ; nominations de membres : correspondance, arrêtés (1816 (arrondissement d'Amiens uniquement), 1839-1852) ; réorganisation de l'ensemble des comités en 1855 et nomination de l'ensemble des vaccinateurs du département : correspondance, délibérations, arrêtés (1855-1856). Frais de bureau : correspondance (1837, 1839).
 Le dossier de nomination des comités cantonaux de l'arrondissement d'Amiens pour 1816 est issu de la sous-préfecture d'Amiens.
 1836-1879
- 5 M 180 Vaccinateurs.
 Nominations, démissions, décès, révocation, demandes de postes, plaintes à leur rencontre : correspondance, délibérations, arrêtés pour les arrondissements d'Amiens (1817, 1824-1851), d'Abbeville (1824-1846), de Doullens (1836), de Montdidier (1843, 1853), de Péronne (1818-1830, 1856, 1862) et pour l'ensemble du département (1907-1908).
 Les dossiers des cinq arrondissements ne sont pas à considérer sur le même plan. En effet, ces affaires se traitaient au niveau des sous-préfectures (et des comités d'arrondissement). C'est donc dans leurs fonds que se trouvent les archives correspondantes, sauf pour Amiens, puisque cet arrondissement n'était pas doté d'un sous-préfet et que le préfet, ou son secrétaire général, en tenait lieu. Les dossiers des autres arrondissements adressés au préfet l'étaient pour obtenir un avis supérieur, non pour les affaires courantes.
 Indemnités, réclamations : correspondance (1833-1881, 1905).
 Prime quinquennale pour les vaccinations de la période 1827 à 1831 : correspondance, états des vaccinations (1832-1833).
 Habituellement annuelle, la prime récompensant les meilleurs vaccinateurs (en livres de médecine ou instruments de chirurgie, d'une valeur de cent francs) fut exceptionnellement attribuée pour une période de cinq ans (1827-1831), en 1833. Le cas ne s'est produit qu'une fois. On trouvera ci-après les documents concernant les primes annuelles dans les dossiers de bilan des campagnes annuelles de vaccination.
 1818-1908
- 5 M 181 Approvisionnement en vaccin, demandes : correspondance (1817-1878, 1905, 1907-1909) ; désignation des établissements vaccinogènes chargés de fournir le vaccin (session du conseil général d'août 1905) : correspondance, rapport, délibération, brochures (1903-1906).
 A noter. Lettre au préfet du député Louis Klotz, du 25 juillet 1905, pour qu'un fournisseur de vaccin "figure sur la liste des Instituts désignés par la Préfecture [...] pour fournir du vaccin aux médecins de la Somme". Réclame illustrée pour "Le Jenner Vaccinostyle individuel" du Dr. Maréchal (1909).
 1817-1909
- 5 M 182 Encouragement à la vaccination : circulaires ministérielles et préfectorales (1814, 1832-1833), affiches du maire d'Amiens pour la "Propagation de la vaccine" (1814, 1816, 1819, 1826-1827, 1830-1831, 1837, 1839, 1850), lettre circulaire de l'évêque d'Amiens aux curés et desservants (1816), affiche pré-remplie à l'usage des communes annonçant la campagne de vaccination de 1907.
 1814-1907
- 5 M 183 Vaccinations particulières. – Vaccination des enfants abandonnés placés dans les campagnes par l'administration générale des secours de Paris : correspondance (1818-1819). Vaccination des soldats de la garnison d'Amiens : correspondance (1876).
 1818-1876

BILANS DES CAMPAGNES ANNUELLES DE VACCINATION

Présentation

Sous le titre de "bilans des campagnes annuelles de vaccination" – de 1811 à 1910 (les bilans de l'an XIV à 1810 sont contenus dans le dossier "Propagation de la vaccination, an 1807 à 1810", ci-dessus) - figurent un ensemble de dossiers qui, s'ils répondent tous à cet objet, forment un assortiment composite dont le caractère hétéroclite tient à la mise en place, puis à la lente consolidation et à l'évolution des procédures, d'une part, aux niveaux très divers de détail des dossiers qui nous sont parvenus, d'autre part.

Cependant, les motifs qui ont présidé à la constitution de ces dossiers concourent tous au même but : d'un côté, fournir des données statistiques à l'Académie de médecine pour nourrir ses réflexions sur la vaccination, et d'un autre côté, recueillir les données permettant de payer les vaccinateurs de leur peine en leur accordant les indemnités qui leur sont dues pour chaque acte, mais aussi en les encourageant par l'attribution de médailles, au niveau national, et, au niveau local, de primes et de lancetiers d'honneur.

-
- 5 M 184 Campagnes 1811 à 1814.
- 1811 : correspondance ministérielle (1813), relevés numériques par arrondissement (sauf Doullens) et par commune des naissances de l'année (1813).
- 1812, 1813, 1814 : états numériques pour le département, avec les données par arrondissement (lacunes pour 1813-1814) et tableaux pour chaque arrondissement, avec les données par commune (1812 uniquement), des vaccinations, des individus atteints de la petite vérole et nom des quatre meilleurs vaccinateurs de chaque arrondissement (1813-1816), états numériques communaux, pour l'arrondissement d'Amiens, des naissances, des sujets atteints de la petite vérole, nom des vaccinateurs et dépenses occasionnées par les opérations de vaccination (1813-1814).
- Les états numériques communaux, pour l'arrondissement d'Amiens, sont des archives du sous-préfet d'Amiens.
- 1813-1816
- 5 M 185 Campagnes 1815 à 1822 : correspondance, tableaux statistiques comprenant les naissances de l'année, le nombre des vaccinations, des individus atteints de la petite vérole et le nom des meilleurs vaccinateurs, rapports annuels du Comité central de vaccine de la Somme et du préfet, indemnités dues aux vaccinateurs, récompenses, états nominatifs des personnes estropiées, défigurées ou mortes à cause de la petite vérole dans les années 1819 et 1820, rapport du Comité central de vaccine sur les vaccinations pratiquées en France pendant l'année 1815.
- 1816-1825
- 5 M 186 Campagnes 1823 et 1824.
- Rapport sur l'état de la petite vérole et les vaccinations pendant l'année 1823 dans le département de la Somme.
- Tableau de synthèse des vaccinations par arrondissement et par vaccinateur (année 1824 uniquement).
- Arrondissement d'Amiens : états nominatifs communaux des individus vaccinés et des enfants nés dans l'année, classés par canton (manquent les cantons d'Amiens).
- Archives du secrétaire général de la préfecture, sous-préfet de l'arrondissement d'Amiens. Les dossiers équivalents des autres arrondissements doivent se trouver dans les fonds des sous-préfectures.

Arrondissements d'Abbeville, Doullens et Péronne : tableaux statistiques comprenant les naissances de l'année, le nombre des vaccinations, des individus atteints de la petite vérole et le nom des meilleurs vaccinateurs (année 1824 uniquement).

Demande de médaille sur l'exercice 1824.

Paiement de leurs indemnités aux vaccinateurs pour les années 1823 et 1824 : tableaux.

1824-1825

5 M 187-190

Campagnes 1825 à 1831.

Rapport général sur l'état de la vaccine et de la petite vérole dans le département de la Somme en 1826, par le Comité central de vaccine.

Etat général départemental des vaccinations pratiquées pendant l'année et tableau des indemnités dues aux vaccinateurs.

Tableau de synthèse des vaccinations par arrondissement et par vaccinateur.

Pour l'arrondissement de Péronne, on trouve aussi les états nominatifs par communes des vaccinations pratiquées par les vaccinateurs commissionnés et non commissionnés (sauf campagnes 1825 et 1826).

Arrondissement d'Amiens : états nominatifs communaux des individus vaccinés (classement par canton).

Archives du secrétaire général de la préfecture, sous-préfet de l'arrondissement d'Amiens. Les dossiers équivalents des autres arrondissements doivent se trouver dans les fonds des sous-préfectures.

1825-1832

5 M 187

Campagnes 1825 et 1826.

Arrondissement d'Amiens, états nominatifs communaux : manque les cantons d'Amiens.

1825-1827

5 M 188

Campagne 1827.

Arrondissement d'Amiens, états nominatifs communaux : sous-dossiers du canton de Villers-Bocage partiellement en mauvais état.

1827-1828

5 M 189

Campagnes 1828 et 1829.

Arrondissement d'Amiens, états nominatifs communaux : pour 1828, manquent les cantons de Poix et de Villers-Bocage et sous-dossiers du canton de Picquigny en mauvais état ; pour 1829, sous-dossiers des cantons de Sains et Villers-Bocage en mauvais état.

1828-1830

5 M 190

Campagnes 1830 et 1831.

Arrondissement d'Amiens, états nominatifs communaux : pour 1831, sous-dossiers des cantons de Poix, Sains et Villers-Bocage en mauvais état.

1831-1832

5 M 191-194

Campagnes 1832 à 1835.

Etat général départemental des vaccinations pratiquées pendant l'année et tableau des indemnités dues aux vaccinateurs.

Tableau de synthèse des vaccinations par arrondissement et par vaccinateur et états nominatifs des individus vaccinés par vaccinateur et/ou par commune, fournis par les vaccinateurs (classement par arrondissement).

Attribution de la médaille de la vaccination : correspondance (pour les années 1832 et 1835 uniquement).

		1833-1837
5 M 191	Campagne 1832.	1833-1835
5 M 192	Campagne 1833.	1834
5 M 193	Campagne 1834.	1835
5 M 194	Campagne 1835.	1836-1837
5 M 195-196	Campagnes 1836 à 1866. Etat général départemental des vaccinations pratiquées pendant l'année. Rapport sur la vaccine dans le département de la Somme pendant l'année, rédigé par la Société médicale d'Amiens formant le Comité central de vaccine du département (années 1836, 1837, 1841-1843, 1844-1866 ; imprimé pour 1837, 1842, 1843, 1844 et 1847). Attribution de récompenses aux vaccinateurs (médaille nationale, primes et lancetiers d'honneur) pour les campagnes des années 1836, 1837, 1839-1847, 1849, 1852, 1854-1866 : correspondance (1839-1868). La récompense du lancetier d'honneur (en argent, garni, avec inscription) fut instituée pour la campagne de 1839 par la Société médicale formant le Comité central de vaccine du département afin de récompenser les vaccinateurs qui, s'ils "n'étaient pas heureux assez pour avoir une prime, n'en méritaient pas moins un encouragement" (lettre de 1840).	1837-1868
5 M 195	Campagnes 1836 à 1843.	1837-1847
5 M 196	Campagnes 1844 à 1866. Contient également : listes des vaccinateurs commissionnés de l'année 1847, tous arrondissements sauf Amiens ; tableau numérique par arrondissement et par vaccinateur des vaccinations opérées dans les années 1848, 1849 et 1850 (s.d.).	1845-1868
5 M 197-212	Campagnes 1867 à 1882. Etat général départemental des vaccinations pratiquées pendant l'année. Liste départementale des médecins qui ont pratiqué la vaccination pendant l'année, avec le nombre de vaccinations (à partir de 1872 ; manque 1877, 1881-1882). Tableau de synthèse des vaccinations par arrondissement et par vaccinateur (manque 1874, 1877, 1878, 1881-1882). Tableaux cantonaux, rempli par le juge de paix, du nombre de vaccinations par commune et des sujets atteints par la petite vérole, et états nominatifs des individus vaccinés par vaccinateur et/ou par commune, fournis par les vaccinateurs (classement par arrondissement) (manque 1874 et 1878). Attribution de la médaille de la vaccination : correspondance (sauf 1873 et 1878-1882).	1867-1883
5 M 197	Campagne 1867. Tableau de synthèse des vaccinations par arrondissement et par vaccinateur :	

	manque Amiens et Montdidier.	1867-1869
5 M 198	<p>Campagne 1868.</p> <p>Tableau de synthèse des vaccinations par arrondissement et par vaccinateur : manquent Amiens et Montdidier.</p>	1868-1870
5 M 199	<p>Campagne 1869.</p> <p>Tableau de synthèse des vaccinations par arrondissement et par vaccinateur : manquent Amiens, Montdidier et Péronne.</p>	1869-1872
5 M 200	<p>Campagne 1870.</p> <p>Tableau de synthèse des vaccinations par arrondissement et par vaccinateur : manquent Amiens et Montdidier.</p> <p>A noter. "Notice sur l'épidémie variolique qui a régné à Saint Valery sur Somme depuis le mois de septembre 1870 jusqu'au mois de mai 1871 et les vaccinations et revaccinations pratiquées à la même époque par Gaffé chirurgien de l'hospice de cette ville" (manuscrit).</p>	1871-1873
5 M 201	<p>Campagne 1871.</p> <p>Tableau de synthèse des vaccinations par arrondissement et par vaccinateur : manquent Amiens et Montdidier.</p> <p>A noter. Epidémie de variole noire dans le canton de Rosières (arrondissement de Montdidier) ; le dossier contient de nombreux bons du bureau de bienfaisance et factures de fournisseurs pour des secours en médicaments, viande, pains etc. à destination des indigents.</p>	1872-1874
5 M 202	<p>Campagne 1872.</p> <p>Tableau de synthèse des vaccinations par arrondissement et par vaccinateur : manquent Amiens, Montdidier et Péronne.</p>	1873-1875
5 M 203	<p>Campagne 1873.</p> <p>Tableau de synthèse des vaccinations par arrondissement et par vaccinateur : manquent Amiens, Montdidier et Péronne.</p>	1874-1875
5 M 204	<p>Campagne 1874.</p>	1875-1876
5 M 205	<p>Campagne 1875.</p> <p>Tableau de synthèse des vaccinations par arrondissement et par vaccinateur : manquent Amiens, Montdidier et Péronne.</p>	1876-1877
5 M 206	<p>Campagne 1876.</p> <p>Tableau de synthèse des vaccinations par arrondissement et par vaccinateur : manquent Amiens et Péronne.</p>	1877-1878
5 M 207	<p>Campagne 1877.</p>	1878-1880
5 M 208	<p>Campagne 1878.</p>	1878-1879

- 5 M 209 Campagne 1879.
Tableau de synthèse des vaccinations par arrondissement et par vaccinateur : manquent Abbeville, Amiens et Montdidier.
1880
- 5 M 210 Campagne 1880.
Tableau de synthèse des vaccinations par arrondissement et par vaccinateur : manquent Amiens, Montdidier et Péronne. Tableaux cantonaux du nombre de vaccinations par commune : manquent les cantons d'Amiens.
1881
- 5 M 211 Campagne 1881.
Tableaux cantonaux du nombre de vaccinations par commune : manquent les cantons d'Amiens.
1882
- 5 M 212 Campagne 1882.
Tableaux cantonaux du nombre de vaccinations par commune : manquent les cantons d'Amiens et d'Abbeville.
1883
- 5 M 213 Campagnes 1904 et 1905.
1904. – Etat général départemental des vaccinations pratiquées pendant l'année. Tableau de synthèse des vaccinations par arrondissement.
1905. – Statistiques de la vaccination par arrondissement et par commune, comprenant le nombre des personnes vaccinées ou revaccinées avec ou sans succès. Nombre par commune des individus qui, ne s'étant pas présentés aux séances de vaccination, ont produit à la mairie un certificat attestant qu'ils avaient satisfait à leurs frais à l'obligation légale de vaccination.
1904-1905
- 5 M 214 Campagnes 1906 à 1910.
A partir de 1906, les documents sont établis selon les normes résultant de la loi du 15 février 1902.
Rapport annuel de la commission de contrôle du conseil d'hygiène départemental (manque 1906).
Récapitulation générale des relevés d'arrondissement et des résultats obtenus pour l'ensemble du département.
Récapitulations générales des relevés par commune pour chaque arrondissement.
Correspondance, instructions.
A noter, dans une lettre du Dr. D. Boulfroy, médecin à Flixecourt, du 27 octobre 1906 : "Le service de la vaccine pour la commune de Flixecourt est très difficile à assurer exactement : le chiffre de la population, l'esprit de la population ouvrière plutôt frondeur et ne voulant pas se soumettre à la loi malgré les appels réitérés du crieur municipal sont les causes de ces difficultés que j'ai rencontrées. Nombre de personnes vaccinées ont totalement négligé de venir faire vérifier leurs vaccins [...]".
1906-1911
- 5 M 215-225 Listes nominatives par commune des personnes soumises à vaccination ou revaccination (listes A à E) et relevés récapitulatifs des listes par commune.
Listes A (enfants soumis à une première vaccination), B (enfants soumis à une première revaccination), C (personnes soumises à une deuxième revaccination), D (sujets dont la vaccination ou revaccination a dû être ajournée soit pour raison de santé, soit pour cause d'épidémie régnante, soit pour insuccès, soit pour absence), E (personnes qui demandent à être vaccinées ou revaccinées en dehors des conditions prescrites par la loi).
1909-[1911]

- 5 M 215 Campagnes 1908 et 1909
 1908. – Commune de Mons-Boubert.
 1909. – Communes d'Abbeville et d'Amiens.
1909-[1910]
- 5 M 216-225 Campagne 1910.
[1911]
- 5 M 216-218 Arrondissement d'Abbeville.
 5 M 216 Cantons d'Abbeville (ville d'Abbeville y compris), Ailly-le-Haut-Clocher et Ault.
 5 M 217 Cantons de Crécy-en-Ponthieu, Gamaches et Hallencourt.
 5 M 218 Cantons de Moyenneville, Nouvion et Rue.
- 5 M 219-222 Arrondissement d'Amiens.
 5 M 219 Cantons d'Amiens (ville d'Amiens y compris), Boves et Conty.
 5 M 220 Cantons de Corbie, Hornoy et Molliens-Vidame.
 5 M 221 Cantons d'Oisemont et Picquigny.
 5 M 222 Cantons de Poix et Villers-Bocage.
- 5 M 223 Arrondissement de Montdidier, cantons de Rosières et Roye.
- 5 M 224-225 Arrondissement de Péronne.
 5 M 224 Canton d'Albert.
 5 M 225 Cantons de Bray-sur-Somme, Chaulnes et Combles.

MALADIES VÉNÉRIENNES

- 5 M 226-228 Malades vénériens et psoriques²⁰, accueil et traitement dans les années 1840.

Il s'agit là d'une affaire particulière et limitée dans le temps mettant un terme à une situation anormale depuis 1812.

1838-1849

- 5 M 226 Organisation : correspondance, arrêtés préfectoraux, délibérations du conseil général, de la ville d'Amiens et de la commission administrative des hospices civils d'Amiens, états de frais de traitement, presse (1839-1843).

Le traitement des vénériens et psoriques n'étant assuré dans aucun des hospices du département (les sœurs hospitalières refusaient de les soigner), la maison de correction d'Amiens (dite Bicêtre) assumait cette charge aux frais du conseil général. Cette situation était anormale car elle distrait la maison de correction de sa destination légale.

Afin d'en limiter le flux, une circulaire préfectorale du 18 janvier 1839 soumit l'admission de ces malades à l'autorisation du préfet, sous réserve de présenter un certificat d'indigence, un signalement et un certificat médical constatant la maladie. Elle prévoyait que la maison de correction devrait cesser de les recevoir à partir de 1840 afin de rendre l'établissement à sa destination.

Cependant, la situation n'évoluant guère, le conseil général cessa de voter des fonds pour le traitement des vénériens et galeux à la maison de correction, comme

²⁰ Galeux.

l'expose une seconde circulaire préfectorale, du 6 mars 1841. Ainsi, les communes qui y enverraient des malades auraient à leur charge les frais de séjour. Par ailleurs, pour ramener enfin la maison de correction à sa vocation originelle, ces malades devraient être dirigés de préférence vers l'hospice le plus proche de leur domicile. En conséquence, les hospices du département furent à nouveau incités à organiser l'accueil des vénériens et psoriques dans leurs locaux.

En 1843, après trois années de sollicitations de la préfecture, les hospices civils d'Amiens n'avaient toujours pas pris les dispositions nécessaires pour l'admission à l'hôtel-Dieu des malades vénériens et psoriques appartenant à la ville, en raison de la présence des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. En représailles, un arrêté ministériel du 11 mai 1843, pris sur un rapport du préfet de la Somme, dissolvait la commission administrative des hospices civils. Cette décision déclencha une grande campagne de presse, comptant ses partisans et ses opposants, en juin 1843 (les journaux sont dans le dossier).

Enfin, en décembre 1843, un service des malades syphilitiques et psoriques est organisé à l'hôtel-Dieu d'Amiens.

Ce dossier contient également la copie des documents relatifs aux principales mesures prises par la ville d'Amiens concernant la prostitution et les vénériens de 1812 à 1835.

5 M 227-228 Admission de vénériens (essentiellement des prostituées) et de psoriques à la maison de correction ou salle de santé de Bicêtre à Amiens principalement : correspondance (demandes d'autorisation au préfet puis avis au préfet adressés principalement par le maire d'Amiens), certificats d'indigence, bulletins médicaux (1838-1844, 1849).

Ces dossiers d'admission forment un ensemble avec le dossier d'organisation. Les affaires traitées résultent principalement de l'application des mesures transitoires prises par le préfet dans ses arrêtés du 18 janvier 1839 et du 6 mars 1841. L'affaire remontait à plus loin et s'achève théoriquement fin 1843 avec la mise en place du service des syphilitiques à l'hôtel-Dieu d'Amiens.

Cependant, les pièces de 1844 et 1849 résultent encore de l'application de l'arrêté préfectoral de 1841.

5 M 227 1838-1840

5 M 228 1841-1844, 1849

5 M 229 Admission et traitement des syphilitiques indigents dans les hôpitaux. – Rappel de l'obligation qui en est faite aux hôpitaux : circulaire ministérielle (1867). Règlement de service intérieur des hôpitaux du département de la Somme sur cette question, enquête, modifications : instructions, correspondance, délibérations des commissions administratives (1902-1905).

Ce dossier pose encore la question des sœurs hospitalières et de leur refus des soigner les syphilitiques.

1867-1905

5 M 230-232 Services de prophylaxie des maladies vénériennes (après la guerre de 1914-1918).

5 M 230 Instructions, organisation.

Instructions générales (1916, 1917, 1919, 1933, 1935, 1937).

Enquête sur les services antivénériens du département de la Somme : circulaire, correspondance, questionnaires complétés (1925).

Enquête sur le rôle des assistantes sociales dans la lutte contre le péril vénérien : circulaire ministérielle du 26 août 1929, correspondance, tableau des résultats (1929).

Contrôle des services sanitaires de salubrité et des services hospitaliers réservés aux prostituées, mise en place, nomination du personnel, fonctionnement : circulaires, correspondance, arrêtés, rapports, règlements municipaux concernant la prostitution, carnet sanitaire individuel de fille publique (1919-

- 1932).
- Services de vénérologie annexés aux hôtels-Dieu d'Amiens et d'Abbeville, création, nomination des médecins : correspondance, copie de la circulaire n° 42 du ministère de l'Intérieur du 20 mars 1919, relative à la désignation des médecins chargés des consultations dans les services hospitaliers annexes créés en vue de la prophylaxie des maladies vénériennes (1918-1919).
- Service vénérien de la prison d'Abbeville, création, nomination du médecin : correspondance (1929).
- Consultation antivénérienne du Dispensaire d'hygiène sociale de Doullens, création : correspondance (1927-1928).
- Dispensaire antivénérien de Saint-Léger-lès-Domart, aménagement : correspondance (1928).
- 1916-1937
- 5 M 231 Dépenses des années 1918 à 1939, propositions budgétaires, avis de délégation des subventions par le ministère, mandatement des indemnités du personnel et des frais de fonctionnement, nomination du personnel : correspondance, états.
- 1920-1939
- 5 M 232 Dossier personnel de Mlle Marie-Marthe Limborg, assistante sociale infirmière, infirmière visiteuse d'hygiène sociale au titre antivénérien à Amiens.
- Le dossier contient une plaquette éditée par Marie-Marthe Limborg "Petit guide pratique d'hygiène scolaire", chez l'auteur, 1928, et un "Règlement" de l'Office départemental d'hygiène sociale de la Somme, 1931.
- 1930-1933

DÉSINFECTION

- 5 M 233 Désinfection, acquisition de matériel.
- Procédés pour la désinfection des prisons : instructions, correspondance, brochure (1825-1826).
- Contient la brochure d'A.-G. Labarraque²¹ "De l'emploi des chlorures d'oxide de sodium et chaux" (1825).
- Désinfection des lieux malsains par l'eau anti-méphitique de Victor Larnaudès : prospectus, brochure (1857).
- Hospices d'Amiens, demande de subvention pour l'acquisition d'une cuve de désinfection : correspondance (1889-1890).
- Ville d'Abbeville, demande de subvention pour l'acquisition d'une étuve de désinfection : correspondance (1892-1893).
- Cette demande fait suite à l'épidémie de choléra de 1892 qui a touché la commune d'Abbeville.
- Asiles de nuit communaux, mesures d'hygiène. - Instructions (1891-1895). Enquête sur les asiles du département et leurs conditions d'hygiène : correspondance, état (1895). Acquisition de matériel de désinfection : correspondance, délibérations du conseil général, documentation illustrée sur les pulvérisateurs (1895).
- En 1895, le département de la Somme comptait 334 asiles de nuit ou refuges communaux,

²¹ Antoine Germain Labarraque, chimiste et pharmacien (1777-1850). Il est question ici de l'eau de javel.

totalisant 1.895 places et recevant en moyenne annuelle 38.046 voyageurs. Les conditions d'accueil et d'hygiène étaient déplorables dans la plupart des cas, comme l'indiquent dans les résultats de l'enquête les données concernant la fréquence des désinfections du sol et du blanchiment des murs à la chaux.

1825-1895

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL DE BACTÉRIOLOGIE

PRÉSENTATION

Le laboratoire départemental de bactériologie de la Somme dut sa création à une souscription lancée en novembre 1894 par les médecins du département. Cette souscription permit de recueillir la somme 62 500 frs qui produisent 2000 frs de rente annuelle. Son administration fut confiée à un comité dénommé "Comité des médecins de la Somme", présidé par le Dr. Moulonguet.

Ouvert le 18 janvier 1895, le laboratoire était hébergé par l'école de médecine, rue Henri-IV. La direction en fut confiée à René Moynier de Villepoix. La dépense d'entretien annuel du laboratoire fut estimée à 6500 frs. Le Comité dut donc trouver les 4500 frs que ne couvrait pas la rente produite par la souscription. La ville d'Amiens vota une somme de 1500 frs et le conseil général de 3000 frs, ces 3000 frs correspondant au traitement du directeur.

Le laboratoire avait en charge la délivrance des sérums antidiphtériques de l'Institut Pasteur et les examens d'urgence concernant la diphtérie (angine), et, accessoirement, les examens bactériologiques des crachats et des produits tuberculeux, les examens histologiques des tumeurs et l'analyse bactériologique des eaux. Les analyses bactériologiques sont gratuites pour le département.

En novembre 1899, le Comité des médecins de la Somme achevait, 16 rue Fernel, sur un terrain donné par la ville d'Amiens, la construction de l'immeuble qui abritera désormais le laboratoire. Le bâtiment, conçu gratuitement par l'architecte Bienaimé, comprenait un rez-de-chaussée et un étage avec le logement du directeur.

En mai 1901 fut créée la "Société du Laboratoire départemental de bactériologie de la Somme" dont le but était l'administration et le fonctionnement du laboratoire. Certaines catégories d'examen devinrent payantes. Limité à ses débuts au diagnostic bactériologique des angines, de la tuberculose et aux analyses des eaux, le laboratoire a vu peu à peu augmenter la diversité de ses analyses.

Le laboratoire appartenait donc à une association privée.

Bilan annuel du laboratoire : dans les "Travaux des conseils d'hygiène publique et de salubrité du département de la Somme".

Chefs du laboratoire

- 1895-1919 : René Moynier de Villepoix

Paul-Louis Jean-Marie René Moynier de Villepoix. Né le 3 juin 1851 à Ponts-et-Marais (Seine-Inférieure), décédé le 8 août 1934 au Brésil, où il avait rejoint son dernier fils après son départ à la retraite, en 1919. Pharmacien de 1^{ère} classe en 1878 (Amiens), docteur ès sciences. Reprend quelques temps l'officine de son oncle à Abbeville. Directeur du musée Boucher-de-Perthes (1884-1894). Directeur du laboratoire départemental de bactériologie (1895-1919). Inspecteur départemental d'hygiène par intérim et délégué sanitaire départemental (septembre 1914-15 février 1919). Professeur à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie d'Amiens (1895-1919), son directeur (1er juillet 1916-31 octobre 1919, mise à la retraite).

- 1919-1953 : Dr. Lucien Bax

Pierre Marie Lucien Bax, né le 20 février 1883 à Amiens. Reçu docteur en médecine le 15 juillet 1908 à Paris. Cesse ses fonctions de directeur du laboratoire le 1er avril 1953. Le Dr Guérin, pour lequel un poste de directeur adjoint avait été créé en 1942, lui succède. La situation du laboratoire suscitait de vives critiques. Décédé à Amiens le 27 décembre 1971.

5 M 234

Subvention annuelle du conseil général : correspondance, rapports (1895), rapport annuel de fonctionnement du directeur du laboratoire (imprimé, 1895, 1900, 1902-1927), vote de la subvention (1896-1909), 2 plans pour la

construction du laboratoire construit rue Fernel à Amiens (calque, aquarellé, 1899), statuts de la Société du laboratoire départemental de bactériologie de la Somme (imprimé, 1901).

A noter. Le rapport de fonctionnement de la première année se présente sous la forme d'une brochure de 24 pages, avec graphiques et carte, intitulée "Laboratoire départemental de bactériologie d'Amiens : son fonctionnement et ses travaux en 1895" (par R. Moynier de Villepoix, 1896). D'autre part, lors de la session du conseil général pour le vote de la subvention de 1909, le directeur trace un historique de l'établissement depuis sa création en 1895.

1895-1927

AUTRES ACTIONS PRÉVENTIVES ET SOINS MÉDICAUX

- 5 M 235 Premiers secours.
 Circulaires, correspondance, affiches (1807-1816, 1835, s.d. [ca 1850 et 1880]).
 "Secours à donner aux noyés", réclame illustrée pour une canule du larynx (s.d., ca 1850). Traitement du Dr. Chaussier des noyés et asphyxiés par boîtes fumigatoires (1807). Traitement du Dr. Antoine Portal des noyés et asphyxiés par les gaz méphitiques (avec une affiche, 1816). Tableau des premiers secours aux asphyxiés, noyés, brûlés et empoisonnés [...] publié et vendu au profit des pauvres par quelques dames de charité (placard, s.d. [ca 1880]).
 1807-[ca 1880]
- 5 M 236 Soins de la cataracte et autres maladies des yeux prodigués aux indigents par le Dr. Forlenze²², chirurgien oculiste chargé d'opérer gratuitement dans les hospices de toutes les communes du département : correspondance, affiches imprimées par la préfecture annonçant l'arrivée du docteur, notices d'observation sur les opérations effectuées, arrêté préfectoral de l'an XIII créant une chaire sur les maladies des yeux à l'École pratique de santé d'Amiens et y nommant le Dr. Forlenze (an XIII, 1813, 1820).
 an XIII-1820
- 5 M 237 Gale, traitement : instructions, correspondance (1813, 1816).
 Méthode anti-psorique de Mettemberg²³ (1813). Méthode du Dr. Galès²⁴, par fumigations sulfureuses appliquées (1816).
 1813-1816

²² Joseph-Nicolas Forlenze, oculiste italien, né en 1751 à Picerno (Naples), mort en 1833. Il a prodigué ses soins dans plusieurs départements français.

²³ Joseph Mettemberg (1772-1840), ancien chirurgien-major aux armées, inventeur de la Quintessence anti-psorique ou eau de Mettemberg, contre la gale.

²⁴ J.C. Galès, médecin et pharmacien de l'hôpital Saint-Louis, à Paris.

EPIDÉMIES

PRÉSENTATION

LE SERVICE DES ÉPIDÉMIES

1803, les prémices (1)

Le service des épidémies du département de la Somme est établi par le préfet Quinette en 1803. Il nomme le Dr. Antoine Joseph Victor Lendormy (2) médecin des épidémies. Etant décédé le 5 vendémiaire an XII (28 septembre 1803), le préfet le remplace par le Dr. Pierre Salleron, docteur médecin de la Faculté de Montpellier, par arrêté du 28 vendémiaire an XII (21 octobre 1803).

1805, la consolidation

Le service des épidémies de la Somme, institué dans chaque arrondissement depuis le 12 floréal an XIII (2 mai 1805), comprend un médecin des épidémies par arrondissement, médecins que le préfet désigne par arrêté du 19 messidor an XIII (8 juillet 1805) : le Dr. Salleron pour Amiens et Doullens, le Dr. Boullon pour Abbeville, le Dr. Rabache du Coroy pour Péronne et, pour Montdidier, le Dr. Chandon.

Les médecins d'arrondissement et les officiers de santé qui les assistent donnent des soins gratuits, distribuent des médicaments aux malades, et du pain, du vin et de la viande aux convalescents indigents. Ces dépenses sont acquittées sur les fonds départementaux.

On établit généralement le traitement épidémique quand il y a dix malades pauvres.

Parmi les maladies observées dans le département figurent la teigne et les fièvres ataxiques (malignes, contagieuses), adynamiques (putrides, venimeuses), adéno-méningées (pituiteuses, muqueuses, venimeuses). Contre ces fièvres, le Dr. Salleron fait employer avec succès en 1806 le procédé de fumigations du Dr. Guyton-Morveau. Il recommande tous les ans aux maires par circulaire le curage des puits et des mares.

Une circulaire ministérielle de 1813 fixe les règles du service des épidémies. Dès que les malades d'une commune excèdent le nombre ordinaire, le maire doit en informer le sous-préfet qui envoie le médecin des épidémies de l'arrondissement. Celui-ci doit constater la nature de l'épidémie, en rechercher les causes et en observer les effets, et s'entendre avec le médecin local sur les mesures à prendre pour en arrêter les progrès ou les prendre lui-même s'il n'y a pas d'autre médecin.

1824, le règlement du service puis ses évolutions

Le règlement départemental du service des épidémies de la Somme est fixé par l'arrêté préfectoral du 1er juillet 1824.

Une commission centrale de santé est formée auprès du préfet. Ses membres sont choisis parmi les médecins de la Société de médecine d'Amiens. Cette commission est consultée en cas d'épidémie grave et rebelle ; ses membres peuvent être envoyés sur le lieu des épidémies et consulter les médecins des épidémies sur les moyens d'y mettre un terme. La commission rédige tous les ans un rapport sur l'état sanitaire du département et sur les moyens de se préserver des épidémies de cette année-là. Ce rapport est publié au Mémorial administratif pour le département de la Somme.

Il continue à y avoir un médecin des épidémies par arrondissement. Le préfet nomme dans chaque arrondissement des officiers de santé des épidémies qui traitent les épidémies sous la direction du médecin.

En cas d'épidémie, le maire avertit le sous-préfet et le commissaire de charité (3). Le médecin des épidémies se rend sur place, établit un diagnostic et un traitement, et il charge l'officier de santé le plus proche de sa mise en oeuvre. Le médecin rédige un rapport au sous-préfet. Il se rend une fois par semaine sur place, et l'officier de santé des épidémies visite les malades une fois par jour. A la fin de la maladie, le médecin adresse un rapport au sous-préfet où figure le nom des malades et des morts et les symptômes de la maladie. L'officier de santé dresse un état nominatif des malades indigents qui ont été secourus, état destiné à la vérification des mémoires des fournisseurs. La procédure pour la fourniture de pain, viande et médicaments aux indigents est aussi décrite dans cet arrêté ; la liste des médicaments à utiliser, les modèles de bons et de formulaires figurent en annexe.

Les honoraires des médecins et des officiers de santé – avec une éventuelle gratification en cas grand zèle pour ceux-ci – sont payés sur mémoires présentés à la préfecture. Quand une épidémie s'étale sur deux années, il faut fournir des mémoires séparés pour les honoraires et la fourniture de denrées et de médicaments pour chacune des deux années.

En cas d'épidémie dans une commune d'un autre département, voisine de l'arrondissement, le sous-préfet y envoie le médecin des épidémies qui doit rédiger un rapport.

Le médecin des épidémies de chaque arrondissement doit adresser un rapport trimestriel à la préfecture, signalant les affections notables.

Les rapports adressés au sous-préfet par les médecins sont envoyés chaque année à la préfecture durant la première quinzaine de décembre. Ils sont communiqués, avec les rapports trimestriels, à la commission centrale de santé pour servir de matériaux à son rapport annuel.

L'arrêté préfectoral du 10 juillet 1828 modifie le règlement départemental du service des épidémies de la Somme de 1824.

Il pose en préambule que l'exécution de l'arrêté du 1er juillet 1824 "a produit un grand bien" mais qu'il devient nécessaire "de modifier une partie des dispositions qu'il renferme, afin de restreindre les dépenses dans les limites d'une sage économie".

Ce texte modifie quelque peu le mode d'intervention des officiers de santé et médecins des épidémies mais il limite surtout la distribution des secours aux indigents. Ainsi, pour les maladies qui ne présentent pas de caractère grave (rougeole, scarlatine, petite vérole, etc.), les secours sont limités aux médicaments, et seuls doivent être employés ceux compris dans la nomenclature annexée à l'arrêté. Les secours en pain et en viande ne sont accordés qu'en cas de maladie grave (fièvres putrides, malignes, rémittentes ou intermittentes) et pendant seulement neuf ou douze jours de la convalescence. Enfin, "pour fortifier les individus rendus à la santé" et prévenir les rechutes, les vins médicinaux sont substitués aux vins ordinaires.

Une circulaire ministérielle du 13 avril 1835 (réitérée le 24 mai 1836) communique les observations de l'Académie de médecine sur les mesures à adopter pour prévenir les épidémies et pour en combattre les effets. Elle recommande aux préfets l'étude des causes d'insalubrité et les moyens d'y remédier et les engage à compléter les services des médecins des épidémies. Ceux-ci doivent rédiger des rapports en se conformant à un modèle standardisé.

En cas d'épidémie, le médecin des épidémies de l'arrondissement, sur réquisition du sous-préfet, doit se rendre sur les lieux. Il constate la nature de l'épidémie, en recherche les causes et en observe les effets. Il s'entend avec le médecin local sur les mesures à prendre pour en arrêter les progrès ou les prend lui-même s'il n'y a pas d'autre médecin. L'épidémie terminée, il rédige un rapport selon le standard défini par l'Académie de médecine, l'adresse au préfet qui l'envoie au ministre qui le transmet à l'Académie.

Les médecins des épidémies n'ont pas de traitement fixe. Ils reçoivent sur le budget du département des vacations pour le remboursement de leurs frais de séjour et de déplacement.

L'arrêté préfectoral du 9 août 1836 annule et remplace le règlement départemental du service des épidémies de la Somme de 1824, modifié en 1826.

Concernant le mode d'intervention des médecins des épidémies (toujours un par arrondissement), et des officiers de santé qui les secondent, ainsi que le paiement de leurs honoraires, les changements sont peu conséquents. Le service des médicaments (et du vin pour fortifier) s'en tient aux dispositions prises en 1828, comme le service des aliments (pain et viande).

Une nouvelle nomenclature des médicaments est jointe à l'arrêté, ainsi que des formulaires (bon et mémoires, états des malades) et le tarif destiné au règlement des honoraires des médecins des épidémies.

Après 1848 et la création des conseils d'hygiène et de salubrité

La circulaire et l'arrêté du 1er septembre 1851 tendent à rapprocher les services des épidémies des conseils d'hygiène et de salubrité institués en 1848. Les médecins des épidémies qui n'en seraient pas membres assistent de droit aux séances des conseils avec voix consultative. Ils continuent à adresser au préfet un rapport détaillé sur chaque épidémie "dont ils auront été appelés à constater la nature ou à diriger le traitement", mais une copie doit en être transmise au conseil d'hygiène de l'arrondissement, ainsi qu'au ministre, et communiquée à l'Académie nationale de médecine.

Des circulaires ministérielles du 29 août 1854 et du 6 septembre 1855 déterminent les conditions dans lesquelles doivent être fournis les rapports et les comptes-rendus annuels des épidémies destinés à l'Académie de médecine (4).

Une circulaire ministérielle du 26 novembre 1886 prescrit aux villes de plus de 5000 habitants d'établir un bulletin mensuel des décès dus aux maladies épidémiques.

1892 et la loi sur l'exercice de la médecine

La loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine (exécutoire au 1^{er} décembre 1893) rend obligatoire la déclaration des cas de maladies épidémiques par les médecins et les sages-femmes. La liste officielle des maladies épidémiques est publiée dans un arrêté ministériel du 23 novembre 1893. La circulaire ministérielle du 1er décembre 1893 organise le mode de déclaration des maladies, au moyen de "carnets de déclaration des maladies épidémiques". Le déclarant, aussitôt le diagnostic établi, détache des cartes postales de ces carnets à souche, deux pour chaque cas (5). La maladie est désignée par son numéro, selon la nomenclature établie par l'arrêté du 23 novembre 1893 ; le nom du médecin est aussi remplacé par un numéro. Il adresse un exemplaire de ces cartes au maire de la commune concernée, l'autre au sous-préfet. Le maire doit mettre en oeuvre les mesures de santé publique réglementaires prescrites, le sous-préfet vérifier si ces mesures sont prises. En cas de foyer épidémique important, le sous-préfet envoie le médecin des épidémies qui informe le préfet qui informe le ministre de l'Intérieur.

Une circulaire du ministre de l'Intérieur du 6 mars 1896 prescrit la tenue d'un registre pour l'inscription des maladies épidémiques (6).

1902 et la loi sur la protection de la santé publique

La loi du 15 février 1902 relative à la protection de la santé publique impose aux maires de prendre les mesures propres à prévenir ou à faire cesser les maladies transmissibles. Du reste, cette disposition existait déjà dans la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale (art. 97), mais elle se place maintenant dans le cadre du règlement sanitaire communal, désormais obligatoire.

La loi de 1902 entraîne également la création de l'inspection départementale de l'hygiène publique qui supervise les services d'hygiène, et l'inspecteur prend place dans l'organigramme du service des épidémies en devenant médecin chef du service.

Notes

- (1) La plupart des informations pour la période 1803-1826 sont prises dans les Annuaires administratifs de 1806 (p. 306) et de 1826.
- (2) Docteur-régent de la Faculté de médecine de Paris, né à Montdidier en 1754, frère de Firmin Lendormy, alors sous-préfet de Montdidier.
- (3) Voir dans cette même sous-série la partie sur la vaccine pour des détails sur les commissaires de charité.
- (4) Introuvables dans nos dossiers.
- (5) Pas de spécimen dans nos dossiers.
- (6) Ibid.

GÉNÉRALITÉS

5 M 238 Mesures pour prévenir et annoncer les épidémies : correspondance, instructions (an XI-1806, 1814, 1816, 1828-1830).

A noter. Avis du préfet aux maires sur des mesures à prendre pour prévenir les épidémies pouvant survenir en cas de "grand changement d'atmosphère" (an XI). Précis sur les moyens de désinfecter l'air par l'acide munitique oxygéné, rédigé par la Société médicale de la Somme (an XIII). Notice sur les appareils de désinfection par fumigation d'acides minéraux par M. Guyton de Morveau²⁵. Instructions ministérielles sur l'usage des cloches pour annoncer les épidémies (24 janvier 1806). Envoi annuel par le gouvernement d'une caisse de médicaments contre les épidémies à destination des sous-préfectures (an XIII-1814, 1816). "Instruction sur le typhus, fièvre des camps, fièvre des hôpitaux, fièvre des prisons", par le ministère de l'Intérieur (imprimé, 1814). Dangers présentés par le rouissage du chanvre (1828, 1832) et les tourbières (1830).

an XI-1893

5 M 239-241 Service des épidémies du département de la Somme.

an XIII-1896

5 M 239 Organisation : circulaires, correspondance, projets de

²⁵ Louis-Bernard Guyton-Morveau, chimiste et homme politique (1737-1816).

règlements et de tableaux statistiques (an XIII, 1815-1836, 1851, 1853). Participation des médecins des épidémies aux conseils d'hygiène et de salubrité : circulaire (1851). Mise en place du système de déclaration obligatoire des maladies épidémiques, en application de la loi du 20 novembre 1892 : instructions, correspondance (1894-1896).

an XIII-1896

5 M 240 Personnel. – Médecins des épidémies, nominations : correspondance, arrêtés (an XIII-1842). Officiers de santé des épidémies, nominations : correspondance (1824-1831). Pharmaciens des épidémies, demandes pour occuper ce poste (qui n'existe pas) : correspondance (1824, 1826, 1829).

an XIII-1842

5 M 241 Relations avec l'Académie nationale de médecine : rapports imprimés, correspondance.

Contient : "Rapport de la commission chargée de rédiger un projet d'instruction relatif aux épidémies" par l'Académie royale de médecine, mai 1836 (imprimé, 3 exemplaires). "Rapport sur les épidémies qui ont régné en France de 1830 à 1836", au nom de la Commission des épidémies, lu à l'Académie royale de médecine, dans la séance publique du 9 août 1836, par P.A. Piorry (1837, imprimé, 6 exemplaires). "Rapport général sur les épidémies qui ont régné en France pendant l'année..." : années 1858, 1861-1866, 1873. Correspondance relative à une erreur commise au sujet des rapports sur les épidémies pour le département de la Somme dans le rapport général de l'Académie de 1860.

1836-1873

5 M 242-245 Rapports généraux.

Il s'agit principalement des rapports annuels du département et des arrondissements.

1808-1914

5 M 242 Rapports : rapport départemental pour l'année 1807, rapport général pour l'arrondissement d'Abbeville pour le second semestre 1827, état des dépenses de l'année 1831, rapport général pour l'arrondissement d'Amiens et celui de Doullens pour l'année 1849, "Rapport sur l'épidémie de suette et de choléra qui a régné dans la moitié de la paroisse de St Leu de la ville d'Amiens, en 1849", par Goze D.M.P., daté du 15 novembre 1849. Envoi au préfet par les médecins des épidémies de leurs rapports : lettre de rappels et de transmission essentiellement (1824-1831, 1849, 1850, 1853, 1854).

Le rapport de M. Goze contient d'intéressantes observations sur la vie du quartier Saint-Leu d'Amiens.

1808-1855

5 M 243 Rapports généraux pour les années 1855 à 1867 : rapport départemental, rapports des médecins des épidémies des arrondissements, correspondance.

1855 est une année de réforme pour les rapports et comptes-rendus sur les épidémies (circulaires ministérielles du 29 août 1854).

Série très incomplète, sauf pour les années 1856 à 1859. Pour les autres années, sont présents : 1855, Montdidier, Péronne seuls ; 1860, Abbeville, Péronne seuls ; 1861, Doullens seul ; 1862, rapport général seul ; 1863, Montdidier seul ; 1864, Doullens, Montdidier, Péronne ; 1865, Abbeville, Doullens, Montdidier, Péronne ; 1866, Amiens (sur le choléra), Doullens, Montdidier, Péronne ; 1867, Abbeville, Doullens, Montdidier.

1856-1868

5 M 244 Rapports généraux pour les années 1868 à 1879 : rapport départemental, rapports des médecins des épidémies des arrondissements, délibérations des conseils d'hygiène d'arrondissements, statistiques, correspondance.

Rapport départemental uniquement pour 1876 ; pour 1868, 1870, 1874 et 1879, il est remplacé par le document "Département de la Somme : Epidémies, épizooties et hydrophobie : rapports des médecins chargés de ce service" (imprimé, extraits des "Travaux des conseils d'hygiène publique et de salubrité du département de la Somme" (rapports annuels)). Rapports par arrondissement manquants : Amiens pour toutes les années sauf 1876 ; Abbeville pour 1869 ; Péronne pour 1871. Année 1875 : néant (une chemise vide).

1869-1880

5 M 245 Rapports généraux pour les années 1898-1907 et 1909-1913 : correspondance, instructions, pièces de transmission, rapports annuels imprimés.

Pour 1898, 1900, 1901-1903, 1906 et 1907, uniquement des pièces annexes. Pour 1912 et 1913, rapport imprimé seul.

1899-1914

EPIDÉMIES ORDINAIRES

Il s'agit des épidémies courantes et récurrentes, et pour lesquelles il n'a pas été constitué de dossiers particuliers : fièvre typhoïde, scarlatine, rougeole, diphtérie, angines, oreillons, choléra (cas isolés), etc.

5 M 246 Comptabilité (documents récapitulatifs).

Traitement des épidémies des ans IX, X, XI et XII : états récapitulatifs des mandats acquittés sur le fonds de non valeurs des contributions foncières et personnelles des années IX et XI (an XII, 1808).

Etats des dépenses concernant les épidémies pour les exercices 1815 à 1819 et 1820 à 1824 (2 cahiers).

Par année et par commune, les frais de médecin, chirurgien, boulanger, boucher et pharmacien.

an XII-1824

5 M 247-308 Dossiers par année.

En fonction de l'évolution de la législation sanitaire, l'objet, et donc le contenu et la forme de ces dossiers, se modifie considérablement. Axés d'abord sur le paiement des frais engendrés par les épidémies, engagés pour les populations indigentes, de l'an X à 1848, il s'agit ensuite plutôt de déclarer les cas d'épidémies que d'apporter des secours aux personnes atteintes.

an X-1914

5 M 247-286 Dossiers par épidémie constitués pour le paiement des frais : notes et rapports des médecins, correspondance, états nominatifs des malades (avant 1808), états nominatifs des malades indigents, états des frais de déplacement du personnel médical, de fourniture de médicaments, de viande et de pain, occasionnés par l'épidémie, mémoires des fournisseurs (an X-1843, 1846-1848).

Toutes ces pièces sont diversement représentées suivant les années.

an X-1848

5 M 247 an X-1808

Epidémies de l'an X : communes d'Éterpigny, Becquigny, Villers-Faucon.

Epidémies de l'an XI : communes d'Esmerly-Hallon, Boves, Oisemont.

Epidémies de l'an XII : communes de Bus, Beaumetz, Le Crotoy,

Yzeux, Lanchères, Quesnoy-sur-Airaines.

Epidémies de l'an XIII : communes de Ferrière, Hédauville.

Epidémies de 1806 : communes d'Yvrench, Camon.

Epidémies de 1807 : communes de Dreuil-lès-Amiens, Thézy-Glimont, Manancourt, Grécourt, Le Plessier-Rozainvillers, Douilly, Hédauville, Saint-Valery-sur-Somme, Domart, Thennes, Démuin, Hangard, Yzeux, Amiens (Renancourt).

Epidémies de 1808 : communes d'Yzeux, Lanchères, Saint-Valery-sur-Somme, Thézy-Glimont, Hédauville, Crouy, Domart, Hangard, Bertaucourt, Nesle-l'Hôpital, Famechon, Hailles, Friville, Thennes, La Faloise, Aubercourt, Beaucourt, L'Etoile.

A propos de l'épidémie d'Oisemont en l'an XI, le Dr Lendormy, médecin des épidémies, s'adressant au préfet : "J'estime qu'il seroit utile pour bien conduire les épidémies d'établir une unité de service dans l'étendue du département, et que tous les rapports vous soient rendus par le même homme" (lettre du 24 ventôse an XI).

5 M 248

1809-1812

Epidémies de 1809 : communes de Bouchoir, Saint-Mard, Saint-Valery-sur-Somme, Démuin, Ugny-l'Équipée, Irlès, Ginchy, Saint-Ouen.

Epidémies de 1810 : communes de Pys, Oresmaux, Doudelainville.

Epidémies de 1811 : communes de Vrély, Wiencourt-l'Équipée, Fresnoy-au-Val, Marlers, Manancourt, Gentelles, Cléry, Fresnes, Lihons.

Epidémies de 1812 : communes de Manancourt, Lihons, Saint-Hilaire-Lanches, Rainneville.

5 M 249

1811-1816

Il s'agit des archives du sous-préfet de l'arrondissement d'Amiens, mais comme il n'existe pas de fonds de la sous-préfecture d'Amiens, dont l'existence a été très brève, il a été décidé d'ajouter ce dossier à celui de la préfecture.

Epidémies de 1811 à 1812 : communes de Saint-Gratien, Rainneville, Pont-de-Metz, Marlers, Gentelles, Fresnoy-au-Val, Flixecourt, Longueau, Thieulloy-l'Abbaye, Saint-Sauveur.

Epidémies de 1813 : communes de La Chaussée-Tirancourt, Vaux-en-Amiénois, Rubempré.

Epidémies de 1814 : communes de Corbie, Baizieux, Hérisart, Bettembos, Oisemont, Franvillers, Belloy-sur-Somme, Villers-Bocage, Coisy, Revelles.

Epidémies de 1815 : communes de Soues, Franvillers, Bettencourt-Saint-Ouen, Contay, Hénencourt, Bussy-lès-Daours.

Epidémies de 1816 : communes de Villers-Campsart, Saint Gratien.

5 M 250

1814

Communes de Baizieux, Belloy-sur-Somme, Bettembos, Cannessières, Coisy, Fécamp, Forest-Montiers, Franvillers, Frucourt, Longpré-lès-Amiens (faubourg d'Amiens), Nouvion, Oisemont, Le Quesnoy, Revelles, Tours, Villers-Bocage.

5 M 251

1815

Communes de Bettencourt-Saint-Ouen, Bussy-lès-Daours, Coisy, Contay, Équancourt, Hénencourt, Flesselles, Frucourt, Matigny, Moislains, Neuville, Nouvion, Revelles, Ronsoy.

5 M 252

1816

Communes d'Agenvillers, Beauval, Bernay, Bourseville, Bertangles, Bettencourt-Saint-Ouen, Brévillers, Candas, Cartigny, Citerne, L'Etoile, Flesselles, Fleury, Franqueville, Gamaches, Hénencourt, Lamotte-en-Santerre, Montrelet, Neuville, Saint-Gratien, Villers-Carbonnel, Villers-Campsart, Wiry.

5 M 253

1817

Communes d'Abbeville, Amiens, Aumâtre, Bertangles, Le Bosquel, Bovelles, Bray, Citerne, Combles, L'Etoile, Franqueville, Friville-Escarbotin, Lamotte-en-Santerre, Liercourt, Loeuilly, Mérélessart, Montrelet, Pont-de-Metz, Poulainville, Revelles, Sains-en-Amiénois, Selincourt, Taisnil, Talmas, Rosières-en-Santerre, Villers-Faucon.

- 5 M 254 1818
Communes d'Amiens (faubourg de Montières), Amiens (faubourg de Renancourt), Bernaville, Biencourt, Bouzincourt, Crouy, Englebelmer, Foucaucourt, Gorenflos, Hérissart, Loeuilly, Maucourt, Miraumont, Montrelet, Naours, Neuville-au-Bois, Neuville-lès-Loeuilly, Ouville, Parvillers, Saigneville, Sains-en-Amiénois, Saint-Riquier, Soues, Talmas, Thiepval, Toutencourt, Vaux-en-Amiénois, Velennes, Vignacourt, Villers-Faucon, Villers-sous-Ailly.
- 5 M 255 1819
Communes d'Allonville, Argoeuves, Bailleul, Belleuse, Biencourt, Bonneville, Cachy, Candas, Combles, Croixrault, Crouy, Flers, Flixecourt, Gorenflos, Le Hamel, Hénencourt, Lihons, Loeuilly, Mareuil, Miraumont, Mirvaux, Montrelet, Naours, Nesle, Neuilly-le-Dien, Neuville-lès-Loeuilly, Picquigny, Piennes, Saint-Valery, Soues, Templeux-la-Fosse, Toeufles, Toutencourt, Ville-Saint-Ouen, Villers-sous-Ailly, Vismes.
- 5 M 256 1820
Communes d'Abbeville (Thuisson), Amiens, Blangy-Tronville, Breilly, Buigny-Saint-Maclou, Bus, Combles, Corbie, Coulemelle, Daours, Flers, Flixecourt, Fontaine-sur-Somme, Fouilloy, Le Hamel, Longueau, Montigny, Vecquemont, Ville-Saint-Ouen, Wailly.
- 5 M 257 1821
Communes d'Allonville, Amiens, Aubigny, Bailleul, Baizieux, Belloy-sur-Somme, Bouchoir, Cagny, Cerisy-Buleux, Fontaine-sur-Somme, Fourdrinoy, Fréchencourt, Huppy, Lafresnoye, Long, Longueau, Le Mesge, Millancourt, Montigny, Noyelles-sur-Mer, Oisemont, Pierregot, Poix-de-Picardie, Poulainville, Quend, Rainneville, Rubempré, Sains-en-Amiénois, Saint-Riquier, Thieulloy-l'Abbaye, Villeroy, Villers-Bocage, Vismes, Wailly.
- 5 M 258 1822
Communes d'Acheux-en-Amiénois, Allonville, Assevillers, Bellancourt, Belleuse, Belloy-sur-Somme, Bernes, Bettencourt-Saint-Ouen, Boves, Bus, Camon, Coisy, Esclainvillers, Estréboeuf, Ferrières, Gueschart, Hautvillers, Heilly, Hiermont, Ignaucourt, Martainneville, Morlancourt, Moyenneville, Oisemont, Pys, Quesnoy-sur-Airaines, Rubempré, Saint-Gratien, Saint-Riquier, Saisseval, Seux, Tilloy, Toeufles.
- 5 M 259 1823
Communes d'Airaines, Bellancourt, Belleuse, Belloy-sur-Somme, Bernâtre, Bernay, Bonnay, Boves, Breilly, Buigny-l'Abbé, Camon, Canchy, Cerisy-Gailly, Chaulnes, Chilly, Domart-en-Ponthieu, Ercourt, Éterpigny, Feuquières-en-Vimeu, Flesselles, Forest-l'Abbaye, Foucaucourt, Fricamps, Gapennes, Gentelles, Gorges, Hiermont, Lamotte-Buleux, Lihons, Longpré-les-Corps-Saints, Machy, Marchélepot, Mons-en-Chaussée, Montigny, Morcourt, Morlancourt, Nibas, Picquigny, Le Plessier-Rozainvillers, Pont-de-Metz, Pont-Noyelles, Puzeaux, Quevauvillers, Rubempré, Rue, Talmas, Vignacourt, Villers-Bocage, Vron, Warloy-Baillon.
- 5 M 260 1824
Communes d'Aizecourt-le-Bas, Amiens, Amiens (faubourg de Renancourt), Aubigny, Bazentin, Beaumont-Hamel, Bertangles, Blangy-Tronville, Bouillancourt-en-Séry, Boves, Buire-sous-Corbie, Bussy, Canaples, Corbie, Daours, Dury, L'Etoile, Flixecourt, Fransu, Franvillers, Glisy, Hébécourt, Hescamps-Saint-Clair, Hornoy, Lignières-Châtelain, Marcelcave, Moreuil, Méricourt-sur-Somme, Moliens-Vidame, Neuville-lès-Loeuilly, Quevauvillers, Rainneville, Rumaisnil, Rumigny, Sailly-Laurette, Saint-Blimont, Saint-Saufieu, Taisnil, Terramesnil, Vaux-en-Amiénois, Vaux-sur-Somme, Warloy-Baillon.
- 5 M 261-262 1825
- 5 M 261 Arrondissements d'Abbeville, Amiens, Doullens.
Communes d'Agenville, Aizecourt-le-Haut, Argoules, Barly, Beaucourt, Bertangles, Berteaucourt-les-Dames, Belloy-sur-Somme, Bernaville, Bouquemaison, Brocourt, Buire-sous-Corbie, Cayeux-sur-Mer, Chaulnes, La

- Chaussée-Tirancourt, Cottenchy, Dompierre-sur-Authie, Estouilly, Estrées-lès-Crécy, Fins, Flers, Flesselles, Flixecourt, Fransu.
- 5 M 262 Arrondissement de Montdidier. Communes d'Hattencourt, Hangest-sur-Somme, Hénencourt, Humbercourt, Long, Longueau, Longueval, Lucheux, Moliens-Vidame, Montagne-Fayel, Naours, Neuville, Occoches, Picquigny, Pissy, Ponches, Pozières, Querrieu, Le Quesne, Remiencourt, Revelles, Rubempré, Saint-Vaast-en-Chaussée, Seux, Sorel, Talmas, Terramesnil, Tertry, Lavicogne, Vignacourt, Villers-Bocage.
- 5 M 263-264 1826
- 5 M 263 Communes d'Amiens, Amiens (faubourg de Longpré), Athies, Auchonvillers, Authie, Becquigny, Bernaville, Bertrancourt, Bonnay, Breilly, Buigny-l'Abbé, Camon, La Chaussée-Tirancourt, Corbie, Devise, Dompierre-sur-Authie, Ennemain, Estrées-lès-Crécy, Flixecourt, Glisy, Guerbigny, Gueschart, Guignemicourt.
- 5 M 264 Communes d'Harponville, Hautvillers, Hornoy-le-Bourg, Huppy, Longueau, Mesnil-Bruntel, Quesnoy-le-Montant, Raincheval, Saint-Blimont, Saisseval, Saleux-Salouël, Thieulloy-l'Abbaye, Vaudricourt, Vaux-en-Amiénois, Vaux-sur-Somme, Vismes, Warsy, Yaucourt-Bussus.
- 5 M 265-267 1827
- 5 M 265 Communes d'Ailly-le-Haut-Clocher, Amiens (faubourg de Longpré), Amiens (faubourg de Montières), Aubigny, Authieux, Authie, Authuille, Aveluy, Béalcourt, Beauvoir-Rivière, Béhencourt, Boisbergues, Boismont, Bourdon, Bouvincourt, Breilly, La Chaussée-Tirancourt, Contay, Cottenchy, Creuse, Crouy.
- 5 M 266 Communes de Dreuil, Flesselles, Forest-l'Abbaye, Fourdrinoy, Friaucourt, Frohen-le-Petit, Guignemicourt, Hangest-sur-Somme, Heilly, Hautvillers, Hénencourt, Hornoy, Lamotte-Buleux, Longueau, Méaulte, Le Mesge, Mesnil-Bruntel, Naours, Nesle, Nurlu, Pissy, Pont-de-Metz, Prouville.
- 5 M 267 Communes de Rainneville, Remaisnil, Revelles, Rubempré, Rue, Rumaisnil, Saleux-Salouël, Le Titre, Vaudricourt, Vaux-en-Amiénois, Villers-Bocage, Yzeux.
- 5 M 268-269 1828
- 5 M 268 Communes d'Ailly-le-Haut-Clocher, Authieux, Authie, Bailleul, Barly, Beaumetz, Bellancourt, Boves, Breilly, Buigny-l'Abbé, Buigny-Saint-Maclou, Bussy-lès-Daours, Cavillon, Cayeux-sur-Mer, Clairly, Contay, Cottenchy, Crouy-Saint-Pierre, Dompierre-Becquincourt, Englebelmer, Ferrières, Fienvillers, Forceville, Flixecourt, Frémontiers, Fresnoy-au-Val, Friville-Escarbotin, Gorenflos, Guignemicourt, Hangest-sur-Somme, Hédauville, Hénencourt, Huchenneville.
- 5 M 269 Communes de Léalvillers, Long, Marcelcave, Méaulte, Miraumont, Moliens-Vidame, Namps-au-Val, Neuville, Nouvion-en-Ponthieu, Occoches, Oissy, Pozières, Prouville, Querrieu, Quesnoy-sur-Airaines, Rainneville, Revelles, Riencourt, Rue, Saigneville, Saint-Ouen, Saint-Sauveur, Saveuse, Talmas, Le Titre, Varennes, Vauchelles-lès-Domart, Vercourt, Ville-Saint-Ouen, Warloy-Baillon, Wiencourt, Wiry-au-Mont, Yzeux.
- 5 M 270 1829
- Communes de Bailleul, Baizieux, Bergicourt, Boves, Cayeux-sur-

Mer, Combles, Frohen-le-Grand, Gézaincourt, Hangest-sur-Somme, Huchenneville, Laboissière, Liercourt, Longueau, Miannay, Mons-Boubert, Neuville, Outrebois, Oviliers-la-Boisselle, Picquigny, Querrieu, Revelles, Remaisnil, Ribeaucourt, Rosières-en-Santerre, Vauchelles-les-Quesnoy, Villers-Bretonneux.

5 M 271

1830

Communes d'Allonville, Bernes, Bayonvillers, Berteaucourt-les-Dames, Blangy-Tronville, Camon, Clairly-Saulchoix, Courcelles-sous-Moyencourt, Douilly, Dreuil-lès-Amiens, Francières, Franleu, Friville-Escarbotin, Hautvillers, Huchenneville, Mailly-Maillet, Mareuil-Caubert, Métigny, Mons-Boubert, Neuville-lès-Loeuilly, Revelles, Sains-en-Amiénois, Saint-Aubin-Montenoy, Saint-Blimont, Saleux-Salouël, Saulchoy-sur-Davenescourt, Saveuse, Vauchelles-les-Quesnoy, Vers (Hébécourt), Warlus.

5 M 272

1831

Communes d'Ablaincourt-Pressoir, Acheux-en-Amiénois, Ailly-le-Haut-Clocher, Ailly-sur-Somme, Albert, Amiens (faubourg de Longpré), Amiens (faubourg de Montières), Amiens (faubourg de Renancourt), Argoeuves, Arvillers, Béhen, Bertrancourt, Bouchoir, Bray-sur-Somme, Buigny-Saint-Maclou, Camon, Cardonnet, Caulières, Caux, Damery, Domqueur, Dreuil-lès-Amiens, Guillaucourt, Fresnoy-au-Val, Fresnoy-lès-Roye, Friville-Escarbotin, Gentelles, Hallencourt, Hangest-en-Santerre, Luheux, Mareuil-Caubert, Mons-Boubert, Oissy, Port-le-Grand, Puzeaux, Querrieu, Rouvroy-en-Santerre, Saint-Sauveur, Vauchelles-lès-Domart, Vaux-en-Amiénois, Warvillers, Yaucourt-Bussus.

5 M 273-274

1832

5 M 273

Communes d'Ailly-le-Haut-Clocher, Ailly-sur-Noye, Allonville, Arguel, Assevillers, Beauval, Bertrancourt, Bougainville, Bouillancourt, Camon, Caulières, Caux, Clairly-Saulchoix, Courcellette, Courcelles-sous-Moyencourt, Crouy-Saint-Pierre, Démuin, Domart-sur-la-Luce, Domléger-Longvillers, Dury, Ercheu, L'Etoile, Fay, Flers, Flixecourt, Fontaine-sous-Montdidier, Gézaincourt, Goyencourt, Grivesnes, Gueschart, Gueudecourt, Havernas, Hem-Hardinval, Hénencourt, Huchenneville, Huppy.

Sous-dossier Courcelles-sous-Moyencourt en mauvais état.

5 M 274

Communes de Lamotte-Buleux, Malpart, Molliens-au-Bois, Nampont, La Neuville-Sire-Bernard, Occoches, Ochancourt, Oneux, Pargny, Picquigny, Piennes-Onvillers, Quend, Querrieu, Rollot, Rubempré, Rue, SAILLY-le-Sec, Sains-en-Amiénois, Saint-Riquier, Saint-Vaast-en-Chaussée, Talmas, Vaire-sous-Corbie, Vauchelles, Villers-Bretonneux, Villers-Tournelle, Yaucourt-Bussus.

Sous-dossier Querrieu en mauvais état.

5 M 275

1833

Communes d'Amiens, Argoules, Arguel, Barly, Béalcourt, Berneuil, Bouquemaison, Fluy, Forceville, Friaucourt, Gueschart, Hangest-en-Santerre, Longueau, Mailly, Mézières-en-Santerre, Millencourt, Montdidier, Mons-Boubert, Moyenneville, Novion, Oisemont, Oresmaux, Revelles, Rubempré, Saint-Fuscien, Saint-Sauveur, Saveuse, Thennes, Thézy-Glimont, Varennes, Vauchelles-les-Quesnoy, Vignacourt, Vron.

5 M 276

1834

Communes d'Abbeville, Amiens, Argoules, Authie, Barly, Béalcourt, Beauval, Beauvoir-Rivière, Bernay, Bertangles, Berteaucourt, Bertrancourt, Bonneville, Bouquemaison, Canaples, Cappy, Coisy, Condé-Folie, Contay, Englebelmer, Ennemain, Éterpigny, Étinehem, Falvy, Fienvillers, Flesselles, Friaucourt, Frohen-le-Grand, Gorges, Gouy-l'Hôpital, Grattepanche, Grouches-Luchuel, Hangest-en-Santerre, Herleville, Heuzecourt, Longpré-les-Amiens (faubourg d'Amiens), Longpré-les-Corps-Saints, Mailly, Maizicourt, Mézerolles, Morchain, Naours, Pendé, Pernois, Poulainville, Querrieux, Quesnel, Remaisnil, Roisel, Roye, Saint-Acheul, Saint-

- Gratien, Saint-Léger-lès-Domart, Saint-Ouen, Saint-Sauveur, Talmas, Thennes, Tincourt-Boucly, Vacquerie, Vauchelles-lès-Domart, Vaux-en-Amiénois, Vron.
- 5 M 277 1835
Communes d'Andechy, Auchonvillers, Béhen, Béhencourt, Bouquemaison, Candas, Condé-Folie, Épaumesnil, Gruny, Hocquincourt, Huppy, Longueville, Mérélessart, Montagne-Fayel, Moreuil, Morlancourt, Nurlu, Oisemont, Querrieux, Quevauvillers, Rue, Thiepval, Varennes.
- 5 M 278 1836
Communes d'Ablaincourt-Pressoir, Ailly-le-Haut-Clocher, Allenay, Allery, Bouzincourt, Camon, Cardonnette, Croixrault, Éterpigny, Feuillères, Franvillers, Gorge, Moreuil, Morlancourt, Oisemont, Quevauvillers, Roye.
- 5 M 279 1837
Communes d'Arvillers, Bussy-lès-Daours, Camon, Canaples, La Chaussée-Tirancourt, Cléry, Contoire, Daours, Feuillères, Franvillers, Fréchencourt, Lanches-Saint-Hilaire, Montdidier, Poulainville, Quiry-le-Sec, Sailly-Laurette, Saint-Gratien, Thennes, Vecquemont.
A noter une circulaire ministérielle sur une épidémie de grippe (1837).
- 5 M 280 1838
Communes d'Amiens, Arvillers, Authieux, Bacouel, Bouchavesnes, Canaples, Carrépuis, Coullemelle, Daours, L'Etoile, La Faloise, Fresnoy-au-Val, Gorges, Lanches-Saint-Hilaire, Le Mesge, Oneux, Pierrepont-sur-Avre, Rainneville, Velennes, Vignacourt.
- 5 M 281 1839
Communes d'Agenville, Amiens, Andainville, Belloy-sur-Somme, Bernaville, Bettencourt-Rivière, Bettencourt-Saint-Ouen, Boisbergues, Bouchoir, Bouttencourt, Buire-Courcelles, Crouy, Daours, Ercourt, Etalon, Flers, Flixecourt, Forest-l'Abbaye, Glisy, Guignemicourt, Harbonnières, Longpré-les-Corps-Saints, Lucheux, Mirvaux, Montagne-Fayel, Montdidier, Morlancourt, Picquigny, Rollot, Saint-Mard, Villers-lès-Roye.
- 5 M 282 1840
Communes d'Agenville, Agenvillers, Avesnes-Chaussoy, Beauquesne, Belloy-sur-Somme, Bougainville, Buigny-l'Abbé, Courcelette, Dargnies, Essertaux, Fienvillers, Flers, Harbonnières, Harponville, Heilly, Hiermont, Lucheux, Méricourt-en-Vimeu, Moliens-Vidame, Mons-Boubert, Montdidier, Morlancourt, Nouvion, Péronne, Picquigny, Quevauvillers, Ramburelles, Rosières-en-Santerre, Warloy-Baillon, Warvillers.
- 5 M 283 1841
Communes d'Aubigny, Barly, Bettencourt-Rivière, Bouchon, Condé-Folie, Domqueur, Feuquières-en-Vimeu, Fienvillers, Fontaine-sur-Somme, Franqueville, Fransu, Frohen-le-Grand, Frucourt, Guerbigny, Heilly, Longpré-les-Corps-Saints, Moliens-Vidame, Montdidier, Neuville-Coppegueule, Pargny, Péronne, Prouville, Raincheval, Ribemont-sur-Ancre, Saint-Sauveur, Vignacourt.
- 5 M 284 1842
Communes d'Agenvillers, Bayonvillers, Beaucourt-sur-l'Ancre, Bettencourt-Saint-Ouen, Bouchon, Briquemesnil-Floxicourt, Citerne, Cocquerel, Grand-Laviers, Mailly-Raineval, Maizicourt, Liancourt-Fosse, Moislains, Montdidier, Montigny-les-Jongleurs, Neuville-Coppegueule, Péronne, Le Plessier-Rozainvillers, Pont-Remy, Rosières-en-Santerre, Sains-en-Amiénois, Saint-Léger-lès-Domart, Saint-Ouen, Vrély, Warvillers.
- 5 M 285 1843
Communes d'Aubigny, Beaucourt-sur-l'Ancre, Beauval, Bonneville, Briquemesnil-Floxicourt, Condé-Folie, Contre, Crouy, Doullens, Essertaux, Flesselles, Fontaine-sur-Somme, Friville-Escarbotin, Le Hamel, Hangest-en-Santerre, Humbercourt, Mailly-Raineval, Mesnil-Martinsart, Montigny-sur-l'Hallue, Morcourt, Montdidier,

EPIDÉMIES

Morvillers-Saint-Saturnin, La Neuville-Sire-Bernard, Péronne, Le Plessier-Rozainvillers, Puzeaux, Querrieu, Remiencourt, Rubempré, Sains-en-Amiénois, Sorel, Villers-Bretonneux, Villers-Carbonnel.

- 5 M 286 1846-1848
- Epidémies de 1846 : communes de Beaucourt, Belloy-sur-Somme, Blangy-Tronville, Bougainville, Cramont, Épehy, Esmery-Hallon, Fréchencourt, Fresnoy-au-Val, Hangest-en-Santerre, Lamotte-Buleux, Lesboeufs, Longueau, Moislains, Montagne-Fayel, Montdidier, Montigny, Oneux, Péronne, Prouzel, Querrieu, Revelles, Saint-Aubin-Montenoy, Saint-Maxent, Saint-Riquier, Selincourt, Terramesnil, Tully, Vaux-Marquenneville, Vraignes-en-Vermandois, Warloy-Baillon, Woincourt, Yzeux.
- Epidémies de 1847 : communes d'Aigeville, Beaucourt, Belloy-sur-Somme, Blangy-Tronville, Falvy, Limeux, Longueau, Neuville-lès-Loeuilly, Prouzel, Querrieu, Revelles, Rouvroy, Saint-Fuscien, Saint-Maxent, Tully, Villers-Bocage, Vismes.
- Epidémies de 1848 : communes de Cléry, Combles, Oisemont, Saint-Fuscien, Seux.
- 5 M 287-289 Déclarations d'épidémies, attribution de secours : correspondance entre les maires et la préfecture, rapports des médecins des épidémies.
- Classement par année puis par commune.
- 1849-1870
- 5 M 287 1849-1854
- 5 M 288 1855-1862
- 5 M 289 1863-1870
- 5 M 290 Déclarations d'épidémies, attribution de secours : correspondance, états des malades.
- Classement par commune pour toutes les années.
- 1871-1879
- 5 M 291 Déclarations d'épidémies : correspondance, rapports médicaux, bulletins de décès.
- Classement par commune pour toutes les années.
- 1880-1883
- 5 M 292-297 Déclarations d'épidémies, attribution de secours : correspondance, rapports, états des malades, délivrance de médicaments au titre de l'assistance médicale gratuite.
- 1892-1899
- 5 M 292 Arrondissement d'Abbeville.
- 5 M 293-294 Arrondissement d'Amiens.
- 5 M 293 Communes de A à H.
- 5 M 294 Communes de L à W.
- 5 M 295 Arrondissement de Doullens.
- 5 M 296 Arrondissement de Montdidier.
- 5 M 297 Arrondissement de Péronne.
- 5 M 298-308 Déclarations d'épidémies (tous arrondissements) : correspondance, rapports du médecin des épidémies, rapports de gendarmerie.
- Epidémies pour lesquelles il n'a pas été ouvert de dossier :

correspondance, rapports du médecin des épidémies, rapports des maires (1900-1902, 1906-1908).

Pour les épidémies pour lesquelles il n'a pas été ouvert de dossier, classement par arrondissement.

1900-1902, 1906-1914

5 M 298	1900	Epidémies pour lesquelles il n'a pas été ouvert de dossier : arrondissement d'Amiens seulement.
5 M 299	1901	Déclarations d'épidémies : rapports mensuels du médecin des épidémies pour juin à décembre seulement.
5 M 300	1902	
5 M 301	1906	Epidémies pour lesquelles il n'a pas été ouvert de dossier uniquement, sauf arrondissement d'Amiens.
5 M 302	1907	Déclarations d'épidémies : arrondissement d'Amiens seulement.
5 M 303	1908	
5 M 304	1909	Dossiers incomplets pour les arrondissements d'Abbeville, Amiens, Doullens : correspondance, bordereaux de transmission des rapports mensuels (très lacunaire) uniquement.
5 M 305	1910	Dossiers incomplets pour les arrondissements de Doullens (rapports mensuels du médecin des épidémies uniquement) et d'Abbeville (bordereaux de transmission des rapports mensuels uniquement). Rien pour Amiens.
5 M 306	1911	Dossiers incomplets pour les arrondissements de Doullens (rapports mensuels du médecin des épidémies (janvier à avril) uniquement) et d'Abbeville (bordereaux de transmission des rapports mensuels uniquement). Rien pour Amiens.
5 M 307	1912	Dossiers incomplets pour l'arrondissement d'Abbeville (bordereaux de transmission des rapports mensuels uniquement). Rien pour Doullens.
5 M 308	1913-1914	Très lacunaire en général. Rapports mensuels du médecin des épidémies pour l'arrondissement de Montdidier seulement. Pour 1914, documents pour l'arrondissement d'Amiens seulement.

EPIDÉMIES DE CHOLÉRA

PRÉSENTATION

Les catégories modestes sont systématiquement les plus touchées par le choléra-morbus, essentiellement pour des raisons d'hygiène. En effet, la contamination, d'origine fécale, se transmet par l'eau ou les aliments souillés. Les principaux symptômes sont la production d'une abondante diarrhée liquide et de vomissements, d'où une rapide déshydratation.

EPIDÉMIE DE 1832

Présentation

Le choléra-morbus apparaît en Europe en 1830. L'épidémie se déclenche en 1832, particulièrement dans le Nord-Est de la France. La pandémie s'éloigne du pays en 1834.

Dans le département de la Somme, l'épidémie aurait débuté de 9 avril 1832 (1), dans la commune de Malpart, arrondissement de Montdidier (qui sera d'ailleurs le moins touché de tous). De nombreux cas sont encore déclarés fin novembre 1832. Un cas est encore déclaré le 13 décembre à Camon. Cependant, la Société médicale d'Amiens affirme, dans un courrier au préfet du 27 février 1833 : "Le choléra morbus épidémique de 1832 a disparu totalement du département de la Somme vers la fin novembre dernier." (5 M 309).

Une somme totale de 51.300 francs fut accordée au département de la Somme à titre de fonds de secours sur le crédit législatif, entre mai 1832 et mai 1833. En septembre 1833, 31.962,33 francs avaient été dépensés au total, soit 30.662,33 francs au titre des dépenses générales réglées par le préfet (pour la fourniture de pain, de viande, de médicaments et objets de première nécessité, et pour les visites des médecins aux cholériques indigents) et 1.300 francs pour des secours spéciaux et gratifications.

Situation en novembre 1832

Arrondissement	Population totale (données 1831)	Communes atteintes	...sur le total de	Nombre de malades	de	Nombre de décès
Amiens	178 206	83	250	5594 (2)		1864
Abbeville	132 717	68	172	2379		900
Doullens	58 425	32	88	1348		372
Montdidier	67 881	9	144	671		148
Péronne	106 695	55	181	1010		366
Totaux	543 924	247	835	11002		3650

Selon les statistiques établies par la suite, pour l'arrondissement d'Amiens, le nombre total de personnes atteintes fut de 6623 (3139 hommes, 3484 femmes) et celui des décès de 2046 (1012 hommes, 1034 femmes) (cote provisoire 5 M 320).

Chef-lieu d'arrondissement	Population totale (données 1831)	Nombre de malades	de	Nombre de décès	Décès déclarés en 1854 pour 1832
Amiens	45 000	1490 (3)		901	733
Abbeville	19 162	722		382	599
Doullens	3703	205		78	
Montdidier	3769	0		0	
Péronne	3802	76		44	
Totaux	75 436	2493		1405	

Selon les statistiques établies par la suite, pour la ville d'Amiens, le nombre total de personnes atteintes fut de 1545 (719 hommes, 826 femmes) et celui des décès de 908 (437 hommes, 471 femmes) (cote provisoire 5 M 320).

Principales circulaires préfectorales diffusées sur le sujet

- *Circulaire du 1er avril 1832 qui demande aux maires de rendre compte des mesures prises pour lutte contre l'épidémie.*
- *Circulaire du 23 juillet 1832 adressée aux maires qui demande, pour répondre à un souhait du ministre du Commerce, le nombre total de malades et de morts de la commune depuis le déclenchement de l'épidémie, en distinguant les hommes et les femmes, ainsi que le jour précis où l'épidémie a commencé et le jour où elle a cessé, si tel est le cas.*
- *Circulaire du 18 septembre 1832 adressée aux maires demandant aux maires d'adresser à la sous-préfecture les mémoires des fournitures délivrées aux indigents de la commune*

atteints du choléra afin de pouvoir répartir entre celles qui ont le plus souffert et qui ont le moins de ressources les secours accordés par le Roi.

- *Circulaire du 14 novembre 1832 demandant aux maires des communes atteintes par l'épidémie des renseignements sur leur commune (topographie, état sanitaire, conditions climatiques) pour servir à l'étude de la maladie.*
- *Circulaire du 20 juin 1833 adressée aux maires demandant des renseignements circonstanciés au sujet du choléra-morbus.*

Notes

(1) Cependant la maladie se serait déclarée dès le 8 mars dans la commune de Ferrières (lettre du ministre du Commerce au préfet du 8/06/1833 et du préfet au maire du 6/08/1833), mais il s'agit pour ce cas sans doute d'une erreur de diagnostic.

(2) Selon les statistiques établies par la suite, pour l'arrondissement d'Amiens, le nombre total de personnes atteintes fut de 6623 (3139 hommes, 3484 femmes) et celui des décès de 2046 (1012 hommes, 1034 femmes) (5 M 320).

(3) Selon les statistiques établies par la suite, pour la ville d'Amiens, le nombre total de personnes atteintes fut de 1545 (719 hommes, 826 femmes) et celui des décès de 908 (437 hommes, 471 femmes) (5 M 320).

5 M 309	<p>Dossier général.</p> <p>Généralités : circulaires, correspondance officielle, exemplaires des journaux "La Gazette médicale", "La France nouvelle" et "Le Nouvelliste" dans lesquels il est question de la maladie (1832).</p> <p>Fonds de secours sur le crédit législatif : instructions, correspondance, pièces comptables.</p> <p>Secours accordés par le Roi : correspondance (1832).</p> <p>Comptabilité courante du choléra (frais d'impression, mandatements, mémoires soumis à la taxe de la commission sanitaire, réclamations des fournisseurs) : correspondance, pièces comptables.</p> <p>Mesures sanitaires prises par les municipalités et le service des douanes d'Abbeville pour lutter contre l'épidémie : correspondance, 7 affiches publiées par les villes d'Amiens et d'Abbeville (mars-juin 1832).</p> <p>Correspondance générale : déclaration de cas par les maires, reprise de la maladie d'août à décembre 1832, problème des inhumations, observations du sous-préfet de Montdidier sur la maladie.</p> <p style="text-align: right;">1832-1833</p>
5 M 310	<p>Bilans.</p> <p>Réponses des maires aux circulaires du préfet des 1^{er} avril, 23 juillet et 14 novembre 1832, et du 20 juin 1833.</p> <p>NB : Ces dossiers sont très incomplets.</p> <p>Statistiques communales et générales du nombre des malades et des morts : tableaux.</p> <p>Renseignements sur la cessation de la maladie, réponse à une demande ministérielle (1833).</p> <p>Récompense et distinctions honorifiques pour les personnes qui se sont signalées par leur dévouement dans la lutte contre la maladie : correspondance, modèle de médaille.</p> <p style="text-align: right;">1832-1833</p>
5 M 311-315	<p>Comptabilité : états des dépenses, mémoires, correspondance, états des malades indigents.</p> <p>Dossiers classés par communes.</p> <p style="text-align: right;">1832-1834</p>

5 M 311-314	1832	
	5 M 311-312	Arrondissement d'Amiens.
	5 M 311	Communes de A à B.
	5 M 312	Communes de C à Y.
	5 M 313	Arrondissement d'Abbeville.
	5 M 314	Arrondissements de Doullens, Montdidier, Péronne.
5 M 315	1833-1834	(arrondissements d'Abbeville, Amiens, Péronne).

EPIDÉMIE DE 1849

Présentation

A la fin de l'année 1848, venant d'Angleterre par le port de Dunkerque, le choléra-morbus fait à nouveau son entrée en France pour se répandre en 1849.

Dans le département de la Somme, l'épidémie de choléra de 1849 dura sept mois, de mai à novembre. Un bilan établi en juillet 1850 (5M316) fait état, pour le département, de 14.322 malades et de 5.010 décès pour 196 communes atteintes. L'arrondissement d'Amiens renferme presque la moitié des malades et 1.788 décès.

Dans un courrier du 8 août 1850 adressé au ministre de l'Agriculture et du Commerce, le préfet établit que l'état des dépenses occasionnées dans le département par le choléra s'élève à 132.466,67 francs. A cela s'ajoutent les dépenses occasionnées par la suette et autres épidémies, s'élevant "au moins" à 12.000 francs. (5 M 316)

5 M 316 Dossier général.

Mesures préventives et moyens à mettre en oeuvre en cas d'épidémie : instructions, correspondance, rapports, mémoires imprimés, état du service sanitaire du département et des moyens disponibles et mobilisables (août 1848-mai 1849).

Une partie importante de ce dossier est occupée par la réponse faite à une enquête ministérielle sur les ressources dont disposerait le département de la Somme pour faire face à une éventuelle épidémie de choléra (circulaire du ministère de l'Agriculture et du Commerce du 28 août 1848).

Circulaires, correspondance générale (1849-1850).

Marche de l'épidémie dans la ville d'Amiens : correspondance avec les hospices et les prisons d'Amiens (mai-juillet 1849) ; mouvement des malades cholériques dans les hospices d'Amiens (juin-août 1849) ; déclarations du service de l'état civil de la mairie d'Amiens, donnant quotidiennement le nombre total des décès et ceux dus au choléra (juin-novembre 1849).

Marche de l'épidémie dans le département : rapports quotidiens sur le choléra de la gendarmerie, dressant l'état du nombre des malades et des décès (septembre-novembre 1849).

Comptabilité courante du choléra (frais d'impression, honoraires, réclamations des fournisseurs) : correspondance, pièces comptables (1849-1852).

A noter. Indemnités accordées aux élèves de l'école de médecine d'Amiens ayant été envoyés combattre le choléra dans diverses communes du département : correspondance, états des élèves (1849). Lettre du Dr. Vésignié, médecin des épidémies de l'arrondissement d'Abbeville, qui renonce aux honoraires qui lui sont dus pour l'année 1849, en considération de l'épidémie de choléra : "S'il avait été question d'épidémies ordinaires, j'aurais depuis longtemps fourni les pièces nécessaires à l'administration pour l'apurement des comptes du service qui m'est confié. Mais, vous le savez, les épidémies de 1849 dans l'arrondissement d'Abbeville n'ont été que des épidémies de choléra, et j'espère que l'autorité départementale aura compris les motifs de mon abstention. En 1832, l'administration a bien voulu accepter mes offices à titre gratuit, et j'ai toujours pensé que l'administration actuelle me permettrait de rester d'accord avec mes précédents." (Dr. Jean-Baptiste Vésignié, 20 avril 1850).

Secours accordés par le ministre de l'Agriculture et du Commerce au

département : correspondance, pièces comptables (1849-1850), états par commune du nombre de malades et de décès dus au choléra et des dépenses occasionnées par l'épidémie, établis afin d'accorder les secours aux frais réels (états par arrondissement, avril 1850, et pour le département, juillet 1850) (1849-1850).

Récompenses sollicitées pour les personnes qui se sont distinguées par leur dévouement dans la lutte contre la maladie : correspondance (1849-1850).

1848-1852

5 M 317-319 Comptabilité : états des dépenses, mémoires, correspondance, états des malades indigents.

Dossiers classés par communes.

1849-1850

5 M 317 Arrondissement d'Amiens.

5 M 318 Arrondissements d'Abbeville, Doullens et Montdidier.

5 M 319 Arrondissement de Péronne.

5 M 320-323 Enquête du Comité consultatif d'hygiène publique de France "sur la marche et les effets du choléra épidémique en France", suite à l'épidémie de 1849.

Cette enquête, lancée en mai 1850 et relayée par le ministère de l'Agriculture et du Commerce, demandait, pour chaque commune touchée par l'épidémie, de remplir une série de 15 tableaux avec les données numériques concernant l'épidémie de 1849, mais surtout avec des données de contexte, comme des données démographiques, notamment la mortalité durant les années 1845 à 1848, et 1831 à 1833 (en rapport avec l'épidémie de 1832). Certains tableaux, comme ceux concernant le contexte météorologique, topographique et hydrographique, n'ont pas été complétés (tableaux D et E). Le tableau G n'a pas été complété pour les arrondissements de Doullens, Montdidier et Péronne, le H et le I pour celui de Montdidier.

1850-1852

5 M 320 Instructions, correspondance, procès-verbaux de séances des commissions de salubrité d'arrondissement. Tableaux récapitulatifs par arrondissement.

Pour Doullens : un plan de l'arrondissement et un plan de la ville (calque, aquarellé).

5 M 321-323 Dossiers par arrondissement et par commune : tableaux.

5 M 321-322 Arrondissement d'Amiens.

5 M 321 Communes d'Ailly-sur-Somme à Heilly.

5 M 322 Communes de Longueau à Warloy-Baillon.

5 M 323 Arrondissements de Doullens, Montdidier et Péronne.

Pour l'arrondissement de Péronne, sont joints les plans de certaines communes (d'après le cadastre) : Bray-sur-Somme (papier, encre), Chipilly (calque, aquarellé), Eppeville (tableau d'assemblage, papier, encre), Étinehem (papier, aquarellé), Gueudecourt (papier, aquarellé), Guillemont (papier, aquarellé), Heudicourt (papier, encre), Lesboeufs (calque, encre), Liéramont (papier, aquarellé), Méricourt-l'Abbé (tableau d'assemblage, papier, aquarellé), Sailly-Saillisel (calque, encre), Saint-Sulpice (tableau d'assemblage, papier, aquarellé), Ville-sous-Corbie (papier, aquarellé), Villers-Faucon (calque, encre).

EPIDÉMIE DE 1854

Présentation

L'épidémie de choléra de 1854 dura trois mois ; elle débuta à la mi-juillet et s'acheva en octobre. A Amiens, le nombre officiel des décès dus au choléra fut de 165. L'épidémie toucha également d'autres communes, comme, dans l'arrondissement d'Amiens, celles de L'Etoile, Fourdrinoy, Saveuse,

Thieulloy-l'Abbaye et Warloy-Baillon, et dans celui de Péronne, celles de Buire-sous-Corbie, Pozières, Sailly-le-Sec, Sailly-Saillisel et Ytres.

- 5 M 324 Instructions : circulaires, notices et guides sur les moyens préservatif et curatif (1853-1854, 1862). Subvention de 2000 francs allouée par le ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, pour secourir les indigents du département : instructions, justification des dépenses (pièces comptables) (1854). Demandes de secours de communes : correspondance (1854). Dossiers par commune : correspondance, états numériques quotidiens des malades et des décès, rapports des médecins des épidémies (1854). Tableaux statistiques par commune touchée demandés par la circulaire du ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics du 21 octobre 1854 (nombre de décès par sexe et âge, par profession et par mois et jours).
- 1853-1862

EPIDÉMIE DE 1866

Présentation

L'épidémie de choléra de 1866 touche essentiellement la ville d'Amiens (mais pas seulement). Elle y débute lors de la seconde quinzaine de mai (le premier décès date du 4 juin) et s'achève lors de la première quinzaine d'août. Le nombre officiel des décès dus au choléra à Amiens est de 1416 (pour une population de 61.063 habitants au recensement de 1866).

- 5 M 325 Généralités : correspondance échangée entre le préfet et les ministres de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics et de l'Intérieur (juin-août 1866).
- Concerne principalement la ville d'Amiens.
- 1866

- 5 M 326-327 Ville d'Amiens.

5 M 326 Marche de l'épidémie.

Personnel médical, offres de service de médecins, internes et infirmiers des hôpitaux de Paris venus aider la ville d'Amiens : correspondance (1866).

Ville d'Amiens : rapports du commissariat central, bulletins du mouvement des malades cholériques de l'hôtel-dieu, déclarations des décès dus au choléra par la mairie, correspondance (1865-1866).

A noter. Liste nominative des personnes qui ont utilisé la liqueur curative et anticholérique (méthode Raspail), du 5 juin au 1er août 1866 à Amiens. Relevé des décès par rue à Amiens pour juin 1866.

Service médical de l'épidémie des faubourgs de Montières et de Renancourt : états sanitaires quotidiens des malades et morts (2 juillet-16 août 1866), tableau statistique de suivi des malades (21 juin-17 août 1866).

Presse : quelques exemplaires du "Journal d'Amiens : Moniteur de Somme", relatant en particulier l'épidémie (20-26 juin 1866).

"Marche de l'épidémie cholérique de 1866, à Amiens", par E. Noyelle, avocat (placard imprimé, [1866]).

Ce document se présente en deux parties : un diagramme de l'évolution des décès et une chronologie de l'épidémie.

1865-1866

5 M 327 Secours, gratifications, commémorations.

Secours en faveur des victimes du choléra, demandes individuelles ; secours accordés par l'impératrice Eugénie tant en faveur des orphelins que pour répondre à des demandes individuelles ; souscriptions des communes de la Somme en faveur des victimes d'Amiens ; organisation d'une loterie à Péronne (1866).

Récompenses, gratifications, commémorations. – Propositions pour la Légion d'honneur, attribution de gratifications. Demandes afin de frapper des médailles commémoratives pour services rendus lors de l'épidémie. Procession et cérémonie religieuse du 30 juin à la cathédrale. Projet de concert au bénéfice des victimes par l'Orphéon de Boulogne-sur-Mer (1866-1867, 1870).

Commémoration de la visite de l'impératrice Eugénie à Amiens le 4 juillet 1866 : correspondance relative à un buste sculpté en souvenir du passage de l'impératrice et de la conduite exemplaire de Mme Cornuau, femme du préfet ; achat et distribution d'une lithographie commémorant la visite ; pose d'une plaque à l'hôtel-Dieu ; adresses des conseils d'arrondissement (1866).

A noter. Deux lettres d'un sculpteur méconnu du XIXe siècle, Eugène Arrondelle (sculpteur du buste commémoratif). La lithographie s'intitule "Impératrice et soeur de charité : Visite de S.M. aux cholériques, Amiens, 4 juillet 1866", lithographie de Schultz d'après un dessin de Linder, tirée à cent exemplaires, réalisée par Dusacq et Cie, éditeurs d'estampes à Paris. Malheureusement, il ne s'en trouve pas d'exemplaire dans le dossier.

1866-1870

5 M 328 Dossiers des arrondissements d'Abbeville, Doullens, Montdidier et Péronne : rapports des sous-préfets aux préfets, des médecins des épidémies et de la gendarmerie, correspondance des maires.

Classement par commune en partie.

Dossier de l'arrondissement d'Amiens (sauf ville d'Amiens) : rapports des médecins des épidémies et de charité, des commissariats de police, correspondance des maires.

1866

5 M 329 Mesures de prophylaxie : "Précautions hygiéniques à prendre dans les hôpitaux et les hospices pendant les épidémies et en particulier pendant les épidémies cholériques", par le Comité consultatif d'hygiène (imprimé, 1866) ; "Instruction générale concernant les mesures préventives à prendre contre le choléra", par le Comité consultatif d'hygiène publique de France (imprimé, 1871). Remèdes, recettes et conseils reçus par le préfet lors de l'épidémie : correspondance, plaquettes (1866).

1866, 1871

5 M 330 Médailles d'honneur décernées à l'occasion de l'épidémie, correspondance générale (1866-1869) ; dossier préparatoire : correspondance et rapports témoignant des actes de dévouement, listes des personnes proposées pour les médailles (1866) ; listes nationales des médailles décernées (impr., 1867-1868).

1866-1869

AUTRES ÉPIDÉMIES

- 5 M 331 Variole (ou petite vérole), déclaration des cas : correspondance, rapports des médecins des épidémies (1818-1821, 1823, 1825-1828, 1850-1851, 1830-1833, 1836-1837, 1849, 1870-1871, 1887, 1902-1904).
 A propos d'un cas de petite vérole à Warlus en 1820, le médecin mentionne la pratique de l'autovaccination : "Le soussigné a l'honneur de faire observer à Monsieur de Préfet que Fouré s'est vacciné lui-même avec une épingle il y a dix ans [...]. Interdire au peuple de se vacciner lui-même, à moins qu'il ne se soumette pour constater le vaccin à un homme de l'art, telles sont les observations que j'ose adresser à Monsieur de Préfet du département de la Somme".
 A noter pour les épidémies 1823 et de 1836 : affiches du maire d'Amiens pour la propagation de la vaccine (en 1836, il incite vivement les parents à faire vacciner leurs enfants sous peine de leur supprimer les aides sociales).
 Voir aussi, dans la partie "Médecine préventive et soins médicaux", les dossiers sur la vaccination antivariolique.
1818-1904
- 5 M 332 Teigne. - Traitement des enfants atteints au moyen du procédé des frères M.-Mahon de Paris : prospectus, correspondance, tableaux par arrondissement présentant les résultats de l'enquête départementale sur le nombre d'enfants atteints, délibérations de conseils municipaux ayant voté des fonds pour participer à l'opération (1854). Demande de M. Allart, d'Amiens, détenteur d'un traitement exclusif de la teigne, afin d'être chargé du traitement des indigents au niveau départemental : correspondance (1858).
1854, 1858
- 5 M 333 Rage humaine (ou hydrophobie), déclaration des cas : correspondance, rapports (1821, 1824, 1829, 1837, 1839, 1840, 1850, 1874) ; divagation des chiens : arrêtés municipaux (1816, 1841) ; enquête semestrielle auprès des sous-préfets (sauf Amiens) : correspondance (1890-1899).
 A noter. Affiche du maire d'Amiens indiquant les précautions à prendre pour éviter cette maladie (1829). Affiche du maire d'Abbeville contre la divagation des chiens (1841).
1816-1899
- 5 M 334 Mal de gorge gangréneux, épidémie déclarée à Amiens (an IX) et à Aigeville (an X) : correspondance, rapports du jury médical.
an IX-an X
- 5 M 335 Goitre et crétinisme, enquête de 1851 : instructions, correspondance (1851-1854) ; enquête de 1863 : instructions, correspondance, tableaux des résultats (1863-1864).
 Il ne s'agit pas précisément d'une épidémie, mais d'une endémie.
 Ces enquêtes sont demandées par le ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics. Celle de 1851 n'a pas eu de résultats.
1851-1864
- 5 M 336 Croup, concours sur la maladie connue sous le nom de croup : circulaires du ministère de l'Intérieur (1808, 1812).
1808-1812
- 5 M 337 Suette militaire. – Instructions, correspondance. Etats des dépenses (classement par arrondissement) : mémoires des pharmaciens, épiciers et médecins, listes nominatives des malades indigents.
 L'épidémie de suette de 1849 s'est répandue dans le département en même temps que celle du choléra asiatique. A noter que le dossier des dépenses a bien été constitué à l'origine sous le titre de "suette" (toutes les sous-chemises portent ce mot), mais qu'il peut concerner aussi la fièvre typhoïde et

le choléra lorsqu'elles s'étendent en même temps dans le même lieu. L'arrondissement de Montdidier est de loin le plus représenté, en revanche celui d'Abbeville est totalement absent.

1849

EAUX ET ASSAINISSEMENT

EAUX POTABLES ET DE COURS D'EAU

- 5 M 338 Alimentation en eau, surveillance, pollution. – Fontaines de la ville d'Amiens : correspondance (1827, 1870, 1884). Tuyaux en terre cuite émaillée de la fabrique Zeller et C^{ie} d'Ollwiller dans le Haut-Rhin : prospectus (1863). Proposition de souscription pour alimenter les communes qui manquent d'eau, par Adolphe Baillet : correspondance (1870). Société des eaux de Picardie, réclamation concernant une contamination des sources du Minon en raison de travaux : correspondance (1917).
 La Société des eaux de Picardie assurait la distribution d'eau dans certaines communes du canton d'Ault.
 1827-1917
- 5 M 339-340 Adduction d'eau potable.
 1903-1941
- 5 M 339 Instructions, mesures d'exécution concernant la distribution, subventions.
 Subventions sur les fonds du pari mutuel et sur le budget des régions libérées, attributions et annulations : instructions (1903-1931), correspondance, listes de communes prioritaires, arrêtés (1919-1936) ; enregistrement des versements d'acomptes (1922-1930).
 Subventions sur les fonds départementaux : instructions (1912-1913).
 Annulations de subventions : instructions, correspondance, liste des communes concernées (1934-1936).
 Réclamations d'entrepreneurs de travaux d'adduction d'eau pour cause de retards dans le paiement des acomptes qui leurs sont dus (1925-1933).
 Alimentation des communes en eau potable, déclaration d'utilité publique des travaux : circulaire du 7 décembre 1936.
 Révision des formules fixant le tarif de vente de l'eau : instructions, correspondance, rapports, questionnaire adressé aux syndicats intercommunaux (1937-1938).
 1903-1938
- 5 M 340 Enquêtes concernant toutes les communes du département. – Alimentation en eau : instructions, tableaux des communes par arrondissement (1941). Usines élévatoires : tableaux des communes par arrondissement [1941].
 Les tableaux sur l'alimentation en eau contiennent les renseignements suivants : nom de la commune, nombre d'habitants, de chevaux et bêtes à corne, de puits et forages, de pompes, existence d'un château d'eau et conduites sous pression, mode d'alimentation du réservoir (station de pompage ou sources naturelles), capacité du réservoir, débit de la pompe, nombre de bornes fontaines, existence de pénurie d'eau en été, mode de préparation de l'eau.
 Au vu de leur date, ces documents devraient se trouver en série W (archives postérieures à 1940). Deux raisons nous ont conduit à les conserver ici. D'une part, nous avons trouvé ce dossier sur l'adduction d'eau tel qu'il se présente (quant à

savoir si les documents de 1941 en faisaient partie dès l'origine ou si on les a ajoutés après son versement aux archives, c'est une autre question). Enfin, ces enquêtes portent sur des installations réalisées avant 1940 et gagnent ainsi tout leur intérêt pour la période couverte par le présent instrument de recherche.

1941

5 M 341 Cours d'eau, pollution : correspondance, rapports. 1863-1870

ASSAINISSEMENT

5 M 342-347 Contrôle de la salubrité des communes, enquête sur la surmortalité.
 Ce contrôle a été effectué en exécution de l'article 9 la loi du 15 février 1902, en vue de l'assainissement des communes. Si, pendant trois années consécutives, le taux de mortalité d'une commune dépasse celui de la France, le conseil départemental d'hygiène, ou les commissions sanitaires, procède, à la demande du préfet, à une enquête sur les conditions sanitaires de la commune. Si cette enquête établit que son état sanitaire nécessite des travaux d'assainissement, le préfet, après une mise en demeure de la commune non suivie d'effet, invite le conseil départemental d'hygiène à délibérer sur l'utilité et la nature des travaux jugés nécessaires.
 Les enquêtes successives portèrent sur des périodes de trois ans (sauf un cas) se chevauchant à partir de 1903 : 1900-1902, 1903-1906, 1904-1906, 1905-1907, 1906-1908, 1907-1909, 1908-1910, 1909-1911 et 1910-1912.

1904-1914

5 M 342 Dossier général : correspondance, délibérations du conseil d'hygiène publique, rapports, statistiques de la mortalité dans certaines communes de l'arrondissement d'Amiens pour les années 1896-1903, statistiques de la mortalité pour toutes les communes du département pour la période 1900-1902, pour les arrondissements d'Amiens (lacunes), de Montdidier et de Péronne pour la période 1903-1906, statistiques pour les communes dont le taux mortalité est supérieur à la moyenne nationale pour les périodes 1905-1907 et 1906-1908.

1904-1914

5 M 343-347 Questionnaires communaux.
 Renseignements présentés : population de la commune, nombre total de décès par année, mortalité moyenne par 100 habitants.

1904-1910

5 M 343 Années 1900, 1901, 1902, arrondissements d'Amiens, Abbeville et Péronne (1904).

5 M 344 Années 1903 à 1906, tous arrondissements (1907).

5 M 345 Année 1907, tous arrondissements (1908).

5 M 346 Année 1908, tous arrondissements (1909).

5 M 347 Année 1909, tous arrondissements (1910).

5 M 348 Eaux usées. – Fosses d'aisances mobiles inodores de M. Cazeneuve : correspondance, brochure illustrée, autorisation préfectorale (1818-1919). Problèmes d'assainissement dans l'arrondissement d'Abbeville, relations entre le préfet et la conseil d'hygiène de l'arrondissement : correspondance, rapports (1857, 1866-1868). Égouts, eaux stagnantes, fumiers, problèmes ponctuels²⁶ : correspondance (1863-1887, 1909). Rapport sur le drainage de Londres et l'utilisation des eaux d'égout en Angleterre, par Ad. Mille (1866,

²⁶ Normalement, ce genre de problèmes devait être résolu directement par la commune.

impr.). Puisards, enquête en vue de leur réglementation : circulaires, correspondance, délibérations des conseils d'hygiène (1882-1883). Égouts et assainissement : instructions (1909-1947).

1818-1947

EAUX MINÉRALES ET THERMALISME

Source(s) complémentaires dans cette sous-série :

- Inspection des pharmacies.
- Voir aussi 3 X : envoi gratuit des indigents et des instituteurs aux eaux minérales.

- 5 M 349 Eaux minérales (sources, fabrication, dépôt-vente), généralités. – Instructions (1823, 1835, 1857, 1886, 1888, 1898, 1914, 1930-1941). Taxe communale : circulaire du 20 février 1927. Rapport de l'Académie de médecine sur le service médical des eaux minérales de la France en 1862 (imprimé, 1865).
1823-1941
- 5 M 350 Sources d'eaux minérales à usage médical dans le département de la Somme. – Demandes de renseignements (1875-1906, 1931-1936). Liste des sources autorisées (1895). Honoraires pour leur analyse : correspondance (1885). Autorisations d'exploitation, de vente et surveillance : correspondance, comptes-rendus d'analyse chimique et bactériologique, rapports, avis de la commission sanitaire, arrêtés (dossiers par source, 1863-1938).
Il n'existait que deux sources d'eaux minérales ferrugineuses autorisées dans la Somme, toutes deux situées à Amiens et qui probablement puisaient dans la même nappe : la source du n° 24 de la rue du Petit-Saint-Jean, exploitée de 1877 à 1928 (la cessation de l'exploitation fut officialisée en 1936, suite à la vente du terrain aux autorités militaires) et celle du n° 32 de la rue des Huchers, exploitée de 1881 à 1910 (la cessation de l'exploitation fut officialisée en 1933).
1863-1938
- 5 M 351-353 Eaux minérales, eaux gazeuses artificielles, limonades, vente et fabrication dans le département de la Somme.
1858-1939
- 5 M 351 Dépôt et vente d'eaux minérales et fabrication d'eaux gazeuses, enregistrement des demandes d'autorisation (1 cahier, 1928-1939).
- 5 M 352 Dépôt et vente d'eaux minérales, autorisations : demandes sur papier timbré, avis du conseil d'hygiène publique ou de la commission sanitaire, arrêtés préfectoraux (1863, 1877, 1882-1912).
- 5 M 353 Fabrication d'eaux gazeuses artificielles et de limonades et exploitation de sources à cet effet, autorisations : demandes sur papier timbré, avis du conseil d'hygiène publique ou de la commission sanitaire, comptes-rendus d'analyse chimique et bactériologique de l'eau utilisée, arrêtés préfectoraux (1858, 1879-1881, 1900-1913, 1921-1936) ; liste des fabriques existant en 1930 (s.d.).
A noter. Demande de gazéification de l'eau de la source de Luchaux (1909).
Fabrique de glace artificielle avec procédé à base d'ammoniac à Abbeville, avec plan sur calque du bâtiment et des installations (1923).
- 5 M 354 Thermalisme. – Etablissement des eaux thermales et boues minérales de

Saint-Amand (Nord), ouverture : correspondance.

1811

BAINS DE MER, BAINS PUBLICS

PRÉSENTATION

Bains de mer

La création des bains de mer n'est subordonnée à d'autre autorisation que celles qui sont nécessaires pour former un établissement sur un emplacement qui constitue une dépendance du domaine public.

Il a existé des médecins inspecteurs des bains de mer, mais il n'en existe plus depuis 1861.

La loi du 24 septembre 1919 et le décret du 9 mai 1920 stipulent que les communes "qui offrent aux malades des avantages climatiques" peuvent être érigées en stations climatiques par décret présidentiel.

-
- | | |
|---------|---|
| 5 M 355 | Bains de mer. – Inspection : instructions (1855, 1861). Renseignements sur les bains de mer dans la Somme : correspondance, arrêtés municipaux, tableau de renseignements (1853-1854). Statistiques de fréquentation (1879).
1853-1879 |
| 5 M 356 | Bains publics. - Projet d'ouverture d'un établissement à Amiens, rue Lemâtre : correspondance, plan.
1861 |

HYGIÈNE ALIMENTAIRE - RÉPRESSION DES FRAUDES

APPLICATION DE LA LÉGISLATION ANTÉRIEURE À 1905

PRÉSENTATION

AVANT 1851

Avant 1851, il n'existe pas de législation spécifique dans le domaine de la surveillance alimentaire. On peut néanmoins citer les textes suivants :

Loi municipale du 14 décembre 1789. Cette loi donne au pouvoir municipal le soin "de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité..." (art. 50). L'hygiène en général était donc la prérogative des maires.

Code Pénal de 1810. Il mentionne, par exemple, que "quiconque aura vendu ou débité des boissons falsifiées contenant des mixtions nuisibles à la santé sera puni d'un emprisonnement de six jours à deux ans et d'une amende de 16 à 500 francs." (article 318) et qu'une amende de 6 à 10 francs sanctionne ceux qui vendraient des boissons falsifiées (article 475).

Loi du 28 juillet 1824 sur altérations de noms ou suppositions des noms sur les produits fabriqués.

Décret du 18 décembre 1848, créant les Conseils d'hygiène publique et de salubrité, qui peuvent être consultés sur "la qualité des aliments, boissons, condiments et médicaments du commerce".

APRÈS 1851

Les progrès de l'industrialisation et la prolifération des produits chimiques entraînent une explosion de la falsification des produits alimentaires, maintenue naturellement jusque là dans des proportions raisonnables. Il en résulte d'importants problèmes de santé publique. La mise en place d'une législation adaptée devient impérative au milieu du XIX^{ème} siècle.

La loi des 10, 19 et 27 mars 1851, tendant à la répression plus efficace de certaines fraudes dans la vente des marchandises, punit la falsification "des substances ou denrées alimentaires ou médicamenteuses destinées à être vendues", la mise en vente et la vente de denrées alimentaires ou médicamenteuses corrompues et toutes les sortes de fraudes concernant le poids des marchandises (usage de faux poids, d'instruments inexacts, manœuvres tendant à fausser l'opération de pesage ou de mesurage, augmentation frauduleuse du poids ou du volume de la marchandise).

La loi du 5 mai 1855 déclare applicables aux boissons les dispositions de la loi du 27 mars 1851.

Vient ensuite la **loi du 23 juin 1857** sur les marques de fabrique et de commerce.

La loi du 15 février 1902 relative à la protection de la santé publique précise que le préfet "continuera à assurer [...] l'application des lois et règlements concernant la vente et la mise en vente de denrées alimentaires falsifiées ou corrompues.". Par ailleurs, cette loi crée des bureaux d'hygiène municipaux dans les communes de plus de 20.000 habitants ; au nombre de leurs attributions facultatives figure l'hygiène alimentaire (surveillance des abattoirs, inspection des viandes foraines, contrôle de la qualité du lait...).

Pour les **beurres et les engrais**, on trouvera la référence des textes législatifs dans l'introduction à la partie suivante, concernant les dossiers postérieurs à 1905.

- 5 M 357 Hygiène alimentaire, réglementation : circulaires ministérielles, arrêtés préfectoraux, affiches.
 Concerne la qualité des aliments et des boissons et leur composition, les colorants alimentaires et la coloration des papiers d'emballage, la purification du sel, mais aussi les récipients destinés à contenir, cuisiner et conserver les aliments (étamage du cuivre, soudure des boîtes de conserve, etc.) et les substances entrant dans la composition des jouets (colorants), et enfin le phosphore, les chandelles et bougies.
 1830-1887
- 5 M 358 Hygiène alimentaire, contrôle, contraventions : rapports, arrêtés préfectoraux et municipaux, correspondance (1816-1873) ; enquête ministérielle sur le plâtrage des vins : circulaires, correspondance (1882-1887).
 A noter. Conseils pour améliorer la qualité du pain en cas de mauvaise récolte, avec un "Essai sur la récolte de 1816" par la Société de pharmacie du département de la Somme (1816). Empoisonnement au vert-de-gris d'une famille à cause d'une casserole mal étamée (1818). Fumiers et élevage d'animaux de ferme à l'intérieur de la ville d'Amiens : arrêté municipal et contraventions (1831-1832). Huîtres putréfiées (1845). Falsification de la bière, de la chicorée, intoxication alimentaire due à la vente de crevettes à Cayeux et au Crotoy, fabrication de vinaigre.
 1816-1887
- 5 M 359 Commerce du beurre et de la margarine, répression des fraudes. - Instructions, correspondance ministérielle (1891-1902). Chimistes-experts délégués pour l'analyse des échantillons, désignation (1888, 1898-1905). Bilans d'activité, condamnations : correspondance, rapports (1890-1909).
 A partir de 1898, les documents issus de l'application de cette législation sont assortis de renseignements statistiques sur la production et la consommation du beurre dans le département ; tous ces renseignements devaient être adressés conjointement à l'Inspection régionale du commerce du beurre et de la margarine, à Lille.
 1888-1909
- 5 M 360 Commerce des engrais, répression des fraudes. - Chimistes-experts chargés de l'analyse des échantillons, désignation.
 1890-1909

SERVICE DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES SUR LES BOISSONS, LES DENRÉES ALIMENTAIRES, LES PRODUITS AGRICOLES ET LES ENGRAIS (LOI DU 1^{ER} AOÛT 1905)

PRÉSENTATION

CADRE LÉGISLATIF GÉNÉRAL

La loi de 1851 visait essentiellement les vendeurs et peu les fabricants, ce qui en limitait beaucoup la portée. Par ailleurs, les moyens indispensables à son application n'étaient pas à la hauteur de la tâche : pas de personnel dédié, pas d'obligations concernant les laboratoires... Une nouvelle étape s'imposait. Ce fut la loi du 1^{er} août 1905.

Loi du 1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles.

La loi de 1905, toujours d'actualité en dépit de nombreuses modifications et aujourd'hui intégrée dans le code de la consommation, entend contrer les différentes formes de fraudes et de falsifications, encourager une concurrence loyale et protéger le consommateur. Elle est à l'origine de la création du service de la répression des fraudes.

Cette loi punit la vente de marchandises falsifiées, corrompues ou toxiques, et les fraudes sur la quantité ou le poids des choses livrées ou la livraison d'une marchandise non identique à celle prévue au contrat. Son champ recouvre la vente "des denrées servant à l'alimentation de l'homme ou des animaux, des substances médicamenteuses, des boissons et des produits agricoles ou naturels", y compris les engrais.

Les objets du délit sont confisqués, ainsi que les faux poids et mesures qui, eux, sont brisés. Le jugement de condamnation du fraudeur peut être publié dans les journaux ou par voie d'affichage.

Les mesures à prendre pour l'exécution de la loi sont assurées par des règlements d'administration publique, notamment en ce qui concerne la vente, la mise en vente et l'exposition des produits, les inscriptions et marques indiquant leur composition, leur origine, etc., les formalités prescrites pour opérer les prélèvements d'échantillons et procéder aux expertises, le choix des méthodes d'analyse.

Les lois du 27 mars 1851 et des 5 et 9 mai 1855 sont abrogées.

Décret du 31 juillet 1906 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1^{er} août 1905.

Arrêté du 1^{er} août 1906 fixant les mesures à prendre pour le prélèvement des échantillons en exécution de la loi du 1^{er} août 1905 et du décret portant règlement d'administration publique du 31 juillet 1906 sur la répression des fraudes.

Décret du 24 avril 1907 créant, sous l'autorité du ministre de l'Agriculture, un Service d'inspection des laboratoires et établissements de vente des denrées et produits pharmaceutiques et alimentaires, chargé de "surveiller l'exécution de toutes les lois relatives à la répression des fraudes en matière de produits pharmaceutiques et alimentaires". Ce Service prend par **décret du 21 octobre 1907** le titre de "Service de la répression des fraudes".

Décret du 22 janvier 1919 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes.

Ce décret crée notamment dans les départements un "service de la recherche et de la constatation des fraudes" dont le fonctionnement est assuré par les préfets. Une commission permanente est instituée auprès du ministère de l'Agriculture "pour l'examen des questions d'ordre scientifique que comporte l'application de la loi du 1^{er} août 1905". Elle est obligatoirement consultée "pour la détermination des conditions matérielles des prélèvements [...], ainsi que sur l'organisation des laboratoires et la fixation des méthodes d'analyse à imposer à ces établissements".

Ce décret fixe la liste des personnes qualifiées pour procéder aux recherches, opérer les prélèvements et, le cas échéant, effectuer des saisies, formalise la méthode de prélèvement des échantillons, l'encadrement administratif de l'analyse en laboratoire et décrit le fonctionnement de l'expertise contradictoire.

Décret du 15 août 1925 modifiant : 1° le décret du 19 août 1921, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1^{er} août 1905 en ce qui concerne les vins ; 2° le décret du 29 novembre 1911, relatif au mode de recrutement et d'avancement du personnel de l'inspection générale des services sanitaires vétérinaires

Loi du 21 juillet 1929 tendant à modifier la loi du 1^{er} août 1905 relative à la répression des fraudes.

MESURES LÉGISLATIVES PARTICULIÈRES

Voir en annexe.

MISE EN PLACE DU SERVICE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SOMME

Des inspecteurs de la répression des fraudes sont nommés par le ministre de l'Agriculture (Service de la répression des fraudes). Ils ont pour mission "de recueillir tous les renseignements concernant l'industrie et le commerce des boissons, denrées alimentaires, produits agricoles et engrais, en vue de rechercher les fraudes dont ces produits sont l'objet. Ils procèdent à des enquêtes pour en découvrir les auteurs. Ils éclairent le Ministre de l'Agriculture, au moyen de rapports périodiques sur l'application des lois, règlements et instructions ministérielles concernant la matière." (Circulaire ministérielle du 18 novembre 1907).

Le service administratif de la répression des fraudes est confié aux commissaires centraux, chargés de recevoir les échantillons (1) prélevés par les agents de prélèvement nommés par le préfet (choisis parmi les commissaires de police, agents des contributions indirectes et des douanes, inspecteurs des halles, agents des octrois, vétérinaires sanitaires, etc.), d'envoyer un des échantillons au laboratoire

municipal, agréé pour les départements de la Somme et de l'Oise (20 rue Gresset à Amiens) ou à la Station d'essai de semences (Paris) puis, en cas de présomption de fraude révélée par l'analyse, de transmettre au Parquet les échantillons réservés accompagnés du résultat de l'analyse et du procès-verbal de prélèvement (2).

Les premiers prélèvements ont lieu le 18 juin 1907 (d'après les relevés mensuels). On peut considérer qu'il s'agit de la date d'ouverture du service.

(1) A Amiens, un local de sûreté est aménagé à l'hôtel de ville, pourvu de casiers et d'armoires, pour le stockage des échantillons.

(2) Source : lettre du préfet au commissaire central d'Amiens, 14 décembre 1907.

5 M 361-362	Mise en place, organisation et fonctionnement du service. – Délégations de crédits, fixation du nombre des prélèvements annuels à effectuer, paiement des frais de prélèvement et des analyses du laboratoire municipal d'Amiens, nomination des inspecteurs et agents de prélèvement, indemnités accordées au personnel, organisation du service dans la zone des armées en 1915-1916 : circulaires ministérielles, arrêtés préfectoraux, correspondance, relevés numériques mensuels des prélèvements effectués.	1907-1917
5 M 361	1907-1913 A noter. Lettres de dénonciation (1909). Interdiction de l'utilisation pour la confection de produits alimentaires des œufs liquides provenant de Chine et conservés dans les boîtes métalliques par adjonction d'acide borique (circulaire de l'inspecteur régional, 1910).	
5 M 362	1914-1917	
5 M 363	Relevés par commune des établissements soumis à la surveillance du Service de la répression des fraudes (classement par perception).	1919
5 M 364	Relevés mensuels des opérations faites par le service de la répression des fraudes, ressort du laboratoire d'Amiens. Ces documents récapitulent l'ensemble de la chaîne, depuis la date du prélèvement jusqu'aux suites judiciaires éventuelles données à l'affaire, en passant par la réponse du laboratoire.	1907 (18 juin)-1911 (décembre)
5 M 365-373	Registres d'inscription des échantillons prélevés. Comprend les renseignements suivants : numéro d'enregistrement, date du prélèvement et de sa réception, nom et adresse du lieu de prélèvement, nature et valeur du produit prélevé, date d'envoi au laboratoire et sa réponse, suites données à l'affaire (cette colonne semble être toujours vide).	1908-1942
5 M 365*	1908-1909	
5 M 366*	1910	
5 M 367*	1911	
5 M 368*	1912	
5 M 369*	1913	
5 M 370*	1914-1915	
5 M 371*	1916	
5 M 372*	1928 (14 septembre)-1931 (22 avril)	
5 M 373*	1937 (8 décembre)-1942 (27 décembre)	

5 M 374-386 Procès-verbaux de prélèvement.

1907-1920

5 M 374 1907 (18 juin-30 décembre)

A noter : Scellés en métal portant l'inscription "Edmond Barbier, Abbeville, Somme" et au dos "Farine cylindre supérieure", joints à un procès-verbal du 18 décembre 1907 concernant le minotier Edmond Barbier.

5 M 375-378 1908

5 M 375 janvier-juin

A noter. Étiquette et capsule de bouteille de vin "Clos du château", joints à un procès-verbal du 29 janvier 1908 concernant Félix Carlin, débitant de vin à Amiens. Capsule de bouteille de vin blanc, jointe à un procès-verbal du 29 janvier 1908 concernant Pierre Copin, débitant de vin à Amiens. Papier d'emballage de graisse (margarine ?), ayant été utilisé, joint à un procès-verbal du 2 mars 1908 concernant Loiseau, pâtissier à Abbeville.

5 M 376 juillet-septembre

A noter. Papier d'emballage de "Chicorée des dames" (Tourcoing), joint à un procès-verbal du 24 juillet 1908 concernant Joseph Debrabanderie, marchand de chicorée à Amiens.

5 M 377 octobre-novembre

A noter. Papier d'emballage de café "La Ruche picarde", joint à un procès-verbal du 1^{er} octobre 1908 concernant Mme Séret, gérante d'une Ruche picarde à Amiens. Étiquette d'huile d'olive, jointe à un procès-verbal du 21 octobre 1908 concernant Mme Turmine, épicière à Amiens. Papiers d'emballage de beurre, ayant été utilisés, joints à un procès-verbal du 4 novembre 1908 concernant Mme Desmaretz, crémère à Amiens.

5 M 378 décembre

5 M 379-380 1909

5 M 379 janvier-mai

5 M 380 juin-août et novembre

A noter. Papier d'emballage de chocolat "Chocolat de santé – Magniez-Baussart, à Amiens", joint à un procès-verbal du 2 juillet 1909 concernant Marie Lupart, marchande à Longpré. Étiquette "La Fraternelle – Huile blanche supérieure – Amiens", jointe à un procès-verbal du 8 juillet 1909 concernant François Briquet, directeur de la Société coopérative La Fraternelle, 8 rue Saint-Martin à Amiens. Étiquette "Couque des Flandres – H. Delannoy, fabricant de pains d'épices à Roubaix", jointe à un procès-verbal du 13 juillet 1909 concernant Paul Pain, marchand forain installé à la foire d'Amiens. Étiquette "Nougat Montélimar", jointe à un procès-verbal du 15 juillet 1909 concernant Mme Desmedt, marchande foraine installée à la foire d'Amiens. Étiquette "Loterie des 2 Jumeaux, direction Maréchaux", entourant du papier d'étain, jointe à un procès-verbal du 16 juillet 1909 concernant Albert Maréchaux, marchand forain installé à la foire d'Amiens. Papier d'emballage de barre de nougat (papier paraffiné recouvert de papier d'étain), joint à un procès-verbal du 16 juillet 1909 concernant Mme Violette, marchande foraine installée à la foire d'Amiens. Étiquette "Mirabelle pur sucre – Confiturerie Abbeville", jointe à un procès-verbal du 17 juillet 1909 concernant Fulgence Pion, épicier à Abbeville. Étiquette "Gelée de groseille – Confiturerie de St James", jointe à un procès-verbal du 17 juillet 1909 concernant Ernest Héricotte, épicier à Abbeville. Sachet d'emballage du "Tapioca exotique", joint à un procès-verbal du 20 juillet 1909 concernant Mme Wattiez, épicière à Ham.

5 M 381-382 1912

5 M 381 janvier-juin (dossiers n° 7-374)

A noter. Étiquette "Vinaigre de vin Dessaux fils, Orléans", jointe au procès-verbal n° 227 du 1^{er} mai 1912 concernant Maria Tréhaut, épicière à Albert. Étiquette "Cognac J&F Martell", jointe au procès-

verbal n° 306 du 3 juin 1912 concernant Maurice Rispal, du Café Riche à Amiens. Étiquette de bouteille "Rochelle", jointe au procès-verbal n° 308 du 3 juin 1912 concernant Henri Demeuse, du Café régional à Amiens.

- 5 M 382 juillet-décembre (dossiers n° 375-800)
- A noter. Papier d'emballage "Chocolat des ménages, addition 22 % matières étrangères", jointe au procès-verbal n° 602 du 11 septembre 1912 concernant Marthe Dewailly, commerçante à Villers-Bretonneux. Étiquette de riz "Caroline extra", jointe au procès-verbal n° 630 du 26 septembre 1912 concernant Edouard Lacarnoy, épicier-débitant à Villers-Bretonneux. Étiquette "Vermouth Nugue-Richard & Cie, Béziers", jointe au procès-verbal n° 718 du 29 octobre 1912 concernant l'épicerie-comptoir Mercher à Doullens. Étiquette "Eau-de-vie PLJ", jointe au procès-verbal n° 735 du 5 novembre 1912 concernant Charles Boddaert, débitant à Amiens. Étiquette "Kirsch fantaisie", jointe au procès-verbal n° 739 du 7 novembre 1912 concernant Nicolas Reppinger, débitant à Amiens. Étiquette "Eau-de-vie de Marc de Bourgogne, Henri Quenot, Dijon", jointe au procès-verbal n° 740 du 7 novembre 1912 concernant Laurent Joulas, débitant à Amiens. Étiquette et capsule "Vinaigre d'alcool coloré La Ruche", jointe au procès-verbal n° 754 du 9 novembre 1912 concernant Hélène Delhomel, gérante d'une Ruche picarde à Amiens.
- 5 M 383 1913 (31 décembre 1912-14 avril 1913, dossiers n° 1-200)
- A noter. Étiquette "A la belle jardinière, Chicorée extra, C. Beriot, à Lille", jointe au procès-verbal n° 87 du 4 mars 1913, concernant Oscar Caron, épicier-débitant à Amiens. Étiquette de boîte d'emballage "Tapioca exotique", jointe au procès-verbal n° 90 du 4 mars 1913, concernant Nicolas Séret, gérant d'une Ruche picarde à Amiens.
- 5 M 384 1916 (dossiers n° 1-307 et 367-777, plus quelques dossiers de prélèvements effectués dans la zone des armées en mars et mai)
- A noter. Lettre anonyme dénonçant le coupage du lait à Amiens, rue Vulfran-Warmé, jointe au procès-verbal n° 38 du 10 février 1916 concernant Elisa Dacheux, laitière. Étiquette "Pâté Marie-Louise, La Semeuse du Périgord", jointe au procès-verbal n° 1987 (zone des armées) du 10 mars 1916, concernant Abel Quint, épicier à Montdidier. Étiquette "Déjeuner de Robinson", jointe au procès-verbal n° 1988 (zone des armées) du 10 mars 1916, concernant Abel Quint, épicier à Montdidier. Étiquette de boîte de lait condensé sucré "The Cross Brand, condensed machine skimmer milk", jointe au procès-verbal n° 3644 (zone des armées) du 6 mai 1916, concernant Mme Wable, épicière à Corbie. Étiquettes "Spécial apéritif sirop", "Groseille fantaisie (Usine à vapeur)" et "Citron pur fruit (Usine à vapeur)", jointes aux procès-verbaux n° 3645, 3646 et 3647 (zone des armées) du 6 mai 1916, concernant l'usine de fabrication de sirops de Mme Emilie Bougault-Lejeune, à Corbie. Prélèvement d'un échantillon de masque contre les gaz asphyxiants, selon procès-verbal n° 3705 (zone des armées) du 6 mai 1916, chez Jules Sarrazin, marchand de caoutchouc à Amiens, avec deux photographies du masque. Étiquette "Muscat Soler – Vino dulce natural", jointe au procès-verbal n° 276 du 17 mai 1916, concernant Joseph Deya, marchand de primeurs espagnol à Amiens. Étiquette de pain d'épices "Guillout", jointe au procès-verbal n° 566 du 6 septembre 1916, concernant Constance Devallois, épicière à Amiens. Étiquette "Grand vin mousseux Général Joffre : Un vin garanti naturel et pur goût français", jointe au procès-verbal n° 729 du 6 novembre 1916, concernant Eugène Boissart, débitant de vins et épicier à La Neuville-Sire-Bernard.
- 5 M 385 1917 (dossiers n° 1-730)
- A noter. Emballage de paquet de "Chicorée des Alliés, garantie extra pure", jointe au procès-verbal n° 505 du 16 août 1917, concernant Georgette Dumont, épicière à Amiens.
- 5 M 386 1918 (plusieurs numérotations des dossiers)
- A noter. Étiquette "Chocolat Perron", jointe au procès-verbal n° 19 du 27 février 1918, concernant Eugénie Blondel, épicière à Amiens. Sachet d'emballage "Chicorée du Nord Les Petits Chats – Ledoux, Bourbourg-Campagne (Nord)", jointe au procès-verbal n° 20 du 27 février 1918, concernant Eugénie Blondel, épicière à Amiens. Sachet d'emballage "Chicorée aux Armes de Bourbourg – Ledoux à Bourbourg-Campagne (Nord)", jointe au procès-verbal n° 24 du 27 février 1918, concernant Mme Coulombier, épicière à Amiens.
- 5 M 387 1919 (dossiers n° 1-373)

A noter. Emballage en carton "Les déjeuners Duchesse, Phosphao-crème", joint au procès-verbal n° 3 du 3 février 1919, concernant Lestiboulois, épicière à Sénarpont. Étiquette de paquet "Chicorée La Glorieuse – Véritable chicorée du Nord, A. Labouesse & Cie", jointe au procès-verbal n° 96 du 22 mai 1919, concernant Charles Moiret, épicier à Amiens. Papier d'emballage "Chocolat Poulain", jointe au procès-verbal n° 97 du 22 mai 1919, concernant Renaud Demont, épicier à Amiens. Étiquette "Grenadine pur sucre", jointe au procès-verbal n° 187 du 13 juillet 1919, concernant Mme Prangère, débitante à Villers-Bretonneux. Étiquette "Rhum vieux" (déchirée), jointe au procès-verbal n° 356 du 10 décembre 1919, concernant Charlotte Duvauchelle, gérante de l'entrepôt à Amiens. Sachet d'emballage "Tapioca exotique", joint au procès-verbal n° 337 du 26 novembre 1919, concernant Pierre Malépart, épicier à Saint-Valéry-sur-Somme.

5 M 388

1920 (dossiers n° 1-364)

Avec quelques résultats d'analyses du laboratoire municipal et de la station d'essais des semences.

A noter. Étiquette "La Victoire, liqueur française – Peraire & Cie, Libourne (Gironde)", jointe au procès-verbal n° 211 du 5 août 1920, concernant Tallon, gérant de la maison Dufour, épicier et marchand de vins à Abbeville. Étiquette "Eau de Javel 8 degrés La Picarde", jointe au procès-verbal n° 340 du 2 décembre 1920, concernant la fabrique d'eau de Javel de Georges Lefebvre, à Amiens. Étiquette "Eau de Javel 10 degrés La Picarde", jointe au procès-verbal n° 341 du 2 décembre 1920, concernant la fabrique d'eau de Javel de Georges Lefebvre, à Amiens.

5 M 389

Relevés des infractions à la loi du 1^{er} août 1905 et lois annexes : correspondance avec les procureurs, états (1907-1917, 1927-1939 (lacunes)).

1907-1939

5 M 390

Contrôle de la farine (respect du décret du 27 juin 1916 et de celui du 3 mai 1917, fixant le taux du blutage du blé à 85%) : états des échantillons prélevés, listes nominatives des individus qui ont reçu un avertissement, avertissements adressés aux minotiers, réponses des minotiers.

Cette opération vient en application des textes suivants :

- Décret du 27 juin 1916 relatif à l'application de la loi du 25 avril 1916 interdisant aux meuniers, marchands de grains, boulangers, pâtisseries, épiciers et marchands de denrées alimentaires de détenir, sans motifs légitimes, d'autres produits de la mouture du blé que la farine entière de son. Ce décret stipule, dans son article 9, que ces mesures sont prises "en vue de faciliter le contrôle de la fabrication de la farine entière dans les conditions fixées par l'article 1er de la loi du 25 avril 1916", et que "des échantillons seront déposés dans chaque préfecture (service de répression des fraudes)".
- Décret du 8 avril 1917 concernant l'application des lois du 7 avril 1917, relative à la taxation du blé, et du 8 avril 1917, relative à l'addition de farines de succédanés à la farine de froment. Circulaire du 10 avril 1917, en application.
- Décret du 3 mai 1917 relatif à la fabrication et au commerce de la farine, fixant notamment le taux du blutage du blé à 85%.

1916-1917

LOGEMENTS INSALUBRES

PRÉSENTATION

Loi du 13 avril 1850

La loi du 13 avril 1850 relative à l'assainissement des logements insalubres est la première loi française à traiter de cette question. Elle confie au conseil municipal le droit de prescrire certaines mesures d'assainissement à l'intérieur des habitations en location. En voici les principales dispositions :

« Art. 1^{er}. Dans toute commune où le conseil municipal l'aura déclaré nécessaire par une délibération spéciale, il nommera une commission chargée de rechercher et indiquer les mesures indispensables d'assainissement des logements et dépendances insalubres mis en location ou occupés par d'autres que le propriétaire, l'usufruitier ou l'usager.

Sont réputés insalubres les logements qui se trouvent dans des conditions de nature de porter atteinte à la vie ou à la santé de leurs habitants. [...]

3. La commission visitera les lieux signalés comme insalubres. Elle déterminera l'état d'insalubrité, et en indiquera les causes, ainsi que les moyens d'y remédier. Elle désignera les logements qui ne seraient pas susceptibles d'assainissement.

4. Les rapports de la commission seront déposés au secrétariat de la mairie, et les parties intéressées mises en demeure d'en prendre communication et de produire leurs observations dans le délai d'un mois.

5. A l'expiration de ce délai, les rapports et observations seront soumis au conseil municipal, qui déterminera,

1° Les travaux d'assainissement et les lieux où ils devront être entièrement ou partiellement exécutés, ainsi que les délais de leur achèvement ;

2° Les habitations qui ne sont pas susceptibles d'assainissement. »

Les intéressés peuvent déposer un recours –suspensif- devant le conseil de préfecture, contre ces décisions. L'autorité municipale peut, en vertu de sa décision ou de celle du conseil de préfecture, enjoindre au propriétaire, "par mesure d'ordre et de police, d'exécuter les travaux nécessaires". Si ces travaux comprennent le percement d'ouvertures, celles-ci seront exemptées, pendant trois ans, de la contribution des portes et fenêtres. Si les travaux ne sont pas exécutés dans les délais déterminés, et que le logement est toujours occupé, le propriétaire est passible d'une amende de 16 à 100 francs ; l'amende peut être portée, si les travaux n'ont pas été exécutés dans l'année suivant la condamnation, à un montant égal à la valeur des travaux et même jusqu'au double. Les amendes sont attribuées au bureau de bienfaisance de la localité.

Si le logement ne peut être assaini et dans la mesure où les causes d'insalubrité sont dépendantes de l'habitation elle-même, l'autorité municipale peut en interdire provisoirement la location à titre d'habitation, une interdiction définitive pouvant être prononcée par le conseil de préfecture, avec recours devant le Conseil d'État. En cas de contravention, le montant des amendes est le même que pour le refus d'exécuter des travaux prescrits.

La loi, enfin, énonce les mesures à prendre lorsque "l'insalubrité est le résultat de causes extérieures et permanentes, ou lorsque ces causes ne peuvent être détruites que par des travaux d'ensemble", la commune pouvant alors acquérir, selon les formes prescrites par la loi du 3 mai 1841, la totalité des propriétés comprises dans le périmètre des travaux.

Circulaire du 14 février 1853

Dans le département de la Somme, si la ville d'Amiens mit ces mesures en application à partir de fin 1850, il fallut, sauf exception, attendre 1853 pour en voir la généralisation, en réponse à la circulaire préfectorale du 14 février 1853 sur l'Assainissement des logements insalubres, rappelée par celle du 1^{er} juin. Elle enjoint les conseils municipaux d'avoir à délibérer sur la nomination d'une commission des logements insalubres, qui devra constater l'insalubrité des habitations et engager les propriétaires à remédier aux inconvénients signalés. La circulaire précise ce que l'on entend par insalubrité :

« Il y a généralement insalubrité partout où il y a mauvaise odeur pouvant vicier l'air des habitations, partout où règnent l'humidité, la malpropreté, partout où manquent l'air et la lumière.

Parmi les causes d'insalubrité, les unes sont extérieures, les autres intérieures. Les causes extérieures sont les amas d'immondices dans les cours ou enclos attenants aux habitations, les stagnations d'eau provenant du mauvais état ou de l'absence du pavage des cours, des allées ; le défaut d'entretien des conduites d'eau ménagères ; la mauvaise odeur des fosses et des cabinets d'aisance, des puits, des puisards ; la saleté des murs, des corridors, des escaliers. Toutes ces causes d'infection, indépendantes de l'habitation même, et que l'on peut considérer comme des cas d'insalubrité publique, tombent généralement sous l'application des règlements de police qu'il suffit d'invoquer pour qu'elles disparaissent.

Les causes intérieures sont inhérentes à l'habitation même : telles sont l'agglomération des habitants, l'humidité, le défaut d'air, de lumière, l'exiguïté des logements, la malpropreté ; ce sont celles qui paraissent rentrer plus particulièrement sous l'action de la loi du 13 avril 1850. »

Le préfet rappelle aux maires les textes de référence concernant les mesures de salubrité publique : les lois des 16-24 août 1790 et 18 juillet 1837.

Circulaire du 15 juin 1859

Dans sa circulaire du 15 juin 1859, le préfet charge les commissions cantonales d'hygiène publique et de salubrité, auxiliaires des autorités municipales dans l'exécution de la loi du 13 avril 1850, de rechercher et d'indiquer les mesures indispensables d'assainissement des logements et dépendances insalubres, mis en location ou occupés par d'autres que le propriétaire, l'usufruitier ou l'usager. La commission doit inspecter les logements insalubres et remplir une feuille d'inspection par logement. Dans les communes où existe une commission municipale des logements insalubres, c'est cette commission qui réalise l'inspection.

Autres dispositions

En outre, les conseils d'hygiène publique et de salubrité institués par le décret du 18 décembre 1848 ont parmi leurs attributions l'assainissement des localités et des habitations. Ils doivent venir en aide aux autorités municipales pour l'exécution de la loi du 13 avril 1850.

Au niveau national, le ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, en charge de la police sanitaire et industrielle, communique régulièrement aux préfets les rapports généraux de la commission des logements insalubres de la ville de Paris, dont les observations et les conclusions doivent servir de modèle aux autorités locales en la matière.

Le ministère demande également des comptes sur les mesures prises pour l'exécution de la loi de 1850, et sur les résultats obtenus : ce fut notamment le cas en 1858 et en 1864 (circulaires des 27 décembre 1858 et 6 janvier 1864).

La loi du 25 mai 1864 modifie l'article 2 de la loi du 13 avril 1850. Cet article concerne la composition des commissions municipales chargées des logements insalubres.

Loi du 15 février 1902

La loi du 13 avril 1850 fut abrogée par la loi du 15 février 1902 relative à la protection de la santé publique. En voici les passages relatifs à la salubrité des habitations :

« Chapitre II. Mesures sanitaires relatives aux immeubles

11. Dans les agglomérations de vingt mille habitants (20,000) et au-dessus, aucune habitation ne peut être construite sans un permis du maire constatant que, dans le projet qui lui a été soumis, les conditions de salubrité prescrites par le règlement sanitaire, prévu à l'article 1^{er}, sont observées.[...]

12. Lorsqu'un immeuble, bâti ou non, attenant ou non à la voie publique, est dangereux pour la santé des occupants ou des voisins, le maire ou, à son défaut, le préfet, invite la commission sanitaire prévue à l'article 20 de la présente loi à donner son avis :

1° Sur l'utilité et la nature des travaux ;

2° Sur l'interdiction de l'habitation de tout ou partie de l'immeuble, jusqu'à ce que les conditions de l'insalubrité aient disparu. [...]

13. Un recours est ouvert aux intéressés contre l'arrêté du maire devant le conseil de préfecture, dans le délai d'un mois à dater de la notification de l'arrêté. Ce recours est suspensif. [...]

16. Toutes ouvertures pratiquées pour l'exécution des mesures d'assainissement, prescrites en vertu de la présente loi, sont exemptes de la contribution des portes et fenêtres pendant cinq années consécutives, à partir de l'achèvement des travaux. [...]

18. Lorsque l'insalubrité est le résultat de causes extérieures et permanentes, ou lorsque les causes d'insalubrité ne peuvent être détruites que par des travaux d'ensemble, la commune peut acquérir, suivant les formes et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi du 3 mai 1841, la totalité des propriétés comprises dans le périmètre des travaux. [...] »

APPLICATION DE LA LOI DU 13 AVRIL 1850

- 5 M 391 Documents généraux. – Instructions et circulaires (1849-1887). Rapports généraux de la commission des logements insalubres de la ville de Paris (imprimés, 1866 (pour les années 1862-1865), 1878 (pour les années 1870-1876)). Modification de la loi du 13 avril 1850, demande de la municipalité de Villers-Bretonneux (1890).
1849-1890
- 5 M 392 Rapport général arrêté à l'année 1858 sur l'exécution dans le département de la Somme de la loi de 1850 pour l'assainissement des logements insalubres : questionnaires communaux, synthèse départementale.
1859
- 5 M 393-396 Inspection des logements insalubres.
1850-1902
- 5 M 393 Ville d'Amiens.- Commission communale des logements insalubres, nomination des membres (1858-1896). Visite des logements, prescriptions de travaux et leur suivi : rapports de la commission et délibérations du conseil municipal y afférentes (1850-1867, 1887-1891, 1896-1902). Réclamations de propriétaires de logements contre les décisions prises par le maire de leur interdire de les louer ou de prescrire des travaux (1853-1862). Rapport du conseil central d'hygiène de l'arrondissement d'Amiens sur la situation de la ville d'Amiens du point de vue de l'insalubrité des logements (1857).
1850-1902
- 5 M 394-396 Arrondissements. – Nomination des membres des commissions communales des logements insalubres, travaux d'inspection de ces commissions et des commissions cantonales d'hygiène publique : correspondance, délibérations des conseils municipaux, rapports, réponses aux questionnaires communaux.
Il s'agit essentiellement des réponses faites aux circulaires préfectorales du 14 février 1853 et du 15 juin 1859, appelant expressément à l'application de la loi de 1850, ainsi qu'à la circulaire ministérielle du 6 janvier 1864. Si les réponses à la circulaire de 1853 sont généralement assez abondantes, celles faites pour 1859 sont plus parcimonieuses (sauf pour Amiens, Montdidier et Péronne). Pour l'enquête de 1864, les dossiers sont pratiquement vides.
1851-1900
- 5 M 394 Arrondissement d'Amiens (sauf ville d'Amiens) (1853-1856, 1859-1860, 1884).
A noter. Création d'une commission des logements insalubres par la commune de Quevauvillers, en réaction à l'épidémie de choléra (1884).
- 5 M 395 Arrondissements d'Abbeville (1853-1859, 1864, 1887-1900), Doullens (1851-1860, 1864) et Montdidier (1853-1860, 1864, 1893).
A noter. Rapport sur l'état de la prison municipale d'Abbeville, dans les locaux de l'hôtel de ville (1860).

5 M 396 Arrondissement de Péronne (1853-1860, 1864).

5 M 397 Logements insalubres situés dans d'autres départements et dont les propriétaires résident dans le département de la Somme. – Transmission de notifications émanant de la préfecture de la Seine, pour la ville de Paris (1869-1888), et de la mairie de Lille (1887-1888).

1869-1888

APPLICATION DE LA LOI DU 15 FÉVRIER 1902

5 M 398 Plaintes adressées au préfet : correspondance, rapports du maire, de l'inspecteur départemental d'hygiène publique et des 2^e et 4^e commissions sanitaires de l'arrondissement d'Amiens. – Maison à Méricourt-en-Vimeu (1904). Maison à Corbie (1910). Maison insalubre sise à Glisy (1929). Immeuble dit "Le château" sis à L'Étoile (1935-1938).

1904-1938

ÉTABLISSEMENTS DANGEREUX, INSALUBRES OU INCOMMODES

PRÉSENTATION

ÉTABLISSEMENTS DANGEREUX, INSALUBRES OU INCOMMODES

« C'est sous ce nom qu'on désigne, dans le langage administratif, les ateliers ou manufactures qui, soit en raison des dangers d'incendie qu'ils présentent pour le voisinage, soit à cause des inconvénients qu'ils peuvent avoir pour la salubrité ou même des odeurs incommodes qu'ils répandent, sont soumis à une réglementation spéciale, et ne peuvent être établis qu'en vertu d'une permission de l'autorité administrative » (Maurice Block, Dictionnaire de l'administration française, édition 1891).

Législation et procédures

Le **décret du 15 octobre 1810** relatif aux manufactures et ateliers qui répandent une odeur insalubre ou incommode (complété par l'ordonnance du 14 janvier 1815, modifié par le décret du 25 mars 1852 sur la décentralisation administrative pour ce qui concerne la 1^{ère} classe) divise les établissements insalubres et incommodes en trois classes :

- 1^{ère} classe : ceux qui doivent être éloignés des habitations (ex. : abattoirs publics, fabriques de soudes brutes). Jusqu'en 1852, les permissions pour les établissements de 1^{ère} classe étaient accordées par décret du Conseil d'Etat ; depuis le décret du 25 mars 1852, elle est donnée par le préfet (sauf pour les abattoirs).
- 2^e classe : ceux dont l'éloignement des habitations n'est pas rigoureusement nécessaire (ex. : tueries d'animaux).
- 3^e classe : ceux qui peuvent être placés près des habitations sans inconvénient mais doivent rester soumis à la surveillance de la police (ex. : brasseries).

Cette première législation ne prévoit pas de dispositions spéciales pour la surveillance des établissements classés.

L'**ordonnance du 9 février 1825** donne la classification des établissements dangereux, insalubres ou incommodes. Cette classification est résumée dans un **décret du 3 mai 1886**, complété par les décrets des 28 mars 1887, 5 mai 1888 et 15 mars 1890. Le **décret du 31 décembre 1866** donne une nouvelle nomenclature.

La circulaire ministérielle (Intérieur, Agriculture et Commerce) du **15 décembre 1852** (modifiée par la circulaire du 31 mars 1858) requiert l'envoi par le préfet au ministre, chaque trimestre, du tableau des autorisations accordées, des autorisations refusées et des affaires en instance [afin qu'elles soient traitées plus promptement] pour la formation des établissements insalubres.

Procédure de demande d'autorisation

- Etablissements de 1^{ère} classe

Un plan des lieux doit être joint à la demande. Celle-ci est affichée par ordre du préfet dans toutes les communes dans cinq kilomètres de rayon pendant un mois (y compris hors des limites du département). Durant ce temps, les particuliers et les maires peuvent présenter des moyens d'opposition. Le maire directement concerné doit aussi procéder à une enquête de commodo et incommodo auprès des voisins. En cas d'opposition, le conseil de préfecture donne son avis (sauf pour les décisions du Conseil d'Etat).

- Etablissements de 2^e classe

L'entrepreneur adresse sa demande au sous-préfet qui transmet au maire concerné en lui demandant de procéder à des informations de commodo et incommodo. Puis le sous-préfet prend un arrêté qu'il transmet au préfet qui accorde ou refuse l'autorisation. Les personnes qui auraient à s'en plaindre s'adressent au conseil de préfecture ; le demandeur, lui, en cas de rejet de sa demande, s'adresse au Conseil d'Etat.

- Etablissements de 3^e classe

La permission est accordée par le sous-préfet sur avis du maire et de la police locale.

Inspection des établissements

L'arrêté du préfet de la Somme du 17 juin 1902 crée un service d'inspection des établissements classés, pour tout le département, à compter du 1^{er} juillet 1902. Ce service est principalement chargé de visiter les établissements autorisés et d'assurer l'exécution des prescriptions imposées. L'inspecteur doit fournir trimestriellement un certificat d'exécution de service, et un rapport annuel destiné au conseil général. M. Leturq, contrôleur des mines du département, est chargé, par arrêté daté du même jour, des fonctions d'inspecteur. A partir des années 1930, dans la Somme, le service d'inspection est occupé par trois inspecteurs : l'inspecteur du Travail, le directeur des services vétérinaires et l'inspecteur départemental d'hygiène.

Législation après 1917

La **loi du 19 décembre 1917** relative aux établissements dangereux, insalubres et incommodes définit les trois classes d'établissements, suivant les dangers ou la gravité des inconvénients inhérents à leur exploitation. Les établissements rangés dans les 1^{ère} et 2^e classe doivent obtenir une autorisation du préfet pour pouvoir ouvrir. Les établissements de 3^e classe doivent faire l'objet, avant leur ouverture, d'une déclaration écrite adressée au préfet.

La demande d'autorisation pour les établissements de 1^{ère} et de 2^e classe fait l'objet d'une enquête de commodo et incommodo ouverte pendant un mois pour les premiers, quinze jours pour les seconds.

L'inspection des établissements dangereux, insalubres et incommodes, officialisée par cette loi, est exercée sous l'autorité du préfet, avec le concours des inspecteurs des établissements classés. Le service de l'inspection peut être assuré par tout fonctionnaire ou membre du conseil départemental d'hygiène ou d'une commission sanitaire compétent. Dans les départements où le nombre des établissements est important, le préfet peut nommer des inspecteurs des établissements classés.

Cette loi constitue une avancée importante dans la législation sur les établissements industriels, notamment par le renforcement des sanctions et du contrôle.

Le **décret du 17 décembre 1918** portant règlement d'administration publique en exécution de l'article 6 de la loi du 19 décembre 1917, relative aux établissements dangereux, insalubres et incommodes, stipule que toute personne souhaitant ouvrir un établissement de 1^{ère} ou de 2^e classe doit obtenir une autorisation en adressant au préfet un dossier en double exemplaire indiquant l'identité du pétitionnaire, l'emplacement de l'établissement projeté, sa nature, sa classe et son importance, dossier accompagné d'une carte d'état major indiquant l'emplacement (sauf pour la 2^e classe), d'un plan sommaire des abords, d'un plan de l'établissement avec légende et notice explicative, comprenant les dispositifs de sécurité, d'assainissement et d'évacuation des déchets. Pour les établissements de 3^e classe, la carte d'état major et le plan d'ensemble ne sont pas demandés.

La **loi du 20 avril 1932** modifie la loi du 19 décembre 1917. Elle fait le lien avec l'urbanisme en interdisant « dans les zones réservées à l'habitation qui sont prévues dans les projets d'aménagement ou d'extension des villes » l'installation d'établissements de la 1^{ère} et de la 2^{ème} classe.

Une seconde loi datée 20 avril 1932 a trait aux fumées industrielles. Elle précise dans son article 1^{er} : « Il est interdit aux établissements industriels, commerciaux ou administratifs, d'émettre soit des fumées, soit des suies, soit des poussières, soit des gaz toxiques ou corrosifs, susceptibles d'incommoder le voisinage ou de polluer l'atmosphère ou de nuire à la santé ou à la sécurité publiques, à la production agricole, à la bonne conservation des monuments ou à la beauté des sites. »

APPAREILS À VAPEUR

Les machines et chaudières à vapeur (ou générateurs à vapeur) sont soumises à un régime spécial.

Le **décret du 15 octobre 1810** range les pompes à feu dans les établissements de 2^e classe. L'ordonnance du 14 janvier 1815 maintient en 2^e classe les pompes à feu qui brûlent leurs fumées et place en 1^{ère} classe celles qui ne les brûlent pas. Les dangers d'explosion ont motivé l'ordonnance du 29 octobre 1823 qui régleme l'installation et l'emploi des machines à haute pression (supérieure à deux atmosphères), rangées dans la 2^e classe. Les ordonnances des 23 septembre 1829 et 25 mars 1830, relatives aux machines et chaudières à vapeur, à haute et basse pression, employés dans les établissements publics ou industriels, s'occupent pour la première fois des chaudières à basse pression (moins de deux atmosphères). Les réglementations précédentes, outre les machines à haute pression, encadraient les seules machines à basse pression placées sur les bateaux. Désormais, tout appareil dans lequel on emploie en grand la vapeur est soumis à une action administrative, dont est chargée la police locale, les ingénieurs des mines et ceux des ponts et chaussées, chargés de la surveillance des machines, les sous-préfets et les préfets.

L'ordonnance du 22 juillet 1839 indique les conditions d'épreuve des chaudières des locomotives employées sur les chemins de fer.

L'**ordonnance du 22 mai 1843** relative aux machines et chaudières à vapeur autres que celles autres que celles qui sont placées sur des bateaux (complétée par plusieurs circulaires, dont les instructions des 22 et 23 juillet 1843) annule les précédentes et donne une réglementation d'ensemble aux appareils à vapeur. La distinction entre haute et basse pression n'est plus prise en compte. Leur autorisation reste subordonnée à une autorisation du préfet après enquête. Les machines sont soumises à une épreuve hydraulique. Elles sont réparties en quatre catégories et chacune est assujettie à des règles spéciales.

Le **décret du 25 janvier 1865** libéralise le système afin de laisser une plus grande liberté aux entrepreneurs, mais ce fut au détriment de la sécurité publique.

Ce décret fut remplacé par celui du **30 avril 1880** (complété par le décret du 29 juin 1886) relatif aux générateurs à vapeur autres que ceux qui sont placés à bord des bateaux qui, entre autres, impose, comme auparavant, de soumettre les machines à une épreuve réglementaire avant leur mise en service, mais aussi le renouvellement de l'épreuve légale au moins tous les dix ans. Par ailleurs, les chaudières placées à demeure ne sont plus soumises à une autorisation, mais à une simple déclaration. Le décret divise les chaudières en trois catégories, selon leurs capacités.

Le décret de 1880 impose les mêmes mesures aux chaudières locomobiles, qui sont celles « qui peuvent être transportées facilement d'un lieu dans un autre, n'exigent aucune construction pour fonctionner sur un point donné, et ne sont employées que d'une manière temporaire à chaque station ». Elles sont soumises à une déclaration en préfecture et doivent porter une plaque sur laquelle sont gravés les nom et domicile du propriétaire.

Le décret du 30 avril 1880 exige des chaudières de machines locomotives (chemins de fer, tramways, rouleaux compresseurs, etc.) les mêmes conditions de sûreté que les chaudières fixes. Comme les chaudières locomobiles, elles sont soumises à déclaration et doivent porter une plaque d'identité.

Machines à vapeur dans le département de la Somme (sauf bateaux, placés en série S)

Année	Nombre	Observations	Source
1832	2	Une à Abbeville, l'autre à Ham, existant depuis plusieurs années.	5 M 419
1833	4	Il n'y a aucun bateau à vapeur dans le département. Un projet avait été approuvé le 17 juin 1833 pour le bateau <i>Les Deux Jumeaux</i> , mais il n'a pas abouti.	5 M 419
1834	8		5 M 419
1871	536	Etat récapitulatif par catégories d'établissements fin 1871 par l'ingénieur des mines d'Amiens	5 M 406
1910	1748		99 S 378585
1921	936		99 S 378585
1928	1237		99 S 378585

« Les autorisations accordées en 1852 [pour des établissements dangereux, insalubres ou incommodes] s'élèvent à 33 parmi lesquelles on en compte 20 pour l'établissement de machines à vapeur, tandis que cinq arrêtés seulement ont été pris pour le même objet en 1851. Ces nombreux appareils à vapeur, destinés à augmenter la puissance de ceux qui, dans les usines, étaient déjà en activité, fournissent une nouvelle preuve du mouvement imprimé aux affaires dans mon département. L'industrie y prendra un bien plus grand développement encore, lorsque les sages institutions dues au Gouvernement de Sa Majesté Impériale auront produit tout le bienfait que l'on doit en attendre. » (extrait d'une lettre du préfet de la Somme au ministre de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Commerce du 17 février 1853, jointe au bilan pour 1852, cote 5 M 405).

Huiles de pétrole et autres hydrocarbures

Les usines pour le traitement d'hydrocarbures sont réglementées par le décret du 19 mai 1873 relatif à la fabrication, à l'emmagasiner et à la vente en gros et en détail du pétrole et de ses dérivés (modifié et complété par les décrets des 12 juillet 1884, 20 mars 1885 et 5 mars 1887).

Le décret du 29 décembre 1910 apporte diverses modifications à la réglementation résultant du décret du 19 mai 1873 et des décrets ultérieurs, en ce qui concerne les huiles de pétrole et schiste, essence et autres hydrocarbures. Ces modifications sont rendues nécessaires par l'accroissement considérable de la vente d'essence dû au développement de l'automobilisme.

GÉNÉRALITÉS

RÈGLEMENTATION

- 5 M 399 Instructions nationales. – Instructions générales (1813-1917). Instructions relatives à des objets particuliers (1826-1915).
 A noter parmi les objets particuliers. Abattoirs, tueries particulières, porcheries, mégisseries, fonderies de suif ; usines à gaz, éclairage à l'acétylène ; dépôts d'explosifs ; fabriques d'engrais au moyen de matières de vidange.
 1813-1917
- 5 M 400-402 Nomenclature des établissements classés.
 1816-1919
- 5 M 400 Listes générales (1833, 1866, 1886). Additions : circulaires, correspondance (1816-1916).
 1816-1916
- 5 M 401-402 Projets de classement ou de déclassement, enquêtes ministérielles, demandes de renseignements.
 Les enquêtes visent essentiellement à recueillir auprès des préfets des renseignements sur les établissements de leur département ayant un rapport avec l'objet du projet de (dé)classement : leur liste, les inconvénients qu'ils peuvent présenter et les plaintes dont ils ont pu être l'objet.
 1850-1919
- 5 M 401 Circulaires, rapports (1850-1919).
 A noter. Liste des dépôts de boues et immondices du département (1891-1892). Etats des dépôts de linge sale à destination des buanderies (1891-1892). Liste des clos d'équarrissage du département (début XXe siècle). Réponse à l'enquête sur les forges employant des marteaux mécaniques, avec liste des établissements du département (1911). Enquête sur les dépôts de chiffons d'Abbeville (1919).
- 5 M 402 Chantiers de bois à brûler dans les villes, recensement pour projet de déclassement : circulaire ministérielle, questionnaires communaux (classés par arrondissement), synthèse (1896).
- 5 M 403 Règlements communaux : arrêtés, correspondance, affiches (1828-1849, 1906, 1913).
 A noter. Interdiction des ateliers à enfumer les sabots à Ham (1832). Obligation à Amiens de surmonter les fours à chaux d'une cheminée en brique (1840). Suppression des tueries particulières à Ault (1913).
 1828-1913

BILANS

- 5 M 404 Etats nominatifs annuels des établissements insalubres ou incommodes (2^e et 3^e classes) autorisés ou interdits : correspondance avec les sous-préfets, états par arrondissement et synthèse départementale (1821-1851).
 Les états comprennent les renseignements suivants : lieu de situation des établissements, classe, nature des établissements, nom des entrepreneurs, dates des autorisations ou interdictions, observations.
 1821-1851

5 M 405-406 Etats indicatifs trimestriels des autorisations accordées, refusées et des affaires en instance pour les établissements dangereux, insalubres ou incommodes (les 3 classes) : correspondance avec le ministre et les sous-préfets, états par arrondissement et synthèse départementale.

En 1852, un double changement s'opère. D'une part, le décret du 25 mars 1852 transfère du Conseil d'État au préfet le pouvoir d'autoriser les établissements de 1^{ère} classe (dangereux). D'autre part, la circulaire ministérielle du 15 décembre 1852 prescrit au préfet d'adresser désormais au ministre un état indicatif trimestriel, et non plus annuel, des autorisations accordées, des autorisations refusées et des affaires en instance. L'état annuel de l'année 1852 revêt déjà cette forme (les trois classes, etc.) et, à partir de 1853, les états sont trimestriels. De plus, un état général des établissements dangereux, insalubres ou incommodes a été commencé le 1^{er} janvier 1852, mais abandonné en juillet 1853.

Les états comprennent les renseignements suivants : noms des exploitants, localités, nature de l'établissement, date de l'autorisation, observations et motifs de l'autorisation, du refus ou du retard dans la décision (basé sur les états de 1853), conditions imposées à l'exploitation et motifs ou avis que les ont déterminées (à partir de 1858, circulaire ministérielle du 31 mars).

1852-1886

5 M 405 1852-1863

5 M 406 1864-1886

Manquent les états trimestriels départementaux de l'année 1876 et du 3^e trimestre 1880.

5 M 407 Etats numériques par catégories d'établissements classés des changements survenus pendant l'année (autorizations, extensions, interdictions, suppressions).

Manque l'année 1910.

1908-1912

AUTORISATIONS

5 M 408 Enregistrement des autorisations (4 cahiers, 17 février 1890-26 décembre 1950).

Renseignements notés : noms des personnes autorisées, nature des établissements, date de l'autorisation, observations. Les cahiers sont numérotés à partir de "8". Il manque donc sept registres antérieurs.

1890-1950

5 M 409 Demandes d'autorisation sans suite : correspondance.

1820-1909

5 M 410 Demandes émanant de départements limitrophes : correspondance, affiche.

Les demandes d'autorisation pour les établissements de 1^{ère} classe devaient être affichées pendant un mois dans un rayon de cinq kilomètres, zone pouvant être à cheval sur plusieurs départements.

1824-1909

Surveillance, plaintes

5 M 411 Surveillance des établissements. – Établissements de la ville d'Amiens, vœux du conseil d'hygiène publique et de salubrité de l'arrondissement d'Amiens relatifs à la surveillance de ces établissements et aux améliorations qui pourraient y être apportées : rapports, correspondance.

1892-1893

5 M 412-417 Plaintes, contraventions, établissements ouverts sans autorisation : correspondance, rapports d'enquête et d'inspection.

1814-1926

- 5 M 412 Dossiers collectifs. – Écoulement des eaux industrielles, réclamations : état, coupures de presse. 1897
- 5 M 413-417 Dossiers par commune (classement alphabétique). 1814-1926
- 5 M 413-414 Amiens.
- 5 M 413 Abattoirs – fumisteries (1817-1915)
- 5 M 414 Gaz – velours (1822-1919)
- 5 M 415 A-D (1816-1926).
Plan géométrique de la briqueterie du Sieur Limichin à Beaucamps-le-Vieux (1859).
- 5 M 416 E-L (1814-1919).
Plan d'une briqueterie à Franvillers (1849).
- 5 M 417 M-V (1816-1919).
Plan d'une forge à Péronne (1825) et Prouzel (1828).

Machines à vapeur placées sur terre

Il s'agit de dossiers transversaux. Les dossiers d'autorisation individuels sont classés ci-après avec tous les autres dossiers des établissements classés.

- 5 M 418 Instructions générales : circulaires, correspondance. 1824-1885
- 5 M 419 Statistiques annuelles des machines à vapeur en fonctionnement dans le département et des épreuves réalisées, demandées par la direction générale des Ponts et Chaussées et de Mines : circulaires, correspondance (1833-1834, 1836, 1838-1850, 1852-1853, 1861-1870, 1886, 1895), états annuels (1840, 1842-1846, 1848-1849).
A noter. La correspondance de 1833-1834 met en lumière la difficile mise en place du service de la surveillance des appareils à vapeur par les ingénieurs des Mines. Les états annuels sont nominatifs et détaillés. 1833-1895
- 5 M 420-421 Épreuves. 1832-1893
- 5 M 420 États d'épreuves d'appareils à vapeur destinés au département de la Somme réalisées dans d'autres départements (Rouen, Paris, Lille, Arras...) : pièces de transmission (1^{er} semestre 1832, 2^e semestre 1833-1842, 1844-1861), état des épreuves (2^e semestre 1833). 1832-1861

- 5 M 421 Épreuves d'appareils à vapeur et instruction de demandes d'autorisation : états de frais et recouvrement des sommes dues aux garde-mines et ingénieurs des mines, procès-verbaux d'épreuves.
 Les procès-verbaux d'épreuves concernent notamment des machines à vapeur fabriquées à Ham par les constructeurs Trérel, mécanicien, Jules Alexandre, mécanicien, et Henri Basset et Cie, chaudronniers (entre 1852 et 1859). Les autres pièces sont de simples états de frais et de recouvrement.
 1846-1893
- 5 M 422 Contraventions, défauts d'autorisation : correspondance (1832, 1835-1850), procès-verbaux (1873-1877, 1880-1901).
 1832-1901
- 5 M 423 Plaintes : correspondance, rapports (1836, 1862-1869, 1873-1901, 1912).
 1836-1912
- 5 M 424 Accidents. – Département de la Somme : correspondance, rapports (1838, 1840, 1856, 1863-1867, 1876-1902, 1905). Département de la Haute-Marne, explosion de chaudières verticales dans les forges de Marnaval et d'Eurville : instructions, correspondance, brochures illustrées (1884-1885).
 A noter. Explosion dans une fabrique de sucre à Marcelcave (avec 2 plans sur calque, 1856). Statuts de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur dans les départements de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise (1874), association ayant notamment pour but de prévenir les accidents et explosions de chaudières.
 1838-1905
- 5 M 425 Déclarations d'appareils à vapeur en instance : correspondance.
 Déclarations faites en application du décret du 30 avril 1880 aux termes duquel les chaudières placées à demeure ne sont plus soumises à une autorisation, mais à une simple déclaration en préfecture ; il en va de même pour les chaudières locomobiles.
 1898-1908
- 5 M 426 Déclarations auxquelles il n'a pas été donné de suite : correspondance.
 1881-1897

LIQUIDES INFLAMMABLES

- 5 M 427 Huiles de pétrole et autres hydrocarbures, dépôts et vente. – Instructions, documentation : circulaires ministérielles, arrêtés, correspondance (1866-1911), brochures (1865-1872). Débitants : états fournis par les maires de communes de l'arrondissement d'Amiens, suite au décret du 19 mai 1873 (1873-1874), déclarations individuelles faites en vertu du décret du 20 mars 1885, pour les communes d'Amiens, Camon et Breilly (1890, 1892-1897, 1906-1916). Accidents, explosion d'un dépôt de pétrole à Amiens : correspondance, rapports, plan en couleur, affiche (1873).
 A noter. Arrêté du maire d'Amiens interdisant, le soir, la vente du pétrole et autres huiles minérales (affiche, 1871). Brochure "L'huile de pétrole : de ses propriétés et de ses applications", par M. Chivot-Naudé (Amiens, impr. T. Jeunet, 1865). Procédés d'emmagasinage des huiles de pétrole : brochures illustrées de MM. Bizard et Labarre (1867) et de Max Gossi, d'Anvers (1867, 1872).
 1865-1916

TUERIES PARTICULIÈRES

Les dossiers d'autorisation individuels sont classés ci-dessous avec tous les autres dossiers des établissements classés.

5 M 428 Tueries particulières, recensement communal : questionnaires communaux (classement par arrondissement, manque Doullens), portant les noms et prénoms des bouchers et charcutiers et le nombre moyen d'animaux tués chaque semaine par chacun d'eux.

Réponse à la circulaire ministérielle du 23 mai 1908 relative à la régularisation de l'existence des tueries particulières, classées parmi les établissements insalubres.

1908

DOSSIERS INDIVIDUELS DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

Mode de classement

Les établissements industriels et artisanaux, qui forment la plus grosse partie de cette sous-partie (5 M 450-655), sont classés par commune. Pour les communes comportant un nombre élevé d'articles (Abbeville, Albert, Amiens, Corbie, Péronne), un sous-classement a été effectué par type d'activité, en suivant, autant que faire se peut, la nomenclature officielle des établissements classés.

Les demandes d'installations classées ne provenant pas d'établissements industriels sont classés à part, selon leur type : collectivités, commerçants, établissements religieux, agriculteurs et meuniers, entreprises de transport et de travaux publics (5 M 429-449).

Les autorisations de tueries particulières forment un dossier placé à la fin du répertoire (5 M 656), avant les dossiers d'établissements dont l'activité est indéterminée (5 M 657) et les demandes de particuliers (5 M 658).

Historique du classement

Il n'a pas été possible de reconstituer une logique de classement uniforme à travers le temps des dossiers des établissements classés versés par la préfecture. Il coexistait plusieurs modes de classement différents, dont certaines parties avaient probablement été réalisées par le personnel des Archives départementales. On a bien retrouvé des traces de numérotation sur des dossiers du milieu du XIXe siècle, mais pas de fichier ou de registre correspondant. On conserve cependant une série de quatre cahiers d'enregistrement des autorisations, de 1890 à 1950, dont le premier porte le n° 8. Il a donc existé sept cahiers qui ne nous sont pas parvenus. Ces enregistrements sont chronologiques et non numérotés.

Le reclassement des dossiers a été extrêmement complexe, pour plusieurs raisons. L'activité de l'établissement et l'objet de la demande ne concordent pas forcément (un atelier d'équarrissage qui sert de dépôt de vidanges et de fabrique d'engrais, par exemple). L'activité principale n'est pas toujours précisée. Un même établissement peut avoir, avec le temps, changé de raison sociale, d'adresse, et il peut même avoir changé d'activité. Certaines activités ne relèvent pas des établissements classés (confiserie, conserverie, corderie, etc.) mais la demande d'autorisation (détention d'appareils à vapeur) en relève.

Contenu

Ces dossiers sont essentiellement des demandes concernant des premiers établissements, les demandes de modifications concernant les établissements déjà en activité, ainsi que les demandes d'autorisation d'utilisation de machines à vapeur, qui sont très nombreuses, et d'installation d'éclairage à l'acétylène.

Comme c'est le cas généralement dans archives modernes du département de la Somme, les dossiers se raréfient à partir des années 1920. Les années 1930 sont représentées de manière anecdotique.

LE TABLEAU DÉTAILLÉ DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS SE TROUVE DANS UN FICHER DISTINCT.

Retrouvez-y le détail de tous les dossiers.

Administrations, établissements publics et officiers ministériels

- 5 M 429 Administrations communales, asiles, hospices, établissements scolaire, services des eaux, notaires, huissiers : demande des membres de la commission administrative des hospices d'Amiens aux fins de maintenir en activité une vacherie à l'hôpital général (1832) ; créations d'abattoirs publics dans les communes de Corbie (1889-1936), Péronne (1906), Roye (1864-1869, 1888-1891), Saint-Valéry-sur-Somme (1911-1913) et Villers-Bretonneux (1884-1887) ; déclarations d'utilisation d'appareils à vapeur et établissements de générateurs de gaz acétylène faites par les directeurs de l'asile départemental (1891, 1897), les membres des commissions des hospices d'Abbeville, Amiens, Ham et Péronne (1873-1905), la Société industrielle d'Amiens (1863-1864, 1890, 1903), les sieurs Dufresse et Laymarie, directeurs de l'école pratique d'agriculture du Paraclet (1902-1905), le sieur Poissant, instituteur (1909), les maires des communes d'Abbeville, Amiens, Friville-Escarbotin, Hangest-en-Santerre, Mesnil-Saint-Georges (1847-1911) et Péronne (1904-1906), les compagnies des eaux des villes d'Abbeville et Montdidier (1887, 1903-1904, 1907), les sieurs Lefevre, huissier (1904), Vasselle, conseiller à la cour d'appel (1905), Bois et Debourges, notaires (1835, 1903) ; demande d'installation d'un routoir par la commune de Domart-en-Ponthieu (1845).
- 1832-1936

AGRICULTURE

- 5 M 430 Coopératives agricoles : demande d'autorisation pour l'installation d'un appareil producteur de gaz acétylène pour l'éclairage des bureaux et magasins de la société coopérative agricole d'Amiens.
- 1898
- 5 M 431-433 Entreprises de battage des grains : demandes d'autorisations et déclarations d'utilisation de locomobiles à vapeur pour le battage des grains.
- 1851-1907
- 5 M 431 Aigneville à Étinehem.
- 5 M 432 Famechon à Moyencourt.
- 5 M 433 Namps-au-Mont à Ytres.
- 5 M 434-436 Exploitations agricoles : demandes d'autorisation et déclarations d'utilisation de locomobiles à vapeur ; demandes d'autorisation pour l'établissement de fours à chaux et à plâtre, pour l'exploitation de vidanges pour les cultures et d'installation d'appareils pour l'éclairage au gaz acétylène.
- 1819-1914
- 5 M 434 Abbeville à Estrées-en-Chaussée.
- 5 M 435 Falvy à Muille-Villette.
- 5 M 436 Nampont à Ytres.
- 5 M 437 Meuneries et minoteries : déclarations et demandes d'autorisations pour l'utilisation d'appareils et de locomobiles à vapeur (1825-1906) et l'établissement de l'éclairage au gaz acétylène (1903) ; demande du sieur Debras aux fins d'établir un moulin à blé à Argoeuves (1829) ; demande

d'établissement d'un four à chaux émise par le sieur Olivier, meunier à Neslette (1856).

1825-1906

COMMERCES

5 M 438-441 Magasins, dépôts et autres commerces dans le département : demandes d'autorisation et déclarations d'utilisation d'appareils à vapeur et producteurs de gaz acétylène pour l'éclairage et le chauffage, de transfert et de maintien en activité de ces établissements ; demandes d'autorisations pour l'établissement de fours à chaux.

1821-1920

5 M 438 Marchands d'appareils à vapeur (1897-1898), auberges (1910-1911), bains chauds (1823, 1859-1902), bijouteries (1905), bois et charbon (1836-1900), boucheries (1898-1910), boulangeries (1868-1909), cabaretiers (1818, 1847), cafetiers (1840-1913), charcuteries (1903-1917), chasubleries (1900), chaussures (1908), chevaux (1861).

1823-1917

5 M 439 Chiffons et os : demandes de maintien en activité de magasins et dépôts de chiffons et d'os (1821, 1843, 1856-1858, 1865, 1886, 1901-1902) ; demandes d'établissement (1860-1916) ; demandes de transfert de dépôts et magasins des sieurs Robert (1865) et Séebold (1873, 1880).

1821-1916

5 M 440 Coiffeurs (1905), commerçants indéterminés (1846, 1896, 1902, 1904), cordonneries (1904, 1913), coutelleries (1870-1900), débits de boissons (1861-1920), drogueries (1890), épiceries (1821-1913), ferblanteries (1911), forains (1894-1909), graineteries (1868-1869, 1890), horlogeries (1899), hôtelleries (1899-1910), marchands d'huiles (1847, 1859).

1821-1920

5 M 441 Marchands de lainages (1902), lampiste (1869-1870), matériel industriel (1893), meubles (1905), négociants (1901-1906), nouveautés (1904, 1911), pharmacies (1874-1906), poissonneries (1839-1841), quincailleries (1899, 1903), rémouleurs (1893), receveurs-buralistes (1902, 1908, 1912) et restaurants (1838, 1901).

1838-1912

ENTREPRISES DU BÂTIMENT

5 M 442 Entreprises générales, charpentes, couvertures, maçonneries, peintures, plafonneurs, plâtriers et plomberies : déclarations d'utilisation d'appareils à vapeur (1836-1906) ; demandes d'autorisations d'établissements de fours à chaux (1820-1920), plâtre (1825-1862) et briqueteries (1828-1911) ; demande d'autorisation à maintenir en activité l'atelier de plomberie de M. Debausseau (1859) ; d'appareils producteurs de gaz acétylène par MM. Delsal, peintre (1903) et Magnier-Vasseur, plombier (1920) ; demande

d'établissement d'un dépôt de vidange par M. Paux, entrepreneur en bâtiment (1880) et d'une scierie à vapeur par M. Lengelée, charpentier (1859).

1820-1920

ENTREPRISES DE SONDAGES

5 M 443 Déclarations d'utilisation d'appareils à vapeur par les sieurs Pagniez et Brégi (1900-1901, 1903), Hulster, frères (1903, 1905) et Videlaïne (1905).

1900-1905

Entreprises de transports et de déchargements

5 M 444-447 Entreprises de transports ferroviaires, fluviaux et routiers : demandes d'autorisation d'utilisation de chaudières et locomobiles à vapeur et d'installation de générateurs de gaz acétylène pour l'éclairage ; demandes d'établissement de dépôts d'essences minérales.

1847-1912

5 M 444-446 Compagnie du chemin de fer du Nord : déclarations et demandes d'autorisation d'utilisation d'appareils à vapeur (1847-1907), d'établissement de générateurs de gaz acétylène pour l'éclairage des stations (1851), d'établissement de dépôts d'essences minérales dans les stations d'Amiens (1901-1904) et Longueau (1901, 1908-1909, 1911-1912) ; déclaration et tableau des divers types de machines locomobiles pouvant être mises en service dans les gares du département (1875-1876).

1847-1912

5 M 444 Département.

5 M 445 Abbeville à Amiens.

5 M 446 Bacouel à Villers-Bretonneux.

5 M 447 Déclarations et demandes d'autorisations faites par les entreprises de transports des sieurs Dobelle et compagnie (1868, 1877, 1885), Abt et compagnie (1872), Leroy (1872), Velu-Bertincourt (1879), Dusuel-Lanquetin (1886), Decauville (1890), Jourdain-Duquenne (1892), Piet (1898), Trancart et Dusuel (1899-1900), Godran (1904), la Compagnie ferroviaire de Picardie et Flandre (1881), la Société des tramways d'Amiens (1899) et l'entreprise de déchargement du sieur Deneux (1892).

1868-1904

ENTREPRISES DE TRAVAUX PUBLICS

5 M 448 Demandes d'établissement de fours à chaux et plâtre (1819, 1850-1851, 1859, 1872, 1897, 1920) ; demandes et déclarations pour l'utilisation de locomobiles et appareils à vapeur (1856-1907).

1819-1907

ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX

- 5 M 449 Pétition présentée par le supérieur du petit séminaire de Saint-Acheul à l'effet d'être autorisé d'établir un four à briques (1819), demande du sieur Linot, supérieur des Franciscains à Amiens, tendant à obtenir l'autorisation d'installer l'éclairage au gaz acétylène (1897-1898) ; demande de la brasserie de l'Abbaye du Gard pour l'exemption de contributions (1840).
1819-1898

ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS ET ARTISANAUX (DOSSIERS PAR COMMUNE)

1809-1936, 1963

- 5 M 450-496 Abbeville.
1818-1920
- 5 M 450 Alcools et eaux de vie, demandes d'établissement de distilleries d'alcools par les sieurs Delacroix (1818), Pécourt et Mille (1838-1839) et Bréelle (1891) ; déclaration d'utilisation d'appareils à vapeur dans la distillerie du sieur Bréelle (1892).
1818-1892
- 5 M 451 Betteraves, demande d'autorisation émise par les administrateurs de la société anonyme de la sucrerie d'Abbeville pour l'établissement d'une râperie.
1873-1882
- 5 M 452 Blanchisseries, demandes d'établissement par les sieurs Devillers (1826) et Malessset (1913).
1826-1913
- 5 M 453 Bois, déclarations et demandes d'autorisations pour l'utilisation d'appareils à vapeur dans les ateliers de tourneurs en bois (1881, 1890), menuiseries (1857, 1875, 1877, 1884, 1896) et scieries mécaniques (1846-1920).
1846-1920
- 5 M 454 Boues et immondices, demandes d'établissement de dépôts de vidanges par les sieurs Trépont-Desnoyers (1840), Folie (1867) et Dubos (1886-1887) ; déclarations d'utilisation d'appareils à vapeur par les sieurs Caron (1891) et Folie (1874).
1840-1891
- 5 M 455 Bougies, chandelles, cierges, fonderies de suifs en branches et de cire pour la fabrication des bougies, demande d'établissement d'une fonderie de suif en branche et d'une fabrique de chandelles par Gourlain (1850), d'un atelier de cirier, d'une fonderie de suif en branche et d'une fabrique de chandelles par MM. Féret-Courbet (1848-1851), de substituer au mode de fonte du suif en branches à feu nu, celui de fonte à la vapeur en vase clos, émise par Dequevauvillers, fabricant de chandelles (1861-1862) ; demandes d'autorisations et

- déclarations pour l'utilisation d'appareils à vapeur (1822-1891) ; demande de transfert de l'établissement de Guesnard-Grisel (1879-1883) ; demande de Bertin à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exercer le moulage et la fabrication des bougies et autres objets (1905).
1821-1905
- 5 M 456 Brasseries, demandes et déclarations des sieurs Bonvaist (1856,1861, 1863, 1904) et Macqueron (1857, 1885).
1856-1904
- 5 M 457 Buanderie, demande d'établissement émise par le sieur Hall.
1908
- 5 M 458 Chaudronnerie, déclaration d'utilisation d'un appareil à vapeur dans la chaudronnerie du sieur Baudoux.
1907
- 5 M 459 Chaux, plâtre, pouzzolane, demandes d'autorisations des sieurs Dimpres et Cavalotty pour l'établissement d'un four à plâtre (1846), Bizet (1901) et Davergne (1920) pour l'établissement de fours à chaux.
1846-1920
- 5 M 460 Chiffons, demandes d'autorisations pour l'établissement de dépôts faites par les sieurs Gaillard et Vanesse.
1913
- 5 M 461 Confitures, déclarations et demandes d'autorisations pour la détention et l'utilisation d'appareils à vapeur (1860, 1868-1869, 1874, 1878, 1880, 1883, 1890, 1899, 1903) ; demande d'autorisation de transfert de la fabrique du sieur Legris (1878).
1860-1903
- 5 M 462 Conserves alimentaires, déclaration de détention d'un appareil à vapeur par le sieur Fontaine.
1888
- 5 M 463 Corderies et fabriques de ficelles, demandes d'autorisation de faire usage d'appareils à vapeur émises par les sieurs Bondel-Mellier (1856), Cardon-Wamain (1861, 1867-1868), Le Coustellier (1885), Gavelle, Hall et compagnie (1887-1888, 1893-1894) et Dieudonné (1900-1901) ; demande d'installation d'un gazomètre dans l'établissement des sieurs Gavelle, Hall et compagnie (1893).
1856-1901
- 5 M 464 Corroieries et tanneries, demandes d'établissement (1825, 1833, 1840,1842, 1857, 1859) ; demande de transfert faite par le sieur Sueur (1859) ; demande d'autorisation de faire usage d'un appareil à vapeur par le sieur Dupuis-Specque (1859).
1825-1859
- 5 M 465 Cotonnades, demande d'autorisation de faire usage d'un appareil à vapeur dans la fabrique du sieur Verdun.

1857

- 5 M 466 Draps, demandes d'autorisations émises par les sieurs Alexandre Grandin-Lemaire et compagnie, dirigeants de la manufacture royale de draps (1818, 1827), le sieur Randoing pour faire l'usage d'appareils à vapeur (1845-1846, 1855) et l'établissement d'une usine à gaz destinée à l'éclairage de son usine (1857).
1818-1857
- 5 M 467 Eaux gazeuses, déclarations de détentions d'appareils à vapeur faites par les sieurs Latoubard Jean, Joseph (1875) et Latoubard Florentin (1880).
1875-1880
- 5 M 468 Engrais, dépôts provenant de matières de vidanges ou de matières animales, demandes d'autorisations pour l'établissement de dépôts (1883, 1887, 1894-1895)
1883-1895
- 5 M 469 Equarrissages, demandes d'établissement d'un atelier d'équarrissage, d'un dépôt de matières fécales, d'une fabrique d'engrais et de produits chimiques faite par le sieur Varlet (1860) ; d'un atelier d'équarrissage et dépôt de vidange par le sieur Caron (1887) ; d'ateliers d'équarrissage par les sieurs Louis Guidon (1868) et Eugène Leroy (1894), d'un atelier d'équarrissage et dépôt d'engrais par le sieur Caron (1909).
1860-1916
- 5 M 470 Gaz, demandes d'établissement d'une usine de production de gaz pour l'éclairage de la ville d'Abbeville (1843), d'utilisation d'une machine à vapeur et d'établir sous le sol des rues, places et terrains, des tuyaux destinés à la circulation du gaz (1846), émises par la société Lamy de Villechères et Compagnie, ; déclaration faite par la compagnie d'éclairage d'Abbeville concernant la détention d'un appareil à vapeur (1902).
1843-1902
- 5 M 471 Huileries, demandes d'autorisations de faire usage d'appareils à vapeur dans les fabriques d'huiles végétales des sieurs Dufourny (1842-1843), Jacquot (1859) et Chivot (1865) ; déclarations des sieurs Dufourny-Sangnier (1878, 1897) et Huré (1907)
1842-1907
- 5 M 472 Imprimeries, demandes et déclarations d'installation et d'utilisation d'appareils à vapeur des sieurs Jeunet (1856), Housse (1861-1862), Briez, Paillart et Retaux (1871), Gamain (1873), Paillart (1876).
1856-1876
- 5 M 473 Laine, lin, chanvre et étoupes, demandes et déclarations d'installation et d'utilisation d'appareils à vapeur dans les filatures des sieurs Gavelle Pierre (1841, 1843, 1845), Sorel et Terrier (1844, 1852), Ternois (1845), Dumont (1854-1857),

- Gavelle Henry (1861, 1867), Degory-Letellier (1867) et Huré (1879).
1841-1879
- 5 M 474 Liquides inflammables, demandes d'autorisation pour l'établissement de dépôts d'essence, huile et pétrole (1871, 1888-1889, 1898, 1902, 1906, 1913-1914, 1916).
1871-1916
- 5 M 475 Machines et wagons, ateliers de constructions mécaniques, demandes et déclarations d'installation et d'utilisation d'appareils à vapeur faites par des sieurs Godrant (1854), Richard, constructeurs de voitures (1858-1869), Proutaux (1867-1872), Armand (1882, 1893), Gramidon et Lafitte (1884-1885), Caron (1890), Obry (1901), Coiret (1901) et Lemaître (1901, 1904)
1854-1904
- 5 M 476 Matelasseries, demande d'autorisation du sieur Hall pour le transfert de son établissement de cardage et battage de laines pour lits militaires.
1893
- 5 M 477 Métaux et alliages, fonderies, demandes et déclarations d'installation et d'utilisation d'appareils à vapeur dans les fonderies des sieurs Destalminil (1855, 1877), Lamy et Compagnie (1855, 1902), Maillard-Péchau (1862), Baduel (1862-1865, 1899), Lambert (1882) ; demandes d'établissement de fonderies faites par les dames Marie-Charlotte Pruvot, fondeur de cloches (1819) et Verdez-Martellet (1876, 1893), les sieurs Cormon (1842), Mazure (1843), Breton (1845) ; demande de transfert de la fonderie de cuivre du sieur Daumalle (1894-1895).
1819-1902
- 5 M 478 Moquettes et tapis, demande de transfert de l'établissement du sieur Vayson (1826) ; demandes d'autorisation et déclarations d'utilisation d'appareils à vapeur dans l'établissement du sieur Vayson (1857, 1874, 1883).
1826-1883
- 5 M 479 Moutarde, déclarations d'utilisation d'appareils à vapeur dans les établissements des sieurs Fouquelle (1871) et Hecquet (1874-1875).
1871-1875
- 5 M 480 Peaux fraîches ou cuirs verts, demande du sieur Bois pour l'établissement d'un dépôt de cuirs verts, de peaux et de suifs frais, rue des Mulets.
1881-1883
- 5 M 481 Peaux sèches, demandes des sieurs Gaillard (1891) et Delattre-Méhay (1920) pour l'établissement de dépôts.
1891-1920

- 5 M 482 Porcheries, demandes d'autorisations d'établissements émises par le sieur Quénot-Bray (1886-1887) et la commission des hospices d'Abbeville (1894-1895)
1886-1895
- 5 M 483 Produits céramiques, demandes d'établissement d'une briqueterie par le sieur Delignières (1824), d'un four à chaux par le sieur Cousin, briquetier (1827), de fabriques de tuiles de pannes par la dame Boyer (1825), les sieurs Dufour-Lecomte (1841) et Lejeune (1871).
1824-1871
- 5 M 484 Rouissage du chanvre et du lin, demande d'établissement de routoirs par la dame Jacob née Delegorgue, au faubourg Saint-Gilles.
1872
- 5 M 485 Savonneries, épuration des huiles, fonderies de suifs, demande d'établissement d'un atelier d'épuration des huiles par le sieur Bellart-Morel (1862-1863); déclarations d'utilisation de machines à vapeur faites par les sieurs Chivot-Dufourny (1869), Guesnard-Feltner (1880), Grisel (1880, 1885), Roger-Bremont (1888, 1895-1896), Roger Théodore (1891).
1862-1891
- 5 M 486 Serrureries, déclarations d'utilisation de machines à vapeur faites par les sieurs Lemaître (1859) et Brandicourt-Lemaître (1888).
1859-1888
- 5 M 487 Sirops, déclaration d'utilisation d'un appareil à vapeur dans la fabrique des sieurs Taquet et Petit.
1874
- 5 M 488 Soude, demande du sieur Delignières pour l'établissement d'une fabrique.
1819
- 5 M 489 Sucreries, déclarations d'utilisation d'appareils à vapeur par la Société sucrière d'Abbeville (1877-1883), de la Société des anciennes sucreries de la compagnie de Fives-Lille (1885, 1887, 1896, 1900-1903) et la Société des raffineries et sucreries Say (1905).
1877-1905
- 5 M 490 Taillanderies, déclaration d'utilisation d'un appareil à vapeur dans les ateliers du sieur Morel-Bellegueule.
1875
- 5 M 491 Tanneries, demandes d'établissement faites par les sieurs Sueur (1831-1832), Cavillon-Deray (1833) et Chivot (1841).
1831-1841
- 5 M 492 Teintureries et apprêts, demande d'établissement d'un four à plâtre faite par le sieur Cortilliot, teinturier (1843); déclarations

- d'utilisation d'appareils à vapeur par les sieurs Terrasse (1857), Accart (1862), Armand (1868), Chapon-Terrasse (1873), Lignier (1876, 1897), Delignières (1885), Pichard (1896, 1903), Petit (1899-1900) et Vérité (1904).
1843-1904
- 5 M 493 Toiles et linges de table, demandes des sieurs Cohin et compagnie pour l'établissement d'une blanchisserie (1853-1862) et l'utilisation d'un appareil à vapeur (1865) ; déclarations d'utilisation d'appareils à vapeur par les sieurs Nicolle et Lemaire (1865, 1873), Delepierre, directeur du comptoir de l'industrie linière (1872, 1875, 1892, 1895, 1901), Dupuis (1852, 1881, 1886), Falaize-Maquennehem (1880) et Magnier (1883, 1894, 1899).
1852-1901
- 5 M 494 Toiles, sacs, bâches, fils, ficelles et cordages, déclarations d'utilisation d'appareils à vapeur dans la filature des sieurs Saint frères (1885, 1896, 1902, 1905).
1885-1905
- 5 M 495 Tourbe, demandes à l'effet d'être autorisé à établir des usines destinées à la carbonisation de la tourbe en vases clos par les sieurs Damade (1879-1881) et Colart-Servatius (1877-1881) ; déclarations d'utilisation d'appareils à vapeur (1875, 1879).
1877-1881
- 5 M 496 Vacheries, demandes établissements faites par le président de la commission administrative des hospices d'Abbeville (1894) et le sieur Racine (1898).
1894-1898
- 5 M 497 Acheux-en-Amiénois à Ailly-sur-Somme.
1828-1913
- 5 M 498 Airaines.
1821-1911
- 5 M 499-501 Albert.
1836-1917
- 5 M 499 Bois, déclarations d'utilisation de machines à vapeur dans les ateliers de charronnages (1873, 1886) et les scieries mécaniques (1862-1900). Brasseries (1854-1905). Chaudronneries (1884-1906). Chaux vives (1836-1893). Manufacture de chicorée (1880). Filatures de coton (1843-1891). Dépôts d'engrais (1867-1868). Clos d'équarrissage (1880-1905).
1836-1906
- 5 M 500 Forges (1894-1903). Fromageries (1871, 1873). Gaz (usines de production) (1867). Huiles (fabrication et épuration) (1854, 1866). Laiteries (1904-1906). Liquides inflammables (dépôts d'essences, pétroles et huiles) (1917). Machines et wagons (ateliers de constructions mécaniques) (1856-1907).

		Mégisseries (1866-1902). Métaux et alliages (fonderies) (1860-1898).	1854-1917
5 M 501		Noir d'animal (ateliers de revivification) (1858-1859). Noir d'os (1859). Papeteries (1861). Peaux (dépôts et séchage) (1894). Produits céramiques (briqueteries, paneteries) (1836-1883). Produits chimiques (laboratoire) (1900). Serrureries (1854-1855). Sucrieries (1856-1900) Tanneries (1850, 1877). Vacheries et porcheries (1873).	1836-1900
5 M 502	Allaines à Allery.		1816-1906
5 M 503-609	Amiens.		1815-1963
5 M 503		Albumine, demandes d'établissement d'un hangar propre au dépôt et à la fabrication par le sieur Bourgeois (1860-1863) et d'un atelier de fabrication d'albumine au moyen du sérum frais du sang par le sieur Boucher-Dion (1878).	1860-1878
5 M 504		Alcools et eaux de vie, demandes d'établissement de distilleries d'eau de vie par les sieurs Quignon (1817), Durozelle et De Septenville (1822), d'une distillerie d'eau de vie et une amidonnerie par le sieur Thierry (1836-1838), d'une distillerie de mélasses et fabrique de potasses par le sieur Frénoy-Tassart (1847), d'une usine de préparation de levure et rectification d'alcool par le sieur Paulus, administrateur de la Compagnie française des levures, alcools et déchirures des grains (1880-1881); déclarations d'utilisation d'appareils à vapeur dans les distilleries des sieurs Vagniez (1885, 1887-1890, 1896), Greisch-Pierres (1879), Leclercq (1900) et de la Compagnie française des levures, alcool et déchirures des grains (1880-1881, 1887, 1902-1903, 1905).	1817-1905
5 M 505		Allumettes chimiques, demandes d'autorisations d'établissements de fabriques par les sieurs Samier (1857), Dollin, Dupuis, Gossart et Pascal-Sailly (1861-1862), Mirouf (1865), Outrequin (1867); déclarations d'utilisation d'appareils à vapeur dans les fabriques des sieurs Criès (1861) et Choron (1868); demande du sieur Jacquiot pour l'établissement d'un dépôt (1903).	1857-1903
5 M 506		Ammoniaques et cristaux de soude, demande d'établissement d'une fabrique de sels ammoniacaux et cristaux de soude par le sieur Vasse.	1863-1868
5 M 507		Artifices, demande d'établissement d'un atelier de fabrication de pièces d'artifices par le sieur Taveaux.	

1883-1893

5 M 508 Asphaltes, bitumes, brais, résines, demandes d'autorisations d'établissements de fabriques et dépôts d'asphaltes, bitumes par les sieurs Tattegrain-Delabarthe (1838), Morand (1865), Mercier (1884, 1902-1903) ; demande d'autorisation faite par le sieur Férot pour l'établissement d'un atelier de préparation des dallages et pavages en bitume (1838) ; demande d'autorisation d'utilisation d'un appareil à vapeur dans les ateliers du sieur Tattegrain-Delabarthe (1844).

1838-1903

5 M 509 Bijouteries, Demande d'installation d'un mouton dans l'atelier de fabrication de bijoux du sieur Clément Couty.

1906-1907

5 M 510 Blanchisseries, demandes de transfert de la blanchisserie de laines du sieur L'excellent (1876-1877), d'établissements par les sieurs Pinsedez (1909-1910), Thuillier et compagnie (1919-1920) ; déclarations d'utilisation d'appareils à vapeur dans les blanchisseries de linge et de laines des sieurs L'excellent (1874, 1877), Lemort, administrateur de la compagnie des lits militaires (1877), Granier (1886), Dubois (1903).

1872-1920

5 M 511 Bois, demandes d'établissement de scieries mécaniques (1902), fabriques de bois à galoches (1919) ; demandes d'autorisations et déclarations d'utilisation d'appareils à vapeur dans les scieries mécaniques (1844-1905), menuiseries (1861-1899), ateliers de tournage en bois (1863-1864, 1906), de charronnages (1880, 1900), fabriques de moulures en bois (1891), de navettes, dents d'engrenage et tournage sur bois (1880, 1895, 1903), divers ateliers où l'on travaille le bois (1883) et fabriques de meubles (1903).

1844-1919

5 M 512 Bougies, chandelles, cierges, fonderies de cire, stéarine et suifs en branches, demandes d'établissement de fabriques et de fonderies (1832-1934) ; demandes de maintiens en activité (1835-1903) ; demandes de transferts d'établissements (1860-1861) ; déclarations et demandes d'autorisation d'utilisation d'appareils à vapeur (1839-1894).

1832-1934

5 M 513 Boutonniers, demande du sieur Fourault aux fins d'obtenir l'autorisation de maintenir en activité sa fabrique.

1896-1897

5 M 514 Boyauderies, demandes d'établissement des sieurs Bellette (1871-1877), Hennes (1886), Maudrier (1887), Fabre et compagnie (1915-1916).

1871-1916

5 M 515 Brasseries, demandes d'établissement (1819, 1828-1829, 1831-1838, 1852-1864, 1902-1903), de maintien en activité

- (1858-1859, 1901-1903); déclarations et demandes d'autorisations pour l'utilisation d'appareils à vapeur (1879-1907).
1819-1907
- 5 M 516 Café, demandes d'autorisations pour le maintien en activité des ateliers de torréfaction des sieurs Carraud (1902), des Établissements français du « Pélican rouge » (1908); demande d'établissement d'un atelier par le sieur Léraillé (1908); déclarations d'utilisation d'appareils à vapeur par les administrateurs de la Compagnie continentale pour la torréfaction des cafés (1900), le sieur Dian, président du conseil d'administration de la société anonyme « la Ruche picarde » (1914-1916) et du sieur Colle (1917).
1900-1917
- 5 M 517 Caisses d'emballages, déclaration d'utilisation d'une machine à vapeur par le sieur Thuillier, fabricant de caisses à Amiens.
1895
- 5 M 518 Caramel, demandes d'établissement de fabriques par les sieurs Dufourmantelle (1857), Abraham-Herbet (1858); demande de maintien en activité de la fabrique du sieur Lejeune (1859); déclarations et demandes d'autorisation d'utilisation d'appareils à vapeur dans les fabriques des sieurs Beldame (1863-1864), Deneux-Souveaux (1888, 1894).
1857-1894
- 5 M 519 Chapeaux, demandes d'établissement de fabriques par les sieurs Engramer-Duval (1819-1822) et Petit (1819); déclarations et demandes d'autorisation d'utilisation de machines à vapeur par les sieurs Contet et compagnie (1878), Johnson (1902), Petit (1857).
1819-1902
- 5 M 520 Chaudronneries, demande du sieur Rolland pour l'établissement d'une chaudronnerie en fer et en cuivre (1903-1904); demandes des sieurs Huysentruyt et Bertrand pour l'installation d'appareils générateur de gaz acétylène (1913-1916).
1903-1916
- 5 M 521 Chaussures et corroieries, demande d'autorisation de travailler les cuirs de veau dans la fabrique de chaussures du sieur Fossé (1866-1867); demande de transfert de l'atelier de corroierie du sieur Félix Hunebelle, fabricant de chaussures (1864); demande de maintien en activité de la corroierie du sieur A. Hunebelle (1902); déclarations d'utilisation d'appareils à vapeur dans les fabriques de chaussures et corroieries des sieurs A. Hunebelle (1899), Félix Hunebelle (1866, 1870, 1874), Fossé (1877, 1889), Gouy (1896, 1899), Lenormand (1881, 1888, 1894, 1906).
1864-1906
- 5 M 522 Chaux, dossier concernant l'établissement de fours à chaux

- hydraulique pour les travaux du canal du Duc d'Angoulême (1822) ; demande du sieur Marchant afin d'obtenir l'autorisation d'établir une fabrique de chlorure de chaux (1828) ; demande d'autorisation d'utilisation d'un appareil à vapeur dans la fabrique de chaux hydraulique du sieur Labesse-Bernaux (1847) et la fabrique de chaux hydrauliques et ciment du sieur Dufourmantelle (1881) ; demandes d'établissement de fours à chaux (1831-1903).
1822-1903
- 5 M 523 Chicorée, demandes d'établissement d'ateliers de torréfaction par les sieurs Delesortrie (1855), Ponthieu (1860), Deleu (1864), et Lesage (1917).
1855-1917
- 5 M 524 Chiffons, demandes d'établissement d'industries consistants à traiter les chiffons de laine et coton par l'acide sulfurique pour en extraire la laine, par les sieurs Bourgeois (1879-1880) et Poulin (1881).
1879-1881
- 5 M 525 Chocolateries, déclarations et demandes d'autorisations pour l'utilisation d'appareils à vapeur dans les fabriques de chocolats des sieurs Fournier (1847), Abraham (1852-1853, 1863, 1868), Houdbine et Choquet (1856-1857), Choquet (1865), Auroux, gérant de la Compagnie des Antilles (1893) et Magniez-Baussart (1859, 1870, 1882, 1890, 1892-1893, 1899, 1902).
1847-1902
- 5 M 526 Cidreries, déclaration d'utilisation d'un appareil à vapeur par le sieur Brévin.
1905
- 5 M 527 Colles et gélatines, demandes d'établissement d'une fabrique par les sieurs Beuers (1815-1819), Buquet et Ferté (1817), Dupuis (1817-1818), Betfer (1889), Dufourmantelle (1901-1902) ; demandes de maintien en activité des fabriques des sieurs Acloque, Desfontaines, Mongrenier, Mouret, Voiturier (1849-1850), Baril (1850) ; demandes d'autorisation et déclarations d'utilisation d'appareils à vapeur (1855-1905).
1815-1905
- 5 M 528 Confitureries, déclarations d'utilisation de machines à vapeur par les sieurs Déprez - Grenu (1899) et Fauchille (1904).
1899-1904
- 5 M 529 Cordes et ficelles, déclaration d'utilisation d'un appareil à vapeur dans la fabrique du sieur Lefebvre.
1878
- 5 M 530 Cordes harmoniques, demande de transfert de l'établissement du sieur Brédard.
1867-1868
- 5 M 531 Corroieries, demandes d'établissement (1831-1832, 1834,

- 1836, 1872, 1893, 1902-1903, 1904) ; demandes de transferts d'établissements (1849, 1857, 1863-1864) ; demande du sieur Lebel-Beurier pour l'établissement de fosses à tan (1831).
1831-1904
- 5 M 532 Coton, déclarations d'utilisation d'appareils à vapeur dans les ateliers de tissage mécaniques des sieurs Levert (1846), Poiret, frères et neveu (1878, 1886-1888), Esnault-Pelterie (1891, 1893-1895, 1896) et de la Société des filatures et teintureries de Saint-Épin (Oise) (1905).
1846-1905
- 5 M 533 Eaux gazeuses, déclarations et demandes d'autorisations pour l'utilisations d'appareils à vapeur dans les fabriques des sieurs Ducroquet (1858), Poulet (1865) et Becquet (1891).
1858-1891
- 5 M 534 Écrous, demandes et déclarations des sieurs Searle frères, fabricants d'écrous à Boutillerie, concernant la détention de d'appareils à vapeur (1888, 1902-1903) et l'installation de l'éclairage au gaz acétylène de leur usine (1899).
1888-1903
- 5 M 535 Électricité, déclarations de détention d'appareils à vapeur dans les usines de production d'électricité des sieurs Daveluy et Gossart (1890-1891), les directeurs de la Compagnie générale d'électricité (1899, 1903-1904, 1907) et du sieur Lapère-Lagae (1902).
1890-1907
- 5 M 536 Émail, demande du sieur Gaillard pour l'établissement d'une usine pour l'application de l'émail sur les métaux.
1913-1914
- 5 M 537-539 Engrais, demandes d'autorisations pour l'établissement de fabriques d'engrais, sulfates d'ammoniaques, superphosphates, d'albumine, d'ateliers d'équarrissage et dégraissage d'os, dépôts de vidanges, poudrettes et de matières fécales ; déclarations d'utilisation d'appareils à vapeur.
Classé dans l'ordre alphabétique des noms des demandeurs.
1845-1963
- 5 M 537 Baton à Bourgeois.
- 5 M 538 Catelain à Lenormand.
- 5 M 539 Lefebvre à Société de fertilisation de la région du Nord.
- 5 M 540 Équarrissage, demandes d'autorisations d'établissements, d'ateliers de clos d'équarrissage par les sieurs Voiturier (1834), Peuchet (1834-1835), Gourdin-Siré (1852) et la demoiselle Duchatel (1903-1904).
1834-1904
- 5 M 541 Étoffes, demandes des sieurs Cronier et Costé frères pour l'établissement d'une fabrique de flambage des étoffes par le procédé du gaz hydrogène (1833-1834), du sieur Boullenger-

- Maillard pour le maintien en activité d'un appareil à vapeur dans son atelier de foulage et de dégraissage (1842) ; pétitions aux fins d'obtenir l'autorisation de maintenir en activité les ateliers d'encollages de chaîne des sieurs Leclercq (1849-1850), Marguery et Bachemont (1850) et un atelier d'impressions des sieurs François et Jourdain (1858) ; demandes d'autorisations pour l'établissement de machines à vapeur dans les ateliers d'impressions et d'apprêtages (1834-1890).
1833-1890
- 5 M 542 Fer, demandes d'autorisations pour l'établissements d'ateliers de galvanisation du fer émises par le sieur Laguesse (1905) et la Société nouvelle de galvanisation d'Amiens (1911-1912) ; déclaration d'obtention d'un appareil à vapeur par la Société anonyme de galvanisation d'Amiens (1905).
1905-1912
- 5 M 543 Fer à cheval, demande d'autorisation du sieur Prévost-Boulogne, administrateur de la Société anonyme des fers à chevaux, pour l'établissement d'une usine de fabrication mécanique (1903) ; déclarations d'obtention d'appareils à vapeur par la Société anonyme des fers à chevaux (1893) et des sieurs Sibut et compagnie (1866, 1877).
1866-1903
- 5 M 544 Forges de grosses oeuvres, demandes d'établissement de forges de grosses œuvres par les sieurs Daire (1828), Macret (1832), Grandsire (1836), Damay (1839-1840), Liégeois (1841-1843), Daire Louis Alexandre (1842), Daire frères (1844) ; déclarations d'utilisation d'appareils à vapeur (1842-1906) ; demande d'établissement d'un martinet dans la forge du sieur Joseph Damay (1832).
1828-1906
- 5 M 545 Appareils frigorifiques, demande d'installation d'un appareil frigorifique émise par le sieur Henri Melin, administrateur de la société anonyme « Comptoirs frigorifiques de Picardie ».
1920-1927
- 5 M 546 Fromages, demande d'autorisation de conserver un dépôt de fromages par le sieur Boulnois.
1859
- 5 M 547 Gaz, demandes d'établissement d'une fabrique de gaz d'huile pour l'éclairage de la ville par les sieurs Lépine (1829) et Grandsire (1832-1835), d'une fabrique de gaz au charbon par le sieur Merle (1835), d'une usine à gaz hydrogène par le sieur Duroselle (1847) ; construction d'une usine à gaz destinée à éclairer la gare d'Amiens (1881), de gazomètres (1871, 1911) ; demande de maintien en activité de l'usine du sieur Loyer (1837-1838) ; déclarations d'utilisation d'appareils à vapeur (1865-1903).
1829-1911
- 5 M 548 Glace pure, déclaration d'utilisation d'une chaudière à vapeur

	par le sieur Cozette, administrateur délégué de la Société amiénoise pour la fabrication de la glace pure.	1902
5 M 549	Goudron, demande du sieur Morand pour l'établissement d'un atelier de distillation de goudron.	1864
5 M 550	Graisses et suifs, demandes d'établissement d'ateliers de fonte de graisses et suifs faites par le sieur Magnier et la dame Forbras (1876) et les sieurs Renard (1885), Meunier (1888-1889) et Diancey (1889-1914).	1876-1914
5 M 551	Huiles, dégras et produits de chamoiserie, demandes d'établissement des sieurs Leleu (1839), Butard (1840,1852-1868), Matifas (1847), Vitaux (1848-1849), Buée et compagnie (1857, 1864-1865), Butard, fils (1861-1881), Mortreux et Noiret (1862-1863), Cornet (1864-1865), François Prévost (1891-1893) et de la dame veuve Butard fils (1902-1903); déclarations et demandes d'autorisation d'utilisation d'appareils à vapeur (1841-1905).	1839-1905
5 M 552	Huiles végétales, demandes faites par les sieurs Chivot-Naudé, tendant à obtenir l'autorisation de se livrer à l'épuration d'huiles au bain-marie (1866-1867), Auguste Chivot aux fins de pouvoir continuer l'exploitation d'une usine pour la trituration des graines oléagineuses (1892); déclaration d'utilisation d'un appareil à vapeur (1874).	1866-1892
5 M 553	Huiles et graisses lubrifiantes, demandes d'établissement de fabriques d'huiles et de graisses lubrifiantes industrielles par les sieurs Cailleux (1884-1885), Sebbe (1886-1888) et Better-Poiret (1901-1903)	1884-1903
5 M 554	Hypochlorites, demande des sieurs Foucher et compagnie pour l'établissement d'une usine de fabrication d'eau de javel.	1919-1921
5 M 555	Imprimeries, lithographies, demandes d'autorisation et déclarations pour l'utilisation d'appareils à vapeur dans les ateliers d'imprimerie.	1853-1905
5 M 556	Lacets et tissus élastiques, déclarations du sieur Emile Lacroix, directeur de la Manufacture de tissus élastiques d'Amiens pour l'utilisation de machines à vapeur.	1891-1892
5 M 557-559	Laine, demandes d'établissement, déclarations d'utilisation d'appareils à vapeur et installations de gazomètres pour l'éclairage dans les filatures, retorderies, ateliers de peignages	

de teinture et lavages de la laine.

Classé dans l'ordre alphabétique des noms des demandeurs.

1828-1913

- 5 M 557 Acloque à Fouque-Dorémus.
- 5 M 558 Galet à Poucelle.
- 5 M 559 Quentin-Barbet à Wallet et Germain.
- 5 M 560 Lames, limes, déclarations d'utilisation d'appareils à vapeur dans les ateliers des sieurs Dinouard (1890) et Noury (1893).
1890-1893
- 5 M 561 Lin et chanvre, demandes d'autorisations faites par la société anonyme de filature de lin d'Amiens pour l'établissement d'un routoir pour le rouissage en grand du chanvre et du lin (1855-1856), les sieurs Cagé et Ducrocq pour l'établissement d'un rouissage de lin (1868) ; demandes d'autorisation d'utilisation et déclarations d'obtentions d'appareils à vapeur dans les filatures de lin et de chanvre.
1840-1903
- 5 M 562 Liqueurs, demandes d'établissement de distilleries de liqueurs par les sieurs Bon-Herbet (1858), Henneveux, Huyez et compagnie, Leblond et Marsolet, Rousseau et compagnie (1902), Ladent, Leclercq (1902-1903) ; déclarations d'utilisation d'appareils à vapeur dans les distilleries des sieurs Abraham (1861), Henneveux (1868), Delahaye (1871, 1877, 1885), Ladent (1896), Huyer et compagnie (1898), Rousseau (1899), Leblond (1900), Leclercq (1906).
1858-1906
- 5 M 563-564 Liquides inflammables, demandes d'établissement de dépôts de pétrole, essence et huiles minérales.
Classé dans l'ordre alphabétique des noms des demandeurs.
1866-1926
- 5 M 563 Acloque à Dupont.
- 5 M 564 Fafet à Victor.
- 5 M 565 Lits en fer, demande d'établissement d'une fabrique de lits en fer et en fonte par les sieurs Delecroix, frères (1903-1904).
1903-1904
- 5 M 566 Machines et wagons, demandes d'autorisations et déclarations d'établissement d'ateliers de constructions mécaniques, d'utilisations d'appareils à vapeur et de générateurs de gaz acétylène par les mécaniciens.
1842-1920
- 5 M 567 Malteries, demande d'établissement et déclaration d'utilisation d'un appareil à vapeur dans la malterie du sieur Jules Bulcourt.
1899-1900
- 5 M 568 Mastics pour vitriers, déclarations des sieurs Ladent et Caustier concernant l'utilisation de machines à vapeur dans leur fabrique

- de mastics (1876, 1891, 1896), du sieur Masson (1884).
1876-1896
- 5 M 569 Matelasseries, demandes de la Société anonyme de literie et matelasserie militaire pour l'établissement d'une buanderie et d'un atelier de matelasserie (1899-1900), de buanderies et ateliers de cordages de laines et de crins (1902-1903, 1911-1912) et d'un atelier de blanchisserie (1910-1911), du sieur Henri Lévy pour l'établissement d'une matelasserie, carderie de laines et d'une plumasserie (1916).
1899-1916
- 5 M 570 Mèches à lampes, déclarations d'utilisation de machines à vapeur dans les fabriques des sieurs Naveau et compagnie (1872) et Isoard (1891).
1872-1891
- 5 M 571 Mégisseries, demandes de transferts des l'établissements des sieurs Dubois (1858) et Bellet (1870); demandes d'établissement de mégisseries par les sieurs Lemonnier-Letellier (1846-1847), Coquelet (1867), Barrande (1885), Koempgen (1892), Catty (1902-1904), Mercier (1903); demande du sieur Bellet tendant à être autorisé à poursuivre l'exploitation d'une mégisserie (1902); déclaration du sieur Barrandé pour l'utilisation d'un appareil à vapeur (1885).
1846-1904
- 5 M 572 Ménageries, demande du sieur Robert pour l'établissement d'une ménagerie.
1906-1907
- 5 M 573 Métaux et alliages, demandes d'établissement de fonderies de bronze, cuivre, fer, fonte, zinc (1819-1913); déclarations et demandes d'autorisation pour l'utilisation d'appareils à vapeur dans les fonderies, ateliers de métallurgies, de polissages des métaux et les ateliers de tournages des métaux (1843-1905); demande d'établissement d'une usine pour le traitement du minerai de zinc non sulfureux faite par le sieur Laillet, administrateur délégué de la Société métallurgique d'Amiens (1899-1901); demande de transfert de la fonderie du sieur Delaye (1845).
1819-1913
- 5 M 574 Ordures ménagères, demande du sieur Joseph Caël, administrateur, directeur de la Société anonyme des nouveaux agglomérés combustibles, pour l'établissement d'une usine de carbonisation des ordures ménagères.
1911
- 5 M 575 Os, demandes d'établissement de fabriques de noir d'ivoire et noir d'os par les sieurs Artus et Dompierre (1822), d'une fabrique de noir d'os brûlant la fumée et d'une fabrique de chlorure de calcium à vase clos par le sieur Henri Marchand (1829), de fabriques de noir d'animal et de dépôts d'os par la dame Descroix (1830-1835), les sieurs Descroix et compagnie

- (1835-1836), Marchand-Leroy (1836-1837), Yvert (1839).
1822-1839
- 5 M 576 Ouates, demandes d'autorisations de faire usage d'appareils à vapeur dans les fabriques d'ouates des sieurs Delacourt (1850) et Franquelin-Cauchy (1856).
1850-1856
- 5 M 577 Parapluies, demande d'autorisation d'utilisation d'un appareil à vapeur dans la fabrique de baleines en acier des sieurs Brare et Barbier (1860) ; déclarations de détentions d'appareils à vapeur dans les fabriques de montures en acier des sieurs Fox (1868, 1877-1878) et Morton (1901).
1860-1901
- 5 M 578 Parchemineries, réclamation du sieur Legrand aux fins d'obtenir l'autorisation de conserver en activité son atelier de parcheminerie (1838-1839) ; demande d'établissement du sieur Farbras-Legrand (1851-1852).
1838-1852
- 5 M 579 Passementeries, demande d'autorisation d'utilisation d'un appareil à vapeur dans la fabrique de passementerie du sieur Delsaux.
1859-1860
- 5 M 580 Peaux fraîches, sèches, de cuirs verts, demandes d'autorisation pour l'établissement de dépôts par la veuve Pélissier (1902-1903), les sieurs Weill (1872), Bellette (1877), Bois (1880-1884), Myrtil-Dreyfus (1897-1898), Luce (1902), Dudicourt, président du conseil d'administration de la société « Union de la boucherie » (1910-1911).
1872-1911
- 5 M 581 Peignes à sérancer, déclaration d'utilisation d'appareils à vapeur dans la fabrique du sieur Brulé-Ibbotson.
1877
- 5 M 582 Phosphates de chaux, déclaration d'utilisation d'un appareil à vapeur dans l'exploitation des sieurs Mommert et compagnie.
1891
- 5 M 583 Platines, déclaration d'utilisation d'un appareil à vapeur dans la manufacture de platines du sieur Quentin.
1887
- 5 M 584 Plomb de chasse, demande formulée par le sieur Diogène Duru, tendant à obtenir l'autorisation de poursuivre l'exploitation d'une fabrique de plomb de chasse.
1902-1903
- 5 M 585 Poils d'animaux, demande d'autorisation pour l'utilisation d'un appareil à vapeur dans la filature de poils de chèvres des sieurs Couvreur, frères (1849-1850) ; demande d'autorisation du sieur Auréole Dupont pour l'établissement d'un atelier de battage et

- lavage de poils d'animaux (1914-1916).
1849-1916
- 5 M 586 Porcheries, demande d'autorisations d'établissements par les dames Voiturier née Leroy (1889-1890), Turbet (1916) et les sieurs Vagniez frères (1894-1897), Dhaille (1906-1907), Devaux (1917).
1889-1917
- 5 M 587 Produits céramiques, demandes d'établissement et demandes d'autorisations et déclarations d'utilisation d'appareils à vapeur dans les briqueteries, paneteries et fabriques de pipes.
1821-1910
- 5 M 588 Produits chimiques, demandes d'établissement de fabriques de produits chimiques par le sieur Danzel (1851), Jong et compagnies (1865) ; déclarations et demandes d'établissement faites par les sieurs Josse, Dambreville, Cartier, Kulmann et Laurent, directeurs successifs de l'usine de production de produits chimiques de Saint-Roch (1809-1873), par le sieur Lamy, administrateur de la Manufacture de produits chimiques du Nord (1877, 1879, 1883, 1892-1893, 1899-1901) ; demandes d'autorisations et déclarations d'utilisation d'appareils à vapeur dans la fabrique de matières colorantes des sieurs Labbé, fils et Delisle (1892) et dans la fabrique du sieur Selle (1882).
1809-1901
- 5 M 589 Robinets, déclaration d'utilisation d'un appareil à vapeur dans la fabrique du sieur Sarazin.
1881
- 5 M 590 Rubans, tresses, tules façonnés, dentelles et ressorts, demandes d'autorisations et déclarations d'utilisation d'appareils à vapeur dans les fabriques de la dame Demolin et des sieurs Delzeaux (1843), des sieurs Bellart (1859), Aubert, frères (1860-1861, 1870), Galoppe et Tragin (1873), Bulot et Lhotellier (1890), de la dame veuve Lhotellier (1893-1894, 1904).
1843-1904
- 5 M 591 Salaisons, demandes formées par les sieurs Devillers, tendant à obtenir l'autorisation d'installer un atelier à usage de salaison et préparation des viandes (1907), et Manteau aux fins de maintenir un dépôt de salaisons (1916) ; demande du sieur Manteaux pour l'établissement d'un atelier à enfumer les viandes (1920).
1907-1920
- 5 M 592 Savonneries, demandes d'autorisation pour l'établissement de fabriques de savons (1837-1844, 1850-1851, 1854-1855, 1860, 1862-1863, 1868, 1871-1873, 1891, 1895-1896, 1898-1899, 1903-1904) ; demandes de transfert de la fabrique du sieur Cagé (1853, 1856-1857, 1869-1870) ; demande du sieur Poussart, tendant à obtenir l'autorisation de continuer

- l'exploitation de sa fabrique (1872-1873) ; déclarations d'utilisation d'appareils à vapeur (1870, 1884-1887, 1900).
1837-1904
- 5 M 593 Serrureries, demandes d'établissement des sieurs Ducroquet-Jolie (1901-1902), Caillet (1902-1903), Hanrion (1902-1903), Bellette (1905), Ducroquet (1911) ; demandes d'autorisations et déclarations d'utilisation d'appareils à vapeur (1845, 1854, 1857-1859, 1861-1863, 1866, 1873, 1875-1876, 1879, 1883, 1899, 1901) ; demandes d'autorisation d'installation de l'éclairage au gaz acétylène dans les ateliers des sieurs Chevalier (1898, 1902) et Maldague (1911-1912).
1845-1912
- 5 M 594 Soie, demandes d'autorisations et déclarations d'utilisation d'appareils à vapeur dans les filatures des sieurs Collet (1836, 1838, 1857, 1881-1882), Archambault (1891) et de la dame Vandenamée (1903).
1836-1903
- 5 M 595 Soude, demande d'établissement d'une fabrique par les sieurs Staerek et Pruvot (1872) ; demande de la dame veuve Claro, tendant à obtenir l'autorisation de continuer l'exploitation de sa fabrique de cristaux de soude (1874) ; déclaration du sieur Follet concernant la détention d'un appareil à vapeur (1905).
1872-1905
- 5 M 596 Sucreries, demandes d'établissement d'appareils à vapeur dans la fabrique de sucre indigène du sieur Décle (1828-1829) ; demande du sieur Descroix pour l'établissement d'une raffinerie de sucre (1836-1837) ; déclarations de détention d'appareils à vapeur dans les ateliers de distillerie et sciage de sucre des sieurs Carpentier (1859), Lechatonnier-Lesenne (1875), Tellier (1887), Deneux (1880) et Henneveux (1880, 1901).
1828-1901
- 5 M 597 Taillanderies, demande d'autorisation d'installation d'un appareil à vapeur dans l'établissement du sieur Macrez.
1851
- 5 M 598 Tanneries, demandes d'établissement par les sieurs Demailly (1875) et Chivot (1897) ; demandes d'autorisations et déclarations d'utilisation d'appareils à vapeur dans les tanneries des sieurs Foucart (1852-1853), Capron (1880), Demailly (1881).
1852-1897
- 5 M 599-601 Teintureries et apprêts, demandes d'autorisations d'établissements (1861-1916), de maintien en activités (1842, 1857-1860, 1902-1903) ; demandes d'autorisations et déclarations d'utilisation d'appareils à vapeur (1824-1907).
Classé dans l'ordre alphabétique des noms des demandeurs.
1824-1916

5 M 599 Armand à Duranton.

	5 M 600	Fauquelle à Letitre.	
	5 M 601	MacDonald à Watremez.	
5 M 602		Tissus, toiles, sacs, bâches, treillis et tapis, déclarations et demandes d'autorisation d'utilisation d'appareils à vapeur dans les ateliers de tissage mécanique (1857-1904); demande d'exploitation d'une fabrique par le sieur Gamounet-Dehollande fils (1902-1903).	1857-1904
5 M 603		Vacheries et laiteries, demandes des sieurs Dompierre et Lanvins aux fins d'obtenir l'autorisation de continuer l'exploitation de leurs vacheries (1831-1832); demandes d'autorisations d'établissements des sieurs Moissan (1857), Acloque-Caron (1902-1903), Lenoir-Chrétien (1905-1906), Douay (1906-1907), Thuillier (1912) et la demoiselle Vagniez (1902-1903).	1831-1912
5 M 604		Velours, pétition du sieur Cosserat fils aux fins d'obtenir l'autorisation de construire une cheminée (1836); demandes d'autorisations et déclarations d'utilisation d'appareils à vapeur dans les ateliers de gommage (1850-1853, 1879) et les ateliers de tissage, coupe et duvetage (1859-1906); demandes de dérogations au décret du 29 juin 1886, concernant les appareils à vapeur (1888, 1892, 1897, 1906); demande d'installation de l'éclairage au gaz dans les ateliers de tissage mécanique du sieur Pelfrène (1867).	1836-1906
5 M 605		Verreries, demande d'établissement d'une fabrique de bouteilles par le sieur Vasseur.	1858-1859
5 M 606		Vêtements, déclarations d'utilisation d'appareils à vapeur dans la fabrique de vêtements des sieurs Lefèvre-Calot et compagnie.	1896-1903
5 M 607		Vinaigreries et moutarderies, demandes d'établissement d'une distillerie de trois-six par le sieur Poulet-Gossart (1871) et d'une fabrique de vinaigre d'alcool par le sieur Doyen (1911-1912).	1871-1912
5 M 608		Voiles et lainages, déclarations d'utilisation d'appareils à vapeur dans les fabriques des sieurs Leroy et Larozière (1876), Constensoux (1902).	1876-1902
5 M 609		Volailles, demande d'établissement d'un élevage de volailles par le sieur Roussel.	1909-1910
5 M 610	Argoeuves à Bacouel.		1823-1914

5 M 611	Bailleul à Bernes.	1828-1920
5 M 612	Berneuil à Bougainville.	1821-1911
5 M 613	Bouquemaison à Bussy-lès-Daours.	1829-1920
5 M 614	Cagny à Caulières.	1817-1920
5 M 615	Cayeux-sur-Mer à Cléry-sur-Somme.	1823-1920
5 M 616	Colincamps à Conty.	1839-1920
5 M 617-5 M 618	Corbie.	1816-1936
5 M 617	Distilleries de betteraves (1899-1900). Ateliers ou l'on travaille le bois (1884-1911). Bonneteries (1869-1909). Brasseries (1833-1891). Producteurs de chaux vive (1816-1875). Dépôts de chiffons (1907-1908). Filatures de coton (1872-1894). Fabriques d'eaux gazeuses (1890). Fabriques d'engrais (1906). Fabriques de gaz (1872-1896). Fabriques d'agglomérés de houille (1889). Fabriques de jerseys (1889-1901). Filatures de laine (1832-1906). Ateliers de constructions mécaniques (1890-1891) et métallurgiques (1925-1930).	1816-1930
5 M 618	Fabriques de noir d'animal (1907-1911). Exploitations des phosphates (1892-1894). Fabriques de produits céramiques (1817-1883). Produits chimiques (1903-1916). Savonneries (1847). Teintureries (1878-1910).	1817-1916
5 M 619	Coullemelle à Curлу.	1840-1924
5 M 620	Daours à Douilly.	1826-1924
5 M 621	Doullens.	1833-1914
5 M 622	Dreslincourt à Éplessier.	1825-1904
5 M 623	Epeville.	1846-1922
5 M 624	Équancourt à Eu.	1825-1922

ÉTABLISSEMENTS DANGEREUX, INSALUBRES OU INCOMMODES

5 M 625	Falvy à Fleury.	1818-1912
5 M 626	Flixecourt à Frémontiers.	1824-1916
5 M 627	Fresnes-Mazancourt à Froyelles.	1833-1920
5 M 628	Gamaches à Hallu.	1818-1927
5 M 629	Ham.	1820-1920
5 M 630	Hamel à Herbécourt.	1821-1922
5 M 631	Hescamps-Saint-Clair à Irlès.	1836-1931
5 M 632	Laboissière à Longpré-les-Corps-Saints.	1830-1920
5 M 633	Longueau à Marcelcave.	1835-1909
5 M 634	Marché-Allouarde à Mesnil-Saint-Georges.	1829-1920
5 M 635	Mesnil-Saint-Nicaise.	1853-1914
5 M 636	Mézerolles à Montauban-de-Picardie.	1820-1922
5 M 637	Montdidier.	1819-1921
5 M 638	Montigny à Muille-Villette.	1818-1920
5 M 639	Namps-au-Val à Nurlu.	1834-1913
5 M 640	Ocoches à Pernois.	1818-1917
5 M 641-642	Péronne.	1816-1920
5 M 641	Alcools et eaux de vie (1828-1829). Amidonneries (1822). Artifices (1853-1854). Distillerie de betteraves (1890). Bois, ateliers où l'on travaille le bois : scieries mécaniques, menuiseries, ébénisteries, fabricants de meubles (1865-1866,	

		1893, 1896, 1899-1901, 1904-1905). Boues et immondices : dépôt de vidanges du sieur Michel (1856). Brasseries (1841-1903). Fabrique de chandelles et ateliers de fonderies des suifs au bain-marie (1822, 1829, 1864). Fabriques de chapeaux (1821-1830). Chaudronneries (1864, 1870, 1888). Fabriques de chaux (1816). Cycle et vélocipèdes (1896-1897).	1816-1905
5 M 642		Clos d'équarrissage (1855-1856, 1907). Gaz : usines de production de gaz pour l'éclairage et le chauffage des lieux publics et à usage des particuliers (1855, 1894). Huiles : fabriques et épurations (1818-1819, 1872, 1875, 1885). Imprimeries (1871-1872, 1875, 1885, 1894). Ateliers de constructions mécaniques (1874-1875). Mégisseries (1840). Fonderies de métaux et alliages (1869, 1877). Exploitation des phosphates (1893-1894). Produits céramiques : briqueteries (1860-1861, 1920). Raffinerie de sel (1859-1860). Serrurerie (1868). Sucrieries (1836, 1881, 1891). Fonderies de suifs (1836, 1871). Tanneries (1829, 1868, 1888). Teintureries (1868, 1874, 1885). Ateliers de carbonisation de la tourbe (1829). Fabriques de superphosphates (1893, 1904).	1818-1920
5 M 643	Pertain à Pont-Noyelles.		1819-1913
5 M 644	Pont-Rémy à Puzeaux.		1824-1920
5 M 645	Quend à Ribemont-sur-Ancre.		1828-1921
5 M 646	Rivery à Roisel.		1836-1920
5 M 647	Rollot à Rouy-le-Grand.		1819-1920
5 M 648	Roye.		1812-1910
5 M 649	Rue à Saint-Maxent.		1829-1915
5 M 650	Saint-Ouen à Saint-Sulpice.		1826-1914
5 M 651	Saint-Valéry-sur-Somme à Salouël.		1825-1914
5 M 652	Sancourt à Thois.		1827-1907
5 M 653	Tilloloy à Villers-Bocage.		1821-1909

5 M 654 Villers-Bretonneux à Villers-sur-Mareuil. 1821-1924

5 M 655 Voyennes à Yaucourt. 1824-1920

TUERIES PARTICULIÈRES

5 M 656 Demandes d'établissement ou de maintien en activité. 1881-1920

ÉTABLISSEMENTS DONT L'ACTIVITÉ EST INDÉTERMINÉE

5 M 657 Dossiers de déclarations d'utilisation de chaudières à vapeur et demande d'installations de générateurs de gaz acétylène. 1833-1896

PARTICULIERS

5 M 658 Dossiers de déclarations d'utilisation de chaudières à vapeur et demande d'installation de générateurs de gaz acétylène. 1872-1914

ANNEXES

Médecins des épidémies (liste)

Cette liste est indicative, elle pourra servir de base à une étude plus sérieuse.

A partir de 1913 environs, l'inspecteur départemental d'hygiène est médecin en chef du service des épidémies.

Arrondissement d'Abbeville

Nom	Dates	Observations
Boullon	19 messidor an XIII (8 juillet 1805)-janvier 1809	docteur en médecine à Abbeville, médecin des hospices
vacance du poste	1809-1810	
Lebel	21 décembre 1810-1818, démissionnaire en juillet	docteur en médecine à Abbeville
Letellier (Jean-Baptiste)	3 octobre 1818-1827, décédé	docteur en médecine à Abbeville
Vésignié (Jean-Baptiste)	16 juillet 1827-1852	né en 1801
François (Achille)	1852-1880	
Legée (Marie, François, Emile)	1881-1909	Il était auparavant adjoint du médecin titulaire, depuis 1872 environ. Né à Epernay le 16 décembre 1841.
Tripier (Henri)	1910-1919	Il était auparavant adjoint du médecin titulaire, depuis 1902 environ.
NN.	1921	
Pajot	1922-1924	
Huré (Louis)	1925-1939	
NN.	1940-1941	

Arrondissements d'Amiens et de Doullens

Salleron (Pierre)	19 messidor an XIII (8 juillet 1805)-1813	Docteur en médecine et en chirurgie à Amiens. En 1813, il fut condamné à plusieurs mois d'emprisonnement par le tribunal civil d'Amiens.
Barbier (Jean-Baptiste Grégoire)	14 août 1813-janvier 1814, démissionnaire	Directeur de l'Ecole de médecine d'Amiens de 1821 à 1853.
Terral	7 juillet 1814-octobre 1815, démissionnaire	Docteur en médecine à Amiens, médecin de l'hôtel-dieu.

Rigollot fils (Marcel Jérôme)	16 octobre 1815 (nomination provisoire)-n.c.	Docteur en médecine à Amiens. Né à Doullens le 30 septembre 1786, mort à Amiens le 29 décembre 1854, fils de Marc-Edme Rigollot, docteur en médecine. Directeur de l'Ecole de médecine d'Amiens à partir de 1853. Conseiller municipal d'Amiens à partir de 1831. Chevalier de la Légion d'honneur en 1849. Ancien médecin ordinaire des armées impériales. Médecin de l'hôtel-dieu d'Amiens. Membre du jury médical de la Somme. Vice-président du Conseil d'hygiène publique de l'arrondissement d'Amiens. Membre du conseil de salubrité près la mairie d'Amiens. Membre de l'Académie d'Amiens. Membre de la Société des Antiquaires de Picardie. Correspondant de l'Académie impériale de médecine, du comité historique près le ministère de l'Instruction publique, de la société des antiquaires de France.
Lemerchier (Gabriel Charles)	16 octobre 1815 (nomination provisoire)-n.c.	Né à Péronne le 13 août 1769, décédé le 7 mai 1853. Maire d'Amiens (1835-1839).
Trannoy	6 & 25 novembre 1815-1830	Chirurgien-major de la garde nationale d'Amiens.
Dubois (Amable)	25 décembre 1830-août 1839, démissionnaire	Né ca 1796.

A partir de 1832, les arrondissements d'Amiens et de Doullens ont leur propre médecin.

Arrondissement d'Amiens

Avant 1832, les arrondissements d'Amiens et de Doullens ont le même médecin.

Dubois (Amable)	25 décembre 1830-août 1839, démissionnaire	Né ca 1796.
Alexandre (Dominique François Armand)	14 août 1839-1880	Né à Amiens en 1797, mort en 1881.
Lenoël (Jules, Jean-Baptiste)	1881-1900	Il était auparavant adjoint au médecin titulaire, depuis 1866 au moins. Né le 2 janvier 1826 à Amiens. Décédé à Amiens le 26 décembre 1900. Chevalier de la Légion d'honneur en 1867 pour son dévouement lors de l'épidémie de choléra de 1866..
Moulonguet (Albert)	1902-1940	Il était auparavant adjoint au médecin titulaire. Né le 9 juillet 1859 à Moncaup (Basses-Pyrénées). Décédé le 5 mai 1940. Chirurgien de l'hôtel-Dieu d'Amiens. Directeur de l'école de médecine. Médecin inspecteur des épidémies de l'arrondissement d'Amiens. Président de la Société du laboratoire de bactériologie. Médecin chef de la clinique Perdu à Amiens en 1918. Légion d'honneur : chevalier en 1907, officier en 1918.
Ponthieu	1941	

Arrondissement de Doullens*Avant 1830, arrondissements d'Amiens et de Doullens : même médecin.*

Thuillier	24 juillet 1832-28 septembre 1835, révoqué	Médecin de l'hospice de Doullens.
Lansorne	13 octobre 1835-1836, démissionnaire	
Bompart	30 mars 1836-1837, démissionnaire, il quitte le département	
Joly	[en activité en 1837]	
Léger	22 novembre 1837-n.c.	Médecin de l'hospice de Doullens.
Faux (Pierre, François, Isidore)	[1850 ou avant ?]-1882/83	Né en 1814.
Véret	1883/84-1886	
Lefebvre	1887-1910	
Ponthieu	1911-1927 puis jusqu'à 1940 auprès du médecin d'Amiens pour Doullens	
NN.	1941	

Arrondissement de Montdidier

Chandon (Hippolite Victor)	19 messidor an XIII (8 juillet 1805)-n.c.	Docteur en médecine à Montdidier, de la faculté de Montpellier.
Duquesnel	[en activité en 1826]	
Mangot (Ferdinand)	n.c.-31 janvier 1833	Médecin à Montdidier. Nommé médecin en chef des hospices de Montdidier en 1833.
Josse (Jean-Baptiste)	31 janvier 1833-1842, démissionnaire en mai pour se fixer à Paris	Né ca 1797.
Lefebvre (Ernest Frédéric)	21 juin 1842-1885	
Lévêque	1886-1920	
NN.	1921	
Henry	1922-1928	
NN.	1929-1941	

Arrondissement de Péronne

Rabache-Ducoroy	19 messidor an XIII (8 juillet 1805)-1826, décédé	Docteur en médecine à Péronne.
Bucquoy (Charles Antéor Ulysse)	20 mai 1826-15 avril 1831, révoqué	
Capon (Jean-Baptiste)	15 avril 1831-n.c.	Médecin à Péronne.
Bucquoy (Charles Ulysse Anthéonor)	24 septembre 1835-1874	Né le 6 avril 1799 à Chauny (Aisne), décédé le 2 juillet 1876. Chevalier de la Légion d'honneur en 1855.
Caron	1874-1884	
André père	1885-1895	Il était auparavant adjoint du médecin titulaire.
André fils	1896-1906	
Boulangier	1907-1928	
NN.	1929-1941	

Service de la répression des fraudes : mesures législatives particulières

En complément de la législation générale (voir présentation dans le corps répertoire, chapitre sur la Répression des fraudes), traçant les grandes lignes du système, un grand nombre de textes a été publié sur des points de détail. Les principaux sont présentés ci-dessous de façon systématique. Le florilège alphabétique qui en résulte vise à donner, en même temps que la référence des textes, une idée d'ensemble de l'éventail des domaines d'action de la répression des fraudes. Tous ces thèmes sont bien sûr, à la base, évoqués dans la loi de 1905. Sur quelques points la législation antérieure est rappelée, afin d'en marquer la continuité et de souligner les axes principaux de la surveillance alimentaire avant 1905 : beurres et margarine, engrais, sucres et vins. Pour les beurres et les engrais, on trouve dans nos archives des dossiers spécifiques antérieurs à 1905.

Affichage des prix

Arrêté préfectoral du 10 juillet 1925 sur l'affichage du prix de l'essence

- Cet arrêté est pris en application de la loi du 10 janvier 1925 relative au régime des pétroles et notamment de son article 13 qui charge le préfet de veiller à l'affichage obligatoire du prix de vente de l'essence au bidon. Le contrôle du prix de vente sera assuré par les agents qualifiés pour l'application de la loi du 1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes.

Arrêté préfectoral du 1er septembre 1926 relatif à l'affichage des prix de vente des marchandises et des denrées de toute nature

Arrêté préfectoral du 15 octobre 1928 relatif à l'affichage des prix de vente des marchandises et des denrées de toute nature

Arrêtés préfectoraux des 15 novembre 1934 et 9 octobre 1935 portant réglementation de la vente des viandes au détail

Décret-loi du 8 août 1935 relatif à l'affichage des prix de vente au détail des viandes de boucherie et de charcuterie

Décret-loi du 30 octobre 1935 relatif à l'affichage des prix des marchandises et denrées de toute nature

Arrêté préfectoral du 1er novembre 1935 relatif à l'affichage des prix de vente des marchandises et des denrées de toute nature

Appellations d'origine

Loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine

Loi du 26 juillet 1925 ayant pour but de garantir l'appellation d'origine du fromage de Roquefort

Beurre, margarine, oléo-margarine

Loi du 14 mars 1887 concernant la répression des fraudes commises dans la vente des beurres.

Loi du 16 avril 1897 concernant la répression de la fraude dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine.

- Cette loi prévoit notamment de soumettre les fabriques de margarine et d'oléo-margarine à la surveillance d'inspecteurs nommés par le gouvernement, leur traitement étant à la charge des établissements surveillés. Ces inspecteurs surveillent également la fabrication des beurres et peuvent en prélever des échantillons à fin d'analyse. La loi prévoit le mode de vente, d'emballage et d'étiquetage des produits. La loi du 14 mars 1887 est abrogée.

Décret du 9 novembre 1897 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 16 avril 1897 concernant la répression des fraudes dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine.

Loi du 23 juillet 1907 modifiant certaines dispositions de la loi du 16 avril 1897 concernant la répression des fraudes dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine.

Décret du 29 août 1907 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 16 avril 1897, modifiée par la loi du 23 juillet 1907, concernant la répression des fraudes dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine.

Bières

Loi du 28 juillet 1908 portant règlement d'administration publique relatif à la loi sur la répression des fraudes en ce qui concerne les bières

Charcuterie

Loi du 1^{er} août 1905

Confiserie, sucrerie, chocolaterie

Décret du 19 décembre 1910 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles, en ce qui concerne les produits de la sucrerie, de la confiserie et de la chocolaterie

Décret du 16 septembre 1925 modifiant le décret du 19 décembre 1910 pour l'application de la loi du 1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes en ce qui concerne les produits de la sucrerie, de la confiserie et de la chocolaterie

Cidres et poirés

Loi du 28 juillet 1908 portant règlement d'administration publique relatif à la loi sur la répression des fraudes en ce qui concerne les cidres et poirés

Engrais et anticryptogamiques

Loi du 4 février 1888 concernant la répression des fraudes dans le commerce des engrais.

Décret du 10 mai 1889 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 4 février 1888 concernant la répression des fraudes dans le commerce des engrais.

Loi du 4 août 1903 réglementant le commerce des produits cupriques anticryptogamiques

Loi du 8 juillet 1907 concernant la vente des engrais

Arrêté du 15 mai 1911 fixant les mesures à prendre pour le prélèvement des échantillons d'engrais, amendements et produits pour la destruction des cryptogames et autres parasites

Loi du 18 avril 1922 complétant la loi du 4 août 1903 réglementant le commerce des produits cupriques anticryptogamiques

Loi du 19 mars 1925 tendant à compléter la loi du 4 février 1888 concernant la répression des fraudes dans le commerce des engrais

Décret du 23 mai 1926 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 4 février 1888, modifiée par la loi du 19 mars 1925 concernant la répression des fraudes dans le commerce des engrais

Épicerie

Café, poivre, chocolat, etc. : loi du 1^{er} août 1905

Fruits et légumes

Loi du 29 juin 1934 tendant à assurer la loyauté du commerce des fruits et légumes et à réprimer la vente des fruits véreux

Graisses alimentaires, huiles comestibles, saindoux

Décret du 11 mars 1908 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles, en ce qui concerne les graisses et huiles comestibles

Décret du 20 juillet 1910 modifiant celui du 11 mars 1908, concernant la répression des fraudes dans la vente des graisses et des huiles

Liqueurs et sirops

Loi du 28 juillet 1908 portant règlement d'administration publique relatif à la loi sur la répression des fraudes en ce qui concerne les liqueurs et sirops

Décret du 16 septembre 1925 modifiant le décret du 28 juillet 1908 pour l'application de la loi du 1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes en ce qui concerne les liqueurs et les sirops

Pâtisserie

Loi du 1^{er} août 1905

Pharmacie

L'article 3 de la loi du 1^{er} août 1905 est applicable aux substances médicamenteuses.

Produits laitiers

Loi du 29 juin 1934 relative à la protection des produits laitiers

Récipients, litres, bouteilles

Loi du 13 juin 1866 concernant les usages commerciaux

- *Cette loi fixe les conditions de tares et autres usages dans les ventes commerciales. Elle fixe entre autres la contenance d'une bouteille dite de Bordeaux à 75 cl minimum et celle des bouteilles dite de Champagne, bourguignonne et mâconnaise à 80 cl. Les autres types de bouteilles sont réputées contenir un litre.*

Semences

Décret du 26 mars 1925 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications de denrées alimentaires et des produits agricoles, en ce qui concerne le commerce des semences de blé

Décret du 23 septembre 1934 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes, en ce qui concerne le commerce des semences de blé, des plants de pommes de terre et des semences d'avoine

Sucres, betteraves à sucre

Loi du 7 avril 1897 relative au régime des sucres

Décret du 23 juillet 1897 qui fixe les conditions du contrôle des betteraves destinées aux fabriques de sucre

Décret du 9 septembre 1934 relatif au contrôle des livraisons de betteraves dans les fabriques de sucre et des distilleries

Tourteaux, fourrages concentrés

Loi du 1^{er} août 1905

Tromperie sur la quantité

Loi du 1^{er} août 1905, articles 1 et 2

Viandes, boucherie

Loi du 1^{er} août 1905

Voir aussi Affichage des prix

Vinaigres

Loi du 28 juillet 1908 portant règlement d'administration publique relatif à la loi sur la répression des fraudes en ce qui concerne les vinaigres

Décret du 28 mars 1924 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes, en ce qui concerne les vinaigres

Vins, vins mousseux, eaux-de-vie et spiritueux

Loi du 14 août 1889 ayant pour objet d'indiquer au consommateur la nature du produit livré à la consommation sous le nom de vins et de prévenir les fraudes dans la vente de ce produit.

Loi du 11 juillet 1891 tendant à réprimer les fraudes dans la vente des vins.

Loi du 24 juillet 1894 relative aux fraudes commises dans la vente des vins (alcoolisation et mouillage).

Loi du 6 avril 1897 concernant la fabrication, la circulation et la vente des vins artificiels.

Loi du 29 juin 1907 tendant à prévenir le mouillage des vins et les abus de sucrage

Décret du 3 septembre 1907 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles, en ce qui concerne les vins, les vins mousseux et les eaux-de-vie et spiritueux

Loi du 5 août 1908 modifiant l'article 11 de la loi du 1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles et complétant cette loi par un article additionnel.

- *La modification porte sur les inscriptions et marques et la délimitation des zones de production. L'ajout à la loi de 1905 regarde les syndicats de défense des producteurs (notamment viticulteurs et autres producteurs d'alcools) et leur reconnaît la faculté d'exercer les droits reconnus à la partie civile.*

Loi du 28 juillet 1912 modifiant et complétant la loi 1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et la loi du 29 juin 1907 sur le mouillage et le sucrage des vins

Loi du 20 mars 1919 modifiant l'article 6 de la loi du 28 juillet 1912 sur la répression des fraudes.

Décret du 19 août 1921 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles, en ce qui concerne les vins, les vins mousseux et les eaux-de-vie

Décret du 1^{er} juillet 1922 rendant applicables les dispositions de l'article 12 de la loi du 6 mai 1919 aux vins et vins de liqueur achetés ou vendus sous une appellation d'origine portugaise.

Tableau de concordance des cotes

Ancienne cote	Cote 5 M
1 J 3859	5 M 637
KZ 573 (en partie)	5 M 72, 140
KZ 575	5 M 130, 135
KZ 677 (en partie)	5 M 130
KZ 1018	5 M 150
KZ 1262	5 M 141
KZ 1265	5 M 71
KZ 1266	5 M 71
KZ 1267	5 M 71
KZ 1268	5 M 141, 143, 144
KZ 1269	5 M 141
KZ 1270	5 M 141
KZ 1271	5 M 141
KZ 1272	5 M 142
KZ 1298 (en partie)	5 M 229
KZ 1428	5 M 348
KZ 1443	5 M 349
KZ 1487 (en partie)	5 M 163
KZ 2159 (en partie)	5 M 81
KZ 2491	5 M 339-340
KZ 2583	5 M 394
KZ 2815	5 M 81
KZ 2963	5 M 372, 389
KZ 2968	5 M 373, 389
KZ 3054	5 M 226-228
KZ 3073	5 M 417
KZ 3259	5 M 287
KZ 3293	5 M 77
KZ 3294	5 M 75
KZ 3306	5 M 79
KZ 3398	5 M 351
KZ 3402	5 M 350, 353
KZ 3403	5 M 350
KZ 3434	5 M 90
KZ 3435	5 M 148, 150, 151
KZ 3550	5 M 381-382
KZ 3560	5 M 374
KZ 3561	5 M 375-378, 389
KZ 3639	5 M 136
KZ 3640	5 M 138
KZ 3641	5 M 139
KZ 3643	5 M 140
KZ 3644	5 M 137
KZ 3645	5 M 133
6 M 2450 (cote en partie également transférée dans 99 M 96831/2)	5 M 419
6 M 2495	5 M 320
6 M 2496	5 M 321
6 M 2497	5 M 322
6 M 2498	5 M 323
6 M 2499	5 M 316

Ancienne cote	Cote 5 M
6 M 2500	5 M 324
6 M 2501	5 M 325
6 M 2502	5 M 328
6 M 2503	5 M 326, 328
6 M 2504	5 M 326
6 M 2505	5 M 335
99 M 361	5 M 286
99 M 374	5 M 361
99 M 408	5 M 359, 5 M 362, 5 M 389, 5 M 390
99 M 646	5 M 235
99 M 80055/10	5 M 399, 5 M 399, 5 M 437, 5 M 497, 5 M 627, 5 M 648
99 M 80086/4	5 M 416
99 M 80109/1	5 M 93, 5 M 96
99 M 80109/2	5 M 73
99 M 80109/3	5 M 75
99 M 80109/4	5 M 83, 5 M 84, 5 M 85, 5 M 86, 5 M 87, 5 M 93
99 M 80110/1	5 M 9
99 M 80110/2	5 M 10
99 M 80110/3	5 M 10
99 M 80110/4	5 M 10
99 M 80111	5 M 1, 5 M 9, 5 M 33
99 M 80112/1	5 M 1, 5 M 177, 5 M 336
99 M 80112/2	5 M 74, 77, 78
99 M 80112/3	5 M 1
99 M 80112/4	5 M 236
99 M 80113	5 M 178
99 M 80114	5 M 174-176, 184
99 M 80115	5 M 247, 334
99 M 80116/1	5 M 32, 33, 35, 36
99 M 80116/2	5 M 37
99 M 80116/3	5 M 11
99 M 80116/4	5 M 3
99 M 80118	5 M 248
99 M 80119/1	5 M 8
99 M 80119/2	5 M 77
99 M 80119/3	5 M 78
99 M 80119/4	5 M 74
99 M 80119/5	5 M 75
99 M 80119/6	5 M 77
99 M 80119/7	5 M 82
99 M 80120	5 M 35, 36, 233, 235, 236, 237, 338, 349, 354, 357, 358
99 M 80121	5 M 174-175
99 M 80122	5 M 250
99 M 80123	5 M 251
99 M 80124	5 M 83, 86

TABLEAU DE CONCORDANCE DES COTES

Ancienne cote	Cote 5 M
99 M 80125/1	5 M 4
99 M 80125/2	5 M 5
99 M 80126	5 M 185
99 M 80127	5 M 150, 155, 158
99 M 80128	5 M 249
99 M 80129	5 M 177, 252
99 M 80130/2	5 M 37
99 M 80130/3	5 M 80
99 M 80130/5	5 M 22
99 M 80130/6	5 M 11
99 M 80131/1	5 M 87
99 M 80131/2	5 M 88, 89
99 M 80131/3	5 M 84, 85
99 M 80134	5 M 253
99 M 80136	5 M 254
99 M 80137	5 M 255
99 M 80138	5 M 256
99 M 80139	5 M 257
99 M 80140	5 M 145, 146, 149, 150, 151, 153, 155
99 M 80141/1	5 M 13
99 M 80141/2	5 M 74
99 M 80141/3	5 M 19
99 M 80141/4	5 M 25
99 M 80141/5	5 M 29, 30
99 M 80141/6	5 M 78
99 M 80142/1	5 M 76, 77, 80
99 M 80142/2	5 M 84
99 M 80142/3	5 M 30
99 M 80142/4	5 M 25
99 M 80142/5	5 M 74, 177
99 M 80142/6	5 M 24
99 M 80142/8	5 M 83
99 M 80142/9	5 M 357
99 M 80142/10	5 M 100
99 M 80143	5 M 258
99 M 80144/1	5 M 11
99 M 80144/10	5 M 235
99 M 80145	5 M 259
99 M 80146	5 M 172, 177
99 M 80147	5 M 260
99 M 80148/1	5 M 149
99 M 80148/2	5 M 146, 150, 153, 155, 157, 158
99 M 80149/1	5 M 261
99 M 80149/2	5 M 262
99 M 80150/1	5 M 263, 264
99 M 80150/2	5 M 263
99 M 80150/3	5 M 263
99 M 80151/1	5 M 265-267
99 M 80151/2	5 M 265-267
99 M 80151/3	5 M 265-267
99 M 80151/4	5 M 265-267
99 M 80152/1	5 M 268, 269
99 M 80152/2	5 M 268, 269
99 M 80152/3	5 M 268, 269
99 M 80153/1	5 M 270

Ancienne cote	Cote 5 M
99 M 80153/2	5 M 270
99 M 80154/1	5 M 271
99 M 80155/1	5 M 272
99 M 80155/2	5 M 272
99 M 80156/1	5 M 6
99 M 80156/2	5 M 7
99 M 80157	5 M 151, 157
99 M 80158/1	5 M 152
99 M 80158/2	5 M 146
99 M 80158/3	5 M 146
99 M 80158/4	5 M 153
99 M 80158/5	5 M 147, 309, 310
99 M 80158/6	5 M 417
99 M 80160/1	5 M 273
99 M 80160/2	5 M 274
99 M 80161	5 M 311, 312
99 M 80162	5 M 313, 314
99 M 80163	5 M 313, 314
99 M 80164	5 M 315
99 M 80165	5 M 275
99 M 80166/1	5 M 276
99 M 80166/2	5 M 277
99 M 80167/1	5 M 153
99 M 80167/2	5 M 149, 150
99 M 80167/3	5 M 152
99 M 80167/4	5 M 152, 153, 155, 158
99 M 80168/1	5 M 23, 35, 36
99 M 80168/2	5 M 78
99 M 80168/3	5 M 80
99 M 80168/4	5 M 77
99 M 80168/6	5 M 75
99 M 80168/7	5 M 88, 89
99 M 80168/8	5 M 92, 94
99 M 80168/9	5 M 93
99 M 80168/10	5 M 30
99 M 80168/11	5 M 76
99 M 80168/12	5 M 33
99 M 80168/13	5 M 76
99 M 80168/14	5 M 35, 36
99 M 80168/16	5 M 349
99 M 80168/17	5 M 6, 7
99 M 80168/18	5 M 2
99 M 80169/1	5 M 278
99 M 80169/2	5 M 279
99 M 80169/3	5 M 280
99 M 80169/4	5 M 282
99 M 80170/1	5 M 174, 175, 179, 180
99 M 80170/2	5 M 181
99 M 80170/3	5 M 180, 181
99 M 80170/4	5 M 180
99 M 80170/6	5 M 180, 181, 195
99 M 80170/7	5 M 174, 175, 179, 180
99 M 80170/8	5 M 174, 175
99 M 80172/1	5 M 280

Ancienne cote	Cote 5 M
99 M 80172/2	5 M 281
99 M 80172/3	5 M 283
99 M 80172/4	5 M 284
99 M 80172/5	5 M 285
99 M 80174/1	5 M 226-228
99 M 80174/2	5 M 226-228
99 M 80175	5 M 226-228
99 M 80176	5 M 196
99 M 80177/1	5 M 14, 195
99 M 80177/2	5 M 76, 195, 196
99 M 80177/3	5 M 19, 20
99 M 80177/4	5 M 28
99 M 80186/1	5 M 330
99 M 80186/2	5 M 326, 329, 330
99 M 80189/1	5 M 15
99 M 80189/3	5 M 23
99 M 80189/4	5 M 34
99 M 80189/6	5 M 75
99 M 80189/7	5 M 177
99 M 80191	5 M 197
99 M 80192	5 M 199
99 M 80193	5 M 200
99 M 80194	5 M 201
99 M 80195	5 M 202
99 M 80196	5 M 203
99 M 80198	5 M 206
99 M 80199/1	5 M 207
99 M 80200	5 M 209
99 M 80201	5 M 210
99 M 80202/1	5 M 211
99 M 80202/2	5 M 211
99 M 80203	5 M 212
99 M 80204/1	5 M 39
99 M 80204/2	5 M 39
99 M 80205	5 M 7
99 M 80206	5 M 40
99 M 80207/1	5 M 19, 20
99 M 80207/2	5 M 35, 36
99 M 80207/3	5 M 31
99 M 80207/4	5 M 21
99 M 80208	5 M 41
99 M 80209	5 M 42
99 M 80210	5 M 43
99 M 80211	5 M 44
99 M 80212	5 M 45
99 M 80213/1	5 M 33
99 M 80213/2	5 M 51
99 M 80213/3	5 M 34
99 M 80213/5	5 M 23
99 M 80213/6	5 M 30
99 M 80214	5 M 46
99 M 80215/1	5 M 47
99 M 80215/2	5 M 48
99 M 80216	5 M 49
99 M 80217	5 M 50
99 M 80218	5 M 51
99 M 80219/1	5 M 52

Ancienne cote	Cote 5 M
99 M 80219/2	5 M 53
99 M 80220/1	5 M 54
99 M 80220/2	5 M 55
99 M 80221	5 M 56
99 M 80222	5 M 57
99 M 80223	5 M 58
99 M 80224	5 M 59
99 M 80225	5 M 60
99 M 80226	5 M 61
99 M 80227	5 M 62
99 M 80228	5 M 63
99 M 80229	5 M 64
99 M 80231/1	5 M 35, 36, 357
99 M 80231/2	5 M 349, 353
99 M 80498/3	5 M 309, 310
99 M 80817/1	5 M 358
99 M 80824/2	5 M 145, 155
99 M 80825/3	5 M 358
99 M 80923/8	5 M 22
99 M 80925/1	5 M 32
99 M 80925/2	5 M 35, 36
99 M 80925/3	5 M 12
99 M 80925/5	5 M 1
99 M 80925/6	5 M 2
99 M 80925/7	5 M 2
99 M 80925/8	5 M 11
99 M 80925/9	5 M 33
99 M 80925/10	5 M 1
99 M 80942/4	5 M 449
99 M 80950/2 (partie)	5 M 80
99 M 80950/13	5 M 226-228
99 M 80966/2	5 M 397
99 M 81416	5 M 348, 358
99 M 81417	5 M 67
99 M 81418/1	5 M 68
99 M 81418/2	5 M 69
99 M 81418/3	5 M 69
99 M 81418/4	5 M 69
99 M 81418/5	5 M 70
99 M 81418/6	5 M 70
99 M 81418/7	5 M 70
99 M 81418/8	5 M 30
99 M 81418/10	5 M 112
99 M 81418/11	5 M 67
99 M 81418/13	5 M 34
99 M 81418/14	5 M 59
99 M 81419/1	5 M 70
99 M 81419/3	5 M 34
99 M 81433	5 M 245, 308
99 M 81434	5 M 305
99 M 81435	5 M 306
99 M 81436	5 M 307
99 M 81451	5 M 214, 215
99 M 81456	5 M 131
99 M 81459	5 M 17, 18
99 M 81460	5 M 18
99 M 81462	5 M 375-378

TABLEAU DE CONCORDANCE DES COTES

Ancienne cote	Cote 5 M
99 M 81463/1	5 M 375-378
99 M 81463/2	5 M 375-378
99 M 81464/1	5 M 375-378
99 M 81464/2	5 M 375-378
99 M 81465/1	5 M 378-380
99 M 81465/2	5 M 378-380
99 M 81465/3	5 M 378-380
99 M 81466/1	5 M 381-382
99 M 81466/2	5 M 381-382
99 M 81466/3	5 M 381-382
99 M 81467	5 M 383
99 M 81468/1	5 M 384
99 M 81468/2	5 M 384
99 M 81469	5 M 385
99 M 81470/1	5 M 386
99 M 81470/2	5 M 387
99 M 81471	5 M 388
99 M 81472/1	5 M 364
99 M 81472/2	5 M 364
99 M 81472/3	5 M 364
99 M 81472/4	5 M 364
99 M 81474	5 M 359, 360, 390
99 M 81476/1	5 M 361, 362
99 M 81476/2	5 M 362
99 M 81478	5 M 363
99 M 81479	5 M 365
99 M 81480	5 M 366
99 M 81481	5 M 367
99 M 81482	5 M 368
99 M 81483	5 M 369
99 M 81484	5 M 370
99 M 81485	5 M 371
99 M 81486	5 M 122, 123
99 M 81487	5 M 122
99 M 81488	5 M 123
99 M 81489	5 M 124
99 M 81490	5 M 539, 618, 626
99 M 81558	5 M 350, 352
99 M 81667	5 M 639
99 M 81712/5	5 M 601
99 M 81725/1	5 M 427, 429, 434, 448, 451, 454, 455, 459, 461, 464, 466, 469, 474, 477, 483, 485, 493, 495, 628, 645, 646
99 M 81725/2	5 M 341, 512, 655
99 M 81726	5 M 415, 417, 455, 468, 480, 656
99 M 81727/1	5 M 401, 415, 429, 434, 441, 450, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 459, 460, 463, 468, 469, 474, 476, 477, 481, 482, 485, 496
99 M 81727/2	5 M 402

Ancienne cote	Cote 5 M
99 M 81728	5 M 415, 434, 440, 441, 442, 497, 498, 501, 563, 656
99 M 81729	5 M 415, 438, 442, 448, 499, 500, 501, 563, 564, 655
99 M 81730	5 M 415, 502
99 M 81731/1	5 M 401, 413, 414, 422, 423, 440, 445, 504, 512, 522, 527, 531, 538, 540, 541, 544, 547, 550, 551, 557, 571, 578, 587, 588, 592, 597, 604
99 M 81731/2	5 M 404
99 M 81732/1	5 M 558, 588
99 M 81732/2	5 M 404, 413, 414, 512, 515, 518, 522, 523, 531, 537, 538, 556, 561, 573, 592, 592, 603
99 M 81733/1	5 M 414, 439, 505, 518, 522, 533, 539, 541, 562, 571, 573, 599, 601
99 M 81733/2	5 M 437, 442, 512, 515, 518, 522, 546, 587, 599, 600, 601
99 M 81733/3	5 M 439, 512, 523, 573, 599, 647
99 M 81733/4	5 M 413, 414, 434, 439, 505, 512, 538, 551, 557, 590
99 M 81733/5	5 M 413, 414, 442, 505, 538, 539
99 M 81734/1	5 M 439, 477, 512, 531, 537, 551, 559, 573, 592, 653
99 M 81734/2	5 M 413, 439, 515, 518, 521, 523, 537, 573, 600
99 M 81734/3	5 M 413, 414, 414, 439, 505, 508, 537, 588, 602
99 M 81734/4	5 M 414, 512
99 M 81734/5	5 M 413, 505, 521, 552, 563, 571, 573, 601, 604
99 M 81734/6	5 M 434, 506, 522, 530, 539, 551, 561, 592
99 M 81734/7	5 M 348
99 M 81735/1	5 M 413, 439, 441, 512, 563, 571, 587, 592, 632, 655
99 M 81735/2	5 M 547, 555, 607

Ancienne cote	Cote 5 M
99 M 81735/3	5 M 414, 439, 439, 531, 538, 539, 547, 563, 580, 587, 592, 595, 602, 657
99 M 81735/4	5 M 439, 563, 592
99 M 81735/5	5 M 439, 537, 563, 595
99 M 81735/6	5 M 598
99 M 81735/7	5 M 439, 512, 539, 550, 564
99 M 81735/8	5 M 413, 439, 510, 514, 564
99 M 81735/9	5 M 423, 503, 563, 587, 644
99 M 81735/10	5 M 413, 414, 524
99 M 81735/11	5 M 413, 504, 524, 547, 580, 652
99 M 81735/12	5 M 414, 439, 538, 564
99 M 81735/13	5 M 563, 587
99 M 81735/14	5 M 508, 553, 601
99 M 81735/15	5 M 504, 571, 573
99 M 81735/16	5 M 424
99 M 81735/17	5 M 427
99 M 81735/20	5 M 406
99 M 81735/21	5 M 338
99 M 81735/22	5 M 416
99 M 81736/1	5 M 414, 514
99 M 81736/2	5 M 563
99 M 81736/3	5 M 413, 553
99 M 81736/4	5 M 413, 527, 550, 564
99 M 81736/5	5 M 439, 563, 564, 586
99 M 81736/6	5 M 413, 439, 563, 564, 592, 600
99 M 81736/7	5 M 416, 439, 552, 571, 573
99 M 81736/8	5 M 450, 630
99 M 81737/1	5 M 539
99 M 81737/2	5 M 507, 531, 539, 551, 563, 588
99 M 81737/3	5 M 413, 539, 563, 564
99 M 81737/4	5 M 413, 439, 563, 564, 573, 592
99 M 81738/1	5 M 539, 573, 592
99 M 81738/2	5 M 417, 438, 439, 448, 513, 586
99 M 81738/3	5 M 430, 438, 439, 449, 537, 564, 566, 580, 592, 593
99 M 81738/4	5 M 534, 592
99 M 81738/5	5 M 411, 539
99 M 81738/6	5 M 402
99 M 81739/1	5 M 438, 563, 566, 567, 569, 587

Ancienne cote	Cote 5 M
99 M 81739/2	5 M 439, 441, 537, 573
99 M 81739/3	5 M 438, 439, 441, 445, 508, 511, 512, 515, 516, 521, 527, 562, 563, 566, 573, 580, 587, 593
99 M 81740/1	5 M 557, 559, 569, 599, 600, 601
99 M 81740/2	5 M 522, 587
99 M 81740/3	5 M 515, 562
99 M 81740/4	5 M 439, 505, 508, 511, 512, 520, 527, 531, 543, 551, 553, 563, 564, 566, 571, 573, 580, 584, 593, 603, 603
99 M 81741/1	5 M 415, 439, 445, 509, 520, 531, 537, 538, 539, 540, 563, 563, 564, 565, 566, 571, 610
99 M 81741/2	5 M 439, 542, 563, 587, 593, 601
99 M 81741/3	5 M 439, 511, 564, 566, 587, 603
99 M 81741/4	5 M 563, 572, 573, 586, 587, 591, 592, 603, 655
99 M 81741/5	5 M 512, 516
99 M 81742/1	5 M 580, 609
99 M 81742/2	5 M 413, 510, 599
99 M 81742/3	5 M 439, 542, 547, 563, 564, 566, 569, 573, 574, 593, 600
99 M 81742/4	5 M 516, 569, 593, 603, 607
99 M 81742/5	5 M 413, 520, 554, 558, 563, 564, 573
99 M 81742/6	5 M 413, 415, 520, 536, 550
99 M 81742/7	5 M 413, 414
99 M 81742/8	5 M 439, 514, 516, 566, 569, 585, 586, 591, 601
99 M 81742/9	5 M 516, 523, 564, 586
99 M 81742/10	5 M 564
99 M 81742/11	5 M 511
99 M 81742/12	5 M 442, 510, 545, 563, 564, 566, 591, 628
99 M 81743	5 M 410, 415, 416, 434, 434, 438, 440, 442, 610, 656, 657, 658
99 M 81744	5 M 415, 439, 442, 446, 611, 620

TABLEAU DE CONCORDANCE DES COTES

Ancienne cote	Cote 5 M
99 M 81745	5 M 410, 415, 416, 434, 437, 438, 440, 442, 448, 549, 611, 612, 658
99 M 81746	5 M 415, 438, 440, 442, 612, 613, 618, 636, 656
99 M 81747	5 M 415, 429, 434, 438, 440, 442, 614, 615, 656, 658
99 M 81748	5 M 415, 429, 438, 440, 441, 442, 615, 616
99 M 81749	5 M 415, 429, 617, 618
99 M 81750	5 M 403, 415, 429, 434, 438, 440, 441, 442, 619, 656, 658
99 M 81751	5 M 415, 429, 434, 438, 440, 442, 620, 656, 658
99 M 81752/1	5 M 429, 434, 442, 621
99 M 81752/2	5 M 412-417, 423
99 M 81752/3	5 M 402
99 M 81753	5 M 429, 440, 442, 622
99 M 81754	5 M 416, 438, 440, 622, 623, 658
99 M 81755	5 M 415, 416, 417, 434, 437, 438, 440, 442, 624, 658
99 M 81756	5 M 415, 416, 435, 440, 442, 624, 625, 626, 658
99 M 81757	5 M 438, 440, 626, 627
99 M 81758	5 M 413, 416, 417, 435, 440, 442, 628, 658
99 M 81759	5 M 416, 429, 435, 438, 440, 441, 442, 619, 628, 629, 630, 654, 658
99 M 81760	5 M 416, 429, 432, 435, 438, 440, 442, 502, 630, 631, 638
99 M 81761	5 M 416, 435, 438, 440, 441, 442, 615, 615, 624, 628, 632, 656, 658, 642
99 M 81762	5 M 414, 416, 438, 441, 442, 446, 632
99 M 81763/1	5 M 416, 435, 438, 440, 442, 640, 656
99 M 81763/2	5 M 435, 442, 636

Ancienne cote	Cote 5 M
99 M 81764	5 M 416, 427, 435, 440, 441, 442, 448, 512, 636, 645, 658
99 M 81765/1	5 M 416, 439, 440, 442, 637
99 M 81765/2	5 M 402
99 M 81766	5 M 403, 415, 416, 416, 438, 439, 442, 636, 638, 650, 658
99 M 81767	5 M 429, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 521, 639
99 M 81768	5 M 415, 417, 436, 438, 640, 656, 658
99 M 81769/1	5 M 417, 429, 439, 440, 640, 641, 642
99 M 81769/2	5 M 402
99 M 81770	5 M 417, 438, 439, 440, 441, 442, 617, 643, 644, 656
99 M 81771	5 M 417, 429, 440, 645
99 M 81772	5 M 417, 440, 442, 618, 645, 646
99 M 81773	5 M 417, 429, 438, 440, 441, 442, 647, 648
99 M 81774	5 M 417, 423, 438, 440, 441, 647, 649
99 M 81775	5 M 413, 416, 417, 436, 436, 642, 648, 649, 650, 654
99 M 81776	5 M 413, 417, 424, 429, 436, 438, 440, 441, 448, 651, 652, 657
99 M 81777	5 M 438, 442, 617, 652, 653, 656
99 M 81778	5 M 417, 423, 429, 442, 448, 653, 654
99 M 81779	5 M 417, 440, 654, 655
99 M 81780	5 M 404, 405
99 M 81781/2	5 M 399, 406, 422, 423, 427
99 M 81782	5 M 399, 400, 401, 410, 416, 436, 439, 440
99 M 81783/1	5 M 401, 410, 413, 415, 656
99 M 81783/2	5 M 399, 401, 409, 410, 415, 416, 417, 438, 438, 587, 624, 648, 656
99 M 81783/3	5 M 412-417, 427, 564
99 M 81783/4	5 M 413, 414, 415, 417, 599, 637
99 M 90309	5 M 335

Ancienne cote	Cote 5 M
99 M 93222/1	5 M 293, 294
99 M 93505	5 M 163, 164
99 M 93511	5 M 348, 391, 393, 397, 416, 417
99 M 93606/1	5 M 65
99 M 93606/2	5 M 65
99 M 93606/3	5 M 66
99 M 93607/1	5 M 66
99 M 93607/2	5 M 67
99 M 93608/1	5 M 216
99 M 93608/2	5 M 216
99 M 93608/3	5 M 217
99 M 93608/4	5 M 217
99 M 93609/1	5 M 217, 218
99 M 93609/2	5 M 218
99 M 93609/3	5 M 218
99 M 93610/1	5 M 219
99 M 93610/2	5 M 219
99 M 93610/3	5 M 220
99 M 93610/4	5 M 220
99 M 93610/5	5 M 220
99 M 93611/1	5 M 221
99 M 93611/2	5 M 221
99 M 93611/3	5 M 222
99 M 93611/4	5 M 222
99 M 93613/1	5 M 224
99 M 93613/2	5 M 225
99 M 93615	5 M 223
99 M 93616	5 M 180, 213, 214
99 M 93617	5 M 180, 181, 214, 215
99 M 93621/1	5 M 293, 294
99 M 93621/2	5 M 293, 294
99 M 93622/1	5 M 292
99 M 93622/2	5 M 295
99 M 93623/1	5 M 296
99 M 93623/2	5 M 297
99 M 93624/2	5 M 331
99 M 93625	5 M 299
99 M 93626	5 M 300
99 M 93632	5 M 298, 301
99 M 93633	5 M 302
99 M 93637	5 M 304
99 M 93701/2	5 M 349, 350, 355
99 M 93701/4	5 M 355
99 M 93704	5 M 68
99 M 93706/1	5 M 343
99 M 93706/2	5 M 344
99 M 93707	5 M 345
99 M 93710/1	5 M 16
99 M 93710/2	5 M 16
99 M 93710/3	5 M 17
99 M 93710/4	5 M 16, 27
99 M 93711	5 M 17
99 M 93712/1	5 M 17
99 M 93712/2	5 M 34
99 M 93712/3	5 M 239

Ancienne cote	Cote 5 M
99 M 93715/1	5 M 159
99 M 93715/2	5 M 128
99 M 93715/3	5 M 131
99 M 93715/4	5 M 99
99 M 93716/1	5 M 167
99 M 93716/2	5 M 168
99 M 93716/3	5 M 169
99 M 93717/1	5 M 170, 171
99 M 93717/2	5 M 170, 171
99 M 93719/1	5 M 163, 164
99 M 93719/2	5 M 163, 164
99 M 93721/1	5 M 160-162
99 M 93721/2	5 M 160-162
99 M 93722/1	5 M 165, 166
99 M 93722/2	5 M 165, 166
99 M 93723/1	5 M 160-162
99 M 93723/2	5 M 160-162
99 M 93741/1-2	5 M 346
99 M 93741/3-4	5 M 347
99 M 93831/1	5 M 101, 102
99 M 93831/2	5 M 98, 341
99 M 93832	5 M 128
99 M 93833	5 M 106, 108
99 M 93834/1	5 M 109
99 M 93834/2	5 M 110
99 M 93835/1	5 M 111
99 M 93836/1	5 M 113
99 M 93836/2	5 M 114
99 M 93836/3	5 M 115
99 M 93837/1	5 M 116
99 M 93837/2	5 M 117
99 M 93838	5 M 118
99 M 93839	5 M 119
99 M 93840	5 M 120
99 M 93841	5 M 121
99 M 93935/2	5 M 112
99 M 95225/2	5 M 52
99 M 95225/3	5 M 50
99 M 95448/2	5 M 178
99 M 96561/7	5 M 319
99 M 96636/1	5 M 303
99 M 96636/2	5 M 233
99 M 96701/2	5 M 413, 414, 416, 423, 435, 439, 442, 475, 484, 485, 497, 498, 499, 500, 501, 511, 533, 555, 558, 566, 599, 599, 610, 611, 614, 615, 617, 620, 622, 624, 625, 626, 627, 628, 632, 657
99 M 96701/3	5 M 416, 417, 435, 436, 438, 440, 461, 611, 626, 637, 638, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 649, 654

TABLEAU DE CONCORDANCE DES COTES

Ancienne cote	Cote 5 M
99 M 96710/1	5 M 418, 438, 445, 453, 463, 489, 500, 504, 515, 532, 539, 541, 544, 555, 557, 558, 566, 573, 583, 592, 596, 599, 600, 602, 604
99 M 96710/2	5 M 415, 417, 419, 422, 423, 424, 429, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 442, 446, 497, 504, 527, 610, 611, 612, 616, 620, 621, 624, 625, 626, 629, 630, 631, 632, 636, 638, 643, 644, 648, 650, 651, 652, 654, 655
99 M 96711/1	5 M 429, 437, 445, 448, 462, 485, 486, 504, 511, 512, 518, 532, 534, 550, 555, 557, 566, 573, 599, 600, 601, 604, 651
99 M 96711/2	5 M 426, 429, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 446, 463, 497, 504, 558, 561, 610, 611, 612, 613, 614, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 626, 627, 628, 629, 631, 632, 637, 638, 639, 641, 642, 643, 644, 645, 647, 648, 649, 650, 651, 654, 655
99 M 96712/1	5 M 437
99 M 96712	5 M 423, 426, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 436, 437, 438, 442, 446, 446, 448, 453, 497, 498, 500, 504, 512, 521, 539, 557, 566, 600, 601, 602, 604, 610, 611, 613, 617, 620, 621, 624, 625, 626, 627, 628, 630, 636, 637, 638, 645, 647, 649, 651, 654
99 M 96713/1	5 M 429, 438, 440, 445, 447, 453, 461, 475, 499, 500, 501, 515, 525, 535, 541, 555, 560, 590, 599, 601, 602, 604, 644

Ancienne cote	Cote 5 M
99 M 96713/2	5 M 431, 432, 433, 434, 435, 436, 438, 442, 446, 461, 504, 599, 610, 611, 614, 615, 616, 617, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 636, 638, 639, 639, 641, 643, 646, 647, 648, 649, 650, 654, 655
99 M 96714	5 M 429, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 442, 446, 448, 453, 454, 455, 497, 499, 500, 502, 511, 532, 533, 535, 538, 556, 557, 558, 566, 568, 570, 573, 582, 588, 594, 599, 600, 601, 602, 604, 612, 613, 617, 619, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 637, 638, 639, 642, 643, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654
99 M 96715/1	5 M 429, 438, 445, 447, 450, 493, 499, 500, 515, 525, 551, 552, 555, 556, 561, 588, 590, 599, 600, 604, 657
99 M 96715/2	5 M 415, 426, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 438, 446, 447, 448, 613, 614, 618, 620, 621, 622, 624, 625, 626, 628, 629, 630, 632, 636, 638, 641, 643, 644, 645, 647, 652, 654, 655, 656
99 M 96735/1	5 M 348, 399, 399, 413, 415, 416, 417, 434, 438, 448, 449, 450, 466, 477, 488, 502, 504, 515, 519, 527, 573, 614, 617, 618, 625, 628, 637, 637, 638, 640, 641, 642, 643, 645, 647, 648

Ancienne cote	Cote 5 M
99 M 96735/2	5 M 404, 409, 404, 409, 416, 435, 439, 440, 442, 455, 498, 504, 519, 522, 575, 587, 612, 629, 630, 632, 640, 641, 653, 654
99 M 96735/3	5 M 404, 413, 414, 415, 417, 437, 438, 442, 464, 483, 504, 557, 575, 599, 610, 616, 624, 626, 630, 637, 638, 641, 643, 648, 651, 655
99 M 96736/1	5 M 412-417, 437, 442, 452, 478, 610, 614, 620, 622, 629, 630, 636, 640, 641, 643, 650, 651, 652
99 M 96736/2	5 M 399, 400, 403
99 M 96737/1	5 M 414, 417, 436, 442, 483, 497, 515, 525, 544, 587, 611, 624, 629, 630, 648, 652, 653
99 M 96737/2	5 M 413, 414, 415, 417, 491, 547, 558, 575, 587, 596, 613, 615, 622, 624, 629, 632, 636, 638, 640, 641, 642, 643, 645, 649, 651
99 M 96738/1	5 M 404
99 M 96738/2	5 M 413, 414, 415, 416, 417, 442, 531, 587, 603, 612, 614, 626, 628, 629, 641, 644, 652, 654, 655, 658
99 M 96739/2	5 M 423, 414, 415, 416, 423, 429, 434, 436, 437, 442, 491, 515, 531, 544, 547, 575, 603, 617, 652
99 M 96739/3	5 M 403
99 M 96740/1	5 M 404, 407, 419, 626
99 M 96740/2	5 M 413, 414, 417, 435, 436, 442, 464, 512, 515, 540, 541, 557, 558, 587, 614, 621, 625, 626, 627, 632, 636, 638, 652, 654, 657
99 M 96740/3	5 M 403

Ancienne cote	Cote 5 M
99 M 96741/1	5 M 414, 415, 416, 419, 429, 442, 499, 501, 504, 512, 540, 559, 610, 612, 614, 617, 620, 621, 624, 625, 626, 628, 629, 631, 639, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 648, 649, 652, 653, 654, 655, 657
99 M 96741/2	5 M 404, 412-417, 420, 422, 423
99 M 96741/3	5 M 413, 442, 512, 515, 531, 541, 544, 547, 557, 558, 573, 575, 594, 596, 599, 604, 657
99 M 96742/1	5 M 400, 404, 418, 419, 420, 422, 423, 638
99 M 96742/2	5 M 413, 414, 438, 441, 504, 508, 515, 522, 547, 557, 559, 575, 594, 596, 599, 601
99 M 96742/3	5 M 415, 417, 436, 610, 621, 622, 629, 630, 636, 637, 644, 645, 646, 648, 649, 650, 652, 653
99 M 96742/4	5 M 422, 423, 558
99 M 96742/5	5 M 424
99 M 96743/1	5 M 403, 404, 419, 420
99 M 96743/2	5 M 413, 414, 438, 441, 442, 512, 522, 541, 544, 551, 557, 558, 561, 573, 575, 578, 587, 599, 600
99 M 96743/3	5 M 413, 416, 424, 438, 442, 450, 454, 464, 497, 610, 612, 615, 616, 616, 625, 630, 632, 636, 642, 643, 644, 645, 647, 648, 654, 655
99 M 96744/1	5 M 404
99 M 96744/2	5 M 404, 418, 419, 420
99 M 96744/4	5 M 544, 641, 646
99 M 96744/5	5 M 413, 414, 441, 442, 508, 512, 522, 540, 541, 544, 551, 558, 573, 587, 588, 590, 592, 599, 601, 601, 636

TABLEAU DE CONCORDANCE DES COTES

Ancienne cote	Cote 5 M
99 M 96744/6	5 M 417, 442, 464, 471, 473, 477, 483, 491, 601, 610, 613, 617, 619, 621, 628, 632, 636, 638, 644, 647, 648, 650, 651, 653, 655, 655
99 M 96744/7	5 M 403, 417, 439, 442, 470, 471, 473, 477, 492, 499, 610, 611, 612, 619, 620, 622, 627, 628, 629, 631, 636, 638, 644, 647, 650, 651, 653
99 M 96757/2	5 M 620, 643, 648
99 M 96811/1	5 M 418
99 M 96811/2	5 M 424, 624
99 M 96811/3	5 M 423
99 M 96814	5 M 428
99 M 96829/1	5 M 418, 419, 422, 423
99 M 96829/3	5 M 437, 445, 466, 473, 497, 522, 544, 558, 561, 573, 610, 613, 621, 624, 629, 631, 644, 648, 650, 654, 657
99 M 96830/1	5 M 418, 652
99 M 96830/2	5 M 420
99 M 96830/4	5 M 420, 422, 423, 558
99 M 96830/5	5 M 414, 437, 440, 453, 466, 470, 499, 519, 525, 532, 541, 557, 558, 559, 561, 566, 573, 576, 585, 599, 600, 601, 604, 610, 614, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 629, 629, 632, 639, 643, 644, 645, 651, 652, 657
99 M 96831/3	5 M 421
99 M 96831/4	5 M 445
99 M 96831/5	5 M 473, 493, 511, 525, 544, 558, 559, 561, 566, 573, 600, 601, 604, 613, 636, 647, 648, 653
99 M 96832/2	5 M 420, 421, 566
99 M 96832/3	5 M 421
99 M 96832/5	5 M 445

Ancienne cote	Cote 5 M
99 M 96832/6	5 M 434, 438, 475, 499, 500, 525, 541, 544, 555, 557, 558, 559, 573, 593, 598, 599, 600, 601, 604, 610, 613, 625, 628, 629, 636, 639, 651, 654, 655
99 M 96833	5 M 434, 456, 463, 466, 472, 477, 500, 511, 541, 555, 557, 558, 559, 561, 566, 576, 599, 600, 601, 610, 611, 620, 622, 637, 638, 641, 642
99 M 96834/1	5 M 448, 497
99 M 96834/2	5 M 414, 434, 435, 436, 437, 440, 453, 456, 465, 473, 478, 492, 502, 519, 525, 541, 544, 551, 557, 559, 561, 566, 573, 594, 599, 600, 601, 602, 610, 613, 620, 621, 627, 639, 644, 645, 650, 651, 654, 655
99 M 96834/3	5 M 414, 415, 437, 604
99 M 96834/4	5 M 442, 541, 621
99 M 96834/5	5 M 424
99 M 96835/1	5 M 410, 431, 432, 433, 436, 437, 442, 541, 555, 561, 566, 573, 593, 600, 614, 620, 621, 628, 653
99 M 96835/2	5 M 445
99 M 96835/3	5 M 420, 421
99 M 96836/1	5 M 432, 438, 440, 453, 464, 471, 486, 497, 498, 499, 500, 501, 511, 512, 525, 551, 557, 558, 561, 566, 590, 593, 596, 602, 604, 610, 657
99 M 96836/2	5 M 431, 432, 437, 437, 438, 613, 616, 617, 625, 626, 628, 630, 630, 638, 643, 644, 649, 651, 653, 654
99 M 96836/3	5 M 446
99 M 96836/6	5 M 573
99 M 96837/1	5 M 417, 433, 437, 499, 501, 557, 558, 559, 561, 566, 573, 577, 579, 590, 600, 601, 604, 617, 626, 628, 637, 639, 650

Ancienne cote	Cote 5 M
99 M 96837/1	5 M 645
99 M 96837/2	5 M 445
99 M 96837/3	5 M 414
99 M 96838/1	5 M 431, 432, 434, 437, 453, 456, 463, 473, 500, 501, 557, 562, 566, 573, 590, 593, 602, 604, 614, 620, 621, 625, 626, 627, 628, 629, 631, 638, 639, 645, 648
99 M 96838/2	5 M 442, 515, 522
99 M 96839/3	5 M 415, 423, 434, 434, 472, 477, 492, 497, 499, 511, 555, 561, 566, 593, 601, 604, 610, 612, 620, 624, 626, 627, 628, 629, 636, 648
99 M 96839/4	5 M 434, 436, 456, 511, 525, 555, 557, 558, 593, 599, 604, 630, 632, 638, 643, 647, 648, 651, 653, 654
99 M 96840/1	5 M 418
99 M 96840/4	5 M 448
99 M 96840/5	5 M 416, 423, 433, 435, 436, 437, 555, 557, 566, 602, 619, 626, 628, 631, 636, 637, 648, 651, 655
99 M 96840/6	5 M 429
99 M 96840/7	5 M 414, 423, 435, 436, 437, 438, 472, 493, 500, 511, 512, 525, 533, 547, 551, 557, 558, 566, 600, 602, 604, 611, 619, 621, 625, 626, 628, 629, 630, 638, 639, 641, 643, 644, 651, 652, 653, 657
99 M 96840/8	5 M 424
99 M 96840/9	5 M 445
99 M 96841/1	5 M 432, 433, 434, 435, 438, 442, 497, 500, 501, 511, 521, 541, 543, 555, 557, 566, 573, 590, 593, 599, 602, 604, 612, 624, 626, 627, 632, 636, 639, 640, 641, 643, 644, 648, 653

Ancienne cote	Cote 5 M
99 M 96841/2	5 M 431, 432, 433, 434, 434, 435, 436, 437, 438, 463, 473, 475, 497, 500, 551, 558, 559, 566, 593, 600, 601, 602, 612, 614, 616, 617, 625, 626, 628, 630, 637, 638, 639, 643, 644, 645, 648, 650, 653, 654
99 M 96841/3	5 M 414, 432, 433, 435, 436, 438, 440, 447, 461, 463, 492, 497, 500, 505, 511, 525, 551, 557, 559, 562, 566, 573, 577, 602, 604, 610, 617, 620, 626, 632, 636, 638, 642, 643, 646, 648, 649, 652
99 M 96841/6	5 M 445, 446
99 M 96841/7	5 M 424
99 M 96842/1	5 M 433, 434, 436, 440, 611, 616, 621, 636, 638, 640, 641, 645, 647, 648, 651
99 M 96842/2	5 M 435, 437, 440, 442, 497, 500, 501, 511, 610, 611, 617, 620, 621, 627, 629, 631, 638, 654
99 M 96842/3	5 M 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 442, 497, 499, 500, 501, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 617, 620, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 638, 639, 640, 642, 644, 645, 651, 653, 655, 658
99 M 96842/4	5 M 423, 431, 432, 434, 435, 436, 442, 500, 611, 613, 616, 617, 619, 620, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 632, 636, 638, 639, 645, 647, 648, 649, 651, 654

TABLEAU DE CONCORDANCE DES COTES

Ancienne cote	Cote 5 M
99 M 96843/1	5 M 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 441, 442, 497, 502, 521, 612, 615, 619, 622, 624, 628, 629, 630, 632, 637, 638, 639, 641, 642, 643, 645, 646, 649, 650, 651, 653, 654
99 M 96843/2	5 M 431, 434, 435, 436, 497, 500, 610, 611, 614, 615, 616, 619, 629, 630, 632, 638, 639, 642, 645, 648, 653
99 M 96843/3	5 M 423, 431, 432, 434, 435, 437, 442, 497, 499, 502, 502, 612, 616, 621, 622, 626, 627, 628, 629, 630, 632, 636, 643, 648, 651, 653
99 M 96843/4	5 M 423, 431, 432, 434, 437, 497, 501, 610, 611, 612, 617, 625, 626, 627, 628, 630, 632, 637, 643, 645, 651, 653
99 M 96843/5	5 M 416, 423, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 440, 442, 497, 498, 500, 558, 612, 614, 615, 616, 617, 618, 621, 622, 623, 625, 626, 628, 632, 638, 639, 640, 643, 647, 649, 651, 653, 655
99 M 96844/1	5 M 431, 432, 433, 434, 435, 436, 441, 500, 610, 611, 613, 615, 616, 619, 621, 622, 623, 625, 626, 629, 631, 636, 637, 639, 641, 643, 645, 646, 648, 649, 650, 654, 658
99 M 96844/2	5 M 431, 432, 433, 434, 435, 436, 439, 440, 442, 497, 498, 499, 500, 502, 558, 613, 614, 619, 621, 625, 628, 630, 637, 639, 643, 644, 647

Ancienne cote	Cote 5 M
99 M 96844/3	5 M 434, 435, 436, 437, 558, 612, 613, 615, 617, 619, 621, 624, 625, 628, 629, 630, 631, 636, 637, 638, 642, 644, 647, 647, 648, 649, 651, 654, 655
99 M 96844/4	5 M 415, 433, 435, 436, 442, 448, 610, 613, 615, 617, 619, 620, 622, 623, 624, 625, 626, 628, 630, 632, 639, 643, 647, 654, 657, 658
99 M 96844/7	5 M 436, 654
99 M 96845/1	5 M 417, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 500, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 618, 619, 620, 621, 623, 626, 627, 628, 629, 630, 632, 643, 645, 648, 650, 651, 653
99 M 96845/2	5 M 415, 417, 429, 431, 432, 433, 435, 436, 438, 442, 442, 497, 601, 611, 617, 619, 622, 623, 624, 625, 628, 629, 631, 632, 636, 637, 639, 640, 643, 644, 645, 647, 648, 649, 652, 654
99 M 96845/3	5 M 416, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 438, 442, 500, 502, 610, 611, 612, 614, 615, 616, 621, 625, 626, 628, 629, 632, 636, 638, 642, 643, 644, 645, 647, 648, 649, 657
99 M 96845/4	5 M 415, 422, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 497, 499, 611, 616, 620, 622, 624, 625, 626, 627, 628, 630, 636, 637, 639, 643, 645, 648, 651, 653, 655
99 M 96845/6	5 M 445-447
99 M 96846/1	5 M 475

Ancienne cote	Cote 5 M
99 M 96846/2	5 M 429, 434, 448, 453, 454, 455, 456, 461, 463, 467, 471, 472, 473, 475, 477, 478, 479, 485, 487, 489, 489, 490, 492, 493, 494, 495
99 M 96846/3	5 M 500
99 M 96846/4	5 M 497
99 M 96846/5	5 M 426, 438, 489, 504, 511, 515, 521, 522, 539, 547, 551, 555, 566, 573, 589, 598, 599, 601
99 M 96847/1	5 M 414, 447, 510, 511, 512, 521, 525, 541, 544, 547, 551, 552, 555, 557, 558, 559, 561, 562, 564, 566, 570, 573, 588, 590, 590, 592, 593, 600, 601, 602, 604
99 M 96847/2	5 M 413, 421, 423, 424, 429, 434, 438, 440, 442, 447, 504, 510, 511, 515, 519, 521, 527, 529, 532, 541, 543, 544, 547, 555, 557, 558, 559, 562, 566, 568, 573, 577, 581, 588, 593, 596, 598, 599, 600, 601, 602, 604, 608, 621, 632, 657
99 M 96847/3	5 M 438, 440, 504, 511, 512, 515, 525, 541, 555, 561, 562, 566, 573, 588, 593, 594, 596, 598, 599, 600, 601, 602, 604
99 M 96847/4	5 M 447, 504, 510, 511, 512, 515, 532, 541, 544, 551, 555, 558, 561, 562, 566, 568, 571, 573, 592, 600, 601, 602, 604, 658
99 M 96847/5	5 M 429
99 M 96847/6	5 M 444-446
99 M 96848/1	5 M 421

Ancienne cote	Cote 5 M
99 M 96848/2	5 M 415, 429, 431, 432, 433, 434, 435, 437, 438, 440, 441, 442, 463, 475, 477, 497, 500, 502, 511, 515, 525, 532, 543, 557, 558, 560, 566, 573, 588, 590, 599, 600, 601, 602, 604, 611, 612, 615, 616, 617, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 636, 638, 639, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 650, 651, 652, 653, 657
99 M 96848/3	5 M 445
99 M 96849/1	5 M 426, 429, 431, 432, 433, 434, 436, 437, 438, 440, 442, 448, 463, 493, 497, 499, 500, 502, 511, 512, 515, 518, 521, 532, 555, 559, 566, 573, 590, 600, 601, 602, 604, 610, 611, 612, 613, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 628, 631, 632, 636, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 646, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 657
99 M 96849/2	5 M 445-447
99 M 96849/3	5 M 419, 618, 657
99 M 96850	5 M 417, 423, 429, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 442, 448, 497, 499, 500, 511, 515, 517, 532, 558, 566, 599, 600, 601, 604, 610, 611, 612, 614, 615, 617, 621, 622, 623, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 636, 637, 638, 639, 641, 643, 645, 647, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 658

TABLEAU DE CONCORDANCE DES COTES

Ancienne cote	Cote 5 M
99 M 96851/1	5 M 423, 431, 432, 433, 435, 436, 437, 440, 453, 485, 489, 492, 494, 500, 501, 502, 504, 511, 521, 527, 562, 566, 568, 599, 600, 604, 606, 610, 611, 612, 614, 616, 617, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 630, 632, 636, 639, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 651, 652, 653, 654, 657, 658
99 M 96851/2	5 M 445, 446
99 M 96851/3	5 M 422, 423
99 M 96852	5 M 429, 431, 432, 433, 434, 435, 438, 440, 448, 471, 492, 497, 500, 511, 515, 551, 555, 561, 566, 573, 598, 599, 600, 602, 604, 611, 613, 614, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 636, 638, 639, 641, 644, 645, 646, 648, 650, 652, 654
99 M 96853/1	5 M 431, 434, 437, 438, 442, 447, 448, 461, 475, 477, 492, 493, 498, 499, 500, 511, 515, 521, 525, 528, 532, 535, 551, 562, 566, 567, 573, 588, 593, 600, 601, 604, 610, 611, 612, 613, 614, 616, 617
99 M 96853/2	5 M 423, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 442, 447, 604, 617, 620, 621, 622, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 636, 637, 637, 638, 639, 641, 643, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654

Ancienne cote	Cote 5 M
99 M 96854/1	5 M 413, 429, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 442, 447, 448, 453, 497, 500, 502, 511, 515, 521, 539, 547, 551, 562, 566, 599, 600, 604, 604, 611, 613, 613, 613, 613, 614, 621, 622, 624, 625, 627, 629, 631, 636, 638, 639, 640, 642, 643, 646, 647, 649, 651, 652, 653, 655, 657, 658
99 M 96854/2	5 M 445, 446
99 M 96855	5 M 415, 416, 429, 431, 432, 433, 435, 436, 437, 438, 442, 443, 447, 463, 489, 492, 497, 499, 501, 504, 511, 515, 516, 527, 558, 562, 566, 573, 587, 588, 592, 599, 601, 602, 604, 610, 611, 612, 614, 615, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 628, 629, 630, 631, 632, 636, 638, 639, 641, 643, 644, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 654, 655
99 M 96856/1	5 M 429, 431, 434, 437, 438, 453, 463, 475, 489, 493, 497, 498, 500, 515, 527, 538, 539, 558, 562, 566, 577, 588, 593, 599, 602, 604, 610, 611, 613, 614, 615, 617, 619, 658
99 M 96856/2	5 M 429, 431, 432, 433, 434, 436, 437, 438, 442, 443, 620, 621, 622, 623, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 632, 636, 637, 638, 639, 641, 644, 645, 646, 648, 649, 650, 652, 653, 654

Ancienne cote	Cote 5 M
99 M 96857/1	5 M 413, 429, 431, 434, 437, 438, 440, 470, 477, 489, 494, 497, 500, 502, 504, 511, 515, 519, 525, 527, 534, 535, 537, 544, 547, 548, 557, 566, 573, 604, 608, 610, 611, 612, 614, 615, 619, 657, 658
99 M 96857/2	5 M 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 441, 443, 619, 620, 621, 622, 624, 625, 626, 628, 630, 632, 636, 637, 638, 643, 644, 645, 647, 648, 650, 651, 653
99 M 96858	5 M 413, 429, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 440, 443, 448, 461, 489, 492, 497, 498, 500, 504, 510, 511, 515, 527, 534, 535, 537, 539, 547, 557, 561, 566, 573, 594, 599, 600, 601, 604, 606, 610, 611, 612, 615, 616, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 626, 627, 628, 630, 631, 632, 634, 636, 637, 638, 640, 641, 642, 644, 646, 649, 650, 653, 655
99 M 96859	5 M 429, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 443, 443, 448, 453, 489, 494, 497, 498, 499, 500, 504, 511, 515, 515, 526, 527, 532, 542, 551, 555, 557, 558, 566, 573, 595, 599, 600, 601, 604, 610, 611, 612, 614, 617, 618, 619, 621, 624, 625, 626, 628, 636, 638, 641, 643, 644, 645, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 658

Ancienne cote	Cote 5 M
99 M 96860/1	5 M 429, 431, 432, 437, 440, 442, 445, 497, 500, 502, 521, 544, 562, 566, 599, 600, 601, 602, 604, 610, 611, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621
99 M 96860/2	5 M 432, 433, 435, 436, 436, 437, 624, 625, 626, 630, 631, 632, 637, 639, 643, 644, 645, 646, 648, 649, 650, 652, 654
99 M 96860/3	5 M 424, 445, 446, 511
99 M 96860/4	5 M 429, 431, 432, 433, 434, 436, 442, 445, 446, 448, 458, 471, 498, 500, 512, 515, 535, 558, 599, 600, 602, 604, 610, 611, 612, 613, 617, 619, 621, 623, 626, 627, 632, 636, 638, 639, 643, 645, 646, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655
99 M 96861	5 M 429, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 440, 447, 475, 492, 497, 500, 511, 528, 535, 557, 573, 590, 599, 600, 601, 602, 604, 611, 612, 614, 615, 619, 620, 620, 621, 622, 623, 624, 626, 629, 631, 638, 641, 642, 643, 645, 646, 647, 650, 651, 652, 654
99 M 96862/1	5 M 425
99 M 96862/2	5 M 426
99 M 96862/3	5 M 604
99 M 97164/1	5 M 156
99 M 97203/5	5 M 129
99 M 97203/6	5 M 234
99 M 98412/2	5 M 333
99 M 98540/118	5 M 392-394
99 M 98540/119	5 M 395
99 M 98540/120	5 M 287, 337, 396
99 M 98561/1	5 M 256, 333
99 M 98561/2	5 M 331
99 M 98561/3	5 M 318
99 M 98561/4	5 M 317
99 M 98561/5	5 M 318
99 M 98561/6	5 M 318
99 M 98561/8	5 M 239

TABLEAU DE CONCORDANCE DES COTES

Ancienne cote	Cote 5 M
99 M 98561/9	5 M 316, 320
99 M 98561/10	5 M 316
99 M 98561/11	5 M 316
99 M 98561/12	5 M 316
99 M 98561/14	5 M 240
99 M 98561/15	5 M 324
99 M 98561/17	5 M 246
99 M 98565/1	5 M 101
99 M 98565/2	5 M 156
99 M 98565/3	5 M 106, 107, 108, 338
99 M 98567/1	5 M 238, 239
99 M 98567/2	5 M 239, 242, 247
99 M 98567/3	5 M 240
99 M 98567/4	5 M 240
99 M 98567/5	5 M 239
99 M 98568/4	5 M 326
99 M 98568/5	5 M 329
99 M 98568/6	5 M 327
99 M 98568/8	5 M 327
99 M 98568/9	5 M 326
99 M 98569/3	5 M 244
99 M 98569/4	5 M 331
99 M 98569/6	5 M 244, 291
99 M 98570/3	5 M 316
99 M 98570/4	5 M 318
99 M 98570/5	5 M 242, 316, 317
99 M 98570/6	5 M 318
99 M 98570/7	5 M 319
99 M 98570/8	5 M 318
99 M 98570/10	5 M 316
99 M 98570/11	5 M 316
99 M 98571/1	5 M 148
99 M 98571/2	5 M 154
99 M 98571/3	5 M 150
99 M 98571/4	5 M 155, 158
99 M 98571/5	5 M 151
99 M 98571/6	5 M 26
99 M 98572/1	5 M 154
99 M 98573/1	5 M 358
99 M 98573/2	5 M 104, 335
99 M 98573/3	5 M 105
99 M 98573/4	5 M 106
99 M 98574	5 M 205
99 M 98575/1	5 M 241
99 M 98575/2	5 M 243
99 M 98575/3	5 M 243, 244
99 M 98575/4	5 M 288
99 M 98575/5	5 M 288, 289
99 M 98575/6	5 M 289, 290
99 M 98575/7	5 M 337
99 M 98577	5 M 107
99 M 98578/1	5 M 2
99 M 98578/3	5 M 34
99 M 98578/4	5 M 51
99 M 98579	5 M 309, 310
99 M 98584/1	5 M 238

Ancienne cote	Cote 5 M
99 M 98584/3	5 M 240
99 M 98584/4	5 M 242, 247
99 M 98584/5	5 M 238
99 M 98588/2	5 M 244
99 M 98588/3	5 M 290
99 M 98594/1	5 M 332
99 M 98594/2	5 M 332
99 M 98594/3	5 M 332
99 M 98598/1	5 M 99, 245
99 M 98598/2	5 M 245, 293, 294, 296, 298, 301, 302
99 M 98598/3	5 M 298
99 M 98598/4	5 M 331
99 M 107081	5 M 198
99 M 107121	5 M 186
99 M 107122	5 M 194
99 M 107132	5 M 187
99 M 107137	5 M 188
99 M 107151	5 M 191
99 M 107152	5 M 193
99 M 107168/1	5 M 30
99 M 107168/3	5 M 184
99 M 107170/1	5 M 174, 175, 180, 181, 189, 191, 193, 194
99 M 107170/2	5 M 180
99 M 107170/3	5 M 331
99 M 107171	5 M 174-176, 180, 183
99 M 107172	5 M 192
99 M 107190	5 M 247
99 M 107312	5 M 189
99 M 107388/1	5 M 189
99 M 107388/2	5 M 190
99 M 107425/1	5 M 172
99 M 107425/2	5 M 185
99 M 107425/3	5 M 180
99 M 107425/4	5 M 185
99 M 107425/5	5 M 185, 186, 331
99 M 107585	5 M 246
99 M 107861	5 M 91
99 M 107862/1	5 M 131
99 M 107862/2	5 M 338
99 M 107862/3	5 M 102
99 M 107862/5	5 M 239
99 M 107862/8	5 M 132
99 M 107862/9	5 M 18
99 M 107862/10	5 M 174, 175
99 M 107862/11	5 M 181
99 M 107863/1	5 M 128
99 M 107863/2	5 M 101
99 M 107863/3	5 M 101, 102
99 M 107863/5	5 M 398
99 M 107864	5 M 342
99 M 107865	5 M 103
99 M 107866	5 M 125
99 M 107867	5 M 126
99 M 107868	5 M 127

Ancienne cote	Cote 5 M
99 M 107870/1	5 M 231
99 M 107870/2	5 M 230
99 M 107871/1	5 M 232
99 M 107871/2	5 M 230
99 M 107871/3	5 M 230, 231
99 M 107871/4	5 M 230, 232
99 M 107871/5	5 M 230
99 M 109005	5 M 177, 179, 180, 181, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210
60 T 3 (en partie)	5 M 76, 78, 80
60 T 564/1	5 M 34, 35, 36, 74, 75, 76, 78, 80
60 T 564/2	5 M 90, 92, 93, 95, 97
60 T 565	5 M 94
60 T 566	5 M 234
60 T 567	5 M 81, 94
1503 W 62 (en partie)	5 M 408
1503 W 66	5 M 539
1503 W 70	5 M 617
1503 W 71	5 M 620
1503 W 73	5 M 623
1503 W 74	5 M 624
1503 W 80	5 M 636, 637
1503 W 87	5 M 654